

Réfractaires à la guerre d'Algérie

Erica Fraters n'existe pas...

C'est un nom collectif (anagramme du mot RÉFRACIAIRES) qui ne cache pas tous ceux sans qui ce livre n'aurait pu s'écrire. Il s'agit de : Georges Abadia, Cécile Baudonnel-Amégninou, Josette et Yvon Bel, Anita et André Bernard, Pierre Boisgontier, Nicole Cheyrouze, Geneviève Coudrais, Philippe Delord, André Féret, Philippe Ferrand, Françoise et Christian Fiquet, Bernard Gaschard, Philippe Girodet, Pascal Gouget, Paul Grosz, Michel Hanniet, Liliane et Jean-Jacques Hirtz, Claude-Marcel Hladik, Georges Humbert, Élisabeth Janssem, Marc Joubert, Marie Laffranque, Jean Lagrave, Michel Lefeuvre, Georges Mailfert, Jacques Millet, René Nazon, Tony Orengo, Christiane et Jean Pezet, Didier Poiraud, Irène et Eric Pot, Claude Pustilnicov, Joseph Pyronnet, Anne-Marie Ressouches, Antoine Robini, Jean Rogier, André Ruff, Victor Savary, Robert Siméon, Pierre Sommermeyer, Émilienne et Jacques Tinel, Claude Verrel, Marie-Claire et Claude Voron... et toutes celles et ceux que l'on a oubliés...

Pour des raisons qui leur sont propres, certaines personnes n'ont pas voulu figurer dans cette liste.

Avec l'aimable participation de Guy Aguiraud, photographe, que l'ACNV tint au courant de ses manifestations diverses, de Jacqueline Dumeste-Martin, de Christiane Lasserre, de Claude Michel (épouse de Claude Michel), du CDRPC (Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits) de Lyon et de l'Union pacifiste de France.

Table des matières

Présentation de la nouvelle édition, <i>Tony Orengo</i>	i
Dix-huit ans après..., <i>Djaouidah Séhili</i>	iii
L'engagement des Réfractaires dans le chantier d'Anata en Cisjordanie, <i>Geneviève Coudrais</i>	v
Mémoire et histoire de la désobéissance à la guerre coloniale, <i>Tramor Quemeneur</i>	vii
Préface	
L'honneur des réfractaires, <i>Jean-Jacques de Felice</i>	7
I. Pourquoi nous avons décidé d'écrire ce livre	9
II. Savoir dire non	17
III. Les premiers pas de l'Action civique non violente	27
IV. 1960. L'accueil des réfractaires par l'ACNV	47
V. 1961. Une dynamique bien enclenchée	73
VI. 1962. Le cessez-le-feu	105
VII. 1963. Le dénouement	123
VIII. 1961-1963. Les réfractaires devant les tribunaux	139
IX. Carpentras : la solidarité en procès	157
X. La détention	165
XI. Les renvois du livret militaire	183
XII. Quelques protagonistes	191
XIII. Engagements tenus	205
Postface	
La mémoire des émotions, <i>Djaouidah Séhili</i>	209
Bibliographie succincte et documents	213
Index	215

ISBN: 979-10-399-0143-7 (papier)

© Éditions Syllepse, 2023

69 rue des Rigoles

75020 Paris

edition@syllepse.net

www.syllepse.net

Première édition : 2005

En couverture : photo de Marie Faugeron embarquée lors d'une manifestation
(droits réservés)

Présentation de la nouvelle édition

C'est avec un très grand plaisir que nous vous proposons une nouvelle édition de notre livre en format papier, la première édition de 2005 étant épuisée¹. Un livre est en effet pour nous un soutien nécessaire lors de rencontres ou de manifestations. Cette édition reprend la totalité du manuscrit initial tout en bénéficiant de trois apports d'actualisation que nous avons confiés à des amis : Geneviève Coudrais, ancienne avocate, engagée dans le soutien à la Palestine avec l'AFPS (Association France Palestine Solidarité); Tramor Quemeneur, historien qui nous avait tous interviewés lors de notre rencontre fondatrice en 2003, et qui a fait sa thèse sur le refus de la guerre d'Algérie, *Une guerre sans « non »?*, Djaouidah Séhili, sociologue et belle-fille de Christian Fiquet qui est l'un des organisateurs de nos retrouvailles. Ce choix est en quelque sorte un petit hommage à nos amis, nombreux, qui nous ont quittés depuis le début de notre aventure !

Quoi de nouveau depuis la première édition ? Tout d'abord nous avons décidé lors de notre rencontre d'avril 2006 de créer une association « Réfractaires non-violents à la guerre d'Algérie », dont le but est de faire connaître ce que nous avons fait au moment de cette guerre afin de continuer le travail de mémoire commencé. Cette création qui officialise notre existence nous a bien simplifié les problèmes administratifs de reconnaissance et de logistique comme pour les locations de salles entre autres !

Dès lors, grâce à l'aide efficace d'Anita et d'André Bernard, nous avons regroupé, pré-trié et envoyé nos archives et celles de l'Action civique non violente (association qui nous soutenait à l'époque) à la bibliothèque La Contemporaine de Nanterre. Ces archives sont maintenant, sur demande, à la disposition de tous les chercheurs et historiens de France et du monde.

Notre association est une association très atypique, étant donné la grande diversité des origines, des idées de ses membres et en plus nous sommes éparpillés aux quatre coins de la France, ce qui ne simplifie pas les rencontres, surtout quand on prend de l'âge ! Malgré tout, depuis nos retrouvailles, nous avons réussi à nous voir pour des assemblées générales, en moyenne tous les deux ans. Ces rencontres chaleureuses nous redonnaient envie de faire bouger un peu les choses.

Pour pallier notre dispersion, nous avons décidé de faire des actions chacun dans sa région avec des associations aux idées proches des nôtres.

Nous avons ainsi été présents chaque année au Salon anticolonial dans la région parisienne, avec nos livres et nos DVD. Tant que ça leur a été

1. Grâce au travail de Pierre Sommermeyer et Vincent Descommuneux, la première édition du livre est en lecture libre sur notre site et celui des éditions Syllepse.

possible, Jean Lagrave et Christian Fiquet sont allés dans des collèges et des lycées pour faire connaître notre histoire aux côtés des anciens appelés en Algérie contre la guerre ! Encore l’an passé, Robert Siméon a participé à des actions à Millau, dans l’Aveyron, avec la Ligue des droits de l’homme et au Larzac où nous avons pu présenter nos ouvrages et répondre aux visiteurs du marché de Montredon. Personnellement, j’ai eu aussi l’occasion à Marseille, d’être aux côtés des Pieds-Noirs progressistes pour des présentations et des conférences.

Plusieurs de nos amis, dont André Bernard ou Pierre Sommermeyer, ont aussi écrit des ouvrages très fouillés sur les sujets et les causes que nous portons, comme la non-violence, la paix ou le refus du colonialisme².

Ainsi, dans chaque région et selon nos possibilités et moyens, chacun d’entre nous continue à transmettre la mémoire de notre combat pour la paix par la non-violence !

À l’avenir, nous aurions aimé nous rencontrer encore une fois, mais l’âge ne nous le permettra sans doute pas ! Nous allons quand même en... Sinon nous essaierons une rencontre en vidéoconférence, pourquoi pas ?

Quand on voit l’évolution du monde en ce début du 21^e siècle avec le recul parfois institutionnel des droits humains, l’explosion de la violence à tous les niveaux, le retour de la torture, les meurtres ciblés de journalistes, les restrictions de libertés, les guerres coloniales qui ne disent pas leur nom (Ukraine, Palestine, Sahara, etc.) la civilisation régresse !

Il est donc, à mon avis, plus que jamais nécessaire de continuer à rappeler que pendant la guerre d’Algérie quelques jeunes de 20 ans, nous les réfractaires, soutenus par l’ACNV (Action civique non violente), mais aussi par Les soldats du refus (Agir contre le colonialisme aujourd’hui), soutenus (très peu !) par le Parti communiste, et avec plusieurs autres jeunes qui ont agi sans aucun soutien, dont François Cerutti³, nous avons eu le courage de dire *non* à la guerre tout en acceptant les conséquences de ce refus.

Tony Orenge,

président des Réfractaires non-violents à la guerre d’Algérie,

mars 2023

2. Pierre Sommermeyer, *Face à la guerre*, Paris, Éditions libertaires, 2017 ; Erica Fraters, *La désobéissance civile des réfractaires non-violents*, Paris, Éditions libertaires, 2017 ; Pérètz Kidron, *Refuznik!*, Lyon, Golias, 2005 ; Collectif, *Trois histoires de résistances sans violence*, Lyon, Atelier de Création Libertaire, 2023 ; André Bernard, *Le boycott, moyen de lutte multiforme*, Paris, Éditions libertaires, 2018 ; Sortir du colonialisme, *Résister à la guerre d’Algérie*, Paris, Les Petits Matins, 2012 ; Collectif 4ACG, *Guerre d’Algérie, guerre d’indépendance : paroles d’humanité*, Paris, L’Harmattan, 2012.

3. François Cerruti, *D’Alger à Mai 68*, Paris, Cahiers Spartacus/Syllepse, 2018.

Dix-huit ans après...

Cela fait maintenant près de dix-huit ans qu'il m'a été offert la belle opportunité de rédiger la postface des *Réfractaires à la guerre d'Algérie (1959-1963)*. Dix-huit ans, c'est du temps, encore plus de temps entre cette guerre, qui en était bien une, et aujourd'hui... À l'époque, je m'étais prise au jeu d'explorer la «mémoire des émotions». Partant d'une histoire façonnée au gré de nos représentations souvent erronées, je m'étais «amusée» à dévoiler les mémoires floutées qui ont contribué à obscurcir ma propre quête identitaire. Pour cela, je m'étais évertuée à prendre en compte la parole de mes proches parents pour qui l'Algérie évoquait de vives émotions. D'un bout à l'autre d'une même histoire qui était contée au compte-goutte et aussi partagée par des réfractaires refusant de contribuer à cette sale guerre coloniale et des résistant-es s'opposant *in fine* à une colonisation de 132 ans.

Dix-huit ans, c'est aussi l'âge de la majorité. L'âge où une personne est juridiquement considérée comme civilement capable et responsable. C'est donc le bon temps afin de faire un bilan. Que s'est-il passé depuis la première parution? Ce qui me vient de prime abord, c'est le 60^e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie avec ces nombreuses célébrations et hommages, des plus médiatiques au plus intimes. Du goût de miel au goût amer dans la bouche, c'est comme un étrange malaise que je ressens quand je pense aux promesses non tenues et aux «damnés de la terre» que beaucoup sont devenu-es par héritage générationnel. Car indéniablement, il y a eu un loupé, un ratage, une réconciliation manquée. En paraphrasant Abdellatif Chaouite, dans son introduction de la revue *Écarts d'identité* consacré à cet anniversaire que l'on n'aurait jamais dû avoir à fêter, après 60 ans, nous en sommes encore à un constat de «combat de la Relation», plutôt que de «faire Relation autrement», ce qui entrave le «mouvement performatif dans le temps et les mémoires à venir».

La mort de mon père, le 3 décembre 2020, en a été pour moi une bien triste révélation. En période Covid, il n'était pas possible d'envisager son inhumation en sa terre natale. Cette terre pour laquelle il avait combattu et où il avait aspiré, en fils sacrificiel, ramener fièrement un beau jour toute sa famille pour un retour aux racines. C'est donc en France qu'il a été dans un premier temps enterré. Sa femme et ses enfants en ont été étrangement soulagé-es, notamment parce que cela nous avait été imposé par mesure sanitaire. Nous ne pouvions donc rien y faire. Et puis après tout, il était encore près de nous. Nous pouvions lui rendre visite tous les vendredis. Puis le temps a passé et les «pressions» se sont faites toujours plus denses par la famille élargie et les proches. Il fallait le ramener chez lui, près des siens.

Il y eu donc deux ans plus tard, une exhumation et une nouvelle inhumation cette fois en Algérie. Tout aussi étrangement, nous étions également soulagé·es et surtout émerveillé·es par l'accueil qu'il lui a été fait. Une partie de la ville était là malgré l'heure tardive pour partager un repas en son honneur et assister à son enterrement. Et comme nous l'ont plusieurs fois répéter nos aîné·es d'ici et là-bas : «Ainsi, vous devrez revenir dans ce pays pour au moins lui rendre visite chez lui, chez vous.»

J'espère que ma fille Nour suivra cet adage. Ce qui prouve que je ne sais toujours pas de quel pays je suis. Certainement, malgré moi, à la périphérie des deux...

Djaouidah Séhili

L'engagement des Réfractaires dans le chantier d'Anata en Cisjordanie¹

En 2005, nous avons donc participé à la quatrième reconstruction d'une maison palestinienne, nommée Beit Arabiya, détruite quatre fois par les autorités israéliennes, dans un quartier totalement rasé, un champ de ruines. Le Comité israélien contre la destruction des maisons (ICAHN) en avait fait un symbole et la famille propriétaire de cette maison, interdite d'y habiter, avait accepté de la mettre à la disposition de l'ICADH (Israeli Committee Against House Demolition). L'ICADH en a fait un centre pour les Israélo-Palestiniens qui élaborent des stratégies sur les moyens d'apporter une paix juste au pays et un centre d'hébergement pour les Internationaux venant aider à la reconstruction d'autres maisons détruites.

Le 23 janvier 2012, la maison a été détruite pour la cinquième fois ! En 2012, Beit Arabiya a été reconstruite pour la cinquième fois et détruite pour la sixième fois. Quatre-vingt-cinq volontaires internationaux l'ont remontée pour la sixième fois, en deux jours, au mois de juillet 2013. Il semble qu'elle n'ait pas été à nouveau détruite...

Cette maison symbolique fait partie des 131 000 maisons palestiniennes détruites en Israël et dans le territoire palestinien occupé depuis 1947.

Ces destructions s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'apartheid (maintenant reconnue par de nombreuses ONG, telle Amnesty International mais aussi par des rapports déposés auprès de l'assemblée générale de l'ONU en septembre 2022) et de colonisation : expulsions, déportations et transferts forcés de Palestiniens (dont la déportation vers Paris de l'avocat franco-palestinien, défenseur des droits humains, Salah Hamouri, le 18 décembre 2022), expropriation, pillage et exploitation de terres et de ressources naturelles vitales, restrictions des déplacements et maintien d'un environnement coercitif dans le but de fragmenter la société palestinienne, d'inciter les Palestiniens à quitter certaines zones et de faire en sorte qu'ils soient incapables de réaliser leur droit à l'autodétermination (Conclusions du rapport de la Commission internationale indépendante de l'ONU chargée d'enquêter dans le TPO y compris Jérusalem et en Israël du 14 septembre 2022). Etant ajoutés le blocus par voie de terre, air et eau de Gaza et le refus du retour des réfugiés et exilés de force. Autant de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, commis depuis des décennies, dans une totale impunité.

1. Action décidée «lors de la rencontre sur le Causse» en soutien des refuzniks – réfractaires à l'occupation – et d'un peuple colonisé (suite).

Il n'y a, hélas, pas de raison d'espérer quelque modification de cette politique de l'Etat d'Israël ni quelque chemin vers une paix juste, surtout après la prise du pouvoir, le 29 décembre 2022 par une coalition sioniste, suprémaciste, raciste, nationaliste, théocratique, homophobe et misogyne. Son objectif est, notamment, de développer encore la colonisation et d'amplifier encore la répression et l'expulsion des Palestiniens de leur terre. Trente-six Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne au mois de janvier 2023 (dont dix lors une attaque sauvage dans le camp de réfugiés de Jénine) et le bilan s'est alourdi en Février. En toute impunité pour l'instant ! Le droit international n'est-il injuste ? De nos jours, un résistant palestinien est traité de terroriste alors qu'un résistant ukrainien est traité de héros...

Geneviève Coudrais

Mémoire et histoire de la désobéissance à la guerre coloniale

En juin 2003, sur le Causse noir, les anciens membres de l'Action civique non violente se retrouvaient ensemble, une quarantaine d'années après avoir agi contre la guerre d'Algérie. Pour bon nombre d'entre eux, c'était la première fois qu'ils se revoyaient depuis toutes ces années. J'ai eu la chance d'assister à ces retrouvailles, alors que j'étais en pleine préparation de ma thèse sur les désobéissances dans la guerre d'Algérie : autant dire que j'étais directement concerné par le sujet et que j'avais l'impression de vivre l'histoire en direct, ou plutôt que j'assistais au mouvement de la mémoire vive de ce conflit.

À cette période, se jouait en effet une résurgence très vive de la mémoire de la guerre d'Algérie. En 1997-1998, s'était ainsi déroulé le procès de Maurice Papon, qui avait été l'occasion de poser la question de l'obéissance et de la désobéissance dans les guerres. Ce procès s'était ouvert sur la responsabilité dans la répression sanglante du 17 octobre 1961, quand bien même l'ancien préfet de police de Paris n'était pas jugé pour ce crime mais pour son rôle dans la Seconde Guerre mondiale. Un an plus tard, en octobre 1999, l'expression « guerre d'Algérie » se substituait à celle d'« opérations de maintien de l'ordre » dans les textes officiels : la guerre d'Algérie était (enfin) officiellement reconnue comme telle. Si, auparavant, la guerre n'était pas reconnue de jure (et en particulier pendant les « événements » comme ils étaient appelés à l'époque), pouvait-on refuser d'y participer ? Pouvait-on dire « non » à une guerre « sans nom » ? Telle est une des questions que je posais dans ma thèse.

Force est de constater qu'il y a bien eu des refus de participer à cette guerre, à l'instar des membres de l'Action civique non violente, du réseau de déserteurs et d'insoumis Jeune Résistance, ou encore des « soldats du refus » communistes. Ces refus ont même été plus nombreux que ce qui a longtemps été dit, puisque j'en ai dénombré environ 12 000 sur toute la durée de la guerre. Mais ces refus étaient peut-être rendus plus difficiles, presque invisibilisés, par la situation opaque dans laquelle les jeunes se trouvaient alors : un service militaire qui était une forme de mobilisation déguisée dans une guerre qui était dite ne pas en être une, dans un pays qui n'en était juridiquement pas un encore et qui était considéré comme une partie constitutive du territoire français. « L'Algérie, c'est la France ! », clamaient certains hommes politiques connus.

C'est probablement une des raisons pour lesquelles le conflit était d'une rare violence. La torture en a constitué une des pratiques emblématiques. Or, au début des années 2000, cette question a resurgi dans les mémoires françaises, en particulier avec le témoignage de Louissette Ighilahriz publié

dans *Le Monde* le 20 juin 2000. Cette jeune militante du FLN avait été arrêtée pendant la « bataille d'Alger », en 1957, torturée et violée. En 2000, elle recherchait un médecin qui était parvenu à l'extirper de l'enfer de la villa Sésini où elle était détenue et maltraitée. Son témoignage, s'il montrait que des soldats avaient désobéi même au cœur du système de répression, ou a minima avaient fait preuve d'humanité, a suscité un choc dans l'opinion publique française. Des officiers réagirent : le général Massu se repentait, le général Bigeard niait en bloc, le général Aussaresses assumait. Douze intellectuels et militants, dont deux anciens réfractaires, Noël Favrelière et Alban Liehti, ont alors signé un « Appel à la condamnation de la torture dans la guerre d'Algérie » et demandé l'ouverture des archives. L'« Appel des 12 » a suscité un véritable déferlement de témoignages : certains sont publiés dans *L'Humanité* qui portait le débat au quotidien, d'autres dans des publications diverses, d'autres encore restèrent au sein du cercle familial ou même intime.

Le débat se prolongea en 2001 avec le général Aussaresses, qui revendiquait plusieurs assassinats, dont celui de Larbi Ben M'Hidi, occasionnant des poursuites à son encontre. La guerre d'Algérie restait alors très vive dans les mémoires et trouvait de nombreuses résonances politiques : la plaque commémorative dénonçant la répression du 17 octobre 1961 dévoilée par le maire de Paris, Bertrand Delanoë, en octobre 2001, l'inauguration du mémorial national de la guerre d'Algérie par Jacques Chirac en décembre 2002. Entre-temps, s'était déroulée l'élection présidentielle qui voyait pour la première fois un candidat d'extrême droite parvenir au second tour : Jean-Marie Le Pen devançait Lionel Jospin et se retrouvait face à Jacques Chirac. Or, Jean-Marie Le Pen est notamment connu pour son passé dans la guerre d'Algérie, en tant que parachutiste ayant officié pendant la « bataille d'Alger » en 1957 et ayant revendiqué la pratique de la torture...

C'est dans ce contexte que les anciens membres de l'ACNV se retrouvaient en juin 2003. J'étais entré en contact avec eux par l'intermédiaire de mon directeur de recherche Benjamin Stora, à qui Michel Hanniet avait écrit en janvier 2001 à la suite d'une émission de télévision. Ce dernier m'avait alors fait connaître les actions de l'ACNV et commençait à entrer en contact avec ses anciens compagnons de lutte. Parallèlement, d'autres s'étaient déjà rencontrés et projetaient ces retrouvailles générales. C'est dire si l'envie – la nécessité ? – de retisser les fils de cette histoire existait. Mais il ne s'agissait pas d'une envie nostalgique de parler du bon vieux temps ; il s'agissait au contraire de mieux faire connaître cette histoire, de parler du passé pour dire en quoi il pouvait encore être utile aujourd'hui : lutte contre le racisme à un moment où l'extrême droite parvenait à des

niveaux jamais atteints auparavant ; volonté de parler de la désobéissance dans les conflits contemporains ; envie de diffuser les méthodes de l'action non violente.

D'un point de vue personnel, ces rencontres ont été très bénéfiques pour mes recherches, avec la présence, en même temps, de nombreux réfractaires de la guerre d'Algérie que je pouvais interviewer et dont je pouvais éventuellement consulter les archives. Elles ont également été très instructives, avec la découverte d'une organisation non violente très structurée, menée par Joseph Pyronnet, menant des actions innovantes, non violentes bien entendu, mais aussi très efficaces auprès de l'opinion publique. C'est dans le creuset de la guerre d'Algérie, au cours de ces années, que sont nées certaines modalités d'action qui se sont diffusées dans une partie des mouvements sociaux, en particulier écologistes, au cours des années 1970. Si en 2003 la rencontre se déroulait sur le Causse noir, celle de 2005 se tenait à Millau : le Larzac n'était jamais très loin...

Aujourd'hui, alors que la guerre est revenue sur le sol européen, que les guerres déchirent le monde un peu partout, que plane même la menace d'une guerre mondiale, il semble plus que jamais nécessaire de rappeler que des hommes et des femmes se sont élevés pour refuser la guerre, ont dénoncé les méthodes oppressives comme la torture et les camps d'internement, ont inventé des manières d'agir efficaces et non violentes, ont cherché à se rapprocher de l'Autre, ont aidé les personnes dans le besoin en participant aux chantiers du Service civil international. Leur exemple doit servir pour les jeunes gens qui refusent les conflits dans lesquels leurs dirigeants les contraignent à participer, pour celles et ceux qui luttent contre des régimes oppressifs, pour celles et ceux qui n'ont que la désobéissance pour faire entendre leur voix.

Tramor Quemeneur

Préface

L'honneur des réfractaires

Honneur à vous, les insoumis, les déserteurs, les objecteurs, les réfractaires qui avez eu le courage de « résister », de dire non, à la pacification, à la torture, aux répressions, aux camps d'internement, le courage de « désobéir aux ordres », à la loi même, aux violations des droits de l'homme, droits individuels et collectifs, droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple algérien.

Honneur à vous, les insoumis qui avez su, par obéissance à des valeurs essentielles, désobéir aux ordres injustes.

Vous n'avez jamais rien demandé, ni reconnaissance du peuple algérien, ni approbation de quiconque, pas même des pacifistes car vous étiez et vous restez modestes, vous faisiez ce que vous dictait votre conscience, et vos refus étaient multiples, variés, personnels; ils étaient riches de leur diversité.

Aucun parti, aucune organisation, aucune Église ou obéissance quelconque n'avait dicté vos choix. Parfois, contre vos amis, vos proches, votre famille, votre environnement, vous avez décidé seuls, et accepté la prison, pour des années souvent, refusant la fatalité de la violence, la fatalité de l'injustice, violence et injustice auxquelles vous deviez participer « au nom du peuple français ».

Peut-être avez-vous eu tort de vous taire si longtemps, de ne pas réunir plus tôt vos témoignages, vos lettres, vos documents afin qu'une mémoire puisse être écrite, une mémoire juste pour que soit connue la vérité : le contraire d'une mémoire culpabilisante imposée comme un devoir, mais une réalité à établir et à dire.

Vous avez eu raison de penser dans ce travail aux victimes de cette guerre, à leurs souffrances, aux Algériens réprimés, aux condamnés à mort, mais aussi aux rapatriés, aux harkis eux aussi victimes de cette guerre qu'on aurait pu éviter si les politiques de l'époque avaient imaginé un avenir de paix et non imposé la loi des armes.

Vous avez bien fait de ne pas dire : « Nous avons eu raison », alors que tous ceux qui avaient été mobilisés, « rappelés » ne pouvaient que taire une guerre qui les avait humiliés en les obligeant à tuer, voire à torturer, voire à assassiner pour venger ceux de leurs camarades tués à leurs côtés.

Permettez-moi de me souvenir de la campagne électorale de 1956.

Mon père était alors candidat « mendésiste », donc « de gauche », dans le Loiret, et je l'accompagnais dans ses tournées. Un jour, à Artenay, je vis un notable, notaire si je me souviens bien, tel un bouc au comble de l'excitation, agiter un drapeau français et hurler au cours de cette réunion publique, pourtant organisée sur le thème de la *paix en Algérie* : « Nous en faisons le serment,

jamais nous ne descendrons le drapeau de la France dans nos départements d'Algérie et, à partir d'aujourd'hui, nous mènerons une guerre implacable contre eux, les *terroristes*, les *fellagas*, les *ratons*, toute cette *vermine*... »

Tous les assistants, bons cultivateurs français, paraissaient unanimes : il fallait faire la guerre. Et, quelques mois plus tard, la gauche votait les « pouvoirs spéciaux » et envoyait des dizaines, voire des centaines de milliers d'appelés et de rappelés vers une guerre inavouable. Aujourd'hui encore, ceux qu'on a mobilisés hésitent à témoigner.

Il fallait témoigner de cette période de votre vie : ce furent vos récits, vos lettres, vos photographies, sans jamais céder aux anathèmes, aux reproches, aux invectives.

Vous appelez seulement au « devoir de savoir » tous ceux qui veulent enfin connaître la vérité sur ce qu'on appelle depuis quelques années seulement la « guerre d'Algérie ».

Le temps est enfin venu de faire connaître le message de ces réfractaires et les conséquences de leur refus pour mieux révéler ce qui a été caché, occulté, passé sous silence, pour des raisons évidentes liées à notre Histoire nationale.

Histoire même de la France, de sa fierté enseignée jadis, et malheureusement peut-être aussi demain, d'avoir été maîtresse d'un empire colonial si vaste que les « valeurs de la République » pouvaient être répandues partout dans le monde.

Tous ceux qui ont pensé que le colonialisme, source de tant d'injustices et de répressions, devait être absolument combattu, que l'aspiration à l'indépendance des peuples colonisés était une juste revendication et devait être soutenue, et plus encore par une France éprise de « liberté, d'égalité, de fraternité », auraient dû vous soutenir, mais vous étiez pour beaucoup des déserteurs, des traîtres. Malgré cela, vous avez tenu bon.

Les institutions, les organisations, vos familles parfois, vous prêchaient l'obéissance : « Tu vois dans quel état tu te mets, dans quelle situation tu "nous" mets, en objectant, en désertant. Obéis plutôt ! Ce sera plus simple... »

Il faut, en vous lisant, penser à aujourd'hui, à ce que votre « désobéissance civile » a représenté comme phénomène politique, comme engagement politique, comme action politique, à court, à moyen et à long terme.

Vos témoignages et vos engagements ont été féconds : une partie de plus en plus importante de nos concitoyens en a été marquée. Vous étiez pourchassés, emprisonnés, mais de larges couches de l'opinion publique partageaient de plus en plus vos analyses.

Des intellectuels, des « personnalités », comme Jean-Paul Sartre, comme Théodore Monod, comme Paul Ricœur, et tant d'autres, mêmes s'ils risquaient peu au regard de vos difficultés et de vos souffrances, appelaient à l'insoumission ; vos refus devenaient action et événement ; vous agissiez sur le monde.

En défendant les déserteurs portugais face à la guerre coloniale de l'Angola et du Mozambique, les déserteurs américains face à la guerre du Vietnam, j'ai constaté que, comme vous, ils avaient modelé, modifié, leurs opinions publiques dans leurs propres pays, et fait avancer des solutions de paix.

Honneur à vous qui, modestement, avez écrit cette page nécessaire de notre histoire et permis ainsi d'espérer, à travers vos témoignages, une société plus fraternelle et plus juste pour demain.

Jean-Jacques de Félice, avocat

I

Pourquoi nous avons décidé d'écrire ce livre

Nous : une cinquantaine de personnes, tous anciens réfractaires à la guerre d'Algérie et certains de celles et de ceux qui ont manifesté, alors, leur solidarité au sein de l'Action civique non violente. Nous dirons plus loin comment est née l'ACNV.

La décision de témoigner par écrit est prise en juin 2003 lors d'une rencontre sur le Causse noir face au Larzac, près de Millau. Cependant, c'est une réunion dans la banlieue parisienne où nous nous sommes retrouvés, un peu par hasard, à une demi-douzaine, en juin 2001, à propos d'une enquête sur le camp de Mauzac (voir annexe, p. 14), qui enclencha l'affaire : il faut dire que le temps n'avait pas complètement distendu les liens noués au moment où, jeunes gens, et moins jeunes, nous nous sommes opposés à cette guerre ; certains d'entre nous avaient conservé un nom ou deux dans leur carnet d'adresses.

Avoir l'envie de se rencontrer, tous (et pour quoi faire ?), tant d'années après, était parfaitement déraisonnable. Déraisonnables, nous avions déjà montré que nous pouvions l'être.

Commence, dès lors, une chasse pour les retrouvailles d'un maximum d'anciens, par téléphone, par Internet, par courrier postal, etc. Et, à l'exception de quelques personnes qu'il n'a pas été possible de joindre et de quelques autres décédées, un grand nombre a été retrouvé.

Et puis, pour que le lecteur comprenne mieux notre projet, il faut ajouter que des amis, des proches, plus jeunes que nous-mêmes, ont manifesté une curiosité vraie pour notre passé, et nous ont encouragés à entreprendre un travail de mémoire.

Deux sociologues, un professeur d'université, un cinéaste proposent alors leur concours. Un questionnaire touffu est élaboré et adressé à tous les *réfractaires* et aux *solidaires* (ces deux derniers termes seront

précisés par la suite) que nous avons réussi à localiser. Chacun va, dès ce moment, se raconter par écrit, à sa façon, plus ou moins longuement, évoquant son parcours de jeune dans le milieu familial, politique, religieux, etc., puis sa rencontre avec l'ACNV, comment s'est passée son aventure (procès, emprisonnement, etc.), et par la suite quel a été son itinéraire de vie jusqu'à nos jours.

Se rencontrer ne suffisait pas... Pour autant, le lecteur pourra se demander pourquoi, quelque quarante années après les faits, nous nous sommes attelés, nous-mêmes, à raconter notre propre histoire.

Dans les années qui ont suivi cette action, « notre histoire » a été relatée, mais partiellement, dans quelques livres qui seront répertoriés dans la bibliographie.

D'autres écrits et des travaux d'historiens plus récents, des interviews vues à la télévision, etc., y font également, mais fort brièvement référence, et bien souvent d'une façon tronquée ou confuse (nous confondant avec les témoins de Jéhovah par exemple). Cependant, à notre regret, aucun document ne retrace en son entier cette action collective, qui, si elle a été mineure, n'en a pas moins été originale. Encore fallait-il que nous nous retrouvions, nous qui sommes si « différents » les uns des autres, et que le temps a, de plus, dispersés.

Le refus qui nous a liés, notre capacité à dire « non », axe essentiel de nos individualités si variées, vont-ils jusqu'à une « communion d'esprit » telle que nous pourrions encore faire, de nouveau, quelque chose ensemble ? Telle était la question, et personne ne se hasarderait sans rire à plancher sur un tel propos.

Toute cette agitation de retraités, pour la plupart d'entre nous, s'est donc concrétisée, deux ans après la première réunion parisienne, par une rencontre dans une magnifique bergerie sans moutons mais propre à recevoir une bonne cinquantaine de personnes. Lors de ces belles



Vous avez déjà remarqué que sur les photos de groupe il manque toujours quelqu'un... Déjà le photographe... Mais où sont les autres ?



La bergerie

jours d'été, l'émotion a été palpable au dire de nos amis plus jeunes et des quelques rares observateurs, neutres, que nous avons invités.

Pendant la guerre d'Algérie, certains ont quelquefois partagé, un temps, la même cellule, ou ont été arrêtés ensemble, le même jour, puis séparés : nous ne nous connaissions pas vraiment, pas tous, *physiquement parlant*; les uns étaient déjà passés devant les tribunaux militaires quand d'autres attendaient leur arrestation, ou vice-versa; et nous étions dispersés dans toute la France selon les affectations que décidait l'armée. Chacun, tout de même, avait plus ou moins bien rangé dans sa mémoire les noms des autres réfractaires et solidaires impliqués dans cette lutte : les informations concernant les actions en cours, lors de cette période, étaient alors constamment diffusées à tous par l'intermédiaire des proches, par les amis et par le journal de l'ACNV.

Aussi, après ce presque demi-siècle, comment mettre un nom sur chaque visage et abrégé les « présentations » : le petit groupe organisateur a décidé que nous porterions tous un badge avec notre nom...

Ainsi, au fur et à mesure des arrivées, chacun s'est approché de l'autre, a jeté un coup d'œil rapide sur le signe de reconnaissance, puis yeux dans les yeux : « C'est pas vrai ? c'est toi ! » Embrassade. Connu naguère ou pas, nous avons quand même toujours su qui était qui; et voilà la conversation qui démarre, sans plus de politesses inutiles, comme entre de vieux copains, tout à notre plaisir; car plaisir intense il y avait. Émotion aussi quand on a vu que deux des couples de naguère, chacun séparé depuis de son conjoint respectif, se sont « reconstitués »

le temps de cette rencontre pour partager le souvenir du passé et... les frais du voyage.

Un tour de table est organisé. L'un après l'autre, tous les présents prendront la parole, réfractaires, solidaires et compagnes ou nouvelles compagnes, y participent, sans exception. La scène est filmée. L'écoute est grande, grave par moments, mais l'humour domine. À ce tour de table, chacun a aussi l'occasion d'apprendre, brièvement, ce que les autres ont fait depuis et de voir qui a encore « un engagement ».

Puis des discussions ont lieu par petits groupes au gré des hasards, ou en préparant les repas. L'ambiance se maintient chaleureuse, détendue, rieuse, sans problèmes de vanité ou de faire-valoir, personne ne cherche à épater personne, nous n'avons rien à prouver, il n'y a pas de pouvoir à prendre. Une sérénité de ruche en activité plane sur la bergerie.

Pour aider chacun à se remettre en mémoire ces temps un peu lointains, nous avons distribué une chronologie écrite des événements relevée dans le journal de l'ACNV de l'époque. Ces « brèves », publiées alors chaque trimestre, retraçaient l'action jour après jour : chantiers, arrestations, procès, manifestations, solidarités, etc. Cette chronologie a servi de base pour ce récit ; il était rien moins qu'évident de s'y retrouver parmi ces événements multiples qui ont eu lieu aux quatre coins de la France (et même, un peu plus loin, en Allemagne et en Algérie).

Sur des panneaux, nous avons affiché des extraits d'articles de presse et de déclarations ainsi que des « lettres ouvertes » écrites par les réfractaires. C'est dans les archives de quelques-uns que nous avons pu glaner des coupures de journaux de ce temps, quelques photos et aussi des circulaires d'information ou des tracts distribués.

C'est lors de cette rencontre que les présents, après de nombreuses discussions collectives, ou en tête à tête, se sont mis d'accord pour que « nous racontions notre histoire » : oui, nous allions écrire un livre, enregistrer une vidéo, créer un site Internet et puis aller plus loin, peut-être...

Notre passé commun nous a réunis. Mais qu'en était-il du présent ? Ce que nous avons fait depuis et ce qui nous anime encore a été l'objet d'intérêt de la part de certains d'entre nous. L'actualité est là, toujours préoccupante.

Sommes-nous bien encore reliés à elle ? Savons-nous encore dire « non » ? Il apparaît très rapidement qu'un petit nombre souhaite prendre part à des actions de soutien à la paix au Proche-Orient. Un groupe se constitue autour de ce problème. Dans l'immédiat, l'assemblée décide à l'unanimité d'écrire, non sans mal, un communiqué de presse en solidarité avec les refuzniks israéliens (voir annexe p. 15). À plus long terme, ce groupe envisage la possibilité d'aller sur place pour

participer plus concrètement aux luttes. Ce qui a pu se réaliser, depuis, pour quelques-uns...

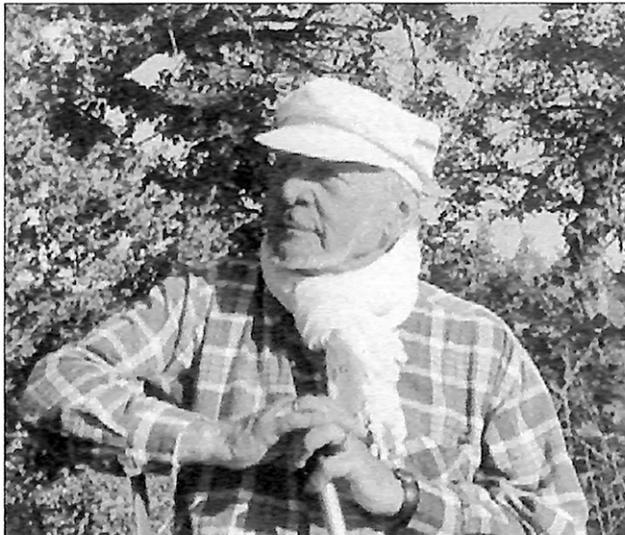
Notre projet général étant affiché, il nous faut maintenant revenir en arrière et resituer notre action dans le contexte de l'époque. Le contexte, c'était la guerre d'Algérie dont nous donnons un très bref panorama ci-après (des historiens de profession ont fait ce travail dans d'autres ouvrages), avec une présentation écourtée de ceux qui s'y sont opposés, en essayant de replacer les personnes impliquées dans le climat politique de ce temps de guerre coloniale.

Ensuite, nous présenterons les débuts de l'ACNV avant qu'elle ne soit sollicitée pour le soutien des réfractaires.

Quant à notre histoire particulière, nous avons d'abord privilégié un récit chronologique qui décrit brièvement la rencontre de chacun avec l'ACNV : l'arrivée sur un chantier et l'arrestation. Il est à noter que certains événements comme le putsch d'Alger, la déclaration d'indépendance algérienne et la grève de la faim de Louis Lecoin ont obligé l'ACNV à s'adapter à l'actualité et à se remettre en question.

Afin d'éviter les répétitions, nous avons ensuite mis l'accent sur des thèmes comme les procès, la vie en prison, le renvoi du livret militaire, pensant permettre ainsi une analyse *a posteriori* qui ferait ressortir des similitudes ou qui mettrait l'accent sur quelques particularités.

À la fin, nous présentons une liste incomplète (car la documentation nous a manqué) des protagonistes, avec une courte biographie pour chacun. Par ailleurs, nous fournissons une bibliographie succincte et un index des noms.



Le berger de la bergerie ? Non ! Jo Pyronnet

Annexe

Le camp de Mauzac

Situé dans le canton de Lalinde, il se trouve à une trentaine de kilomètres à l'est de Bergerac, en Dordogne. En 1939, des baraques-dortoirs sont aménagées pour des ouvriers participant à la construction d'une poudrerie locale. Parmi eux de nombreux républicains espagnols rattachés au 652^e Groupement de travailleurs étrangers.

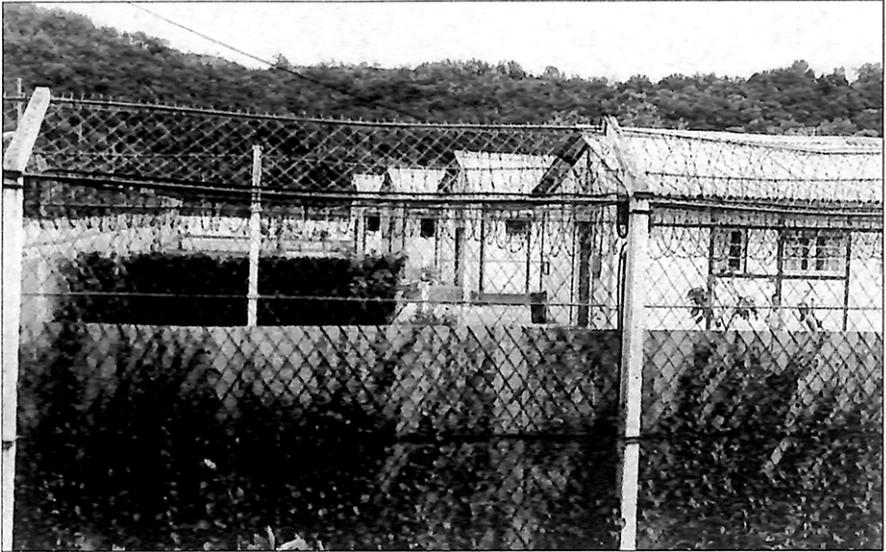
Le repli à Périgueux des tribunaux militaires de Paris rend nécessaire la création d'une prison d'une capacité d'au moins 600 places. L'un des cantonnements d'ouvriers de Mauzac (camp Nord) est transformé en camp de prisonniers. Ainsi naît, début novembre 1940, la prison militaire de Paris repliée à Mauzac. Y sont internés des déserteurs, insoumis, communistes, gaullistes et droits communs. La plupart des premiers écroués est issue des prisons parisiennes du Cherche-Midi et de la Santé, repliées en juin 1940 via le camp de Gurs (Basses-Pyrénées). Le 2 mai 1945, la prison militaire de Mauzac passe sous contrôle du ministère de la Justice et devient centre pénitentiaire, puis centre de détention. De 1940 à 1971, outre les prisonniers de droit commun, des milliers de prisonniers d'opinion sont incarcérés à Mauzac. Pour eux, le choix est le suivant : obéir à sa conscience ou se renier, collaborer ou résister, laisser faire ou s'engager, se soumettre ou lutter.

En octobre 1962, les accords d'Évian sont signés depuis six mois, l'indépendance de l'Algérie est acquise depuis le 1^{er} juillet. À cette époque, les réfractaires à la guerre d'Algérie et autres objecteurs terminent leur peine en prison, disséminés à travers la France. Le 8 octobre, le ministre de la Justice, Edmond Michelet, propose le regroupement des « objecteurs » au camp Nord de Mauzac afin de les faire bénéficier d'un régime libéral et d'un travail à l'extérieur. Le camp Nord venait d'être libéré, en mai 1962, des prisonniers politiques algériens (MNA) qui l'occupaient jusqu'alors. Le 17 octobre 1962, près d'une soixantaine d'« objecteurs » sont déjà à Mauzac, pour la grande majorité des témoins de Jéhovah, ce qui amène le journal *Liberté* (Louis Lecoin) à écrire : « Les portes des prisons se sont ouvertes devant les objecteurs. » Fin décembre 1962, ils sont quatre-vingts, dont une dizaine se réclame de l'ACNV.

Pour ceux qui y feront un séjour de quelques mois, on parle cependant de prison, même adoucie. Les « objecteurs » sont concentrés dans un seul baraquement partagé en deux dortoirs de quarante détenus (un lit et un casier par détenu). Un bâtiment annexe est utilisé la journée pour quelques activités. Il y a un terrain de volley et un terrain de basket-ball. La plupart des détenus étudient (sur leurs lits). Quelques « objecteurs » sont affectés aux travaux courants (buanderie, cuisine, vaisselle) ou à l'entretien des bâtiments (voir p. 165, le chapitre sur la détention).

En juillet 1962, le général de Gaulle qui avait fixé la durée de détention à cinq ans maximum, alors qu'elle était illimitée avant son retour au pouvoir en 1958, la ramène à trois ans. Quelques « objecteurs » sont rapidement libérés. Ultérieurement, les « non-violents » et une partie des témoins de Jéhovah seront détachés sur des chantiers locaux. Le statut étant voté en décembre 1963, les « non-violents » gagnent Brignoles (voir pp. 136-138), pris en charge par la Protection civile. Les témoins de Jéhovah refusant cette solution restent à Mauzac puis partagent le camp avec des prisonniers appelés « correctionnels ». Leur régime est par ailleurs ramené à celui de droit commun (suppression des transistors, etc.). En 1971, le camp Nord est définitivement fermé. Au total, du 17 octobre 1962 au 27 février 1971, 221 « objecteurs » y ont été écroués. Non loin du camp Sud (toujours en fonctionnement), un centre de détention modèle est construit et inauguré en 1986.

Sources : Jacky Tronel, qui prépare un ouvrage sur les prisonniers du camp de Mauzac



Le camp de Mauzac à la fin des années 1970

Annexe

Communiqué de presse : Réfractaires et « refuzniks »

Du 23 au 26 juin 2003, en Aveyron, sur le Causse noir, en cette *année dite de l'Algérie*, une quarantaine de personnes se sont retrouvées : anciens réfractaires à la guerre d'Algérie, épouses ou compagnes, et militants venus d'horizons multiples qui se sont solidarisés avec eux entre 1959 et 1963.

Au cours de cette rencontre, ils ont constaté que chercheurs et historiens contemporains ont « mal traité », ou pas traité du tout, les multiples actions menées durant ces années par les uns et les autres : déclarations de presse, manifestations interdites, enchaînement d'insoumis, de déserteurs ou d'objecteurs sur des lieux publics, arrestations et emprisonnements.

Il semble donc important à ces réfractaires, quarante ans après, de transmettre la mémoire des combats qu'ils ont menés au sein de l'Action civique non violente (ACNV).

Un travail écrit et audiovisuel a été mis en chantier, et la création d'un site Web permettra bientôt de trouver documents, photos et témoignages sur cette période.

Ces mêmes personnes ont tenu à cosigner l'appel suivant : « Ceux d'entre nous qui ont connu la prison pour leur refus de participer à la guerre d'Algérie, et ceux qui les ont soutenus, tiennent à adresser un salut particulièrement fraternel à tous ceux qui refusent, à leurs risques et périls, de servir dans des armées d'occupation, et en particulier aux soldats et officiers de l'armée israélienne actuellement emprisonnés par leur gouvernement pour leur refus d'intervenir militairement dans les *territoires occupés*. »

Nous demandons à tous ceux, intellectuels, journalistes ou autres, qui ont des responsabilités vis-à-vis de l'opinion publique d'exiger que soient traités avec dignité, les « refuzniks » qui, pour des raisons de conscience ou des raisons politiques, refusent de participer à ce qu'ils réprouvent. Nous souhaitons instamment que ces actes de désobéissance soient connus, comme ils le méritent.

Suivent les signatures



L'intérieur de la bergerie.

II

Savoir dire non

L'histoire collective de notre groupe de réfractaires à la guerre d'Algérie est à replacer dans l'histoire plus générale de la décolonisation des pays qui dépendaient de la France métropolitaine. La caractéristique de notre collectif est originale sur trois points :

1. La diversité : on trouve parmi nous, et ainsi qualifiés par les tribunaux militaires, des déserteurs, des insoumis et des inculpés pour « refus d'obéissance »*. Nous avons pris l'habitude d'employer le mot générique de « réfractaire » pour nous qualifier tous. Par ailleurs, les réfractaires pouvaient avoir des origines et des motivations philosophiques, religieuses ou politiques diverses. Il y avait ceux qui refusaient tout port d'armes pour raisons religieuses, d'autres par antimilitarisme pur et simple et ceux qui s'opposaient à cette guerre coloniale. Une ou plusieurs de ces motivations pouvaient cohabiter chez un même réfractaire avec des variations au cours de l'action. Pas de « musulman » à notre connaissance parmi les réfractaires, mais il y en eut parmi ceux que nous nommerons les « volontaires » ou « solidaires ».

Au début des années 60, le terme d'« objecteur de conscience » n'avait, *légalement, en droit*, pas d'existence avant l'obtention du statut, mais il était employé de longue date pour qualifier ceux qui refusaient le service militaire pour des raisons diverses. Cependant, ce terme d'« objecteur » fut et continue d'être employé, à tort et à travers, pour désigner les réfractaires en général.

* Un déserteur est un militaire qui, pour une raison ou une autre, ne rejoint pas son affectation, son corps d'armée.

Un insoumis n'a jamais revêtu l'uniforme, même s'il est considéré comme militaire par les autorités.

Le refus d'obéissance recouvre de nombreuses possibilités : l'insoumis emprisonné en caserne fait un refus d'obéissance quand il n'accepte pas de revêtir l'uniforme, etc. Mais un militaire, soit au combat, soit au repos, qui refuse d'obtempérer à un ordre de ses supérieurs, sera également inculpé pour refus d'obéissance.

2. La solidarité physique : quand il s'apprête à *dire non*, au moment de son refus, le réfractaire qui prend sa décision est un homme « solitaire ». Il a pu consulter ses proches, sa famille spirituelle ou politique, mais le pas se franchit avec en quelque sorte le sentiment d'être isolé et contre tous.

L'originalité qu'offrit, à ce moment, l'Action civique non violente, ce fut une « solidarité physique » totale puisque certains des « solidaires » accompagnèrent les réfractaires non seulement sur les chantiers et au cours des manifestations, mais aussi en prison en adoptant l'identité du réfractaire recherché. Vous retrouverez ainsi ce terme de « solidaire » constamment associé à celui de « réfractaire ».

La procédure adoptée dans la plupart des cas d'arrestation est bien plus qu'une mise en scène, même si l'un des buts recherchés est de frapper l'opinion et de faire connaître notre action.

3. Un dénominateur commun : la volonté de transformer notre refus, qui pouvait paraître négatif aux yeux de l'opinion publique, en une proposition positive : être volontaires pour un service civil de remplacement en Algérie sur le modèle du SCI (Service civil international, voir annexe, p. 24) dont les chantiers étaient connus depuis 1921 et que certains d'entre nous avaient déjà pratiqués. Par ailleurs, l'ACNV avait l'appui ou la caution morale de deux organisations : le MIR et l'IRG (voir annexes, pp. 24-25). C'est au sein du MIR que se fit la rencontre entre Lanza del Vasto et le milieu protestant non violent.

Mais combien avez-vous été à refuser cette guerre ?

Il est difficile de comptabiliser le nombre de jeunes qui refusèrent de participer à la guerre d'Algérie. Seules, sans doute, les archives des tribunaux militaires pourraient en fixer le chiffre. Encore serait-il mal aisé d'en débrouiller la multitude des cas.

Il est en effet impossible, à notre avis, de connaître par le détail les actes d'insubordination de ceux qui, sur le terrain, refusèrent d'obéir à certains ordres comme l'exécution de prisonniers, la pratique de la torture, etc. Quelques témoins et acteurs de cette guerre sont sortis du silence pour dire leur expérience dans un livre, *L'Algérie, nous y étions, témoignages et récits d'anciens combattants*. D'autres témoignages existent (voir la bibliographie).

Les jeunes témoins de Jéhovah, relativement nombreux, en prison en même temps que nous, ne sont pas à classer parmi les opposants à la guerre d'Algérie. Leur refus de la conscription s'appuyait sur une interprétation particulière de la Bible : « ambassadeurs du royaume de Dieu, ils ne servent que Lui ». Ils se désolidarisèrent de l'ensemble des réfractaires et de l'action de Louis Lecoin. Nous en reparlerons plus loin.

Difficile également de comptabiliser ceux qui partirent à l'étranger et se débrouillèrent par leurs propres moyens pour survivre. Le réseau

Jeune Résistance (voir annexe, p. 25) pourrait avoir regroupé une bonne centaine de personnes.

Des membres du Parti communiste refusèrent de participer à cette guerre, le premier d'entre eux fut Alban Liechti, dès 1956. On se reportera à son livre, *le Refus* : il est regrettable qu'il ait été plus que discret sur ses compagnons. Officiellement, ils ne furent pas soutenus par leur parti, mais très fortement par leurs proches et par des syndicats ou par le Secours populaire français. On pourra lire également *Pour avoir dit non* d'Hélène Bracco.

Quant à nous, une bonne trentaine, qui nous réclamions de l'ACNV, est-ce que nous fûmes plus nombreux que les « soldats du refus communistes » ? Disons-le nettement, pour la plupart d'entre nous, c'est essentiellement la guerre d'Algérie qui nous a amenés à nous engager comme nous l'avons fait. Face à cette situation intolérable, notre action collective a permis à chacun non seulement de dire « non », mais d'inscrire cette désobéissance civile dans un cadre plus général, assorti de la proposition immédiate d'un service civil en Algérie. En attendant que notre demande soit reconnue, nous commençons ce service tout de suite, en France.

À proprement parler, la guerre d'Algérie commence le 1^{er} novembre 1954, mais depuis 1830, date de la conquête du pays par la France, les actes de résistance à cette invasion n'ont jamais cessé. Le « radicalisme » nationaliste, militaire et étatique du FLN (Front de libération nationale), partisan de l'indépendance, s'explique par l'intransigeance des « Européens » qui tenaient tous les leviers du pouvoir dans ces « trois départements français ». Mais il ne s'agit pas pour nous, maintenant, de réécrire l'histoire et de dire que les événements auraient pu se dérouler autrement...

Quelques éléments et quelques faits chronologiques qui annoncent la guerre

- 1943. *Manifeste du peuple algérien* qui réclame l'indépendance.
- 1944. Une ordonnance accorde la citoyenneté française à 60 000 personnes d'origine musulmane.
- 1945, le 1^{er} mai. Manifestations nationalistes violentes dans les villes algériennes. Le 8 mai, à Sétif, des indépendantistes réclament la libération de Messali Hadj : 102 Européens sont massacrés ; la répression fera au moins 20 000 victimes du côté algérien, 45 000 selon d'autres sources.
- 1946. Loi d'amnistie sur les événements de 1945.
- 1947. Le statut de l'Algérie affirme la souveraineté française. Il est procédé à une nouvelle assimilation limitée. Percée nationaliste aux élections municipales du second collège (algérien).
- 1948. Élections truquées à l'Assemblée algérienne. Violentes manifestations : 600 arrestations. Une douzaine de morts par ailleurs.

– 1949. Hold-up à la poste d'Oran par l'Organisation spéciale algérienne (futur FLN). Circulaire du gouverneur général aux préfets interdisant formellement à la police l'usage de la torture pour obtenir des renseignements.

– 1950. Démembrement de l'Organisation spéciale par la police.

– 1951. Voyages de propagande de Messali Hadj en Algérie.

– 1952. La Tunisie et le Maroc sont en situation insurrectionnelle.

Messali Hadj est incarcéré à Niort.

– 1953. Crise au sein des indépendantistes algériens entre radicaux et partisans des réformes.

– 1954. Défaite de Diên-Biên-Phu en mai. Le FLN va se créer...

Pour donner le climat de l'époque, citons ce que Robert Montagne écrivait :

La cohabitation d'« Occidentaux » et de musulmans

L'obstacle essentiel que rencontre le choix d'une politique d'évolution de l'Afrique du Nord, on a honte d'avoir à le rappeler ici car nos détracteurs ne veulent jamais en parler, c'est la présence de 2 millions d'Européens et de 600 000 israélites fixés à demeure au milieu de 20 millions de musulmans. Ce sont les « Occidentaux » qui détiennent les richesses de l'économie moderne, la puissance administrative, les capacités d'action sociale et de progrès intellectuel. L'élite musulmane modernisée, peu nombreuse, ne dispose pas, sauf exceptions remarquables, d'un nombre suffisant d'hommes expérimentés dans la conduite des affaires de l'État. Chrétiens et juifs ont en cette élite d'autant moins de confiance qu'ils redoutent de voir s'exercer sur elle l'influence perturbatrice de l'Orient arabe.

L'ensemble des musulmans du Maghreb risque d'adopter, pensent-ils, des impératifs politiques et religieux qui, appliqués ici, marqueraient la ruine des entreprises de la France. Aussi est-il facile, par des campagnes de presse imprudentes, d'exciter la méfiance des Français d'Afrique du Nord et de les rendre hostiles par avance à tout changement.

le Monde du 10 mars 1954

Le 1^{er} novembre 1954, l'insurrection est déclenchée

Le conflit algérien prendra la suite de la guerre d'Indochine, de celle de Corée, des événements de Madagascar, etc. Les Français, plongés dans le début d'une ère de consommation (les Trente Glorieuses), ne daigneront prêter attention à ces « opérations de police » que lorsque l'armée commencera à rappeler les « disponibles » du contingent, quand les cercueils de soldats français se feront plus visibles.

– 1956. Une date, dans cette guerre que l'on dénommait pudiquement « pacification », est à retenir quand, en janvier, les socialistes au pouvoir votent à l'Assemblée nationale, avec l'appui des élus communistes, ce que l'on a dénommé les « pouvoirs spéciaux » (voir annexe, p. 26).

À cette période, les responsables politiques des deux principaux partis de gauche ont, en quelque sorte, voté la guerre et jeté la jeunesse française dans un conflit colonial auquel elle n'était pas préparée.

Il y eut bien quelques épisodes de résistance à cette guerre de la part des disponibles, des rappelés (trains bloqués, des gens se couchent sur les voies, manifestations diverses; par exemple, dans un petit village de la Creuse, La Villedieu, la population prit parti pour des soldats qui refusaient d'aller plus loin), mais cette résistance ouverte s'arrêta en 1957.

C'est par les appelés et les rappelés que commencent à être connues les exactions de l'armée en Algérie, en particulier la pratique de la torture contre les suspects et prisonniers algériens; ces informations ont été répercutées par certains journaux (*France-Observateur*, *Témoignage chrétien*, *l'Express*, *le Canard enchaîné*) ou par des publications souvent censurées comme *Témoignages et Documents* de Maurice Pagat. La censure frappe également les livres qui dénoncent les pratiques de militaires français et qui doivent donc circuler « sous le manteau ».

L'indépendance du Maroc et de la Tunisie est proclamée cette année.



Témoignages et Documents, n° 32, novembre 1961

– 1957. La bataille d'Alger. Les parachutistes de Massu contre les indépendantistes algériens.

« Le dossier Jean Muller », publié par *Témoignage chrétien*, est un document accablant sur les tortures.

Le général Jacques de Bollardière est relevé de son commandement suite à ses prises de position contre la torture.

Chute du gouvernement de Guy Mollet, socialiste.

« Disparition », à Alger, de Maurice Audin, universitaire communiste.

Débuts de l'Action civique non violente : jeûne de vingt jours, à Clichy, contre les tortures en Algérie.

Naissance du « réseau Jeanson », les « porteurs de valises » : aide directe (récolte des cotisations du FLN, hébergement, faux papiers, etc.) de certains Européens aux combattants algériens.

– 1958. Investiture du gouvernement de Gaulle. Le général déclare à Alger : « Je vous ai compris. » De Gaulle est élu président de la République française.

Constitution, au Caire, du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) présidé par Ferhat Abbas.

L'ACNV fait une intrusion à Marcoule où se prépare le plutonium pour la bombe atomique française (qui doit exploser au Sahara). Puis deux groupes font un jeûne public, l'un devant l'usine de Marcoule, l'autre à Genève aux abords du palais des Nations unies.

– 1959. De Gaulle annonce le principe du recours à l'autodétermination pour les Algériens par voie de référendum.

L'ACNV manifeste à Grenoble contre les tortures en France.

L'ACNV manifeste devant le camp d'internement du Larzac.

Mise en place d'un réseau d'aide aux insoumis et déserteurs par les militants du mouvement Jeune Résistance.

– 1960. En janvier, semaine des barricades à Alger.

En janvier également, plusieurs membres du « réseau Jeanson » sont arrêtés.

Au printemps, l'ACNV intensifie ses actions contre les camps avec des manifestations à Paris.

En avril, Francis Jeanson donne une conférence de presse clandestine en plein Paris.

En septembre ont lieu le procès du réseau et la publication du *Manifeste des 121*. Dans *les Porteurs d'espoir*, de Jacques Charby, livre de témoignages publié en 2004, Francis Jeanson écrit, page 35 :

Avec le *Manifeste des 121*, le rôle de l'Unef, celui des non-violents, il se passait désormais des choses que l'on n'observait pas avant le procès.

En septembre, des contacts ont lieu entre des réfractaires et l'ACNV qui sont le début de notre histoire collective.

Le 27 octobre, plus de 200 000 personnes manifestent à travers la France. Le journal *Vérité Liberté* en parle dans son numéro 6-7, paru en janvier-février 1961 :

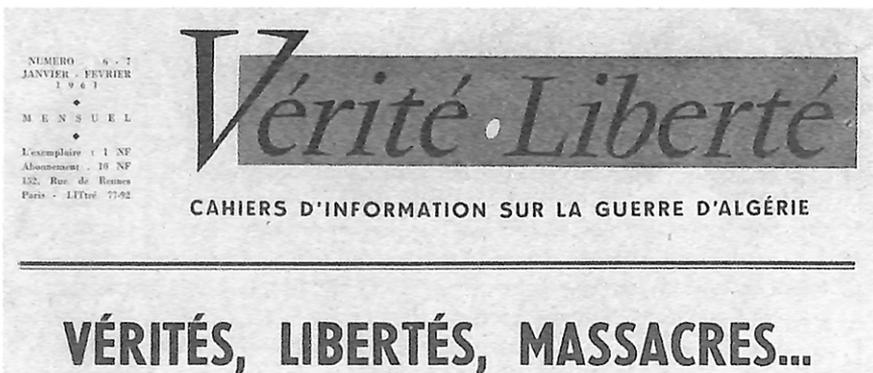
Il s'agit bel et bien du premier mouvement de masse, unissant étudiants et ouvriers, depuis l'échec du mouvement des rappelés. On discutera plus tard le rôle qu'ont joué successivement dans ce réveil les manifestations « non violentes » du printemps dernier, la déclaration des 121 et le mouvement en faveur de l'insoumission, le procès du réseau Jeanson. Bornons-nous pour l'instant à constater les faits : une fraction non négligeable du peuple français a fait usage de sa liberté pour prouver publiquement que la guerre d'Algérie était aussi son affaire.

Le Centre d'information Vérité Liberté regroupait des gens comme Robert Barrat, Claude Bourdet, Michel Crouzet, Jean-Marie Domenach, René Dumont, Louis Lalande, Henri Marrou, Paulette Mounier, Jacques



Pierre Boisgontier lors de son stage de parachutiste. Il sera le premier à demander à l'Action civique non violente de soutenir les réfractaires.

Panijel, André Philip, Jean Pouillon, Paul Ricœur, Claude Roy, Jean-Paul Sartre, Laurent Schwartz, Pierre Stibbe, Paul Thibaud, Édith Thomas, Vercors, Pierre Vidal-Naquet, Andrée-Pierre Vienot, le pasteur Vogé.



Vérité Liberté, n° 6-7, janvier-février 1961

De la difficulté à s'opposer à la guerre

La prise de conscience de ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée se fait donc très lentement, trop lentement si l'on y songe rétrospectivement. Les prises de position concrètes ont eu beaucoup de peine à s'exprimer ouvertement et à se manifester publiquement.

Il faut que le lecteur d'aujourd'hui se souvienne que les Français de l'époque n'ont pas à leur disposition autant de sources d'information que maintenant. De plus, les moyens d'appréhender le présent d'alors (radio, actualités cinématographiques et télévisuelles) sont, pour l'essentiel, sous contrôle gouvernemental. Si la presse écrite d'opposition a parfois réussi à alerter l'opinion publique sur la réalité des choses, le gouvernement a riposté par la saisie des journaux et l'envoi des journalistes devant les tribunaux.

On peut donc parler d'un certain « désert » de la communication, car pour être vraiment au courant de ce qui se passait il fallait lire la presse « engagée » et, dans un tel contexte, il n'était pas évident, pour la grande majorité des Français, de se rendre compte que cette « pacification » cachait une guerre coloniale bien réelle.

Dans de telles conditions, il n'était pas aisé de savoir et de pouvoir dire non à cette guerre.

Annexe

Le SCI : Service civil international



Le SCI a été fondé en 1920 par Pierre Cérésolle, ingénieur et objecteur de conscience suisse, afin de créer une alternative au service militaire et de promouvoir la paix au moyen de chantiers internationaux de travail volontaire, ouverts à tous, hommes et femmes, et pour tous. Le premier chantier s'est tenu cette année-là à Esnes, près de Verdun. Pierre Cérésolle s'est inspiré des idées du philosophe américain William James (pragmatisme), de Gandhi (dont il a été l'ami) et du philosophe Emmanuel Mounier (personnalisme). Le SCI est constitué de trente-quatre sections nationales ; il œuvre partout dans le monde. En France, le Service civil a suivi de très près l'évolution de la situation des objecteurs de conscience. Après l'échec de l'expérience de Brignoles (voir plus loin), il a pris en charge des objecteurs sur différents chantiers. Le premier eut lieu à Oust en Ariège. Mais c'est seulement après l'obtention du statut de l'objection de conscience que le SCI accueille officiellement des objecteurs sur ses propres chantiers : organisation déclarée, le SCI ne tenait pas spécialement à se mettre dans l'illégalité.

SCI France, 2, rue Camille-Flammarion, 75018 Paris
 scifr @ club-internet.fr
 www.sci-france.org

Annexe

Le MIR : Mouvement international de la réconciliation



Le MIR, International Fellowship of Réconciliation (IFoR), est né en août 1914 d'une prise de conscience de chrétiens de nationalités et de confessions différentes, confrontés au scandale d'une guerre qui allait opposer des hommes se déclarant frères en Christ. La branche française a été créée en 1923, c'est une association loi 1901, déclarée en 1933. Elle a été dirigée longtemps par les pasteurs André Trocmé, Henri Roser et Jean Lasserre.

En tant qu'organisation non gouvernementale, l'IFoR a un statut consultatif à l'Onu et à l'Unesco et celui d'organisation associée auprès de la Conférence des Églises d'Europe et du Conseil œcuménique des Églises.

Le MIR veut participer à la promotion de la justice et de la paix par la non-violence active. Le MIR veut résister au recours à la violence comme moyen de résolution des conflits entre les personnes et les groupes, à la guerre en tant que moyen institutionnel pour régler les conflits internationaux, nationaux ou sociaux, à ce qui tend à la rendre possible, à ce qui prétend la justifier, aux autres formes de violence,

parfois plus insidieuses (nationalisme, racisme, exclusions, injustices, etc.). C'est pourquoi le MIR travaille à l'éducation, à la paix, à la formation, à la médiation et à la résolution non violente des conflits, à la reconnaissance et au développement de l'objection de conscience, à la recherche théologique sur la non-violence ainsi qu'à la création, au sein de chacune des grandes traditions religieuses, de véritables services de paix par la non-violence, au désarmement.

MIR, 68, rue de Babylone, 75007 Paris
mirfr@club-internet.fr
www.multimania.com/mirfr

Annexe

L'IRG : Internationale des résistants à la guerre



Un mouvement non violent pour mettre fin à la guerre. L'Internationale des résistants.e.s à la guerre fut fondée en 1921 sous le nom de Paco. Elle eut et a pour base la déclaration de l'IRG :

« La guerre est un crime contre l'humanité. C'est pourquoi je suis résolu.e à n'aider à aucune espèce de guerre et à lutter pour l'abolition de toutes les causes des guerres. »

L'Internationale des résistants.e.s existe afin de promouvoir l'action non violente contre les causes de la guerre, de soutenir et mettre en relation des personnes de par le monde qui refusent de prendre part à la guerre et aux préparatifs de guerre. Le sigle de l'IRG, très connu, est le fusil brisé.

La section française de l'IRG est l'Union pacifiste de France
BP 196, 75624 Paris cedex

Annexe

Jeune Résistance

Il ne nous a pas été possible de bénéficier de témoignages directs d'anciens militants de Jeune Résistance. Le lecteur ne trouvera dans la bibliographie que peu d'éléments de réponse à ses questions. Cependant, on peut lire dans *Coexistence* (n° 73-74, septembre-décembre 1960), revue belge, animée entre autres par Jean Van Lierde, un compte rendu du premier « congrès » de Jeune Résistance, réuni « quelque part en Europe » en août. Dix-neuf responsables de l'organisation y participent. Des observateurs représentant des mouvements de jeunesse de différents pays sont invités à assister aux dernières séances.

« En l'espace de quelques mois, la jeunesse française a fait l'expérience du rappel des "disponibles", de la victoire électorale du Front républicain sur le thème de la paix en Algérie, et de sa trahison, symbolisée très concrètement par l'envoi du contingent dans la guerre. Ce jour-là une coupure s'est produite...

« Ce ne fut [...], au départ, que la mise en commun des expériences de quelques jeunes réfractaires venus des horizons les plus divers : chrétiens, syndicalistes, communistes, d'autres encore, "apolitiques", et qui découvraient le sens de la guerre d'Algérie à travers les récits de leurs camarades. [...] Aujourd'hui, ils sont des centaines. [...] [L'activité de Jeune Résistance] est indépendante de celle des réseaux de soutien au FLN. »

Annexe

Pouvoirs spéciaux, pleins pouvoirs et pouvoirs exceptionnels

Selon l'article 13 de la Constitution du 27 octobre 1946, « l'Assemblée nationale vote seule la loi. Elle ne peut déléguer ce droit ».

Et pourtant, une loi a été votée le 16 mars 1956 par 455 voix (dont 150 communistes) contre 76 (poujadistes) autorisant le gouvernement (Guy Mollet) à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à *prendre toutes mesures exceptionnelles*, en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire et ce, même si elles avaient pour effet de modifier la législation.

C'est ce qu'il a été convenu d'appeler *les pouvoirs spéciaux* conférés au gouvernement dont il a immédiatement usé par une série de décrets pris le lendemain, conférant à l'armée tous pouvoirs de police et de justice relevant jusque-là des autorités civiles et suspendant les libertés individuelles essentielles sur le territoire de l'Algérie (libertés de presse, d'expression, de circulation des personnes, de protection du domicile, etc.).

Sous l'empire de cette même Constitution, le dernier chef du gouvernement de la IV^e République (le général de Gaulle) a obtenu du parlement le vote *des pleins pouvoirs* politiques par une loi du 3 juin 1958, pour assurer le « redressement de la nation » jusqu'à la promulgation d'une nouvelle Constitution, c'est-à-dire jusqu'au 4 octobre 1958.

L'article 16 de la Constitution prévoit cette fois que « lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs constitutionnels est interrompu, le président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel. Il en informe la nation par un message ».

Le général de Gaulle, alors président de la République, en a usé une fois, pendant cinq mois, à raison du putsch des généraux (qui avait duré cinq jours) à compter du 23 avril 1961.

Il s'avère ainsi que, quelle que soit la dénomination, *pouvoirs spéciaux*, *pleins pouvoirs* ou *pouvoirs exceptionnels*, ceux-ci recouvrent l'attribution du pouvoir législatif du parlement à l'autorité exécutive, pouvant être limitée ou non à certaines matières en cas de délégation par le parlement lui-même (*pouvoirs spéciaux* et *pleins pouvoirs*) ou sans limitation telle qu'elle est prévue par la Constitution de 1958 (*pleins pouvoirs* ou *pouvoirs exceptionnels*) en période de crise.

III

Les premiers pas de l'Action civique non violente

L'Action civique non violente existait avant qu'elle ne s'oriente vers le soutien aux réfractaires. L'ACNV se constitue en 1957 en coordination avec la communauté de l'Arche (fondée par Lanza del Vasto, catholique, disciple de Gandhi), mais en dehors d'elle, et en suivant ses propres règlements.

La création de l'ACNV a été voulue comme séparée et indépendante de la communauté. Dans la deuxième moitié de 1958, paraît le premier numéro du journal de l'ACNV. Il porte en sous-titre : « Jalons pour la formation de groupes d'action civique non violente » (voir annexe, p. 42). Le secrétariat, installé à la communauté de l'Arche à Bollène, est alors tenu par Roland Marin.

Dans le projet de l'Arche, il y avait, et il y a toujours, la volonté de mettre en pratique, immédiatement, entre les membres, même peu nombreux, l'idée de la non-violence, sans attendre que tous les humains adoptent ces convictions. De plus, l'Arche offre, à qui le demande, une formation aux méthodes d'action et à une façon de vivre axée sur la non-violence ; ce fut pendant la guerre d'Algérie, également, un refuge, un lieu de repos, pour les militants de l'ACNV et leur famille inquiétés par les forces de l'ordre ou de justice, ou qui tout simplement se trouvaient devant des difficultés matérielles suite aux actions en cours.

La participation à l'ACNV de compagnons et de compagnes de l'Arche allait de soi et était encouragée. Ces deux structures coexistaient donc sans qu'il soit porté atteinte à l'indépendance de chacune. Il s'agissait, en fait, de deux structures complémentaires.

Le premier combat de Lanza et de ses compagnons fut d'alerter l'opinion par divers jeûnes de protestation contre la pratique de la torture que subissaient les Algériens combattants, ou non, pour leur indépendance.

Puis, ils se levèrent contre la bombe atomique française qui se préparait à Marcoule.

Par la suite, il y aura un jeûne et des manifestations à Grenoble, contre les tortures en France, puis suivront les premières manifestations contre les camps d'assignation à résidence où étaient enfermés les « suspects » algériens. Ainsi, à partir du 1^{er} avril 1957, à Clichy, dans la proche banlieue de Paris, vingt jours de jeûne contre les tortures en Algérie sont observés par trois personnes issues de l'Arche : Bernard Gaschard, Pierre Parodi et Lanza del Vasto. Le local qui les abrite, rue du Landy, est le siège d'un centre d'information et de coordination nommé Défense des libertés et de la paix qui cherche à alerter l'opinion publique sur ce qui se passe en Algérie (voir annexe, p. 46). Ce centre est parrainé par de nombreuses personnalités de divers horizons.

Christiane et Jo

À l'automne de l'année 1957 et au printemps 1958, Lanza est à Montpellier pour des conférences. C'est là qu'un professeur de philosophie va découvrir l'Arche et Gandhi, et qu'il entrevoit la possibilité de vivre autrement qu'il ne le fait ; surtout, il prend conscience de l'existence des camps : il s'agit de Joseph Pyronnet, futur puis principal responsable de l'Action civique non violente.

Son épouse, Christiane, perçoit le déplacement du centre d'intérêt de son mari, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes au couple. Cette dernière réflexion est banale, mais significative, car elle a le mérite de montrer que, tout au long de l'action, les femmes ont une place importante dans les prises de décision des hommes. Elles participèrent ainsi sur un pied d'égalité aux différents combats. L'action des Trente contre les camps (voir plus loin), où il n'y avait que des hommes en première ligne, fut plutôt l'exception. Plus tard, ceux qui refusaient le service militaire étaient, évidemment, des hommes. Cependant, au cours de certaines manifestations, il y eut aussi des femmes qui n'eurent d'autre identité que celle de celui qui se constituait prisonnier. Pour l'ACNV, les problèmes concernaient tout le monde, hommes et femmes, et l'engagement de chacun se faisait en fonction non de son sexe, mais de sa disponibilité et de ses compétences. Dans les différents groupes de soutien locaux, les femmes avaient une place quelquefois prédominante.

Après la tenue du premier camp de la non-violence, début avril 1958, est décidée l'invasion de l'usine de Marcoule (selon Lanza, il s'agissait de « donner un coup de pied dans le cul du diable »).

Jo Pyronnet y fait sa première expérience de l'action non violente, laquelle va se révéler déterminante.

À partir du 30 juin 1958, dix-huit personnes, à Genève et près de Marcoule, vont jeûner pendant quinze jours. Christiane la catholique y participe aussi et découvre le jeûne et... les protestants. Décembre-



Non aux camps de concentration !
On peut reconnaître Claude Michel, Lanza del Vasto et d'autres...

janvier 1959, à Grenoble, jeûne et manifestations contre la torture en France. C'est vers cette période que Jo découvre le camp du Larzac, sur un plateau « désert » à 900 mètres d'altitude; là, sont enfermés des Algériens. Il prépare avec Daniel Wintrebert, membre du groupe de Montpellier, une manifestation pour dire « non aux camps de concentration », alors que toutes les manifestations sont rigoureusement interdites.

Le 28 juin 1959, a lieu le premier engagement devant le camp militaire du Larzac où 5 000 Algériens dits « suspects » sont internés après avoir été raflés ou après une sortie de prison. Sept volontaires de l'ACNV demandent alors à être internés comme suspects. L'action se poursuit, en juillet, avec une « lettre ouverte » au ministre de l'Intérieur pour réclamer la suppression de ces camps ou l'internement des volontaires avec les suspects; neuf jours de jeûne accompagnent ces demandes (voir, en annexe, p. 44, le témoignage de François Vernier, sur une des actions à laquelle il participa).

En août 1959, Jo élabore, en accord avec son épouse Christiane, un plan d'action; il se met en congé, avançant le motif de « convenance personnelle pour étude ». La communauté de l'Arche accueille alors Christiane et leurs quatre enfants. Ainsi, elle fait face, seule, à l'insertion de sa famille dans une collectivité où la plupart des gens sont célibataires. Ce qui l'amènera à dire à Jo : « C'est toi qui voulais entrer en communauté, c'est moi qui y suis ! » En effet, Jo quitte fréquemment l'Arche pour accompagner Lanza dans ses tournées de conférences et

il en profite pour recruter des volontaires en vue d'une manifestation d'une plus grande ampleur. Il s'agissait surtout d'ouvrir l'éventail des futurs engagés, de rencontrer des têtes nouvelles hors de la communauté de l'Arche.

Ils seront trente hommes (voir annexe, p. 45) à suivre une formation, début avril 1960, à Grésieux-la-Varenne. L'engagement est pris de se mobiliser durant au moins deux mois pour une pratique de la désobéissance civile en vue de dénoncer l'existence des camps. Le groupe est très composite. Ils ont de 20 à 64 ans avec, parmi eux, un Algérien musulman, un juif, des chrétiens protestants ou catholiques et des agnostiques.

Le camp d'internement de Thol

C'est l'embryon d'une « armée non violente » qui va se présenter devant le camp d'internement de Thol, dans l'Ain, en avril 1960. Environ deux cent cinquante personnes vont les accompagner. La manifestation a été interdite, et le cortège est arrêté par les forces de l'ordre à trois cents mètres du départ. Les banderoles sont enlevées. On pouvait y lire : « Essayons la paix. Nous aussi sommes suspects. Reconnaître ses torts est une force. Non aux camps de concentration. Réparons un mal par un bien égal. On ne défend pas la paix en faisant la guerre. »

La police donne l'ordre de dispersion, les responsables de la marche celui de s'asseoir. Tous sont ramassés et chargés dans des cars : le silence est total. Les gendarmes eux-mêmes se transmettent leurs ordres à mi-voix avant d'aller déposer les manifestants dans un pré, six kilomètres plus loin.

Mais le cortège se reforme et repart en contournant la police qui garde la route. Les Trente sont en avant, détachés du groupe principal. À l'entrée de Pont-d'Ain, trois gendarmes barrent la route et intiment l'ordre de s'arrêter. En silence, calmement, les volontaires débordent le barrage et continuent.

À la sortie du village, nouveau barrage avec douze gendarmes, cette fois. Les Trente avancent, sourds aux injonctions de la police. Chaque gendarme se précipite sur l'un d'eux comme sur un forcené, et le « forcené » s'arrête sagement, simplement. Son voisin continue, sans courir, mais résolument, comme s'il n'était plus qu'une volonté silencieuse et inébranlable d'aller vers le camp. Le gendarme abandonne celui qu'il tenait et qui ne bouge plus pour se précipiter sur l'autre qui, dès qu'il est pris, s'arrête. Mais le premier est déjà reparti...

À ce jeu-là, les gendarmes s'énervent quelque peu. Les Trente, dispersés, bousculés, frappés, renversés, progressent quand même. Les voilà sur la place de l'Église d'où ils étaient partis le matin.

« Regroupez-vous sur les marches de l'église ! » En quelques secondes, les Trente se retrouvent sur trois rangs en silence, comme pour une cérémonie. Les gendarmes, médusés, attendent : ces obstinés,

qui ignorent les ordres, les coups de sifflet et les bousculades de la police, sont remarquablement disciplinés quand leur chef leur parle. Il parle peu... « Détendez-vous, respirez », dit-il, et chacun de s'exécuter, même les gendarmes. L'atmosphère un peu électrique semble s'apaiser.

Mais, soudain, il dit : « En avant ! » Et les voilà tous qui s'avancent à nouveau, sans précipitation, mais d'un pas ferme, droits, les bras au corps. La bousculade recommence, un peu plus vive, les coups pleuvent.

« Voilà le chef, prenez-le. » Un gendarme le saisit et veut l'entraîner. Il se laisse tomber à terre. Il est traîné et jeté sans ménagement dans un camion d'où il ressortira par trois fois. Après lui, il reste vingt-neuf chefs à qui il faudra appliquer le même traitement. Finalement, tous se retrouvent enfermés et emplissent de leurs chants les fourgons de police, puis la cour de la gendarmerie ! Lors de l'interrogatoire, la police veut connaître leurs motivations et l'origine du groupe :

« Mais, enfin, qui êtes-vous ? C'est vous qui les avez recrutés ? Que leur avez-vous dit ou fait ? Vous les avez hypnotisés ? »

– Je leur ai dit ce que je vous dis, que ces camps sont une injustice grave qui prive les détenus de leur travail, de leur famille et de leur liberté, et cela par simple décision administrative, sans jugement. C'est une injustice commise en notre nom, nous en sommes responsables. De plus, si nous voulons la paix, il faut la faire, et pour cela accepter les mêmes sacrifices que d'autres font pour la guerre. Ils sont très disciplinés, mais ce n'est pas à moi qu'ils obéissent, c'est à leur conscience. Si je leur demandais de vous frapper, ils ne m'obéiraient pas. »

Plus tard, trois fourgons de police vont les déposer, un par un, à 120 km de là, dans le massif du Jura. Deux fois encore, ils se présenteront au camp de Thol. Après une nuit au commissariat, ils sont relâchés, toujours dans le Jura. Ils observent la trêve de Pâques en faisant un jeûne de trois jours à Lyon, puis ils partent pour Paris pour se présenter devant le centre de tri de Vincennes.

La décision d'agir à Paris s'explique par le sentiment d'essoufflement des actions devant les camps et pour donner une nouvelle impulsion au mouvement.

Cette action de Thol a été une expérience forte pour tous les participants. Le silence et le jeûne, l'unité réalisée entre des personnes de tendances très diverses, la détermination des volontaires pour l'internement ont fait entrevoir les dimensions possibles de la non-violence. Les cinq jours de préparation avant la marche ont porté leurs fruits pour l'organisation et pour transmettre l'esprit et le sens vrai des consignes. Ce qui a permis de témoigner que la non-violence est à la fois une philosophie et un moyen d'action.

Les Trente à Paris

Arrivés à Paris, le 19 avril, les Trente se rendent devant le centre de tri de Vincennes. Par trois fois, ils s'y présentent, d'abord ensemble puis par groupes successifs de cinq. Ils passent plusieurs heures en prison puis sont relâchés en banlieue.

Lors de la première arrestation, un volontaire musulman, algérien, est séparé des autres ; c'est Hamdani Lakehal-Ayat,

Lors des vérifications d'identité, les Trente avertissent que : « Nous sommes tous Hamdani », et qu'ils n'auront aucune autre identité tant que Hamdani ne leur sera pas rendu. Une heure après, ils sont tous conduits dans la salle où Hamdani avait été isolé.

Lors de l'interrogatoire d'identité, chacun est interrogé poliment, mais le policier qui interroge Hamdani adopte un autre ton : « Toi, comment c'est ton nom ? Allons, dépêche-toi ! Et ne fais pas le malin ! Et si tu mens, gare à toi ! » Hamdani fait le tour de la table, tape familièrement sur le dos du policier en lui disant sur un ton enjoué : « Tiens, je vais te montrer comment ça s'écrit... je vais l'écrire pour toi, puisque tu ne sais pas... puisque tu ne comprends pas... »

Le policier avait compris : « Non, merci, ce n'est pas la peine ! Asseyez-vous ! Bon, vous dites Hamdani avec un H... » Notre frère algérien peut reprendre sa place au milieu des volontaires.

Le 30 avril 1960, première manifestation élargie à Vincennes : un millier de personnes se rassemblent à proximité du château. Parmi lesquelles des « personnalités » : Mesdames Emmanuel Mounier, Germaine Tillion, messieurs Robert Barrat, Jean-Marie Domenach, Jacques Madaule et le pasteur Roser qui dirige la manifestation. L'ordre de dispersion étant donné, les manifestants s'assoient, les pancartes sont enlevées.

C'est alors le coltinage habituel, mais nouveau dans la capitale. Pour la première fois, on verra deux membres de l'Institut, un père dominicain, de grands professeurs et bien d'autres voltiger les quatre fers en l'air dans le panier à salade. « On n'avait jamais vu ça à Paris », titre un journal du lendemain, photo à l'appui. La plupart des manifestants, conduits dans les sous-sols de la mairie du XI^e, organisent des discussions où chacun expose ses motivations. Bonne occasion de confronter les points de vue et d'établir des contacts entre des personnes de tous horizons. Vers 23 heures, après un relevé des identités, ils sont relâchés en banlieue par petits groupes.

En mai 1960, quatorze fois de suite, jour après jour, soit jusqu'au 14 mai, les Trente se présentent place Beauvau, devant le ministère de l'Intérieur pour solliciter leur internement.

À chaque fois, le déroulement de l'action est à peu près le même. À 15 heures, ils stationnent devant le ministère. Ordre leur est donné de se disperser. Ils refusent en s'asseyant sur le trottoir. Embarqués dans les

Les « non-violents » ont manifesté à Vincennes

Il ne fallut pas moins de douze grands cars de police et près de deux heures aux agents pour emmener l'un après l'autre les hommes et les femmes qui entendaient protester, samedi après-midi, « contre l'arbitraire des internements administratifs quels que soient les détenus à l'intérieur des camps ».

Le comité Maurice Audin et le Comité de vigilance universitaire s'étaient associés à cette manifestation conçue par l'Action civique non violente et préconisée par diverses personnalités : le père Leiong, le R. P. Regamey, les pasteurs Trocmé et Vogé ; MM. Gabriel Marcel, Jean-Marie Domenach, Louis Martin-Chauffier, Henri Marrou, Louis Massignon, entre autres.

C'est, au pied du donjon de Vincennes, et dans l'intention de se rendre en silence jusqu'au centre de triage où se trouvent internés, par décision administrative, des Algériens de Paris, que s'étaient rassemblés les manifestants. Des cordons de police leur interdisant de s'avancer au delà du terre-plein où ils se formèrent en colonne, ils opposèrent à leur tour aux représentants de l'ordre, une résistance passive. Et de s'asseoir sur la pelouse. Il y avait autant d'hommes que de femmes de tout âge. On reconnaissait les disciples les plus évidents de Lanza del Vasto à leur barbe. Au milieu de ces manifestants calmes, un prêtre vint lui aussi s'asseoir.

Les agents enlevèrent sans nervosité les banderoles qui disaient « Non aux camps d'assignation », puis les feuilles de papier blanc où, sans relâche, les « non-violents » répétaient la même inscription. Les cars de police, l'un après l'autre, arrivaient vides et partaient chargés. Un à un, emportés ou trainés à terre, les manifestants continuaient jusqu'au but à opposer la force d'inertie.

Une foule de plus en plus dense, elle aussi gagnée par le silence, entourait cette manifestation insolite. Quand s'en allèrent les derniers fourgons de police, des applaudissements, ça et là, éclatèrent à l'adresse des manifestants.

Sur la tombe d'un agent victime du terrorisme

Où les conduisit-on ? La plupart au commissariat, d'autres au cimetière de Bagnolet, sur la tombe du gardien de la paix Mignot, tué le 9 août dernier par des terroristes algériens (1).

Au cimetière les manifestants s'agenouillèrent spontanément et les paroles du « Notre Père » s'élevèrent. Le pasteur Roger expliqua à un commissaire de police que ses amis et lui-même condamnaient la « violence sous toutes ses formes » et M. Joseph Pyronnet, qui avec trente et un manifestants demandera de nouveau ce soir, place Beauveau, a

partager le sort des « assignés », déclara notamment :

« Notre geste n'est pas dirigé contre la police, très souvent victime des attentats, mais il a pour objet de poser le problème de la violence devant la conscience de tous les Français.

» Nous protestons contre les internements, car nous ne pouvons accepter que, sans jugement, des gens soient arrachés à leur travail et à leur famille. S'ils sont coupables, pourquoi ne pas les juger ? »

Après un moment de recueillement les manifestants gagnèrent la sortie du cimetière.

(1) M. Pyronnet, un des organisateurs de la manifestation, devait nous préciser qu'il avait lui-même pris l'initiative de cet hommage pour qu'aucune équivoque ne pèse sur le sens de la démonstration.

Coupage du *Monde* du 3 mai 1960

cars de police, ils sont emmenés au commissariat du VIII^e, enfermés dans une salle sans fenêtres de huit mètres sur huit, qu'ils appellent l'Aquarium.

Relâchés vers 3 heures du matin à quinze ou vingt kilomètres de Paris, ils rentrent à pied, de nuit, par les banlieues désertes jusqu'au premier bus ou métro. Parfois, une voiture de gendarmes intrigués par ces marcheurs suspects les ramène à Paris pour vérification d'identité...

Ils reprennent l'action après quelques heures de repos.

Pour montrer que l'action non violente ne se réduit pas à s'asseoir par terre, ils varient la manœuvre en se présentant en petits groupes accrochés par les coudes, tournés vers le dehors, les mains serrées en clef sur l'estomac.

Ou bien ils se dispersent aux quatre coins de la place. Ou, au contraire, pour montrer leur solidarité avec les policiers victimes d'attentat, ils montent d'eux-mêmes dans les fourgons de police.

M. PAPON

et la non-violence

M. Papon, préfet de police, nous offre l'occasion de revenir sur la manifestation des « non-violents » contre les camps d'internement, manifestation qui eut lieu samedi dernier, on s'en souvient, près du camp de Vincennes. Que M. Papon, pour cela, soit remercié.

Dans une note officielle, publiée hier, il précise que c'est bien de lui que vint l'idée de transporter quelques cars de manifestants sur la tombe d'un policier tué par des Algériens du F.L.N. « Afin de les faire réfléchir », précise le préfet.

Que M. Papon me permette une simple remarque. Les 600 manifestants silencieux, par leurs pancartes : « Non aux camps ! Oui à la Paix ! » protestaient contre l'internement de milliers d'Algériens innocents. D'hommes qui, s'ils étaient le moins du monde reconnus coupables ne seraient ni derrière les barbelés de Vincennes ni derrière ceux de Larzac, mais en prison. Ils protestaient contre l'internement des « suspects » arrachés à leur famille, à la liberté, uniquement parce qu'ils sont Algériens. En les amenant sur la tombe du policier avez-vous voulu signifier que pour vous, tel comme en Algérie, il existe une responsabilité collective des Algériens et que ceux-ci doivent être punis collectivement ?

Plus j'y « réfléchis », comme vous dites, moins je trouve, personnellement, votre idée heureuse. Mais laissons cela. Je ne sais ce qu'en pensent les étudiants catholiques, les professeurs, les prêtres qui s'étaient joints aux « non-violents » pour cette manifestation qui dura près de deux heures.

Je m'y trouvais, avec mes confrères journalistes. J'ai vu ces hommes et ces femmes, les uns tout jeunes, les autres à cheveux blancs assis sur le sol, sans un mot, et que les agents ont emporté, traîné dans les cars. Parmi ceux que M. Papon « a voulu faire réfléchir » j'ai reconnu le professeur Mas-

signon, du Collège de France, les professeurs Marrou et Ricoeur, de la Sorbonne, M. Jacques Madaule, Mme Emmanuel Mounier, le pasteur Roger J.-M. Domenach. Ils étaient assis dans la poussière pour dire avec douleur : « Non aux camps ! ». Non à la répression aveugle, imbécile qui déshonore notre pays et éloigne la paix.

Nous l'avons crié bien des fois nous mêmes sous d'autres formes. Certainement, les organisateurs de cette manifestation et nous ne sommes pas d'accord sur tous les points. Qu'importe ? l'action, discutable ou non dans sa forme, qu'ils ont choisi de mener n'est-elle pas une des branches de la protestation des Français contre la guerre d'Algérie ? Nous voulons la paix. Nous pouvons nous serrer la main.

Et puisqu'il faut « réfléchir », M. Papon, ce fait nous amène à constater que le développement de la lutte pour la paix négociée en Algérie, enregistré déjà par nous il y a quelques semaines, se poursuit, se confirme. Après les positions parallèles prises par les centrales C.G.T., F.O., C.F.T.C. et les nombreuses actions communes des syndicats préfigurant, nous le souhaitons, un Front Syndical commun plus efficace encore. Après les appels à la négociation, à la recherche de garanties pour l'autodétermination du récent conseil national de la S.F.I.O. de l'U.N.E.F., après le succès grandissant des réunions organisées par le Mouvement de la Paix, et les motions votées par de nombreux conseils généraux, on peut dire, comme un ami de mon quartier que « ça bouge ». Nous ne sommes pas les seuls, tant s'en faut, à lutter pour qu'il soit mis fin au plus tôt, par la négociation avec le F.L.N., à la répression sous toutes ses formes et à la guerre en Algérie. Eh bien, tant mieux ! Voilà qui donne un regain d'espoir d'en finir avec la tragédie algérienne. Et du cœur à l'ouvrage -

Madeline RIFFAUD.



Photo Guy Aguiraud

Autour de l'obélisque de la Concorde
« Aux applaudissements d'un peuple immense »

Parmi les participants aux manifestations parisiennes, on aurait pu apercevoir un jeune homme, Yvon Bel, futur réfractaire ; il est enthousiasmé par ce qu'il voit : enfin des personnes qui ne se sauvent pas quand la police arrive mais qui continuent à exprimer leur opinion.

Le 11 mai 1960, les volontaires se retrouvent place de la Concorde autour de l'obélisque, derrière les grilles qu'ils ont refermées au cadenas. Sous l'inscription : « Aux applaudissements d'un peuple immense », ils installent de très grandes banderoles lisibles à cent mètres : « Nous aussi sommes suspects. Assignez-nous à résidence ou supprimez les camps. Nous nous assignons à résidence. »

La circulation déjà intense se ralentit, les voitures font trois fois le tour, les passants s'approchent, tout s'embrouille, c'est la pagaille. La police arrive, saute par-dessus les grilles. Les volontaires s'accrochent les uns aux autres par les coudes. Quand la police en détache un, il se laisse tomber à terre, se fait traîner jusqu'aux grilles, et on le passe par-dessus. L'action dure trente minutes.

Pendant les deux semaines suivantes, les volontaires partiront en province. Ils se mettront à la disposition des groupes locaux de l'Action civique non violente pour préparer les manifestations du 28 mai 1960 sur le thème de : « Nous sommes tous suspects », pour signifier leur solidarité avec les internés des camps d'assignation à résidence. Les Trente sont l'avant-garde d'une action populaire, qui a pris corps le 28 juin 1959, avec la marche devant le camp du Larzac

Fidèles à leur esprit de non-violence Les compagnons dijonnais de LANZA DEL VASTO ont manifesté dans le calme



Samedi, à 17 heures, les Dijonnais étaient conviés, malgré l'interdiction des autorités, à se rassembler devant l'église Notre-Dame pour une « présence silencieuse » devant la préfecture de la Côte-d'Or en protestation de l'arbitraire de certaines mesures administratives d'internement dans les « camps d'assignation à résidence

surveillée » en union avec le « rassemblement silencieux » parisien. Une quarantaine de participants étaient au rendez-vous.

À 17 h. 10, ils se formèrent en cortège et, précédés d'une voiture de police, ils prirent la direction de la préfecture. Ils portaient quatre banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « Nous aussi nous sommes suspects ».

Le cortège fut arrêté par la police avant de pouvoir arriver jusqu'à la préfecture.

Devant l'impossibilité de continuer, le porte-parole des participants donna l'ordre de s'asseoir sur la chaussée.

L'enlèvement de ces quarante personnes qui se laissèrent emmener dans les cars de police prit moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Cependant, le témoignage est là pour démontrer la conviction profonde de ces participants.

Le convoi automobile, constitué de quatre cars de police, gagna la route de Corcelles-les-Monts et c'est dans la campagne, à 4 km. environ de Dijon, que les participants, après s'être vus relever leur identité, furent invités à descendre.

Ils eurent alors toute latitude pour signer une lettre de protestation qui devait être remise au préfet et une autre lettre adressée à M. le ministre de l'Intérieur dans laquelle ils s'engagent à subir les sanctions qui seraient éventuellement prises contre les participants au « rassemblement silencieux » parisien.

Michel Halliez, volontaire à l'internement, assurait l'organisation et la surveillance de ce geste symbolique d'union avec Paris.

Les volontaires partent dans les groupes
de province pour aider à la préparation
des manifestations du 28 mai.

Voici une coupure du *Bien public*
de Dijon du 29 mai 1960

et la sous-préfecture de Millau. L'action des Trente forme une pointe, un axe, une structure à l'action populaire qui, à son tour, est indispensable pour donner ampleur et efficacité à la démarche des volontaires.

Le 28 mai 1960, malgré les « pleins pouvoirs » et l'interdiction officielle de toute manifestation, Lyon, Montpellier, Marseille, Nice, Toulouse, Saint-Étienne, Dijon, Grenoble, Caen, Annecy, Chambéry, Le Mans répondent à cet appel et organisent leur manifestation. À Montpellier, Daniel Wintrebert et Francis Catel ouvrent la marche : c'est le « baptême d'action non violente » d'un futur renvoyeur de livret militaire : Pascal Gouget.

Le fait de renvoyer son livret militaire aux autorités était un geste plus que symbolique pour quelqu'un qui avait déjà accompli son service militaire : c'était manifester sa solidarité avec l'action en cours. La peine encourue pouvait aller de la simple amende à l'emprisonnement. (Voir le chapitre sur les renvoyeurs de livret.)

À Dijon, c'est Michel Halliez et ses amis qui manifestent silencieusement devant la préfecture.

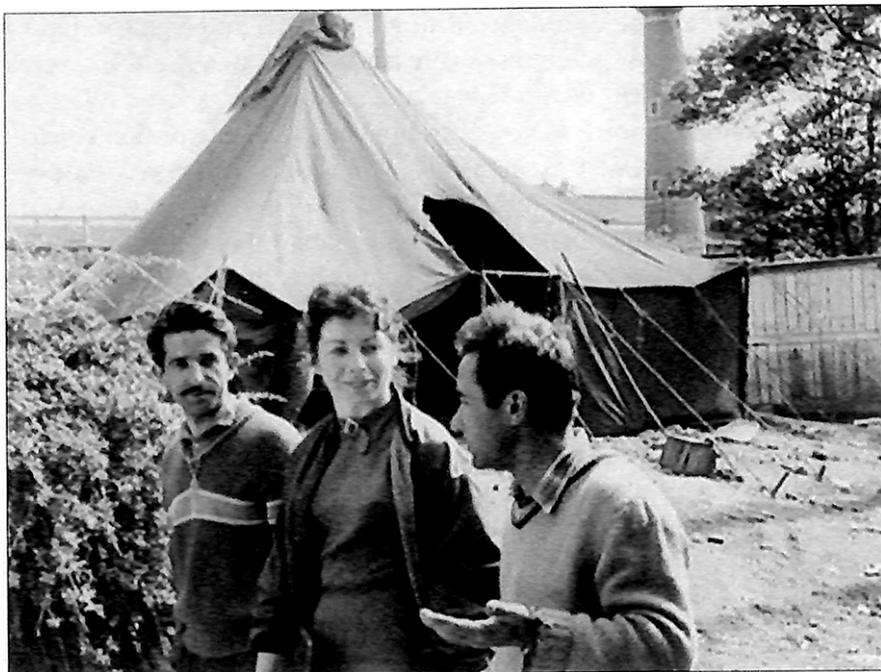
Sur les Champs-Élysées...

À Paris, mille cinq cents personnes sont au rendez-vous du rond-point des Champs-Élysées. La police est là, elle aussi. L'ordre de dispersion est donné, et les manifestants s'assoient sur le trottoir. « Ramassez-moi ça », ordonne un certain Maurice Papon qui dirige en personne l'opération et qui, visiblement, veut agir vite. Mais, à mesure que l'embarquement avance, des spectateurs prennent la place des manifestants assis, et leur nombre reste constant. Les policiers s'énervent, cognent, bousculent, traînent et entassent, piétinent et déchirent. Les spectateurs protestent, un groupe de contre-manifestants crie : « Vive l'armée ! Algérie française ! »

L'ensemble reste calme et digne. Les gens peu exercés à ce genre d'action ont été mis provisoirement sur les bords, car il y a un entraînement à la non-violence comme il y a un entraînement à la violence. Quelqu'un disait le soir : « Je me demandais si je pourrais me laisser faire sans cogner. Quand j'ai vu ça, je me suis senti pénétré de force et de calme, et cela a été tout seul. » Tous se retrouvent à la caserne des agents de police de l'hôpital Beaujon. Le comité organisateur est inculpé d'organisation et de participation à manifestation interdite.

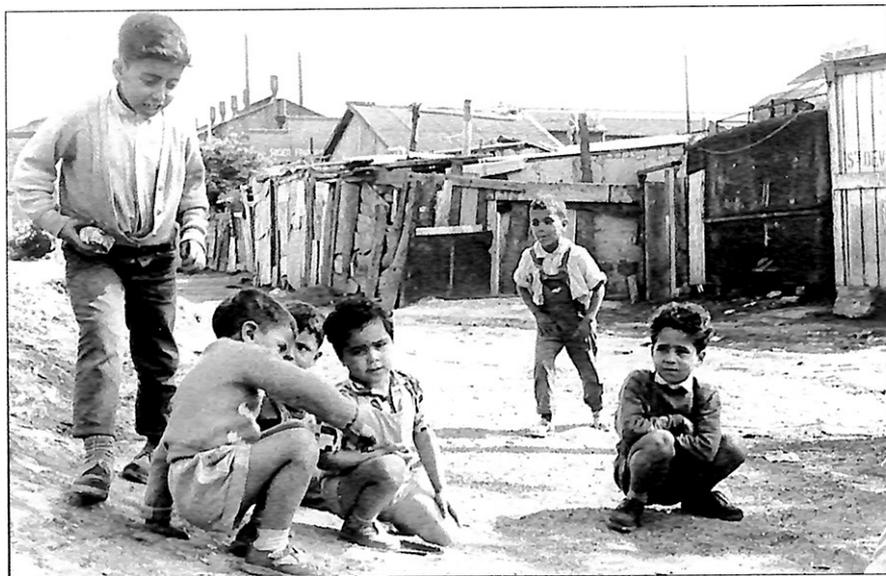
... et au bidonville de Nanterre

Durant deux mois, les Trente ont réclamé leur internement avec les suspects : ils sont toujours en liberté, et les camps demeurent. Pourtant, le bilan est très positif. Le problème a été posé avec force. Onze d'entre eux, repris par les nécessités familiales ou professionnelles, rejoignent leur foyer : ils travailleront avec leur groupe local. Les dix-neuf autres



Jacques et Émilienne Tinel
conversant avec Jo Pyronnet sur le bidonville de Nanterre

Photos Guy Aguiraud



Bidonville de Nanterre

prennent un nouvel engagement d'un mois. Ils s'installent dans le bidonville de Nanterre, au milieu des Algériens les plus mal logés et où sont arrêtés la plupart des « suspects ».

Dans la journée, une équipe nettoie et enterre les ordures, une autre répare les dégâts commis dans les baraques par la police, une troisième construit une habitation provisoire pour loger les volontaires dans le bidonville. Par ailleurs, des cours du soir sont organisés. Dès que la police arrive, car elle vient plusieurs fois par jour et par nuit, les « non-violents » interviennent pour demander à partager le sort des « suspects ». Les arrières sont assurés par la paroisse voisine du Petit-Colombe où l'abbé Louis Rétif met à disposition la salle de patronage.

Du 7 au 14 juin 1960, jeûne au bidonville. Les journaux annoncent une recrudescence d'attentats FLN, présentés le plus souvent comme la conséquence des manifestations non violentes. Le communiqué suivant est publié :

Nous commençons un jeûne public de sept jours pour prendre notre part des souffrances infligées en notre nom et dont nous sommes responsables. Notre jeûne est aussi une protestation silencieuse contre les crimes qui atteignent civils ou policiers français. L'action terroriste et les attentats desservent la cause algérienne autant que la répression préventive et l'internement administratif desservent la cause du gouvernement français... Aidez-nous à démontrer à tous que la générosité et la justice sont plus efficaces que la répression.

Pendant le jeûne, des Algériens s'invitent sous la tente et offrent de l'eau minérale, « en ami, comme on offre le thé ». Quand les enfants s'approchent en curieux, leur goûter à la main, les parents les chassent : « Pas devant eux ! » Pour la rupture du jeûne, ils apportent plusieurs caisses de fruits, des boissons et des beignets.

Maintien de l'ordre ? Ce jour-là, cinq policiers descendent de voiture et réclament leurs papiers à tous les Algériens. L'un d'eux est conduit dans la voiture parce qu'il n'a pas de feuille de paie. Quelques membres de l'équipe s'approchent : « Nous non plus, nous n'avons pas de feuille de paie, pourquoi lui et pas nous ?

– Foutez-moi le camp, bande d'emmerdeurs ! On ne vous demande rien. » En effet, la préfecture de police a donné ses ordres par radio. « Pas d'arrestation de non-violents. Laissez-les accomplir leurs menus travaux dans le bidonville. » Les non-violents stationnent près de la voiture de police. Un deuxième Algérien est emmené. Dès que la porte s'est refermée sur lui, tandis que les policiers repartent, les portières sont ouvertes de nouveau et, malgré l'opposition du chauffeur, deux « non-violents » s'assoient près des Algériens, dans la voiture des policiers. Ceux-ci accourent, arrachent de force les deux volontaires et les traînent au milieu de la rue. La voiture démarre avec les Algériens et deux policiers. Les trois autres, munis de crochets et de pinces, continuent la fouille des baraques. Ils sont suivis pas à pas.

« Pourquoi venez-vous ici ? Nous, nous sommes payés pour le faire, mais vous... Qui vous envoie ?

– Notre conscience.

– Ce que nous faisons ne vous regarde pas. Pourquoi nous suivez-vous partout ?

– Ce que vous faites regarde tous les Français puisqu'ils vous payent. Nous ne vous empêchons pas de faire votre travail. Si vous aviez un mandat de perquisition ou un mandat d'arrêt, ce serait votre travail. Mais est-ce votre travail de casser les tôles, d'arracher les papiers goudronnés, d'enfoncer les portes ? de briser les meubles ? de tout renverser sous prétexte de chercher des armes ? Est-il nécessaire pour vérifier l'identité d'un Algérien de l'emmener au poste ou au camp de Vincennes pour plusieurs heures ou plusieurs jours, et de le relâcher pour recommencer le même scénario quelques jours après ?

– C'est nécessaire pour les tenir en main.

– Autrement dit, le but essentiel de votre présence et de votre activité est de faire régner la terreur ? C'est cela la pacification ?

– Si vous étiez à notre place, vous verriez...

– C'est vrai, votre travail n'est ni agréable ni facile, et nous ne sommes pas là pour le compliquer. Nous sommes là pour faire la pacification à notre façon. Tous les hommes sont méchants et tueurs en puissance, et le meilleur moyen pour qu'ils le deviennent réellement, c'est de les considérer comme tels. Mais, avec un peu d'amour et de bonne volonté, on peut arriver à réveiller les bons sentiments qui existent, eux aussi, chez tous les hommes.

– Je vous souhaite de réussir !

– Ce serait trop commode si cela réussissait toujours, partout, et complètement ; mais finalement, la méthode de la terreur et de la violence est plus illusoire, elle finit par tout détruire. La méthode de l'amour est plus efficace, encore faut-il la mettre en œuvre dans des actes avec autant d'application que l'autre et ne pas se décourager dès les premières difficultés. Et puis, de toute façon, nous sommes payés d'avance.

– Vous avez de la chance ! »

Le texte qui précède est tiré, pour l'essentiel de la déclaration de Jo Pyronnet lors de la rencontre du Causse noir en 2003. Pour raconter cette histoire, nous avons également allégrement pillé son livre : *Une nouvelle force de frappe : l'action non violente*. De même, on pourra consulter *Technique de la non-violence* de Lanza del Vasto.

La guerre se poursuit en Algérie, même si des pourparlers sont amorcés à Melun qui semblent annoncer un mouvement irréversible vers la paix. Il est décidé de suspendre l'action contre les camps pour prendre du repos et préparer de nouveaux combats.

Le 28 juin 1960, avant le départ, une veillée amicale a lieu autour du feu, à l'endroit même où les volontaires avaient jeûné pour protester contre les attentats. Une centaine de personnes, dont une bonne moitié d'Algériens, sont là. Il y a des exposés avec quelques questions et réponses en français et en arabe, sur la non-violence et le sens de notre action. La soirée se termine, à la demande des Algériens, par le chant *Ce n'est qu'un au revoir, mes frères*, chanté en même temps en français et en... arabe.



Dessin d'Alain Lepère, un insoumis à la guerre d'Algérie qui suivit un autre parcours que le nôtre

Ces deux textes («Jalons » et « Principes de base ») furent publiés dans le premier journal de l'ACNV (sans date)

Annexe

ACTION CIVIQUE NON VIOLENTE

JALONS POUR LA FORMATION DE GROUPES D'ACTION CIVIQUE NON VIOLENTE

Secrétariat : Roland MARIN, La Chesnaie, St-Pierre par BOLLENE (Vaucluse)

« Jalons pour la formation de groupes d'action civique non violente »

Depuis deux ans, un certain nombre d'actions non violentes ont été menées dans différents pays :

- Celles de Danilo Dolci en Italie;
- Celles de Martin Luther King, en Amérique, contre la ségrégation des Noirs;
- Les marches pacifiques en Angleterre et en Allemagne, protestant contre l'armement nucléaire;
- Les actions et les jeûnes, en France, à propos des tortures en Algérie et de la fabrication de la bombe atomique.

Beaucoup en viennent à se demander s'il n'y aurait pas là une nouvelle méthode d'action civique ou politique plus efficace que les méthodes habituelles, et qui ne contrediraient pas comme celles-ci les fins qu'elle se propose.

Les modes de combat jusqu'à présent pratiqués semblent ne laisser le choix qu'entre une opposition intellectuelle vouée à l'inefficacité (articles, journaux, conférences, tracts, etc.), dont se moquent les violents, et le recours à la violence par l'attentat, le terrorisme, le combat de rue, éventuellement la guerre.

Est-il possible de mettre au service de la justice et de la paix une force égale à celle des violents ? Et de faire preuve pour la défense des valeurs fondamentales de liberté et de respect de l'homme du même courage que celui qui est demandé aux militaires ?

La non-violence est la réponse à ce dilemme. Elle est la troisième voie, à la fois force et ferment de révolution. [...]

Avant et au-dessus des légitimes oppositions de partis, existent une base et un but commun : le respect de l'homme. [...]

Il se retrouve de nos jours défini en deux textes : la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, et la *Déclaration universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948. Au nombre de ces droits, il en est un qui assure au citoyen le moyen de défendre tous les autres : le droit de résistance à l'oppression. Le but d'un mouvement d'action civique non violente est de conduire cette résistance avec force et courage, mais sans violence et sans haine. [...]

C'est dans les groupes de base que se fera la formation.

Participe en droit toute personne qui adhère aux Principes de base (voir ci-contre), quelles que soient ses appartenances politiques ou religieuses.

Il est important de noter que la participation à une action n'entraînera jamais l'obligation de participer aux actions suivantes, mais donnera simplement droit d'en être averti et d'y être invité.

D'autre part, la participation au travail du groupe ne comportera pas l'obligation de participer à une action. Car toute action non violente doit être accomplie librement, mais menée jusqu'au bout. [...]

Un petit paragraphe précise :

Ceux qui vous présentent ce texte ont participé à plusieurs actions non violentes, et soumettent au millier de personnes connues d'eux pour avoir soutenu ces actions un projet susceptible de les intéresser.

Ils entendent rester fidèles à leurs engagements préalables (mouvements politiques ou confessionnels, groupes divers), et ne voient dans l'action civique non violente qu'un moyen d'unir leurs efforts sur des points précis d'application.

Ils ne peuvent dire aujourd'hui qui sera avec eux demain. Mais ils peuvent dire qui fut avec eux hier. Ce furent, nommément, Robert Barrat, le pasteur Trocmé, Lanza del Vasto, des militants de l'UGS [Union de la gauche socialiste], du Mouvement de la paix, des membres de Pax Christi, des anarchistes, des pasteurs et des prêtres, chacun agissant en son nom personnel et selon ses possibilités.

PRINCIPES DE BASE

Etudier et exercer tous les moyens d'action non-violente pouvant servir à défendre toute cause juste et employer ces moyens chaque fois que cela est nécessaire et en notre pouvoir.

Nous nous engageons à servir constamment selon les principes suivants :

**RECHERCHE CONSTANTE DE LA PLUS GRANDE VÉRITÉ
RESPECT TOTAL DE L'HOMME.**

Ces principes ne sauraient être de vagues affirmations idéalistes et abstraites.

« La Non-Violence est une manière de faire qui procède d'une manière d'être ».

C'est pourquoi notre engagement implique :

L'effort quotidien pour plus de maîtrise de soi,
L'absence d'intérêt personnel dans l'action et le respect de la discipline,

Le refus du mensonge, de l'intrigue, de tout acte démagogique, aussi bien envers ses amis que ses ennemis,
Le respect de l'adversaire et le désir de son bien,

Considérer que celui-ci est un homme de bonne foi, et si son attitude ne le permet pas se souvenir que l'adversaire est un homme qui se trompe. Le but est de le convaincre, non de le vaincre,

Ne jamais refuser le dialogue,

Avant d'accuser l'adversaire, reconnaître ses propres erreurs,

Etre prêt aux sacrifices exigés par l'action.

**LE NON VIOLENT EST INTRÉPIDE
IL COMBAT POUR LA PAIX AVEC
LES ARMES DE LA PAIX
IL BANNIT TOUTE CRAINTE.**

Annexe

**Témoignage de François Vernier
sur une manifestation devant les camps à La Cavalerie**

François Vernier, frère du pasteur Philippe Vernier, nous écrit en février 2004 son témoignage :

Quelque temps avant la manifestation proposée par la communauté de l'Arche, résidant à l'époque près de Bollène dans le Vaucluse, Lanza del Vasto avait donné une conférence à Montpellier où s'étaient rendus trois Millavois.

À la suite de cette conférence, j'avais organisé, dans une salle de la mairie de Millau, un débat sur la non-violence et avais fait appel à Jo Pyronnet, « ami » de l'Arche, pour animer ce débat. Quelque trente Millavois furent présents.

Lorsque la communauté de l'Arche décida de la manifestation devant le camp d'assignation où les Maghrébins suspects au ministère de l'Intérieur étaient enfermés arbitrairement, tout naturellement Jo Pyronnet me contacta.

J'en informai mes amis millavois. Plusieurs ne purent s'engager à respecter le pacte de non-violence demandé par l'Arche si les forces de police en venaient aux coups ! En définitive, quatre Millavois participèrent au mouvement : André Delon, Gérard Deruy, Guy Héran et moi-même.

La communauté de l'Arche et les quatre Millavois, un dimanche matin, se retrouvèrent à La Cavalerie. Un propriétaire avait mis à leur disposition un terrain en plein village pour se rassembler et pique-niquer.

Après concertation, malgré l'interdiction de manifester devant le camp et de stationner sur la route, il fut décidé par tous que « l'on défilerait sur la route sans s'arrêter ».

Entre-temps, il était fait pression, par les autorités, sur le propriétaire pour qu'il demande l'expulsion des manifestants de son terrain. Courageusement, il répondit qu'il n'était pas question qu'il revienne sur la permission donnée.

En fin de matinée, les membres de l'Arche voulurent assister à la messe du village ; les quatre Millavois, par désir ou solidarité, y assistèrent, dont un protestant et un syndicaliste CGT libre-penseur !

Après le pique-nique, au tout début de l'après-midi, les manifestants entreprirent un aller et retour, « sans arrêt », sur la route du camp de détention, avec, parmi eux, des jeunes femmes de l'Arche, leurs bébés dans les bras.

Au retour, trois « compagnons » de l'Arche ont demandé, au poste de garde du camp, d'être « assignés à résidence » avec les Algériens. En guise de réponse, ils ont été chargés dans un camion militaire et libérés dans la nature à dix kilomètres de là...

Durant le défilé, derrière les barbelés, au coude à coude, les CRS armés jusqu'aux dents, impressionnants par leur nombre, proféraient toutes sortes de moqueries et commentaires plus ou moins injurieux contre les manifestants.

De retour sur leur terrain à La Cavalerie, après concertation, il fut proposé par l'un d'eux, et accepté par tous, de continuer la manifestation à Millau même. Le responsable, qui avait commandé l'autobus servant au transport depuis Bollène, demanda au chauffeur de bien vouloir transporter tout le groupe à Millau. Le chauffeur répondit que cela était impossible ; l'ordre de route mentionnant La Cavalerie, il lui était défendu d'aller à une autre destination.

L'ordre de route consulté alors révéla que Millau était indiqué en plus de La Cavalerie ! Le responsable de l'Arche ne se rappelait absolument pas l'avoir demandé ! Les membres de l'Arche y virent le doigt de Dieu !

À Millau, le car se rendit sur la place de La Capelle, et la manifestation, femmes avec bébés dans les bras et hommes, se mit en marche vers la sous-préfecture, par

le boulevard de Bonald, la place du Mandarous, l'avenue de la République, l'avenue Alfred-Merle, le plateau de la gare et la rue Pierre-Sémard.

C'était un dimanche où, dans le jardin de la mairie, se déroulait la kermesse des écoles publiques; il y eut donc beaucoup de témoins pour regarder ce défilé non attendu avec ses banderoles. Par contre (effet de surprise), il n'y eut durant le défilé aucun agent de police ni CRS, ceux-ci restés à La Cavalerie croyant que c'en était terminé. À Millau, seul se trouvait l'effectif réduit (gendarmerie et police) du dimanche! Enfin, au bout de la rue Pierre-Sémard, au coin de la sous-préfecture et de l'avenue de la République, arrivèrent en courant les deux gendarmes de service. Ils arrêtaient le défilé et saisirent les banderoles.

Aussitôt, les manifestants firent un sit-in et demandèrent à un inspecteur de police, arrivé entre-temps du commissariat, d'avoir une entrevue avec le sous-préfet. Celui-ci, furieux, répondit « qu'il n'en était pas question! » L'inspecteur plaida plusieurs fois, sans succès, auprès du sous-préfet pour recevoir la délégation. Chaque fois, la réponse fut « non » et la dernière donna « ordre aux gendarmes de mettre de force les manifestants dans leur autobus » arrivé sur réquisition jusqu'au lieu du sit-in.

Les deux gendarmes étaient complètement anéantis et déstabilisés d'avoir à exécuter un tel ordre, et ils nous suppliaient d'obtempérer sans avoir à intervenir : « Vous ne pouvez pas nous obliger à user de violence pour faire monter ces femmes avec leurs bébés dans les bras. Ce n'est pas possible! »

Après discussion, il fut décidé d'accéder à leur demande : en fin de compte, le témoignage était passé et, « non violents », nous ne pouvions pas obliger les gendarmes à faire violence à leur conscience pour exécuter cet ordre. Nos amis de l'Arche reprirent donc la route de Bollène et les Millavois restèrent! L'inspecteur de police qui avait tant insisté pour que la délégation fût reçue par le sous-préfet se vit muté de Millau peu après! Sur sa demande ou sur ordre supérieur?

Le lendemain, lundi, moi seul sur les quatre Millavois fus convoqué au commissariat de police. Le commissaire Saint-Cricq me reçut sans douceur et sans me saluer, comme un coupable de droit commun, m'avertissant « qu'une action en information était déjà dressée contre moi et qu'à la moindre nouvelle incartade elle sortirait du coffre-fort de la préfecture ». Il voulait aussi à tout prix savoir qui était le vrai responsable de l'idée et du montage de la manifestation. Très calmement, je lui répondis que « je souhaitais qu'on cesse de m'agresser comme un bandit, que la veille j'avais eu devant le camp une véritable épreuve à l'issue plus qu'incertaine et qu'aujourd'hui ma comparution n'avait aucune chance de m'intimider ». « Quant au responsable de la manifestation, disais-je, chaque manifestant était responsable pour son propre compte. Toutefois, s'il fallait en désigner un à tout prix, je croyais pouvoir nommer Jésus-Christ dont l'Évangile avait servi à la prise de décision de la plupart d'entre nous. »

Annexe

Les noms des Trente

Les Trente auraient été trente-deux. Avec le temps, nous ne désespérons pas de compléter cette liste. Il s'agit de : Georges Abadia, Christian Courtois, Robert Di Giacomo, Jacques Drouet, André Dupont (dit « Aguigui » ou « Mouna »), Philippe Ferrand, Bernard Gaschard, Roger Hémon, Jo Hétier, Georges Humbert, Hamdani Lakehal-Ayat, Jean-Pierre Lanvin, Georges Mailfert, Robert Malinges, Arnaud de Mareuil, Claude Michel, Joseph Monsarrat, Pierre Moraël, Jean-Marie Moussali, Jean Neveu, Jo Pyronnet, Antoine Robini, Jean Rogier, Jacques Tinel, Daniel Wintrebert, etc.

Annexe

Tract distribué par le Centre d'information et de coordination

DÉFENSE des LIBERTÉS et de la PAIX

CENTRE D'INFORMATION ET DE COORDINATION

COMITÉ DE PATRONAGE

M^{me} P. A. VIÉNOT
 M^{me} EDITH THOMAS
 M^{me} J. BRUNHES DELAMARRE
 J.-P. SARTRE
 J. CZARNECKI
 J. POUILLON
 J.-M. DOMENACH
 LANZA DEL VASTO
 PASTRUR VOGÉ
 A. PHILIP
 CL. ROY
 P. STIBBE
 J.-J. MAYOUB
 H. MARROU
 CL. BOURBIET
 R. DUMONT
 VERCORS
 • • •

*

SECRETARIAT

ROBERT BARRAT
 ROLAND MARIN
 MAURICE PAGAT
 14 ter, Rue du Londy
 LICHY (Seine)
 Téléph. : PER. 74-76

Compte Chèque Postal

ANDRÉ SCHMIT
 PARIS 16.162-83
 14 ter, Rue du Londy
 LICHY (Seine)

Aidez-nous en participant
 à la souscription permanente

NOM :

Adresse :

Profession :

Le fascisme règne en ALGERIE et commence à s'installer en FRANCE. Des libertés essentielles sont menacées : la presse qui dit la vérité est saisie, les meetings interdits, les militants attaqués.

Tous les démocrates français, tous ceux qui refusent de voir notre pays et notre armée s'engager plus avant dans les voies du déshonneur doivent considérer que l'heure d'une nouvelle résistance a sonné. Dans chaque ville et dans chaque village de FRANCE, il faut constituer avec tous les hommes libres des Comités pour la Défense des Libertés et de la Paix. Il faut diffuser les publications qui disent la vérité, organiser des réunions et des manifestations. Nous sommes à votre disposition pour vous aider. Ecrivez-nous, commandez les ouvrages indiqués ci-dessous, donnez votre adhésion au CENTRE et participez à notre souscription permanente. En luttant pour une solution pacifique et juste du problème algérien, ce sont aussi nos propres libertés que nous sauvegardons.

● **POUR DJAMILA BOUHIRED**, de G. ARNAUD et J. VERGÉS.

« ...On aimerait que tout cela ne fût que le produit de la haine, de l'esprit de parti, de l'imagination polémique, mais hélas ! les rapports médicaux, l'accent de la plainte, la tournure des débats et la brochure de G. ARNAUD et de J. VERGÉS viennent de publier ne laissent guère de place au doute... Ni le cœur ni la plus simple morale ne peuvent accepter cela. Et que ceux qui n'attendent pas le langage du cœur, ni celui de la morale comprennent un moins celui de la raison... »
 A. FROSSARD (L'Aurore).

« ...Je m'associe à ceux qui demandent la grâce de Djamila BOUHIRED... »
 T. MAULNIER (L. Figaro).

« ...Ce récit ne permet plus aux responsables de se taire... »
 Pierre LAZARFF
 Directeur de FRANCE-SOIN.
 L'exemplaire : 300 francs.

● **LA QUESTION**, de Henri ALLEG.

« ...Ce livre est un récit des tortures indescriptibles subies par l'auteur après son arrestation à Alger. Ce témoignage, assorti de toutes les précisions permettant d'en vérifier l'authenticité, n'a jamais fait l'objet du moindre démenti. Il révèle chez les tortionnaires, non seulement l'habitude d'abominables pratiques, mais une bassesse d'esprit indigne d'hommes portant ou empruntant l'uniforme français... »
 Le Monde, 28 février 1958.

« ...Il faut lire attentivement le livre que vient de faire publier HENRI ALLEG. Ce qui fait son extrême valeur, ce n'est pas seulement la description minutieuse des tortures qu'il a subies, c'est la révélation de l'étendue des responsabilités (...). C'est ainsi qu'au milieu de vrais soldats qui croient sincèrement défendre, en Algérie, l'intérêt national, ont surgi des hommes qui, parce qu'ils font le métier de S.S., ont acquis l'idéologie des S.S. »
 FRANCE-OBSERVATEUR, 28 février 1958.
 (NUMERO SAISI)
 L'exemplaire : 300 francs.

● **« DOCUMENTS ET TÉMOIGNAGES SUR LA GUERRE EN ALGERIE »**, publiés par le CENTRE. L'exemplaire : 25 francs.

● **LA PLAINTE AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**, de Madame Denise WALBERT. L'exemplaire : 5 francs.

● **LES GUERROUJ ET TALEB NE DOIVENT PAS MOURIR.**

« ...Trop d'irrégularités sur le plan juridique entoucent ce dossier, la sentence de mort nous paraît trop monstrueusement disproportionnée aux faits qui retiennent le Tribunal lui-même, ce que nous savons, ce que nous apprenons sur les époux GUERROUJ nous les rend trop proches sur le plan humain, pour que nous puissions taire notre émotion, notre inquiétude... Nous invitons nos compatriotes à se joindre à notre effort en faisant connaître au chef de l'Etat leur vœu que J. et A. GUERROUJ et leur compagnon TALEB aient la vie sauve... »
 Francisque GAY, Maurice DUVERGER, Henri LAUGIER, Louis MARTIN-CHAUFFIER, François MAURIAC, André PHILIP, Louis MASSIGNON, J.-P. SARTRE...

« Les tortures ont occasionné sur mon corps diverses blessures qui ont été parfaitement reconnues, hier, par le médecin... Mais visibles et plus profondes encore sont les déchirures faites au cœur de l'homme que je continue d'être, par des procédés qui déshonorent la France, cette France que j'ai appris à connaître, et, pourquoi ne pas l'avouer, à aimer, comme beaucoup d'autres Algériens, sur les bancs de l'école française, à travers ses savants, ses écrivains, ses révolutionnaires et ses martyrs, c'est France aussi que mon père, comme beaucoup d'autres Algériens, a défendue sur les champs de bataille européens... »
 Extrait de la plainte d'ABDELKADER GUERROUJ au Procureur de la République. L'exemplaire : 50 francs.

● **LA QUESTION ALGÉRIENNE** (ouvrage collectif).

Colonisation et Décolonisation, par Henri MERRON. — Nationalisme et Guerre Coloniale, par Ch. A. JULIEN. — Le Régime de l'Algérie depuis 1831, par P. STIBBE. — Géographie algérienne, par Jacques DRESCH. — Le Sous-Développement économique, par A. SAUVY. L'exemplaire : 390 francs.

● **« DES RAPPELÉS TÉMOIGNENT... »**

Lettres et Témoignages de rappelés réunis par le Comité de Résistance Spirituelle. L'exemplaire : 150 francs.

● **L'AFFAIRE DES ENSEIGNANTS D'ALGER.**

Des professeurs et des instituteurs torturés en Algérie. L'exemplaire : 50 francs.

IV

1960

L'accueil des réfractaires par l'Action civique non violente

Qu'est-ce qui va amener l'Action civique non violente, presque un peu malgré elle, à s'engager dans ce nouveau combat avec les jeunes qui refusent de partir en Algérie ? Tout simplement une demande...

En septembre 1960, l'ACNV est fortement sollicitée par Pierre Boisgontier et Élisabeth Jansem, sa compagne, tous deux étudiants et engagés syndicalement. Pierre a, dès octobre 1959, annoncé sa décision de refuser de porter des armes aussi longtemps que durerait la guerre d'Algérie.

Lors de nos retrouvailles sur le Causse, il avait été décidé de délimiter, un peu arbitrairement, la période que nous voulions traiter. C'est l'année 1959 qui a été choisie comme date de départ, même si *notre histoire collective*, quant à elle, ne commence réellement qu'en septembre 1960, au moment où Pierre et Élisabeth, d'un côté, et les responsables de l'ACNV, de l'autre, se rencontrent pour tenter d'harmoniser leurs projets. L'ACNV se dotera alors de nouvelles structures pour faire face à cet enjeu. La condition de base, essentielle, qu'exigeaient ses animateurs était de respecter une attitude non violente *pendant la durée de l'action et également de s'engager jusqu'à la fin de la guerre*.

Nous vous dirons aussi, brièvement, comment d'autres réfractaires avaient, *individuellement*, déjà refusé de partir et comment ils rejoignirent l'ACNV par la suite.

Puis, nous raconterons comment s'est déroulée l'histoire, concrètement, sur les premiers chantiers et lors des premières arrestations.

Lors de son témoignage sur le Causse, Jo Pyronnet explique :

À partir de septembre 1960, l'action non violente s'organise autour des jeunes appelés qui, pour motif de conscience, refusent de servir dans l'armée et demandent un service civil sur les lieux du conflit. Il s'agit, avant tout, de donner une dimension positive à leur refus de l'armée, de les aider à sortir de la marginalité et des tentations de la clandestinité, en entrant dans une action collective qui les relie entre eux et avec tous ceux qui cherchent une issue à la guerre d'Algérie.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que c'est précisément à ce moment, au mois de septembre 1960, qu'est publié le *Manifeste des 121*, signé, en réalité, par un nombre beaucoup plus grand d'universitaires, d'artistes, d'intellectuels, etc., qui déclarent, en conclusion, respecter et juger justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien, respecter et juger justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français, et que la cause du peuple algérien – qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial – est la cause de tous les hommes libres.

En mesure de rétorsion, le 22 septembre, en conseil des ministres, une ordonnance est adoptée qui aggrave les sanctions frappant la provocation à l'insoumission et le recel d'insoumis.

Ce *Manifeste des 121* a un grand retentissement : il fait prendre conscience plus largement à l'opinion publique du droit du peuple algérien à accéder à l'indépendance. Se tient à cette date le procès du réseau Jeanson (réseau de soutien des « Européens » au FLN) qui contribue également à ouvrir les yeux d'un plus grand nombre.

L'ACNV, de son côté, élabore le projet suivant :

Un *Appel* public (voir annexe, p. 67) est rédigé qui s'adresse aux jeunes et aussi aux adultes qui veulent les soutenir :

– Les jeunes, « qui ne doutent plus que le combat militaire soit maintenant inutile et seulement destructeur, qui refusent au nom de leur conscience d'y participer et cherchent une action efficace », sont appelés à ne pas passer à l'étranger, à ne pas entrer dans la clandestinité, mais à réclamer le droit de faire en Algérie un travail constructif, même dangereux.

– Tous les Français qui veulent la paix sont appelés à manifester leur solidarité avec ces jeunes en renvoyant leur livret militaire, en organisant des manifestations et des chantiers dans leurs villes. Les adultes non mobilisables peuvent soit rejoindre les jeunes sur le chantier, soit prendre plus de risques en signant l'*Appel* et la *Lettre au président de la République* (voir annexe, p. 68).

Pour les jeunes désirant alors entrer ainsi dans l'action proposée est rédigé un *Engagement* (voir annexe, p. 69) à travailler, dès maintenant, en

France, sur un chantier de service civil, à faire connaître leur situation aux autorités militaires et à accepter les sanctions prévues par la loi.

Les structures d'accueil

C'est ainsi que se met en place une structure souple, à plusieurs niveaux, pour accueillir des « mobilisables » ou rappelés et éventuels futurs réfractaires.

Le premier cercle est donc constitué par ces jeunes que l'on appellera « réfractaires ».

Un deuxième cercle est constitué par ceux qui, ayant passé l'âge du service militaire, se libèrent de leurs obligations professionnelles pour soutenir les premiers. Cette solidarité active pouvant aller jusqu'à la désobéissance civile avec les risques de sanctions que cela implique.

Un troisième cercle, de personnes moins engagées, gravitant autour des deux premiers, leur apporte une aide plus ponctuelle, physique, morale et financière. Dans ce troisième cercle, nous trouvons tous les groupes de l'ACNV de province ainsi que les groupes des Amis de l'Arche.

Toutes les personnes qui appuient l'action sont incitées à écrire des lettres de réconfort, ou d'explication, aux familles, en disant leur solidarité, permettant ainsi à l'entourage du réfractaire de modifier un point de vue quelquefois hostile par rapport à cette action. Des dizaines de lettres sont également envoyées aux présidents des tribunaux militaires lors des procès. Les personnes participant à ces deux derniers cercles sont appelées les « solidaires ».

Ces « solidaires » font également tout leur possible pour que les compagnes puissent être présentes, physiquement parlant, aussi souvent que cela se peut au plus près du réfractaire lors de ses différents déplacements (au gré des chantiers, des arrestations, lors de la visite psychiatrique, afin de recueillir des témoignages pour les procès, etc.). Évidemment, cette présence varie selon la disponibilité de chacune, compte tenu de sa propre situation professionnelle et/ou familiale. Certaines ne peuvent se libérer qu'occasionnellement, d'autres n'ont pas d'attaches spéciales et s'adaptent aux circonstances. Quand l'action débute, environ un tiers des réfractaires ont une compagne (ils sont mariés ou pas), deux ou trois ont également un enfant.

Les compagnes sont, même si cela représente des difficultés pour elles, tout à fait d'accord avec l'engagement de leur compagnon et prêtes à faire le maximum pour lui apporter un soutien. Par contre, certaines ont à faire face à l'hostilité ou à l'incompréhension des familles. Des familles, par exemple, où il y avait une « tradition militaire » (engagés volontaires, gradés de l'armée, etc.).

Cependant, rien n'est simple : dans les réponses à notre questionnaire ou lors de conversations privées, nous nous sommes rendu compte que plusieurs compagnes se sont senties bien seules, même dans un milieu

pourtant favorable. L'évidence de l'engagement faisait oublier à l'entourage qu'une femme pouvait avoir ses propres problèmes qu'il n'était pas possible d'énoncer facilement.

Mais il fallait coordonner les différents cercles et les individus isolés. La création d'un second secrétariat à Vanves, en banlieue parisienne, assure ce travail ; il devient en quelque sorte l'état-major du mouvement. Michel Lefeuve mettra à la disposition de tous la maison qu'il louait, et cela en dépit d'un voisinage peu favorable. C'est Michel qui propose à Anne-Marie Ressouches de les rejoindre à Vanves. Auparavant, elle avait manifesté contre les tortures avec le groupe de l'ACNV de Grenoble. Anne-Marie raconte :

Le secrétariat était le centre, une sorte de tourniquet où se brassaient des idées, des projets, des rencontres de toutes sortes. Nous élaborions là les projets d'action, préparions les procès, mettions en place les manifestations au cours desquelles les réfractaires devaient se faire arrêter et poursuivions ensuite une correspondance avec eux en prison, avec leur famille, afin de maintenir et d'enrichir les liens tissés entre nous. Je tapais beaucoup de courrier, assistais aux procès et envoyais les comptes rendus à la presse, ce qui me donnait l'occasion d'entrer en contact avec quelques rédacteurs de journaux comme *Combat*, *Témoignage chrétien*, *Réforme*, *Tribune socialiste*, etc.

À propos des autres volontaires de l'équipe d'animation, Anne-Marie se souvient, quarante ans après :

Il y avait là Jo Pyronnet, ex-prof de philo, qui avait érigé en principe existentiel la noble nécessité de l'école buissonnière et... engagée ! On l'appelait le Capitaine. C'est lui qui initiait les actions diverses, les organisait et les menait avec un sens étonnant de la stratégie non violente. Il avait aussi un sens aigu des êtres et des situations.

Marie Faugeron était la secrétaire principale de l'ACNV, véritable carnet d'adresses ouvert sur des personnalités prestigieuses dans le monde de la pensée, de la recherche, de la politique, du journalisme et du syndicalisme. Elle savait mieux que quiconque ce qu'il fallait dire, où, quand et comment.

Michel Lefeuve, paisible, rêveur, musicien, traversait la vie avec la conviction de la vaincre. Il était chargé du journal de l'ACNV qui était tiré entre 8000 et 10000 exemplaires.

Claude Michel, dit le Caribou, compagnon de l'Arche, sensible, énergique et tenace, cultivait les relations avec les Amis de l'Arche et recherchait de nouveaux alliés à l'ACNV.

Georges Abadia, toujours joyeux, généreux, communicatif, faisait le meilleur couscous végétarien que je connaisse. Il savait, lui aussi, maintenir les contacts et veillait à la bonne ambiance de la maison.

Anne-Marie explique aussi pourquoi elle a rejoint l'ACNV :

Rien, a priori, ne m'avait prédisposée à m'intéresser de près ou de loin à la politique. Cela ne me concernait pas. [...]

Le présent, pour moi, était flou, l'avenir incertain. C'est à ce moment-là, à Grenoble, que j'ai rencontré Lanza del Vasto. Presque soudainement quelque chose en moi s'est révélé... Je me rencontrais différemment et commençais à

m'accepter, à prendre confiance en moi, en la vie. La guerre d'Algérie battait son plein. On torturait dur à la prison de Grenoble et l'on disait que les gens du quartier, pour ne rien entendre, mettaient un peu plus fort leur radio ou leur télévision.

Les cris des torturés, à quelques centaines de mètres de moi, étouffés par la lâcheté ou l'indifférence... je n'avais pas le choix. Ou je faisais comme si de rien n'était ou bien je faisais quelque chose pour protester, arrêter ça, me sentir solidaire. Solidaire. C'est peut-être cette notion qui, lentement, précisément, s'était mise à m'habiter.

Dans l'équipe d'animation, il y avait également Simone Pacot qui partageait son temps entre les chantiers, Vanves et le secrétariat à la communauté de l'Arche. Claude Michel, dans son livre (*la Quête du sens*, p. 128), décrit lui aussi d'autres volontaires à long terme, animateurs des différents chantiers et piliers des manifestations à venir :

Jean [Rogier], le topographe, précis et rangé comme un bibliothécaire mais capable de coups d'audace étonnants. Je ne l'ai jamais vu se départir de son calme, même aux moments où la police était au comble de l'énerverment.

Jacques [Drouet], dit Barberousse, d'une habileté prodigieuse et plein d'humour. Il fut pendant des mois notre « technicien ». Construire une maison ne l'effrayait pas plus que se moquer gentiment du tribunal à la barre des témoins.

Antoine [Robini], le Niçois à l'accent délicieux qui, pour les bons jours, avait des réserves inépuisables d'histoires. Les mauvais jours, il valait mieux le laisser en paix.

Beaucoup d'autres personnes viennent donner des coups de main selon leur disponibilité. Ainsi, par exemple, quand Pierre Boisgontier part sur le premier chantier de l'ACNV, Élisabeth s'installe et travaille au secrétariat à Vanves. Elle participe à toutes les tâches nécessaires à l'organisation du soutien aux réfractaires et, en même temps, elle se sent elle-même très soutenue par cette équipe composée de personnes ayant entre dix et quinze ans de plus qu'elle.

En y réfléchissant, quarante ans après, elle dit :

On ne m'a jamais demandé de faire quelque chose d'exceptionnel, uniquement un travail d'information, de rencontres, de communication. Marie et Michel conservaient un calme et une sérénité en toutes circonstances.

La pugnacité de ma belle-mère n'a jamais faibli tout au long de cette action, et mon père m'envoyait un petit chèque tous les mois. J'attendais donc avec confiance la victoire, sans douter un instant de la justesse de la cause.

Pour informer le public et les militants, le journal de l'ACNV est publié trimestriellement, mais aussi d'innombrables circulaires et « lettres » qui émanent du secrétariat de Vanves et dont les textes sont repris et diffusés par les groupes locaux.



Anne-Marie Ressouches

Des plaquettes plus spécifiques rendent compte des procès des uns et des autres, et cela de façon plus détaillée que dans le journal.

D'où vient l'argent ?

Disons d'abord que tous les volontaires et solidaires, engagés pour un temps plus ou moins long, sont bénévoles. L'ACNV prend en charge la nourriture, les déplacements, les frais des procès et l'aide aux familles.

La nourriture sur les chantiers est, la plupart du temps, prise en charge par l'organisme pour lequel le travail est effectué. Pour faire face aux dépenses, un CCP est tenu à tour de rôle par Marie Faugeron, ou Anne-Marie Ressouches. Un bilan financier est publié dans chaque numéro du journal. Les recettes qui alimentent ce compte proviennent uniquement de dons des particuliers et des abonnements au journal.

Les appels lancés sont toujours entendus. Cette aide, « le nerf de la guerre », est considérée comme une vraie participation à la lutte et un encouragement pour ceux qui peuvent s'engager plus avant.

Silence, on manifeste !

C'est à partir de novembre 1960 que les animateurs parisiens, tous les quinze jours, ont organisé des manifestations immobiles et silencieuses de quinze minutes devant le ministère de la Justice, place Vendôme. (Le samedi 31 décembre, ce rassemblement a lieu entre 23 h 30 et minuit.) Marie Faugeron écrit, dans la *Lettre*, n° 3, du 11 novembre 1960 :

0.50 NF Novembre 1960 — Numéro VIII

ACTION CIVIQUE NON-VIOLENTE

Secrétariat de l'action : Marie FAUGERON, 106, rue Sadi-Carnot, VANVES (Seine)
Secrétariat du Journal : Simone PACOT, Saint-Pierre, BOLLENE (Vaucluse)

LA PAIX N'EST PAS UN IDEAL DE LACHE. ELLE EXIGE PLUS D'HEROISME QUE LA GUERRE. ELLE PEUT SEDUIRE. ELLE DOIT ENTRAINER LES ADOLESCENTS DANS LA GRANDE AVENTURE DES RESPONSABLES DE L'AVENIR

Torres BODET,
ex-Directeur Général de l'UNESCO.

LA GUERRE D'ALGÉRIE ET LES JEUNES

Les jeunes nous disent : « VOUS PARLEZ DE PACIFICATION ET VOUS NOUS ENVOYEZ FAIRE LA GUERRE »

Nous avons interrompu notre action en juin dernier dans l'espoir que les pourparlers de Melun seraient le point de départ d'un mouvement irréversible vers la paix. Depuis lors les positions se sont durcies des deux côtés.

La guerre se poursuit inexorable et meurtrière : la paix semble plus lointaine et plus inaccessible.

Les autorités françaises ont voulu rétablir l'ordre et pacifier l'Algérie par la violence. L'armée a là-bas les pleins pouvoirs, elle contrôle tout, dirige tout. Les opérations les plus pacifiques sont ainsi placées au départ dans un cadre imposé de l'extérieur par la force et inconciliable avec toute idée de libre détermination.

Il faut bien reconnaître l'échec de cette méthode : en six ans de guerre et

refuser la guerre en Algérie contre les Musulmans pour la faire en France contre les Français. Faire la paix, ce n'est pas choisir pour un adversaire contre l'autre, c'est choisir contre la guerre, contre l'injustice et agir dans le sens de la réconciliation, dans l'amour et le respect des deux adversaires.

Faire la paix, c'est refuser la mitrailleuse quelle que soit sa direction et lui substituer la force de l'esprit, de l'amour et du don de soi.

Faire la paix, c'est croire que des actes, inspirés par l'esprit, l'amour et le don de soi peuvent changer la réalité politique pourvu qu'ils soient autre chose que des mots.

Doivent être traités comme criminels de guerre non seulement ceux qui or-

expriment leur volonté de paix en affirmant leur solidarité totale avec l'action des réfractaires et volontaires, ils signent l'Appel public ci-inclus. Ils acceptent ainsi de subir les sanctions éventuelles qui les frapperaient (Article 203 Code de Justice militaire : « la provocation à la désertion lorsqu'elle est commise par des non-militaires est punie d'un emprisonnement de 5 à 10 ans et d'une amende de 360 NF à 36.800 N.F. »)

Les réfractaires, les volontaires et les signataires poussent leur action pour un service civil jusqu'au refus du service militaire d'une part ou à la solidarité pratique avec ceux qui refusent, d'autre part. Ils constituent l'avant-garde militante de cette action non-violente, de cette armée de la paix.

La première cérémonie silencieuse a eu lieu le samedi 5 novembre. Nous étions attendus par plusieurs cars de police et les lances à incendie à l'arc de triomphe du Carrousel, et nous nous sommes regroupés à trois cents mètres de là dans le jardin des Tuileries de façon à donner quelques consignes. Nous avons rejoint séparément la place Vendôme et nous nous sommes installés sur le terre-plein central. Nous étions 80 à 100 personnes. Là aussi stationnaient cinq ou six cars de police. On nous pria de bien vouloir nous mettre hors de la vue des passants moyennant quoi nous aurions l'autorisation de manifester... Un responsable opposa un refus formel : il précisait que nous venions faire un quart d'heure de présence silencieuse et que nous le ferions quoi qu'il arrive. Des panneaux furent déployés. Les policiers cédèrent, et ce n'est qu'au bout de dix minutes qu'on vint nous retirer les banderoles. À la fin du quart d'heure, nous nous sommes dispersés en affirmant notre décision de revenir tous les quinze jours. Quelles conclusions en tirer ? Cela fut un bon début pour les autorités, la police et nous-mêmes. Le matin même, Jo Pyronnet avait eu une entrevue au ministère de l'Intérieur et avait exposé ce que nous avions l'intention de faire, et dans quel esprit nous le faisons. Le problème est posé ouvertement et franchement. Début qui ne vaudra que parce que nous poursuivrons. Nous viendrons chaque fois plus nombreux, les premiers participants ayant à cœur d'encadrer les nouveaux venus.

L'équipe d'animation engage vivement les groupes locaux non seulement à faire des manifestations ponctuelles mais aussi à organiser des chantiers, des cours d'alphabétisation pour les Nord-Africains, ne serait-ce que durant les week-ends, en collaboration éventuelle avec des organismes comme le SCI, Emmaüs, la Cimade, etc.

Élisabeth et Pierre rencontrent l'ACNV

Pierre Boisgontier, issu du militantisme étudiant et de l'anticolonialisme, est président de l'Assemblée générale de l'Unef de Nancy en octobre 1958. Son but est d'amener le syndicalisme étudiant à élargir ses vues corporatistes pour une ouverture sur le drame algérien. En 1957-1958, il est responsable du journal *Nancy étudiant* qui diffuse à environ 2500 exemplaires.

En 1958, Pierre fait la connaissance d'Élisabeth Jansem, militante à la corpo de lettres. Elle partage ses points de vue et a déjà participé à des actions de l'ACNV contre les camps d'internement. Elle fait également partie des amis du journal *Témoignage chrétien*.

Pierre, incorporé au service de santé des armées, à Toul, fin octobre 1959, annonce sa décision de ne pas porter les armes aussi longtemps que durera la guerre d'Algérie. Il lui est donné de choisir entre la prison ou être infirmier parachutiste, il accepte la deuxième solution. Muté à Pau, pour une formation, il y rencontre Alain Normand (objecteur évangéliste) qui va jouer, sans le savoir, un rôle important dans les décisions qui seront prises par la suite. Ils reviennent ensemble à Toul et font la connaissance d'André Gazut, lui aussi infirmier parachutiste qui, par la suite, a raconté la guerre d'Algérie dans son film, *Pacification en Algérie* (diffusé sur Arte le 12 février 2003). Ils sont au moins trois à pouvoir échanger leurs idées sur des bases semblables.

C'est à ce moment-là qu'est née, chez eux, l'idée d'un service civil de remplacement...

Et, à l'occasion du tremblement de terre d'Agadir de février 1960, ils se portent volontaires pour les secours. Mais, finalement, Pierre se retrouve seul, affecté pour le reste de son temps, soit deux ans, à Mourmelon. En tant que fils d'un officier tué en 1940, il était dispensé de l'obligation de combattre en Algérie. Alain Normand, d'Algérie, lui écrit et explique ce qu'on l'oblige à faire en tant qu'infirmier parachutiste ; à savoir, réanimer, à grand renfort de piqûres intracardiaques, les suspects évanouis sous la torture.

Pierre rencontre à ce moment Alain Zarudiansky, étudiant en 3^e année à l'École supérieure de physique et chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI) et membre du PSU, qui milite au sein du groupe Témoignages et Documents (dirigé par Maurice Pagat, qui édite et distribue illégalement, dans les lieux publics, les témoignages qui dénoncent la torture et les exactions en Algérie).

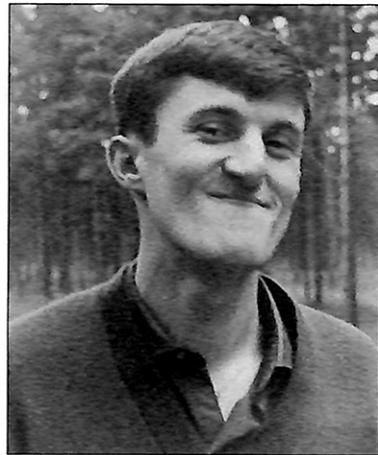
Décidés à mobiliser les jeunes pour toutes actions de refus de la guerre d'Algérie, Alain et Pierre se répartissent, pour la durée des vacances de l'été en cours, la tâche de relance, de recrutement et de mobilisation des forces qui leur sont proches : principalement le PSU pour Alain et les non-violents pour Pierre.

Des contacts sont pris avec les organisations politiques et la hiérarchie catholique ; avec, à chaque fois, des réponses dilatoires. À l'époque, l'Unef est tenue surtout par la Jec (Jeunesse étudiante chrétienne) et par des membres du Parti socialiste unifié nouvellement constitué, ainsi que par divers groupes d'une gauche protestataire.

Les coups de crosse de la hiérarchie catholique découragent les chrétiens. De son côté, le Parti communiste « fait très fort » en dénonçant ses insoumis et en leur enjoignant de rejoindre l'armée. La gauche, en



Élisabeth Janssem



Pierre Boisgontier

général, se cantonne à signer des pétitions et à manifester un anticolonialisme de principe, freinée qu'elle est par le légalisme.

Ceux qui ne disent rien sont parfois les plus engagés dans le soutien, à la désertion par exemple, ou dans les réseaux clandestins. Les difficultés sont grandes...

En août 1960, Pierre décide, en accord avec Élisabeth, de désertir. Avant, ils se marient. À la veille de la rentrée scolaire, Alain, Pierre et Élisabeth se retrouvent pratiquement seuls à faire le bilan de leur infructueuse mobilisation. C'est alors que le contact avec Jo Pyronnet se précise pour tenter de conjuguer les différentes actions de refus de la guerre : une rencontre a lieu ainsi que l'écrit Claude Michel, dans *la Quête du sens*, pp. 120-122 :

Je me retrouvai avec une centaine de personnes aux environs de Dijon, en septembre 1960. [...]

La réunion dont il s'agissait avait un côté un peu clandestin, ce qui n'était pas dans nos habitudes, car y assistaient plusieurs jeunes recherchés pour insoumission ou désertion. Il y avait également – et ils allaient nous donner du fil à retordre – un certain nombre de responsables de mouvements d'aide plus ou moins directe au FLN, et de soutien aux jeunes qui refusaient de combattre pour la cause française. Il apparut bien alors que la non-violence ne va pas de soi, comme d'aucuns peuvent le penser. Refuser le service armé, renvoyer son uniforme, prendre même le risque d'aller travailler volontairement sur un chantier bénévole, étaient des choses assez faciles à admettre.

Mais pourquoi donner son adresse à la police, ne pas mettre sur pied un réseau d'aide clandestin, pourquoi ne pas faire des barrages sur les routes, bref prendre les moyens de se faire entendre ? Il est vrai que notre attitude était en rupture avec les schémas habituels. [...]

Les militants politiques étaient désorientés par notre langage. Ils n'osaient pas trop cependant nous taxer d'utopistes, sachant que la précédente « utopie » à propos des camps s'était révélée étonnamment efficace. La plupart, d'ailleurs, nous avaient connus [...] par exemple aux Champs-Élysées le 28 mai 1960 où un millier de personnes avait spectaculairement protesté contre les camps, malgré une contre-manifestation d'extrême droite et d'innombrables forces de police dirigées par le préfet en personne. [...]

Finalement, un petit groupe se retrouva à Paris quinze jours plus tard pour régler les modalités pratiques d'action. La discussion fut serrée, mais les choses finirent tout de même par se clarifier.

Deux groupes se forment : un, avec Élisabeth, Pierre et Jo et quelques autres, qui maintient la mise en œuvre d'actions à caractère non violent. L'autre groupe souhaite s'appuyer sur des mouvements syndicaux ou politiques sans rejeter pour autant l'action clandestine. Alain cherche alors une autre voie. Quelques jours plus tard, il sera rejoint par deux jeunes en situation d'insoumission et, ensemble, avec le soutien de *Témoignages et Documents*, ils organiseront une conférence de presse (voir annexe, p. 71), sous la présidence de Laurent Schwartz, dans laquelle ils appelleront les jeunes à la désertion et à l'insoumission.

Puis ils iront dans le bidonville de Nanterre se préparer à leur arrestation. Cette arrestation se faisant attendre, tous trois construiront dans le bidonville une école, puis y feront, durant les trois mois suivants, donner des cours aux enfants du bidonville par des bénévoles sympathisants et organiseront, sur les marchés locaux, des manifestations surprises non violentes de refus à la guerre qui rassembleront des centaines de personnes. Après quoi, ils se sépareront et chacun, individuellement, mènera, à sa façon, dans la clandestinité, son combat contre la guerre.

Le premier groupe d'une dizaine de personnes, avec, entre autres, Jo Pyronnet, Claude Michel et Pierre Boisgontier, va organiser, en octobre, un chantier à Terrasson, en Dordogne, à défaut de pouvoir aller en Algérie.

Deux futurs réfractaires se présentent

Jean-Pierre Hémon est cordonnier à Angoulême et sera appelé dans quelques mois. Jack Muir, lui, est étudiant en licence d'anglais. Il écrit :

J'ai librement choisi de donner ma démission d'élève officier, de résilier mon sursis, d'interrompre ma tranquille vie d'étudiant et de compromettre ce qui me tenait le plus à cœur : mon entrée dans l'ordre des Petits Frères de Charles de Foucauld. Je pars travailler sur un chantier avec les Nord-Africains et je retournerai ma feuille de route quand elle me sera adressée, insoumis jusqu'à ce que le gouvernement de mon pays ait institué ce service civil qui nous permette enfin de nous conduire fraternellement et sans aucune équivoque avec les Algériens. J'offre ma liberté pour la réconciliation entre Algériens et Français. Je n'attends ni consolation ni louange, ni critiques, ni démarches pour ma libération. Tout ceci est inutile. Que mes concitoyens mettent leur conduite en accord avec leur conscience et que, dans le calme, la discrétion, la douceur et le respect d'autrui, ils refusent de toute la force de leur âme cette guerre dont nous portons tous la responsabilité et donnent l'exemple d'un travail fraternel et désintéressé avec les Algériens, en dépit des objections et quoi qu'il en coûte. (Journal de l'ACNV, n° 9, mars 1961)

Une lettre signée par Pierre Boisgontier, Jean-Pierre Hémon, Jack Muir et aussi par deux nouveaux réfractaires, Paul Grosz et Victor Savary (qui rejoindront l'ACNV sur le deuxième chantier), est envoyée au président de la République. Ils déclarent se porter volontaires pour un service civil en Algérie, mais refusent d'y combattre (voir annexe, p. 70, « Des jeunes s'offrent pour un service civil »).

Premier chantier, première arrestation

Dans l'attente d'un chantier en Algérie, les premiers réfractaires et volontaires commencent donc le travail dans le bourg de Terrasson, qui vient de subir une inondation ; nous sommes le 14 octobre 1960. Il s'agit essentiellement de nettoyer et de sauver ce qui peut être sauvé des récoltes avant qu'elles ne pourrissent. Ils sont là une douzaine à travailler. La municipalité a réquisitionné pour eux l'auberge

LA CRÉATION D'UN SERVICE CIVIL EN ALGÉRIE

Un parachutiste avait déserté et avait rejoint les non-violents qui passent à l'action non-violente pour s'opposer à son arrestation

Brive. — Une manifestation de l'action civique non-violente a eu lieu la nuit dernière en gare de Brive pour empêcher les gendarmes conduisant un infirmier-parachutiste déserteur de prendre le train de Paris avec leur prisonnier. Le parachutiste et son escorte ayant manqué le train de 0 h. 18 ont pu prendre le train suivant de 1 h. 28.

Le parachutiste, Pierre Boisgontier, qui avait été incorporé il y a onze mois, avait écrit ces jours derniers au président de la République pour lui demander l'institution d'un service civil en Algérie, à l'intention de tous ceux qui refusent de participer aux combats et pour l'informer qu'il déposait ses habits militaires et qu'il s'était

engagé dans une équipe de volontaires de l'action civique non-violente travaillant pour les sinistrés des inondations à Terrasson en Dordogne.

Pierre Boisgontier ayant été arrêté comme déserteur, ses camarades non-violents, supposant qu'il devait prendre le train de 0 h. 18 en gare de Brive, se rendirent dans la sous-préfecture de la Corrèze et lorsque le train entra en gare, se couchèrent sur le prisonnier, paralysant l'escorte qui, de ce fait, ne put prendre l'express.

Grâce à des renforts de police, les gendarmes purent appréhender les six non-violents qui s'étaient opposés à leur action, et, à 1 h. 28, le parachutiste put partir sans nouvel incident.

Le Midi libre en octobre 1960 sur l'arrestation de Pierre Boisgontier

de jeunesse du village, et c'est une des volontaires qui assure l'intendance : Cécile Baudonnel. Le 20 octobre 1960, les gendarmes viennent procéder à l'arrestation de Pierre Boisgontier. Six de ses compagnons innovent, à cette occasion, un type d'action dont la formule sera souvent reprise par la suite : « Nous sommes tous Pierre Boisgontier », déclarent-ils, et ils refusent de présenter leurs pièces d'identité.

Ce sont donc sept personnes que les gendarmes se voient obligés d'embarquer et de conduire dans leurs locaux. Cependant, dans l'après-midi, ils parviennent à identifier le seul Pierre qui les intéresse.

Ils le séparent des six autres en les mettant, sans autre forme de procès, à la porte de leur gendarmerie.

Un train doit transporter Pierre vers Paris, mais quand il se présente sur le quai de la gare de Brive-la-Gaillarde, en compagnie des gendarmes, six autres « Pierre Boisgontier » attendent le moment d'agir.

Voici comment Jo Pyronnet, l'un des six, raconte le déroulement de l'action du commando non violent :

Nous tenant déjà par le bras, nous filons droit sur Pierre et refermons le cercle sur lui et ses deux gardiens les plus proches. Les gendarmes nous ont vu arriver et nous ont reconnus. Deux d'entre eux poussent Pierre vers l'entrée du wagon. Les deux autres se jettent sur nous. Affolés, tous hurlent des injures et frappent à coups redoublés sur ces hommes qui, sans un mot ni un geste de défense, poursuivent obstinément la tâche fixée. Les policiers appellent à l'aide les militaires et les civils. Ceux-ci semblent peu pressés. Cependant, un adjudant vient à la rescousse.

Chacun de nous, dès qu'il est arraché à ses compagnons, se laisse faire sans résistance. Alors, le gendarme l'abandonne pour s'occuper d'un autre. Immédiatement, le premier va reprendre sa place.

Cependant, le groupe se rapproche dangereusement de la portière du wagon. L'un de nous, se faufilant entre les jambes des gendarmes, ceinture de ses bras les jambes de Pierre Boisgontier qui s'effondre. Et tous, comme un seul homme, de nous coucher sur lui.

Cette fois, la mêlée non violente est stabilisée. Les gendarmes ne peuvent plus que distribuer coups de pied et coups de poing. Finalement, conscients de leur impuissance mais ne craignant pas le ridicule, ils ne font plus que répéter : « Ne bougez plus, je vous l'ordonne ! » Les sept « Pierre Boisgontier » sont là, tellement solidaires qu'ils ne forment plus qu'un seul corps, d'où émergent de partout des têtes, des bras, des jambes. La police est allée chercher du renfort. Chacun de nous tente de trouver la position la moins incommode, en modifiant le moins possible l'ensemble du conglomerat Boisgontier.

Le train s'ébranle. Je ne peux pas m'empêcher de penser : « À la place de Pierre, il me semble, qu'après ça, je ne pourrai plus me sentir seul en prison. »

La gendarmerie de Brive arrive au grand complet. Nous nous laissons séparer sans résistance. Ils passent une menotte à Pierre, je tends mon bras. Tandis que l'autre menotte se referme sur mon poignet, nous échangeons un long regard de joie. [...]

Ainsi lié à Pierre, j'ai l'impression d'un défilé solennel. Nous avançons dans cet étrange décor nocturne de la gare de Brive, encadrés par les gendarmes, célébrants attentifs et silencieux d'un culte mystérieux...

Jo Pyronnet, *Une nouvelle force de frappe : l'action non violente.*

Mais force restera à la loi, et Pierre sera embarqué dans le train suivant à destination de la caserne de Mourmelon. Les volontaires, eux, seront relâchés le lendemain soir, et le travail sur le chantier continuera.

Le 27 octobre 1960 est décrété Journée pour la paix en Algérie.

L'équipe du chantier pilote s'y associe par un jeûne sur la place publique de Terrasson. L'arrestation de Pierre a eu un grand écho dans la région. La population manifeste intérêt et compréhension pour l'action. Les volontaires sont encouragés sans réticences. La presse locale en parle...

Le chantier se termine le 31 octobre 1960, et les volontaires rejoignent la région parisienne. Mais, avant de les suivre, nous allons remonter dans le temps, un peu avant ces événements.

D'autres parcours...

Le parcours type du jeune réfractaire est en général le suivant : il prend contact avec l'ACNV, il assiste et/ou participe à l'arrestation d'un autre jeune, il travaille sur le chantier et se fait arrêter. Mais il faut compter avec la diversité des situations... Un certain nombre de jeunes gens n'ont pas suivi ce chemin ; ce sont ceux qui avaient déjà mis en pratique leur refus, *individuellement*, soit par conviction religieuse, soit par convictions antimilitariste et/ou anticolonialiste, soit... Leur acte d'insoumission les avait conduits en prison, à l'étranger ou dans la clandestinité. Par la suite, ils vont rejoindre les rangs de l'ACNV.

Le lecteur remarquera que lorsque l'on cite le nom d'un réfractaire suit inmanquablement un adjectif indiquant sa profession ou son origine religieuse ou politique. C'était une habitude à l'époque qui peut nous paraître aujourd'hui sans intérêt, curieuse ou inutile. Il ne s'agissait pourtant alors que de mettre le doigt sur un éventail de motivations assez large qui faisait converger les convictions intimes de chacun dans *la réalité d'une action collective* délibérément non violente tant que durerait cette action.

Ces réfractaires ont montré que leur acte ne relevait pas seulement d'une morale individuelle même particulièrement exigeante, mais qu'ils pouvaient, en plus, s'inscrire dans un cadre civique et social.

Il s'agit à ce moment de l'histoire de :

– René Nazon, il est catholique, et déjà à la fin de sa première condamnation de deux ans (son premier procès avait eu lieu en 1959) ; il se trouve à l'Étape, un centre de semi-liberté, près d'Aix-en-Provence ; il a fait la connaissance du groupe non violent d'Aix grâce à Jean-Bernard Moreau, un autre objecteur qui, après avoir fait dix ans (*sic*) de prison, préférera prendre la route de l'étranger. À la fin de sa première condamnation, René fera réellement connaissance avec l'action non violente lors de sa sortie, le 7 mars 1961.

– Henri Cheyrouze, catholique, est journaliste à *la Vie populaire*, bi-mensuel du Mouvement de libération ouvrière, et emprisonné à Fresnes (après deux procès en mars et juillet 1960). Dans sa cellule, il réfléchit à l'action entreprise par l'ACNV et se solidarise avec le jeune du printemps de 1961 et, finalement, en septembre, il confirme sa solidarité dans une lettre (voir plus loin) à l'ACNV. Plus tard, il prendra la nationalité algérienne après l'indépendance de ce pays : il avait longuement côtoyé les militants algériens du FLN emprisonnés avec lui.

– Eric Pot est protestant, ouvrier maçon à Maubeuge, il refuse l'uniforme dès son arrivée à la caserne en septembre 1960 et apprend

l'existence de l'ACNV par Philippe Vernier, le pasteur de sa paroisse, ancien objecteur lui-même et qui deviendra son beau-père. Eric aura plusieurs procès. Le premier se tiendra le 11 avril 1961.

– Tony Orengo est protestant également ; il purge sa première année d'emprisonnement (après son procès en mai 1960) lorsqu'il rencontre Pierre Boisgontier en prison : il décide de se joindre à l'ACNV. Son refus d'obéissance, il l'avait signifié à la caserne lors de son incorporation. Fréquentant le milieu des pasteurs Roser, Vernier et Lasserre, le refus de Tony a d'abord une base religieuse mais une très banale réalité lui a ouvert aussi les yeux : sa sœur étant mariée à un Algérien, il est tout à fait au courant de ce qui se passe. Son deuxième procès aura lieu en avril 1961.

– André Féret, protestant lui aussi, avait déjà demandé à faire un service civil avant son incorporation, début 1959. Sollicitation demeurée sans suite, il a accepté la conscription en novembre de la même année. Mais, après des semaines de réflexion, il écrit à son commandant, en novembre 1960, qu'il approuve ceux qui luttent pour obtenir la légalité du service civil. Il quitte alors l'armée et, en attendant les sanctions, rejoint la Fraternité protestante de Rouen où il est arrêté le 16 novembre 1960. Son procès aura lieu le 13 avril 1961.

– Jean Pezet, catholique, avait résilié son sursis le 27 septembre 1960, pour prendre position contre la guerre d'Algérie. Cette décision n'a pas été facile. C'est à ce moment-là que, sans rien connaître des autres refus, il découvre dans *Panorama chrétien* le terme d'« objection de conscience ». Cela lui convient ; il constate qu'il n'est pas seul, mais ne se sent « ni lâche ni martyr » comme le laisse entendre le titre de l'article du journal. Jean a raconté son arrestation et son premier procès dans un livre paru en 1994, chez l'auteur, *Tu ne tueras pas*. Nous parlerons de lui à l'occasion de son deuxième procès le 20 avril 1961.

– André Bernard, athée, anarchiste, insoumis, d'abord réfugié à Genève depuis octobre 1956, puis à Bruxelles, rejoindra l'ACNV en avril 1961.

Tony Orengo, André Féret et Jean Pezet seront réunis à l'hôpital militaire Sédillot de Nancy pour le réveillon de 1960. C'est là qu'ils vont décider d'un jeûne de vingt jours à entreprendre dans leurs prisons respectives après dispersion : ils demandent un service civil en Algérie. Jean rencontrera Pierre Boisgontier à la prison de Cambout, à Metz, quelques jours avant le procès de ce dernier le 9 mars 1961 (voir chapitre sur les procès). Pierre participera à ce jeûne.

Nous verrons plus loin, au plus près de l'action, ce qui est arrivé à chacun. Ce qui est sûr : une dynamique collective était enclenchée...

L'équipe de Terrasson se retrouve donc sur un nouveau chantier, le 2 novembre 1960, au Chenay-Gagny, dans la banlieue parisienne. Ils sont treize volontaires à y travailler. Claude Michel et Victor Savary

racontent dans un article publié dans le journal de l'ACNV, n° 9 de mars 1961, comment ils vivent cette expérience.

Sur le chantier pilote au Cheney-Gagny

Il s'agit cette fois d'une cité d'urgence construite depuis six ans. Le travail de voirie n'est qu'à moitié fait, et passablement illogique. [...] La route est à quarante centimètres au-dessus du sol des baraquements. Bâties sur un ancien marécage, entourées de flaques d'eau, les maisons sont envahies par l'humidité.

Nous allons être aidés par la municipalité et le Foyer du fonctionnaire et de la famille. Bientôt arrivent les premiers camions de cailloux... Très intrigués au début, les habitants de la cité comprennent peu à peu que nous venons bénévolement faire du travail sérieux. La population est mi-nord-africaine, mi-européenne. [...] On nous offre parfois le café, du vin, et même de la salade et des choux. Cela nous permet de bavarder, d'expliquer pourquoi nous refusons de l'argent, et le sens de

notre action : remplacer le service militaire par un travail constructif d'aide aux plus pauvres en attendant l'arrestation de ceux d'entre nous qui ont été appelés sous les drapeaux. [...] Nous devons refuser fermement de devenir des sortes de cantonniers municipaux, notre travail étant avant tout un témoignage auprès des Algériens [...]. Le jeudi, les enfants sont tous si résolus à nous aider qu'il nous devient presque impossible de faire un travail sérieux. Comme une nuée de moustiques, ils se précipitent à dix sur la pelle ou la pioche que l'on pose un instant ; ils prennent d'assaut les brouettes, crient, se disputent, se battent un peu. Jack Muir a trouvé le seul moyen possible de tirer quelque chose de tout cela : au lieu de réagir, il entre dans le jeu, ce qui lui permet d'être le chef. C'est beau de le voir au milieu de tous ces petits Algériens qui se font porter dans sa brouette et lui chipent son bérêt...



Le 15 novembre 1960, les gendarmes viennent notifier à Jack que le délai qui lui est accordé pour rejoindre sa caserne expire le 15 décembre et que, passée cette date, il sera considéré comme insoumis et, à ce titre, passible du tribunal militaire. Jack, bien sûr, reste sur le chantier où le travail des volontaires commence à produire d'heureux effets sur la cité.



En haut,
Jack Muir sur le chantier de Gagny

Ci-contre,
Jacques Drouet et
Jo Pyronnet sur ce même chantier

Photos Guy Aguiraud

Ils apprennent que Pierre Boisgontier a été transféré à la prison de Metz, le 26 novembre : les conditions de détention plutôt difficiles subies à la caserne de Mourmelon sont terminées pour lui. Nous en parlerons dans le chapitre sur « la détention ».

Le 1^{er} décembre, deux autres signataires de la lettre « Des jeunes s'offrent... » rejoignent le chantier. Il s'agit de Paul Grosz, 20 ans, monteur-électricien, originaire de Thann, qui vient de résilier son sursis; il est engagé dans le parti de l'Union de la gauche socialiste. Il a participé à des chantiers du SCI en 1959 et 1960, et c'est là qu'il a entendu parler de l'ACNV.

Puis de Victor Savary, étudiant en mathématiques à Grenoble qui, lui, est résolument anticolonialiste; il participe aux actions de l'Unef et à des chantiers du Service civil international; il vient de renvoyer sa convocation pour les trois jours de pré-orientation. C'est un ami qui lui fait connaître l'ACNV :

Je crois qu'il est absurde d'obliger quelqu'un à défendre son pays par des moyens qu'il réprouve, de le plonger dans le découragement et d'en faire ainsi un élément démoralisateur. Je trouve qu'il vaut mieux utiliser son énergie et son enthousiasme là où ils peuvent être utiles. Je ne suis pas un désespéré, j'ai réfléchi, j'ai étudié mon problème personnel aussi sérieusement que possible. Les données que j'avais, les

Quatorze non violents écroués à Paris

Paris. — Les quatorze adolescents membres de « L'action civile non violente » arrêtés jeudi alors qu'ils s'étaient enchaînés les uns aux autres aux grilles des jardins du musée de Cluny, à Paris ont tous répondu lors de l'interrogatoire d'identité qu'ils s'appelaient Jack Muir, nom d'un membre de leur mouvement, poursuivi pour insoumission.

Lors de leur manifestation les jeunes gens distribuaient des tracts, mentionnant l'arrestation de Jack Muir et indiquant qu'ils étaient décidés à ne pas participer aux combats d'Algérie et qu'ils avaient contracté « un engagement volontaire dans un service de paix jusqu'à la fin de la guerre ». Ce « service de paix » consistait en un « service civil accompli en France en travaillant pour des musulmans algériens sur un chantier permanent de Chenay-Gagny (Seine-et-Oise) ».

Jack Muir était l'un de ces engagés volontaires.

Lors de leur arrestation, les 14 jeunes gens n'avaient pas résisté aux agents de police qui avaient dû les trainer par les bras car ils refusaient de marcher. Les 14 manifestants — douze jeunes gens et deux jeunes filles — ont été inculpés samedi soir par le Juge d'Instruction Batigne de vagabondage et de participation à une manifestation non déclarée. Les garçons ont été placés sous mandat de dépôt à la prison de la Santé, les deux jeunes filles ont été incarcérées à la prison de La Roquette.



Quatre des douze « Jack Muir » enchaînés aux grilles du jardin de Cluny à Paris :
Jo Pyronnet, Jack Muir, Antoine Robini et Paul Grosz

conséquences de mes actes, je les ai pesées le plus objectivement possible. Je ne demande pas aux autres d'approuver mes arguments, mais d'essayer de comprendre.

(Journal de l'ACNV,
n° 9, mars 1961)

Quant à Jack Muir, il risque à tout moment d'être arrêté comme insoumis. Le 15 décembre, onze personnes s'enchaînent avec lui aux grilles du jardin des Thermes de Cluny, qui bordent le boulevard Saint-Michel à Paris. Une banderole au-dessus de leurs têtes explique le caractère inattendu de leur action : « Pour la paix en Algérie par un service civil. Jack Muir va en prison. Nous sommes tous Jack Muir. »

Il est 14 h 30. Des tracts préparés par le groupe parisien de l'ACNV sont distribués dans la foule par des militants. Ce genre de manifestation est bien insolite pour l'époque, elle intrigue. Vers 15 heures, la police se rend sur place et, après avoir brisé les chaînes, embarque les douze « Jack Muir » ainsi que deux jeunes femmes qui distribuaient des tracts.

Personne ne porte sur lui le moindre papier d'identité. Comme il avait été convenu avant l'arrestation, chacun demande à être considéré et traité comme Jack Muir et refuse jusqu'au bout de décliner ou de reconnaître sa propre identité.

Les 14 X sont embarqués, les hommes à la Santé et les deux femmes à la Petite-Roquette. Le juge refuse de les recevoir tant qu'ils ne seront pas identifiés. Il s'agit, sauf erreur, de Georges Abadia, Cécile Baudonnel, Jacques Drouet, Bernard Gaschard, Jean-Claude Gobin, Paul Grosz, Jean-Pierre Hémon, Georges Humbert, Michel Lefeuvre, Anne-Marie Piéjus, Jo Pyronnet, Jean Rogier, Victor Savary et, bien sûr, Jack Muir. Plusieurs de ces personnes ont déjà participé à l'action des Trente.

Dans la foule se trouve Jean Lagrave qui observe le déroulement des opérations en pensant que ça va bientôt être son tour...

Le chantier de Gagny est provisoirement fermé pour quelques jours, faute de combattants, mais il va redémarrer, le 21, grâce à six nouveaux volontaires qui prennent la relève... À la date du 22 décembre, sur tous les « Jack Muir », dix sont maintenant identifiés (ceux qui avaient déjà participé aux manifestations du printemps). Le coordinateur des manifestations parisiennes, Jacques Tinel, qui avait déjà été entendu par la police la veille au soir, est gardé à vue toute la journée, parce qu'il refuse de donner les noms qui manquent.

Une perquisition a lieu à son domicile, et Émilienne, son épouse, est également entendue. Les officiers de police chargés de l'enquête comprennent rapidement le sens profond de l'action, et passent de l'animosité à la sympathie. Marie Faugeron, au secrétariat de l'ACNV, à Vanves, subit le même interrogatoire. Même refus de donner les noms :

« Nous ne pouvons que respecter la décision de nos amis de témoigner ainsi leur solidarité avec Jack Muir », déclare-t-elle.

Le 26 décembre, des policiers viennent également sur le chantier de Gagny interroger Jean Rogier et Claude Michel. Quelques papiers trouvés là au cours de la perquisition permettent aux policiers de confirmer les renseignements précédemment obtenus au cours de leurs recherches. Ils sont maintenant en possession de presque toutes les identités, mais les libérations n'auront lieu que progressivement en janvier suivant.

Émilienne et Jacques

Jacques Tinel était l'un des Trente et, s'il est vrai que pour cette action précise il n'y avait que des hommes en première ligne, les femmes n'étaient pas loin, notamment Émilienne. Pour participer pleinement à ces premières manifestations et ensuite pour coordonner les actions sur Paris, le couple s'est rendu complètement disponible : Jacques abandonne son poste de professeur de construction mécanique et, avec Émilienne, institutrice, ils font appel à des membres de leur famille pour les aider à s'occuper de leurs cinq enfants.

Quelques années plus tôt, ils avaient fait connaissance avec les idées de Gandhi, de Lanza del Vasto, mais ils se définissent eux-mêmes, avec humour, comme « très laïques, très gratuits et très obligatoires ».

Libération progressive des « Jack Muir »

Cécile Baudonnel et Anne-Marie Piéjus, les deux jeunes filles arrêtées alors qu'elles distribuaient des tracts, sont mises en liberté provisoire le 9 janvier 1961. Le 16 janvier, c'est au tour de Jean-Pierre Hémon; le 23, ce sont Jo Pyronnet, Jacques Drouet. Jack Muir, lui, est attendu à la sortie par les autorités militaires qui l'embarquent à la caserne Duplex, à Paris. Il est ensuite transféré et mis en cellule au 43^e régiment d'infanterie de Lille. Le 24 mars, Jack est réformé pour... « déséquilibre psychique ».

L'armée utilisera à plusieurs reprises cette méthode pour mettre sur la touche des jeunes dont elle ne savait comment se débarrasser. Pas toujours avec succès car plusieurs refusèrent de signer leur bon de sortie; néanmoins, on les « chassa de l'armée », et ils furent « rayés des cadres ». La volonté de faire passer les réfractaires ou les objecteurs de conscience pour des déséquilibrés est bien connue.

Pendant, il est exact de dire que Jack avait été très éprouvé par sa détention. En ce sens, la réforme était sans doute justifiée et souhaitable. Cependant, en accord avec l'équipe des volontaires et des réfractaires, Jack renoncera à profiter de sa liberté pour participer directement de nouveau avec eux à l'action. Il restera toujours des leurs. Après quelques semaines de repos, il assurera un poste de professeur dans la Somme. Certains des prisonniers sortiront de la Santé sans être identifiés. Le dernier des « Jack Muir » ne sera élargi que le 29 janvier 1961; le procès des treize n'aura pas lieu avant le 11 avril 1962; nous en parlerons plus loin.

Le 27 décembre 1960, le chantier avait accueilli deux militaires sur le point de partir en Algérie et qui avaient déjà pris contact avec le



Cécile Baudonnel-Amégninou,
Larzac 1959

secrétariat. Ces deux futurs réfractaires sont Christian Fiquet et Jean Lagrave.

Christian Fiquet, militaire incorporé à Trèves (Allemagne) depuis septembre 1959, mais engagé pendant ses études contre la guerre coloniale, est bien décidé à refuser de partir combattre en Algérie. Tout son entourage est au courant. Lui-même ne sait trop comment s'y prendre pour sortir de ce guêpier ; c'est son épouse, Françoise, et un prêtre ami qui vont trouver les « modalités pratiques » de ce refus. C'est ainsi que Christian, lors d'une permission avant son départ pour l'Algérie, rencontre une des animatrices du secrétariat de Vanves, Marie Faugeron. Françoise est un peu rassurée : Christian ne restera pas seul face à la machine militaire. D'Algérie même, on le soutiendra. N'em pêche, conduit dans une prison algérienne, sa détention sera difficile et sa vie en danger.

Jean Lagrave est parachutiste à Montauban depuis le mois de janvier 1960. L'arrestation de Pierre Boisgontier en octobre 1960 avait fait quelque bruit dans la presse. Il a lu les journaux. En questionnement depuis longtemps, Jean avait déjà effectué diverses démarches, rencontré notamment Maurice Pagat qui édite *Témoignages et Documents*. Il avait, un moment, envisagé d'aller s'installer en Hollande grâce à l'aide d'amis. Mais, finalement, c'est le choix de cette action collective qui l'emporte, et il prend contact avec l'ACNV.

Jean et Christian vont donc tous deux être considérés comme déserteurs par l'armée.

Geste hautement symbolique, ils ont renvoyé leurs habits militaires au commandant de leurs unités respectives et ont indiqué le lieu où on pourrait les retrouver, à savoir le chantier de Gagny. Dans une déclaration écrite, ils affirment leur refus de reprendre l'uniforme tant que durera cette guerre et s'engagent comme volontaires pour un service civil en Algérie. C'est ainsi que se termine l'année 1960, sur le chantier du Chenay-Gagny.



Dessin d'Alain Lepère

autorités, que ce que nous défendons est au-delà de nos intérêts, au-delà même de nos appartenances politiques, au niveau de notre conscience d'homme.

Nous appelons donc tous les Français qui, jeunes ou moins jeunes, savent l'inutilité, l'absurdité et l'atrocité de la guerre, à mettre leur conduite en accord avec leur conscience.

Si les défenseurs et les promoteurs de l'ordre et de la morale restent dans l'expectative sous prétexte que les jeunes de notre époque ne sont pas spirituellement mûrs pour une telle attitude et risquent de confondre non-violence et anarchie, ils finiraient peut-être par avoir raison. S'ils se refusent à apporter le poids de leur autorité et de leur indépendance à une proposition concrète et constructive qui a déjà fait ses preuves dans tous les pays démocratiques, les jeunes soucieux d'efficacité préféreront suivre les organisations clandestines.

Que personne ne pense que cette action est une manœuvre pour imposer une solution de notre choix au conflit algérien. Il n'y a pas de solution possible si l'on parle en termes d'intérêts – car on a su les rendre contradictoires. Une solution sera possible le jour où l'on posera le problème en termes de générosité et d'amitié.

L'action que prépare notre appel tend à susciter cet élan de générosité, à rompre l'engrenage des violences – même celles qui paraîtraient légitimes et nécessaires.

Certes, il vaut mieux combattre que d'être lâche ou indifférent car le combat comporte l'offrande de la vie, mais ce don de soi n'a sa pleine beauté et sa pleine efficacité que dans le respect de la vie et des droits d'autrui.

Nom, prénom, âge, profession, adresse, signature

Nota. Un autre appel en faveur du service civil s'adressant plus spécialement aux personnalités a été lancé par MM. Domenach, Cassou, Henri Roser, Vogé, etc. Les signatures doivent en être adressées à la revue *Esprit*.

Extrait du journal n° VIII de l'ACNV, novembre 1960.

Annexe

Lettre au président de la République

Monsieur le président de la République,

Nous croyons devoir nous faire les interprètes de jeunes de plus en plus nombreux dans le grave débat de conscience que pose pour eux la guerre d'Algérie qu'ils savent atroce et inutile.

Ceux qui en reviennent se trouvent marqués à jamais par tout ce qu'ils ont vu faire et qu'on leur a fait faire. Des aumôniers, des pasteurs, des enseignants, les responsables de 53 mouvements de jeunesse en témoignent.

Un nombre croissant de ceux qui vont partir sont prêts à faire n'importe quoi pour ne pas y être mêlés, et nous devons bien savoir que ce n'est point par lâcheté et par refus systématique de défendre le pays, mais par un scrupule qui n'est que trop bien fondé.

Ils en arrivent alors à la désertion, parfois même à l'aide au FLN. Certes, nous désapprouvons ces solutions mais, ne nous y trompons pas, ceux qui les adoptent sont souvent parmi les plus généreux, les plus consciencieux, et s'ils ont choisi cette voie c'est que rien n'a été fait pour leur offrir autre chose.

autorités, que ce que nous défendons est au-delà de nos intérêts, au-delà même de nos appartenances politiques, au niveau de notre conscience d'homme.

Nous appelons donc tous les Français qui, jeunes ou moins jeunes, savent l'inutilité, l'absurdité et l'atrocité de la guerre, à mettre leur conduite en accord avec leur conscience.

Si les défenseurs et les promoteurs de l'ordre et de la morale restent dans l'expectative sous prétexte que les jeunes de notre époque ne sont pas spirituellement mûrs pour une telle attitude et risquent de confondre non-violence et anarchie, ils finiraient peut-être par avoir raison. S'ils se refusent à apporter le poids de leur autorité et de leur indépendance à une proposition concrète et constructive qui a déjà fait ses preuves dans tous les pays démocratiques, les jeunes soucieux d'efficacité préféreront suivre les organisations clandestines.

Que personne ne pense que cette action est une manœuvre pour imposer une solution de notre choix au conflit algérien. Il n'y a pas de solution possible si l'on parle en termes d'intérêts – car on a su les rendre contradictoires. Une solution sera possible le jour où l'on posera le problème en termes de générosité et d'amitié.

L'action que prépare notre appel tend à susciter cet élan de générosité, à rompre l'engrenage des violences – même celles qui paraîtraient légitimes et nécessaires.

Certes, il vaut mieux combattre que d'être lâche ou indifférent car le combat comporte l'offrande de la vie, mais ce don de soi n'a sa pleine beauté et sa pleine efficacité que dans le respect de la vie et des droits d'autrui.

Nom, prénom, âge, profession, adresse, signature

Nota. Un autre appel en faveur du service civil s'adressant plus spécialement aux personnalités a été lancé par MM. Domenach, Cassou, Henri Roser, Vogé, etc. Les signatures doivent en être adressées à la revue *Esprit*.

Extrait du journal n° VIII de l'ACNV, novembre 1960.

Annexe

Lettre au président de la République

Monsieur le président de la République,

Nous croyons devoir nous faire les interprètes de jeunes de plus en plus nombreux dans le grave débat de conscience que pose pour eux la guerre d'Algérie qu'ils savent atroce et inutile.

Ceux qui en reviennent se trouvent marqués à jamais par tout ce qu'ils ont vu faire et qu'on leur a fait faire. Des aumôniers, des pasteurs, des enseignants, les responsables de 53 mouvements de jeunesse en témoignent.

Un nombre croissant de ceux qui vont partir sont prêts à faire n'importe quoi pour ne pas y être mêlés, et nous devons bien savoir que ce n'est point par lâcheté et par refus systématique de défendre le pays, mais par un scrupule qui n'est que trop bien fondé.

Ils en arrivent alors à la désertion, parfois même à l'aide au FLN. Certes, nous désapprouvons ces solutions mais, ne nous y trompons pas, ceux qui les adoptent sont souvent parmi les plus généreux, les plus consciencieux, et s'ils ont choisi cette voie c'est que rien n'a été fait pour leur offrir autre chose.

Il est facile de les traiter de réfractaires et de traîtres, de les poursuivre comme tels et de sévir contre eux. Cela n'empêche pas les réseaux clandestins de s'étendre et de se fortifier.

Il est moins facile de trouver une issue positive, moralement irréprochable et utile au pays. Nous vous invitons, Monsieur le Président, à vous pencher sur ce problème crucial avec compréhension.

Nous vous demandons, avec eux, d'instituer, pour ceux qui par motif de conscience refusent de servir dans l'armée, un travail constructif de remplacement en Algérie ou, du moins, au service des populations algériennes, pour préparer ce retour à la paix pour lequel vous avez déjà utilement déployé tant d'efforts.

Il est bien entendu, cependant, que toute équivoque doit être écartée, que ce service civil doit être totalement séparé de l'action militaire, y compris l'action psychologique, qu'il devra donc être confié à un organisme civil de la Communauté. Nous voulons ainsi, par un geste concret, reconnaître la dignité des Algériens et leur offrir notre amitié.

En attendant, pour offrir une issue aux jeunes qui veulent servir autrement que dans l'armée, et ne pas laisser la désertion et l'aide au FLN comme seules voies organisées, nous préparons une action non violente de soutien.

Persuadés que vous ne mettez pas en doute notre volonté de paix, nous vous prions, Monsieur le Président de la République, de recevoir l'expression de notre profond respect.

Nom, signature

Cette lettre et cet appel sont également repris dans une petite brochure : Depuis six ans que cette guerre dure... où Jacques Tinel, à travers des témoignages, fait éclater le désarroi et la dégradation introduits dans les esprits par cette guerre, véritable « entreprise de démoralisation systématique de la jeunesse française ».

En mars 1961, cette lettre et cet appel ont recueilli environ deux cents signatures.

Annexe

Engagement des jeunes

Notre action est ouverte à tous les jeunes, qu'ils soient en instance d'appel, sursitaires, incorporés, déserteurs ou insoumis, mais nous demandons à chacun d'entrer sincèrement dans la logique de cette action, en souscrivant à l'engagement suivant :

« Pour obtenir du gouvernement l'institution d'un service civil en Algérie ouvert à tous les jeunes qui refusent le service militaire tant que dure cette guerre, je prends la décision de réaliser dès maintenant en France ce service civil avec les volontaires de l'Action civique non violente.

Dans cette intention, je refuse ouvertement et publiquement le service militaire et n'accepterai aucune solution individuelle, aussi satisfaisante fût-elle pour ma conscience. Je m'engage à faire connaître ma situation militaire aux autorités dès mon entrée sur le chantier, et accepte d'avance les sanctions prévues par la loi.

Je considère mon engagement dans cette armée de la paix comme analogue à celui qui est contracté dans l'armée, et m'engage pour la durée de la guerre d'Algérie.

Durant cette période, j'accepte la discipline du groupe et renonce à toute initiative personnelle qui ne serait pas approuvée par tous mes camarades. Je renonce à toute violence, même en cas de provocation ou de brimade.

Si on me propose un stage civil de formation en vue d'un service civil ailleurs qu'en Algérie, j'accepterai de faire le stage comme une préparation du service à réaliser en Algérie, mais, le stage terminé, je n'accepterai de service qu'au bénéfice des populations algériennes, du moins tant que dure la guerre. D'autre part, je n'accepterai le départ pour un service civil en Algérie que si je relève là-bas d'un organisme civil international (SCI, Croix-Rouge, Unesco, etc.) ou interafricain.

La force de notre action résidant dans sa vérité et son caractère public et ouvert, je m'engage à ne la mêler à aucune action clandestine. Cependant, je refuserai de répondre à toute question de la police impliquant une autre personne que moi. En toutes circonstances, dans mes paroles et dans mes actes, j'aurai le souci de la vérité et du respect dû à tout homme, fût-il un adversaire. »

Joseph Pyronnet : *Une nouvelle force de frappe : l'action non violente*, Éditions Témoignage chrétien, 1965, p. 133.

Annexe

Des jeunes s'offrent pour un service civil

Monsieur le président de la République,
L'intérêt que vous portez à la paix en Algérie me fait espérer que vous examinerez avec attention ce qui suit :

Après six ans de terrorisme et de répression, je ne doute plus que le combat militaire soit inapte à construire la paix. Même les actes les plus désintéressés sont faussés par le cadre de la violence dans lequel le soldat est contraint de les insérer.

Aussi je pense qu'il est temps pour les Français de poser des actes pacifiques réels. Je vous demande que la France institue pour les jeunes Français qui, au nom de leur conscience, refusent la participation à cette guerre, un service civil en Algérie, authentique et non paramilitaire, placé sous l'autorité d'un organisme constitué par des représentants des ministères civils et des pays de la Communauté.

J'espère que des Africains viendront aussi nous rejoindre dans cette armée de la paix.

Dès aujourd'hui, je me porte volontaire pour ce service civil et pour me rendre disponible :

- Je dépose mes habits militaires (1)
- Je résilie mon sursis
- Je sors de la clandestinité
- Je renverrai dès réception ma feuille de route.

J'attends votre décision en travaillant sur un chantier pilote avec une équipe des volontaires de l'Action civique non violente.

Par mon travail sur le chantier, comme par ma détermination à accepter les risques de sanction pénale éventuelle, j'entends vous prouver ma résolution d'accomplir avec le plus grand sérieux ce service civil de remplacement dès que la France aura amendé sa législation à cet effet.

Je n'accepterai aucune solution individuelle, aussi satisfaisante fût-elle pour ma conscience, et ne pourrai examiner les modalités de ce service civil que réuni à tous ceux qui vous font cette demande et en présence de mon avocat.

Espérant que vous voudrez bien prendre ma demande en considération, je vous prie d'agréer, monsieur le président de la République, l'assurance de mon profond respect.

Pierre Boisgontier, parachutiste;
Victor Savary, appelé;
Jack Muir, sursitaire;
Paul Grosz, sursitaire;
Jean-Pierre Hémon, en instance d'appel.

(1) Rayer les mentions inutiles.

Extrait du journal n° VIII de l'ACNV, novembre 1960.

Annexe

La conférence de presse

À la fin de leur conférence de presse, Alain Rouzet, Émile Galey et Alain Zardiansky ont lu l'appel suivant :

À nos camarades, nous disons :

Jeune, relève la tête;

Le problème algérien est un problème politique; les hommes politiques responsables ont fui leurs responsabilités et t'ont laissé seul subir les conséquences de leurs fautes.

Pour se faire pardonner, ils se sont servis de toi qui étais muet au sein de la fournaise et ils t'ont bafoué.

Ce problème qui était le leur, qui était celui de tous les Français, on en a fait le tien, toi qui n'étais responsable de rien.

Jeune, on a pétri ton éducation de liberté, de dignité humaine et l'on t'a demandé ensuite d'être l'opresseur qui combat la liberté et la dignité humaine; là encore on t'a bafoué.

Jeune, quand tu as voulu aimer un camarade algérien, on t'a dit que tu trahissais la France;

Jeune, quand tu as protesté, quand tu as voulu t'expliquer ou te faire comprendre, on t'a fermé la bouche, on t'a mis en prison, on t'a défiguré;

Jeune, on a voulu t'avilir pour que tu ne sois pas le remords permanent des consciences agitées;

Jeune, on a voulu te vieillir.

Alors, camarade, maintenant que tu en es conscient, maintenant que tu le sens au travers de toute ta souffrance, tu vas simplement relever la tête et dire :

Non, je ne marche plus.

Où que tu sois, il te faut maintenant refuser cette guerre, cette guerre qui te défigure et défigure la France tout entière tandis qu'elle ensanglante l'Algérie;

Jeune, montre-toi prêt à servir ton pays et refuse cette guerre qui le dessert à jamais.

À tous les Français nous disons :

– Essayez de nous comprendre mais ne nous plaignez pas. C'est maintenant trop tard;

— Votre rôle n'est pas de soutenir la jeunesse, il est simplement de reprendre sur vous un problème dont vous vous êtes défaits sur nous;

— Votre rôle n'est pas de pleurer sur nous, mais d'assumer une fois pour toutes les responsabilités qui sont les vôtres;

— C'est à vous de lutter, c'est à vous d'agir. Essayez de le comprendre.

Extrait de la revue *Esprit*,
n° 12, décembre 1960.

PLUSIEURS JEUNES GENS DEMANDENT A ACCOMPLIR UN « SERVICE CIVIL »

Dans une lettre qu'ils lui ont adressée, deux jeunes gens, MM. Alain Rouzet, ouvrier, et Alain Zarudianski, étudiant en physique-chimie, demandent au général de Gaulle la permission d'accomplir « au lieu du service militaire un service civil ». L'un et l'autre se sont installés dans le bidonville de Nanterre, où ils déclarent travailler « à l'amélioration des conditions de vie des Algériens ». Les deux jeunes gens sont tous deux d'accord pour refuser le service militaire et insistent pour que leur geste n'entraîne aucune manifestation.

Ce « service civil » devrait, selon les signataires, avoir « pour but la mise en valeur d'une partie déserte du Sahara algérien ou de toute terre inculte en Algérie ».

M. Rouzet est en instance d'appel et doit être convoqué en janvier ; M. Zarudianski vient de résilier son sursis.

Trois autres jeunes gens, MM. Pierre Boisgontier, infirmier-parachutiste sous les drapeaux depuis onze mois ; Jack Muir, sursitaire, et Jean-Pierre Hemon, en instance d'appel, ont également adressé une lettre au président de la République pour lui demander de créer un « service civil en Algérie, authentique et non paramilitaire, placé sous l'autorité d'un organisme constitué par des représentants des ministères civils et des pays de la Communauté ». Tous trois annoncent qu'ils attendent la décision du président de la République en travaillant sur un chantier de secours aux sinistrés des inondations à Terrasson, en Dordogne, avec une équipe de volontaires de l'Action civique non violente, et qu'ils se soumettront aux sanctions éventuelles.

V

1961

Une dynamique bien enclenchée

Nous sommes en 1961, et l'ACNV doit, sans cesse, adapter son combat au rythme de la vie des réfractaires (chantiers, arrestations, procès), mais également au contexte politique du moment. Tantôt il arrive qu'une manifestation-arrestation ne débouche pas sur l'incarcération de « non-violents », dont les autorités ne veulent pas s'encombrer. D'autres fois, l'action de soutien doit être improvisée lorsque les gendarmes viennent, impromptu, arrêter le réfractaire recherché. Il faut faire face à des événements se déroulant en même temps, en des lieux géographiques distants, tout en accordant une importance égale à tous. Par ailleurs, nous avons eu à prendre rapidement des initiatives devant des situations gravissimes comme le putsch d'avril.

À ce rythme soutenu vont se rajouter les temps de préparation des procès : ceux des réfractaires, des solidaires et des renvoyeurs de livret. Nous signalons ces événements, mois par mois, pour suivre le parcours de chacun, mais nous aborderons plus longuement ces faits dans les chapitres traitant des réfractaires devant les tribunaux, du procès de Carpentras et des renvois du livret militaire. Chaque sujet méritant son propre développement, nous souhaitons également montrer les liens qui se créaient entre les réfractaires et les solidaires et comment se constituaient les différentes équipes. Pour jalonner les phases des diverses luttes se réclamant de la dynamique de l'ACNV, nous avons cru bon de rappeler, çà et là, quelques-uns des événements politiques les plus marquants concernant la longue et difficile accession de l'Algérie à son indépendance. Ainsi...

Le 8 janvier, le référendum sur l'autodétermination du peuple algérien organisé par le gouvernement français obtient un « oui » massif. À Madrid, sous le sigle OAS (Organisation armée secrète), commencent à se regrouper ceux qui entendent demeurer les partisans acharnés d'une Algérie française.

Quatre à porter deux noms

Le chantier de Gagny se poursuit, et les gendarmes s'y présentent le 16 janvier avec l'intention d'arrêter Christian Fiquet et Jean Lagrave. Claude Michel et Alain Corbineau se déclarent solidaires des deux jeunes gens et refusent de décliner leur identité. Tous quatre sont emmenés.

Christian est d'abord reconduit à sa caserne à Trèves en Allemagne. Incarcéré, il refuse par trois fois de revêtir l'habit militaire. Le 26 janvier, il est transféré à Marseille à destination de l'Algérie. Si tout est possible dans les locaux disciplinaires de l'armée, on n'ose envisager ce qui peut arriver en Algérie. Françoise, son épouse, écrit au ministre des Armées pour demander l'inculpation de Christian et son transfèrement, espérant mettre fin le plus rapidement possible à des pressions incontrôlables. Pour protester contre ce qu'ils considèrent comme un abus de pouvoir, huit volontaires (Alain Corbineau, Robert Di Giacomo, Jacques Drouet, Bernard Gaschard, Claude Michel, Jo Pyronnet, Antoine Robini et Jean Rogier) renvoient leur livret militaire au ministre des Armées.

Pendant ce temps, Jean Lagrave a été régulièrement inculpé et transféré rapidement de sa caserne de Montauban à la maison d'arrêt de Toulouse (ce droit élémentaire n'a pas toujours été reconnu à tous ceux qui, publiquement et ouvertement, refusent ou déposent leur habit militaire).

Claude Michel et Alain Corbineau, qui sont à la prison de Pontoise depuis le 18, sont jugés en flagrant délit le 24 janvier par le tribunal correctionnel. Ils exposent eux-mêmes les raisons de leur attitude. Le tribunal les condamne à un mois de prison ferme pour outrages à agents du fait qu'ils ont obligé ces derniers « à faire des recherches longues et inutiles ». Ils font appel de ce jugement, considérant qu'il n'y a de leur part aucun outrage ni sur le plan moral ni sur le plan juridique. Ils resteront cependant en prison.

L'arrestation du 16 janvier a produit des remous; aussi la municipalité de Gagny interdit-elle de poursuivre tout travail. C'est pour cette raison que le chantier doit s'arrêter malgré le désir des volontaires d'achever ce qui a été commencé.

Et encore quatre

Comme il n'y a plus de chantier, Paul Grosz et Victor Savary, qui ont reçu leur « ordre de route » pour les 4 et 10 février 1961, se présentent



Avec Paul Grosz pour un service civil en Algérie. Jeannine, sa sœur, est à la droite de Michel Lefeuvre en duffle-coat. Jean-Jacques Hirtz, à sa gauche, tient la banderole

le 11, avec deux volontaires, en cortège, à la gendarmerie de Grenoble. Ils n'ont pas de papiers d'identité sur eux; les gendarmes, ainsi que la police refusent de les arrêter. Voici des extraits d'une lettre envoyée au journal de l'ACNV (n° 10, juin 1961) par un des manifestants :

Tous les membres du groupe de l'ACNV étaient présents, bien sûr. Et aussi nombre de sympathisants qui, sans être d'accord sur tous les points avec les méthodes de l'ACNV, pouvaient du moins se solidariser complètement avec cette action-là. [...]

Quelle fut son efficacité? D'abord, nous avons été quatre-vingts à les accompagner, alors que nos manifestations bimensuelles ne regroupaient d'ordinaire que six à douze personnes. Le témoignage est le même, sans doute, mais combien parmi nous se sont sentis réconfortés par le nombre. Il est bon, de temps en temps, de ne pas manifester dans le désert... Et ce fut l'occasion de nouveaux contacts. [...]

Le groupe s'en est trouvé enrichi. Mais l'effet le plus important peut-être de leur passage fut la conscience prise de la force de l'homme « entièrement engagé » dans l'action non violente. Leur force tranquille, leur calme.

Quelques jours après, le 16 février, les quatre « Paul Grosz et Victor Savary » ouvrent un nouveau chantier au bidonville de Saint-Barthélemy, à Marseille, et en avisent les autorités. Bernard Gaschard, qui est bien connu des habitants, surtout des Nord-Africains, leur facilite l'implantation. Il s'agit de rendre praticables deux voies constamment dans la boue. Les amis de Marseille viennent prêter la main pour le dégagement des fossés, le nettoyage des bas-côtés, l'empierrement, etc.; des habitants se joignent à eux. Mais Paul Grosz et Victor Savary, pris en

filature, alors qu'ils étaient isolés, hors du chantier, sont arrêtés le 22 février. On n'avait pas voulu d'eux le 11!

Ce scénario n'avait pas été prévu. Les deux « volontaires » qui partageaient leurs noms et souhaitaient aussi partager leur sort sont abandonnés par les gendarmes, le soir, dans la campagne, à 30 km de Marseille. Paul raconte, dans une petite plaquette, « Au service de la paix », diffusée avant son procès :

Après la gendarmerie de Sainte-Marthe, nous avons été transférés, menottes aux poignets, à la caserne Audéoud à Marseille. On nous a proposé l'habit, que nous avons tous deux refusé. Après une journée de cellule individuelle (conditions plus dures qu'à la Santé), on nous a transférés à la caserne d'Aurelle d'où (nous venons de l'apprendre à l'instant) on nous remettra à nos corps respectifs. Hier après-midi, ainsi que ce matin, on est venu pour nous persuader de porter l'habit militaire. Nous tenons bon, le moral est excellent, aucun énervement. Nous sommes très détendus. [...] Nous avons réaffirmé notre volonté de faire un service civil.



Paul Grosz



Victor Savary

Deux jours après, Paul et Victor sont ramenés à leurs casernes respectives : Mutzig et Vincennes. Puis ils sont tous les deux conduits à Nancy pour les examens psychiatriques d'usage. Ils y rencontrent Jean Lagrave. Victor sera réformé le 19 avril 1961 pour « état juvénile et apragmatisme », mais continuera à fréquenter les chantiers et à participer aux actions de l'ACNV en tant que « solidaire ». Le chantier de Saint-Barthélemy continuera encore une semaine.

Nous sommes aussi « René Nazon »

L'événement suivant, daté du 7 mars 1961, est rapporté ainsi par Michel Lefeuvre dans le journal n° 10 de l'ACNV :

René Nazon me fut présenté par un ami d'Aix-en-Provence, vers la fin février, dans le domaine pénitentiaire de l'Étape (voir le chapitre sur la détention, p. 165). René achevait sa deuxième année de détention, résolu à se faire condamner à nouveau pour deux autres années, s'il le fallait, plutôt que de revêtir l'uniforme. Dans quelques jours, il signerait sa sortie de prison, pour tomber dans les mains de l'armée, qui lui présenterait aussitôt le costume militaire, sans même lui laisser un jour de liberté.

Mais, cette fois-ci, il serait moins seul, puisque nous venions lui offrir notre solidarité, si c'était possible. Il accepte notre offre, aussi nos conditions, car notre action est un travail en commun, qui exige parfois le refus des initiatives individuelles...

L'« action », il ne l'avait pas attendue pour manifester son exigence de conscience, devant les événements d'Algérie. Cela me forçait au respect et à l'admiration. Voilà ce que nous pensions faire pour le soutenir : guetter le moment de son transfert de la prison à l'armée et nous coucher, à quatre, sous les roues du véhicule. Les quatre seraient sans papiers d'identité et déclareraient n'en vouloir pas d'autre que celle du prisonnier, pour partager son sort, par solidarité. Et on convierait tous les amis d'Aix à manifester silencieusement avec des banderoles et en distribuant des tracts. [...]

Tout se déroula comme prévu et, après des minutes inédites, nous nous retrouvions à une vingtaine au commissariat. Relevés d'identités et procès-verbaux. Les « quatre » dont j'étais, nous déclarions, pour ne pas qu'on nous relâche, que nous nous opposerions à notre identification. Tous les autres furent relâchés. René est transféré dans une caserne de Marseille. Nous quatre, derrière les barreaux. [...]

Le soir même, nous couchions à la prison. [...]

L'accueil fut sympathique, et notre histoire fut vite connue de toute la prison. [...]

Nous apprendrons plus tard que les amis d'Aix se sont trouvés trois fois plus nombreux deux jours après, pour la manifestation devant le palais de justice, grâce à la presse régionale qui fit un large écho. Ils eurent même droit à la télévision ! Pendant vingt-cinq jours, nous eûmes maintes fois l'occasion d'expliquer l'action, puisque la récréation mélangeait tous les détenus, sauf les politiques. [...] Le Vendredi saint, après vingt-cinq jours d'arrêt, trois d'entre nous, ayant été déclarés identifiés, furent mis en liberté provisoire. Le quatrième X a encore l'honneur, à ce jour, de partager le sort de René. Car au fond de nous une voix nous dit que, bien que n'aimant pas particulièrement la prison, c'est quand même là notre place, en attendant que le service civil soit reconnu valable, comme manière de « pacifier ».



Bernard Gaschard

Les trois solidaires libérés sont Bernard Gaschard, Michel Lefeuvre et Claude Voron.

Le 17 mars, le gouvernement annonce des pourparlers avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne à Évian.

Un voyage à Bruxelles

Alors qu'elle travaille au secrétariat de l'ACNV, Élisabeth Boisgontier est envoyée à Bruxelles, l'hiver 1960-1961, pour y rencontrer Anita Ljungqvist et André Bernard, à la demande de ce dernier ; il est insoumis, comme on l'a déjà dit, et s'est autant que possible tenu informé des activités de l'ACNV ; il a même déjà rencontré Lanza del Vasto à Genève lors du jeûne contre la bombe en 1958.

André est anarchiste, il pense que l'ACNV est une organisation à caractère religieux, donc qui ne lui convient en aucune façon. Cependant, après une longue discussion avec Élisabeth, il révisé son opinion et se laisse convaincre de l'ouverture d'esprit de l'ACNV et du grand intérêt de l'action. Anita et André se préparent donc à revenir en France,



Sept « André Bernard » sur le chantier de Nangis.

Debout : Georges Abadia, Jo Pyronnet, Jacques Drouet, Pierre Martin et le « vrai ».
Accroupis : Jean Rogier, Jean-Pierre Hémon

et passent clandestinement la frontière, avec l'aide du pasteur Vernier de Maubeuge. Anita est suédoise, ils ne sont pas mariés.

On leur fait comprendre qu'ils auront des difficultés pour se voir quand André sera en prison, tout simplement parce qu'Anita, n'ayant pas la nationalité française, va au-devant d'ennuis pour un séjour prolongé en France. Qu'à cela ne tienne, ils repassent clandestinement la frontière, se marient à Schaerbeek (banlieue de Bruxelles), non sans quelques problèmes administratifs, et reviennent illico par le même chemin fin mars 1961, toujours avec l'aide du pasteur passeur.

Le 28 mars, ils arrivent sur le chantier de Nangis prêts à affronter les autorités et à en assumer les conséquences. André prévient le ministre des Armées de son retour.

Ils seront sept à Nangis

Dans le n° 10 du journal de l'ACNV (juin 1961), Claude Michel écrit :

Après Gagny, après les petits chantiers de Grenoble et de Marseille, c'est à Nangis que les volontaires se retrouvent le 7 mars. À vrai dire, il en manque trois, envoyés à Aix, pour l'affaire René Nazon.

Ici, il s'agit d'un travail nouveau : remettre en état une vieille mesure, dans le but de la faire homologuer comme « Maison des jeunes et de la culture ». Un ancien Frère missionnaire des campagnes, qui essaie de diverses façons de porter aide au prolétariat rural de la Brie, eut cette initiative. Le SCI désirant ouvrir ici un chantier permanent, nous nous mettons d'accord pour rester jusqu'au 15 avril, nos activités ne nous permettent guère de faire des projets à longue échéance.

Tandis que Jacques Drouet et deux autres commencent à refaire des plâtres, une petite équipe s'attaque au vaste grenier encombré de multiples cloisons. Nous sortons des tonnes de gravats évacués par camions. [...]

Mais nous revenons vite aux choses sérieuses puisqu'un jeûne commence, en accord avec les prisonniers : Pierre Boisgontier, Henri Cheyrouze, René Nazon et tous les autres qui, chacun selon ses forces, jeûnent pendant quinze, huit, trois ou deux jours (voir ci-après). Pierre Martin et Anne-Marie Piéjus viennent nous rejoindre pour l'occasion. Parmi nous, trois seulement participent, car nous ne pouvons abandonner le travail.

André raconte :

Un moment, alors que nous étions quelques-uns dans une pièce à discuter, deux gendarmes passent la porte et me demandent. Je me lève. Pas avant, pas après, mais en même temps que moi, d'un seul mouvement, six autres se lèvent en disant : « C'est moi, André Bernard. » Surprise des gendarmes ! mais je suis tout autant surpris qu'eux, pourtant bien prévenu, mais il y a une telle distance entre le geste et la parole ! La solidarité physique, c'est autre chose que le blabla des mots. Ce qui est sûr, c'est que l'émotion éprouvée ce jour-là est toujours présente. Les gendarmes rebroussèrent chemin, provisoirement...

Claude Michel continue :

Nous mettons toute une technique au point pour un éventuel retour en force, mais notre attente est déçue. En fait, on nous attaque par un autre bord. Un beau matin, nous recevons une lettre de notre employeur nous demandant de bien vouloir cesser le travail, et partir très rapidement. [...] Il s'est visiblement affolé à la suite des pressions officielles. C'est ainsi que nous levons le camp. Nous laissons tout de même une bonne tranche de travail achevé.

Il y a aussi sur ce chantier Claude Pustilnicov, qui sera un « Yvon Bel ». Il a eu 20 ans en 1960 mais, réformé, il ne se pose pas la question du refus. Cependant, il rejoint l'ACNV.

Claude raconte :

L'intérêt de la non-violence, c'est la cohérence entre la fin et les moyens, et Vinoba Bhavé a beaucoup compté pour moi. J'ai travaillé sur le bidonville de Nanterre avec Monique Hervo (voir p. 97) et j'ai aussi participé aux manifestations contre les camps d'internement. Je suis allé voir Jo qui m'a dit : « Tu viens si tu veux. » C'est là que chacun fait jouer son libre arbitre.

Jeûne public 27 mars-2 avril 1961

Comme annoncé précédemment, une période de jeûne est organisée : pour ménager les prisonniers et sans rien enlever à la portée de leur témoignage, il leur est proposé d'adapter la durée de leur jeûne à leurs forces ; il s'agit surtout d'en faire une action commune en leur offrant des participations extérieures. Ce jeûne a lieu la semaine avant Pâques. Son but est d'affirmer :

– La volonté de prendre part aux sacrifices nécessaires pour l'établissement d'une paix rapide et durable en Algérie ;

- La solidarité avec tous les jeunes dans cette guerre ;
- Le droit pour tous ceux qui refusent la guerre de travailler pour la paix dans le cadre d'un service civil international.

De partout, Paris, Lyon, Angers, Marseille, Chambéry, Mulhouse, Le Chambon-sur-Lignon, etc., des amis s'y associent.

Le 9 mars a lieu le procès de Pierre Boisgontier.

Le maire d'Évian est assassiné par l'OAS le 31 mars.

Un putsch interrompt l'action

André Bernard n'a donc pas été arrêté à Nangis. La présence des volontaires n'y étant plus souhaitable, c'est un groupe d'une dizaine de personnes qui descend à Marseille sur le bidonville du Canet ; et, le 15 avril, un nouveau chantier est ouvert avec les toujours sept « André Bernard ». Il s'agit, pour commencer, d'une opération de nettoyage et d'évacuation d'ordures.

C'est alors qu'éclate le putsch d'Alger du 24 avril 1961. Jouhaud, Challe, Salan et Zeller, un « quarteron de généraux », tentent de prendre le pouvoir dans cette ville, avec pour but d'imposer l'« Algérie française ». Ils espèrent gagner l'armée à leur cause. Les syndicats appellent à la grève. De Gaulle intervient à la télévision, le climat est à la guerre civile.

Le travail sur le chantier est provisoirement interrompu et l'action suspendue. Anita et André Bernard, qui ne souhaitent pas repartir à l'étranger, se retrouvent sans point de chute : ils sont accueillis à la communauté de l'Arche, à Bollène (Vaucluse) où ils feront connaissance avec Christiane Pyronnet et ses enfants. André avise cependant la direction de la justice militaire qu'il est prêt, sur présentation d'un mandat d'arrêt, à se livrer. C'est Jean Rogier, au secrétariat de Vanves, qui est son répondant. Un bulletin de mai 1961 du groupe de l'ACNV d'Aix-Marseille donne l'information suivante :

Au moment où la guerre civile menaçait, où des mouvements populaires s'amarçaient pour assurer la défense du pays, sans l'armée et même contre l'armée, les « non-violents » ne pouvaient pas ignorer cette situation. Ils ne pouvaient plus se contenter de poursuivre leurs travaux d'assainissement dans un bidonville et d'occuper la police et la gendarmerie à rechercher leur identité.

Le mardi 25 avril, Jo Pyronnet se rend au palais de justice d'Aix-en-Provence, pour faire une déposition officielle devant M. Bou, juge d'instruction. Il déclare au nom de tous les volontaires du chantier que l'action de solidarité avec les réfractaires au service militaire est provisoirement suspendue, pour ne pas occuper des fonctionnaires et agents de police à des recherches d'identité au moment où ils doivent se consacrer exclusivement au maintien de l'ordre. Il vient apporter la carte d'identité d'un X détenu depuis le 7 mars pour avoir manifesté sa solidarité avec René Nazon. Il s'agit d'Antoine Robini qui est libéré le jour même. [...]

D'autre part, les volontaires décident de se disperser pour se mettre à la disposition des groupes d'amis dans les diverses villes. Il s'agit pour eux d'être présents et disponibles là où les problèmes vont se poser et de mettre leur temps, leur expérience et leur bonne volonté à la disposition de ceux qui veulent faire quelque chose. Dans la situation concrète où se trouve le pays, se retirer par souci de pureté, ou s'isoler dans une action pacifique purement symbolique serait une fuite ou une erreur. Une seule règle reste valable pour tous : se placer au milieu du combat pour la paix et la liberté pour rappeler par son attitude et ses actes les conditions d'une efficacité réelle.

Plusieurs procès auront lieu durant le mois d'avril : Eric Pot le 11, André Féret le 13, Tony Orengo et Jean Pezet le 20.

Après la capitulation des militaires insurgés, les volontaires, à l'exception d'André et Anita, retournent sur le bidonville du Canet à la date du 2 mai. Le travail de ramassage des ordures reprend. Une dizaine de mètres cubes ont déjà été enfouis. Des WC vont être installés à plusieurs endroits. De son côté, Jean-Pierre Hémon, qui a reçu son ordre d'appel sous les drapeaux pour le 3 mai, le renvoie, mais prévient qu'il ne rejoindra le chantier que si la gendarmerie le recherche. Quelques jours plus tard, le 5 mai, les gendarmes se présentent au bidonville avec un mandat d'arrêt au nom d'André Bernard. Les volontaires promettent qu'André se présentera le mardi suivant au plus tard.

Sept arrestations

Le 8 mai, à 18h30, les sept « André Bernard » s'enchaînent devant l'arc-de-triomphe de la porte d'Aix, à Marseille, sous une banderole portant l'inscription : « Volontaire pour un service civil – Réfractaire au service militaire – André Bernard revient de l'étranger – Nous nous constituons prisonniers avec lui. »

Faits divers

“ Nous sommes tous
André Bernard ”

INSOUMIS depuis quatre ans et réfugié en Suisse, puis à Bruxelles, le jeune André Bernard vient de rentrer en France, où il a rejoint un chantier de l'action Civique Non Violente. Peut-être, à l'heure où paraîtront ces lignes, les gendarmes de Nangis (Seine-et-Marne) se seront-ils mis en route pour appréhender le pacifiste que le bulletin des recherches leur désigne comme bon à cueillir.

Un ami prévient la gendarmerie du quartier qui refuse de se déplacer, tandis que d'autres vont distribuer 6 000 tracts. Parmi les diffuseurs se trouve Anita : c'est la première fois qu'elle se livre à ce genre d'activité. À 20 heures arrive un car de police-secours. Les « André Bernard » sont débarrassés de leurs chaînes et embarqués courtoisement, ainsi que trois autres personnes qui refusaient de circuler. Ils sont tous conduits au dépôt, rue de l'Évêché, et transférés dans les sous-sols de la prison. Ceux qui n'ont d'autre identité que celle d'André Bernard sont baptisés X 1, X 2, X 3, X 4, X 5, X 6 et X 7.

Après avoir subi de nombreux interrogatoires, les dix sont menés le mercredi après-midi au palais de justice, devant le procureur de la République. Trois personnes sont identifiées et relâchées rapidement ; les autres doivent promettre de se présenter à nouveau au palais de justice le vendredi matin.

Le 13 mai, le procureur ayant en sa possession une photocopie d'une carte d'identité d'André le retient sur foi de cette pièce et met les six autres dehors, sans papiers et sans inculpation. André est d'abord enfermé aux Baumettes ; il sera par la suite transféré à Bordeaux au fort du Hâ. Anita prendra le chemin de Bordeaux pour aider à préparer le procès. Des sympathisants de l'ACNV lui trouvent un travail d'employée de bureau et un logement chez un couple d'enseignants. Le chantier de Marseille est fermé à la Pentecôte.

En mai : procès d'André Bernard le 24.

Soutien aux parents de Jean

Marie Laffranque, chercheuse au CNRS à Toulouse, fait partie du groupe de soutien qui se crée à partir de l'incarcération des réfractaires dans cette ville. Le 2 juin 1961, elle écrit une lettre aux parents de Jean Lagrave dont nous tirons les extraits suivants :

Chère Madame, cher Monsieur,

Je suis la correspondante toulousaine de votre fils qui vous a écrit déjà il y a plusieurs jours. À titre personnel et au nom des amis du groupe d'Action civique non violente qui vient de se former à l'occasion du procès d'un jeune objecteur (que votre fils a d'ailleurs connu à la maison d'arrêt de Saint-Michel) et en vue de celui de Jean Lagrave. Nous nous sommes retrouvés avant-hier, et nous avons eu des nouvelles des amis de Paris. Je viens vous faire part de ce que nous pensons, et vous demander votre avis sur quelques points. Comme c'est pour Jean, j'espère que cela ne vous ennuiera pas trop. Nous avons appris par lui-même que l'instruction devait commencer cette semaine. C'est ce qu'il a dit mardi dernier au pasteur visiteur de la prison, qui est des nôtres et le voit régulièrement, avec beaucoup de sympathie. Il faut donc commencer à penser au procès de notre côté.

Nous envisageons deux possibilités : on peut précipiter les choses et fixer le procès à la mi-juin (André Bernard, jugé mercredi à Bordeaux, a



Marie Laffranque en 1957

été dans ce cas). On peut aussi laisser traîner l'instruction et repousser le procès jusqu'en juillet ou août, afin qu'il n'y ait presque personne. Nous essayerons de parer de notre mieux à ces deux éventualités.

En dehors de la date, il y a la question de l'avocat et celle des témoins. Nous les posons à la fois à vous, à nos amis qui sont en contact direct avec le jeune homme qui prépare une plaquette afin de faire connaître Jean et son cas (Claude Barthaux), et à votre fils lui-même, que le pasteur verra le vendredi 9.

Jean nous a fait savoir que son avocat, d'ailleurs excellent, est ancien commandant et nullement pacifiste. Nous nous demandons s'il ne serait pas bon de lui adjoindre un autre avocat plus proche des positions de Jean, et qui pourrait plaider sa cause en des termes qui le satisferaient pleinement et correspondraient le plus possible à sa pensée. Il y a ici, à Toulouse, deux avocats capables de le faire, et à qui nous pourrions demander, si Jean est d'accord, de plaider gratis pour lui. L'un a plaidé en faveur d'Eric Pot, le jeune objecteur dont je vous parle au début de cette lettre. De l'avis général, il a très bien plaidé, de façon efficace, et respectueuse du point de vue du jeune homme. L'autre avocat est un ami du premier, et il a accepté d'expliquer notre attitude dans un article destiné à une revue d'anciens résistants, *la Flamme*, organe du CDL. Le fait d'avoir deux avocats est chose courante. Eric Pot, par exemple, avait celui dont je vous ai parlé, et un jeune avocat venu de Paris. Je ne crois donc pas que maître Gambier de la Forterie puisse se vexer si on lui adjoint un collègue; au contraire, il sera peut-être content de pouvoir diviser le travail entre ce deuxième avocat et lui. Nous verrons aussi ce que disent nos amis de Paris, qui l'ont vu, et qui ont une certaine habitude de ces procès.

Il y a en second lieu la question des témoins. Deux camarades qui ont travaillé avec Jean sur le chantier de Gagny sont prêts à témoigner en sa faveur. Quant à moi, je ne l'ai jamais vu, malheureusement, et n'ai pas reçu plus de quatre lettres (mais longues et substantielles) de sa part jusqu'à présent. Mais si je peux être utile, je servirai volontiers aussi de témoin. Nous pensons en outre qu'il serait bon de trouver dans l'entourage, parmi les amis et connaissances de Jean, des personnes prêtes à témoigner sur sa personnalité, sa conduite jusqu'à présent, ses idées, etc. Vous voyez un peu de quoi il s'agit. Cela pourrait être des amis et camarades, d'anciens professeurs, etc. Il n'y a que vous et votre fils (et peut-être Claude Barthaux) qui puissiez connaître des témoins possibles de ce genre mais si cela vous gêne de leur demander cette marque d'estime et d'amitié, je leur écrirai volontiers moi-même. Il suffira que vous me donniez leur adresse et m'expliquiez en deux mots de qui il s'agit.

Bien entendu, nous allons poser aussi cette question à Jean, mais vous, vous êtes sur place, et il y a des choses que vous pouvez peut-être voir avec plus de précision. Je vous demande, si vous le pouvez, de me répondre au plus vite. Le mieux serait que j'aie votre lettre jeudi prochain afin que le pasteur puisse faire part à Jean de tous les éléments de décision et de réflexion possibles.

En cas de besoin, ou pour plus de commodité, vous pouvez me téléphoner [...] Je suis généralement à la maison, car je travaille chez moi. Je pense qu'étant dans les postes [PTT], vous aurez assez d'occasions de me téléphoner.

Il me reste juste le temps de vous dire que Jean est en excellente forme physique et aussi morale, si j'en juge par ce que nous dit le pasteur et par ses lettres que je reçois, pleines de gentillesse et de sérénité. Je sais que cette épreuve est dure pour vous, mais vous pouvez être sûrs qu'il la supporte, de son côté, dans les meilleures conditions possibles. Il a dû vous parler de sa vie quotidienne et vous donner des détails, comme il l'a fait dans sa première lettre pour me rassurer sur son sort. Vous pouvez le croire, le pasteur m'a assuré que ce qu'il dit est exact et que ses conditions de vie sont réellement très potables. Il est tranquille, il fait des maths, il peut lire, etc. Il me parle films, musique, etc. Ne vous faites pas plus de souci qu'il ne convient, et soyez fiers de lui; vous pouvez l'être.

Le 20 mai, débutent les pourparlers d'Évian-Lugrin, entre une délégation française et le Gouvernement provisoire de la République algérienne. Ils seront suspendus le 13 juin.

La marche de la paix San Francisco-Moscou

La Lettre, n° 12 de l'ACNV cite le journal *Libération* du 14 juin :

Le 13 juin 1961, des forces considérables de police, massées sur le quai, attendaient le matin le paquebot anglais *Normania*. Il s'agissait pour les policiers d'appliquer les instructions du ministère de l'Intérieur et d'interdire à 28 des 285 passagers venant de Southampton de mettre le pied sur le sol français. Ces 28 passagers, 18 Américains, 1 Finlandaise, 1 Allemand, 6 Anglais et 2 Suédois, n'étaient autres que des non-violents, les marcheurs de la paix qui se proposaient de terminer à Moscou leur marche de 10 000 km en dix mois.

Les policiers français leur signifièrent à bord du paquebot que leurs visas étaient refusés et qu'ils devraient rester sur le navire toute la journée en attendant son départ prévu pour le soir à 23 heures.

Au fur et à mesure que le temps s'écoulait, la foule continuait à se masser à proximité du paquebot anglais, cependant que des motions émanant de très nombreux maires de la Seine-Maritime, et notamment du Havre, étaient adressées à la sous-préfecture du Havre et à la préfecture de Rouen. Toutes les démarches des responsables du PSU et de l'ACNV furent vaines.

Les pacifistes informèrent alors qu'ils allaient tenter de débarquer sur le sol français. À 18 h 30, neuf d'entre eux se jettent à l'eau sous les applaudissements du public. Les policiers se précipitent pour les appréhender, les remonter à quai. Il fallut les porter pour les faire monter dans les fourgons de police. À 20 h 30, trois nouveaux sautent par-dessus bord. Même opération. À 23 h 30, le paquebot appareille.

L'ACNV, malgré son désir d'aider à l'organisation de la marche en France, avait déjà fait savoir depuis plusieurs mois qu'il ne fallait pas compter sur elle. Cependant, quelques-uns des volontaires y participeront : Georges Abadia, Jean-Pierre Hémon et Didier Poiraud. Nous parlerons plus loin de ce dernier.

Les cinq enchaînés de la Vienne

À Poitiers, le 14 juin 1961, cinq non-violents enchaînés se présentent devant l'hôtel de ville, démunis de papiers d'identité. Chacun veut être traité comme Jean-Pierre Hémon, recherché pour insoumission. Au-dessus de leur tête flotte une grande banderole : « Réfractaire au service armé, Jean-Pierre Hémon se met à la disposition des autorités. Nous nous constituons prisonniers avec lui ».

Depuis octobre dernier, Jean-Pierre travaille sur les chantiers de l'ACNV. Il était un des sept « André Bernard ». Il a reçu son ordre de route le convoquant le 13 juin à Poitiers. De nombreux sympathisants se sont déplacés et, bientôt, une foule imposante se masse Place-d'Armes lorsque arrivent les policiers qui embarquent les non-violents dans le panier à salade. L'opération est menée avec courtoisie, et la

foule applaudit longuement les cinq « frères Hémon » au moment de leur départ. Le lendemain, des amis poitevins se manifestent de nouveau par un quart d'heure de silence devant le palais de justice où sont interrogés les cinq. Ils seront conduits au commissariat pour vérification d'identité.

Pendant ce temps, les cinq « Jean-Pierre Hémon » subiront les obligations d'usage : photographies et processus d'identification en onze exemplaires, procès-verbaux, nuit passée au froid, en cellule, etc. : X 5 est quasiment identifié, par confrontation d'écriture. X 2 a un entretien très courtois avec le procureur. Ce qui n'empêchera pas leur inculpation pour provocation de militaires à la désobéissance et de participation à manifestation non déclarée ; tous mis en liberté provisoire, les autorités déclarent : « Jean-Pierre Hémon, l'armée vous octroie deux mois de réflexion... » Il rejoint la marche San Francisco-Moscou.

Le 10 juillet, Jean-Pierre et ses acolytes seront convoqués chez le juge d'instruction, à Poitiers. De nouveau laissés en liberté, ils vont travailler sur un chantier : aménagement de terrains et de bâtiments pour un centre de plein air aux environs de Poitiers.

Jean-Pierre est finalement arrêté sur un chantier du Service civil international à Millau (Aveyron) le 12 août. À son départ, tout le chantier réuni observe un moment de silence puis chante un au-revoir. Il est réformé à Bordeaux, le 8 novembre, pour « déséquilibre psychique ». Il rejoint alors le chantier qui s'ouvre, à ce moment-là, à Carry-le-Rouet, près de Marseille.

Bien que réformé, il comparaitra, le 24 janvier 1962, devant le tribunal militaire de Bordeaux pour « insoumission à la loi sur le recrutement ». À l'issue de l'audience, il est acquitté.

Le 15 juin, c'est à Paul Grosz d'être jugé. Ensuite, pas de procès avant le mois de septembre.

Le 5 juillet 1961, alors que les volontaires et les réfractaires sont rassemblés près de Versailles, ils reçoivent la visite de Vimala Thakar, de la Shanti Sena, l'armée de paix indienne. L'accueil est cordial. Vimala, qui a connu Gandhi, parle de son travail, et on procède à un échange de questions sur les méthodes respectives.

Le 19 juillet s'ouvrent à nouveau, entre émissaires français et Algériens, des pourparlers à Évian qui ne durent que quelques jours.

On souffle un peu...

Après la fermeture du chantier à Marseille, et dans l'attente d'une nouvelle affectation, des réfractaires se retrouvent à la communauté de l'Arche. C'est le cas de :

– Michel Hanniet, 21 ans, instituteur à Compiègne, non croyant. Au cours des années 1958-1959, il effectue des chantiers SCI et y entend parler d'objecteurs de conscience emprisonnés en raison de leurs convictions religieuses. Profondément hostile à la guerre d'Algérie, il se rend au Maroc pendant l'été 1960 et entre en contact avec une antenne du FLN avec l'idée de quitter le territoire français le moment venu. Mais au cours de sa première année d'enseignement, il apprend, grâce au SCI, l'existence du mouvement collectif de refus de la guerre que soutient l'ACNV dont il rencontre l'équipe de base à Vanves. En juillet 1961, il informe ses collègues et les parents de ses élèves de sa décision définitive de refuser tout service armé tant que durera la guerre. L'insoumis qu'il devient se rend alors à la communauté de l'Arche pendant que se prépare le prochain chantier des réfractaires.

– Robert Siméon, 20 ans, est typographe à Paris, également non croyant. Il fréquente aussi le SCI, soupape de sécurité à son sentiment de révolte anticolonialiste. Circonstance heureuse, il habite en ce temps-là à 200 mètres du domicile de l'anarchiste Louis Lecoin et de son journal *Liberté*. Début 1961, il va donc le voir. Celui que ses amis appelaient P'tit Louis lui conseille de s'adresser directement à l'ACNV. Robert se retrouve... à l'Arche avec d'autres réfractaires!

– Yvon Bel, 21 ans, qui avait participé aux manifestations du printemps, à Paris, va à l'Arche pour y apprendre les rudiments de la non-violence. Catholique actif, il avait lancé la JEC dans l'établissement où il préparait un BTS d'électronicien. Sensibilisé à la guerre d'Algérie par la lecture de *Témoignage chrétien*, de *France-Observateur* et par ceux qui, comme son frère, revenaient d'Algérie et se taisaient... Où était la fierté des poilus de 14, ou celle des résistants de 40? Pourquoi avoir accordé l'indépendance à la Tunisie et au Maroc et la refuser à l'Algérie?

...avant d'affronter la suite

D'autres chantiers s'ouvrent pendant l'été 1961 : à Thann, avec les compagnons d'Emmaüs et à Vandœuvre-lès-Nancy. S'y retrouvent ainsi Élisabeth et Pierre Boisgontier, Josette et Yvon Bel, Michel Hanniet, Robert Siméon et quelques autres. C'est alors que Claude Voron, catholique, étudiant en sciences (astronomie), présent sur les chantiers depuis mars (il était un des cinq « René Nazon »), écrit à la date du 15 août :

Je résilie mon sursis pour bien signifier que je ne me dérobe pas devant le problème de la guerre. Cependant, je pense mieux construire la paix des cœurs en réalisant un service civil en Algérie qu'en étant contrôleur des opérations aériennes.

(Journal de l'ACNV, n° 11)

D'autres jeunes se décident à sauter le pas :

– Gilbert Schmitz, 21 ans, employé de banque à Mulhouse, mobilisé depuis janvier 1961, en Allemagne, renvoie ses effets militaires et prévient

du lieu où il se trouve. Auparavant, il avait assisté à l'engagement de son ami Paul Grosz qui ne l'avait pas convaincu, mais il change d'avis après un premier contact avec l'armée et après s'être beaucoup documenté sur l'Action civique non violente. C'est au cours d'une permission, au mois de juillet, que, au lieu de rejoindre son régiment, il prend le train pour le chantier de l'ACNV et, le 1^{er} août, il écrit à son colonel :

Vous avez, à maintes reprises, montré que vous aviez conscience des problèmes qui se posent aux jeunes soldats de votre régiment et vous vous êtes toujours, dans la mesure de vos moyens, efforcé d'y apporter quelque remède. Aussi j'ose espérer que, malgré la rigueur du règlement militaire que vous êtes chargé d'appliquer, vous accueillerez avec compréhension cette lettre.

J'ai à vous faire part des raisons qui m'empêchent de continuer à servir dans l'armée. J'ai répondu à son appel au mois de janvier de l'année en cours, mais non sans être profondément affecté par sa participation à une guerre que ma morale réprouve comme toute guerre d'ailleurs, et contre laquelle ma conscience de jeune chrétien s'insurge. Les quelques mois que j'ai passés à l'armée m'ont convaincu de ma part de responsabilité personnelle au sein du conflit algérien, et m'ont persuadé que le combat, la répression et la torture sont inaptes à édifier la paix. [...]

Je vous renvoie donc mon uniforme de même que mes papiers militaires et, n'ayant nullement l'intention de me soustraire à la justice, je vous informe que je rejoins le chantier de l'Action civique non violente jusqu'à ce que soient écoulés les quinze jours qui me sont accordés avant que je ne sois légalement considéré comme déserteur, et, passé ce délai, je me livrerai aux autorités.

– Michel Bourgeois, 26 ans, étudiant en théologie à la faculté de Paris, marié et père de famille. Il a reçu sa feuille de route. En la renvoyant, il écrit :

Pourquoi mon refus d'un service militaire ? Parce que je suis chrétien et que ma vocation est de servir Dieu, comme pasteur. En effet, comment pourrais-je prêcher l'Évangile un jour et, demain, me préparer à tuer et à asservir mon prochain ? Et c'est parce que je ne suis pas un asociable et parce que je demande à servir mon pays, que je demande à accomplir un service civil en Algérie. Comme citoyen, j'ai le vif désir de collaborer à la paix.

Liés devant l'hôtel de ville

Quatre de ces nouveaux réfractaires vont manifester leur solidarité avec Gilbert Schmitz. À Mulhouse, le 8 août 1961, ils s'enchaînent devant l'hôtel de ville, à 18h30, tandis qu'une banderole est déployée et qu'une distribution de tracts explique cette action aux passants. Tous les cinq, sans papiers d'identité, demandent à être traités comme Gilbert Schmitz. Vers 20h30, ils sont emmenés au commissariat central où ils passent la nuit. Gilbert est identifié, puis remis le lendemain aux gendarmes, pour rejoindre son corps d'armée. Ce même jour, le 9 août, une quarantaine de personnes se rassemblent silencieusement sur les lieux de l'arrestation de la veille et sous les regards d'une centaine de curieux. Distribution de tracts. Confiscation des banderoles. La même nuit, les quatre volontaires sont

relâchés : il s'agit de Claude Voron, Michel Hanniet, Robert Siméon et d'Yves Bel. Tous les quatre retournent sur le chantier.

Le 28 septembre, Gilbert Schmitz écrit une lettre où il raconte les sévices subis après son arrestation (voir chapitre « La détention »). Le 13 novembre, l'ACNV apprend qu'il est enfin transféré à la prison militaire de Landau (Allemagne). Le groupe de Mulhouse avait entrepris une série de démarches auprès du sous-préfet, de députés et du ministre des Armées, pour obtenir son inculpation régulière.



Claude, Michel, Gilbert, Robert et Yvon devant l'hôtel de ville de Mulhouse

Pierre s'expatrie provisoirement

Pierre Sommermeyer a participé aux manifestations parisiennes au printemps 1960, mais se sent peu d'affinités avec ces croyants (pour la plupart d'entre eux). Il est fils d'apatrides ; d'origine allemande, sa famille a été cachée pendant la guerre 39-45 au Chambon-sur-Lignon par les pasteurs Trocmé et Theis (anciens objecteurs de conscience). Il y a dans la famille de Pierre une tradition internationaliste d'engagement à gauche, il est anticolonialiste et pacifiste.

Il est hors de question pour lui d'aller à l'armée, même sans guerre d'Algérie. Il ne veut pas non plus aller en prison. Donc, avant d'être appelé, il part à l'étranger pendant l'été 1961, d'abord en Allemagne, ensuite au Maroc. Il fait un service civil dans le cadre d'Eirene, organisme international créé par les mennonites américains. C'est durant son séjour à l'étranger que Pierre prend conscience de son appartenance à la culture française et, lorsque le principe du statut des objecteurs est acquis, fin 1963, il décide de revenir en France pour se faire arrêter publiquement. Il avait de toute façon été condamné par défaut.

Un rappelé s'engage dans le service civil

Jean-Jacques Hirtz avait accompli ses vingt-neuf mois de service militaire en Algérie entre 1956 et 1959. À son retour de l'armée, il travaille avec le SCI à Fréjus. C'est *Témoignage chrétien* qui lui fait connaître l'ACNV en relatant l'acte de Pierre Boigontier. Par la suite, il participe d'abord à l'action en soutenant Paul Grosz et Gilbert Schmitz, puis il est un des six « Hanniet ». Quand il est rappelé pour une période supplémentaire, il refuse. Il se présente alors sur le chantier nancéien, le 6 septembre 1961. Dans une première lettre à son commandant, il écrit :

Certains jeunes demandent la création d'un service civil en Algérie, en remplacement du service armé. Ils ont tous été condamnés à une peine de prison... Je me porte solidaire de tous ces jeunes et, avec eux, je demande à servir sur un chantier de service civil, en remplacement de ma période. (Journal de l'ACNV, n° 11)

En renvoyant une seconde convocation, il écrit encore :

Une loi qui condamne des garçons de valeur comme Paul Grosz est injuste. Pour le démontrer, je dois la subir... Afin de concrétiser ma volonté d'effectuer ce service civil, je rejoins un chantier de l'Action civique non violente à Nancy, où je travaillerai du 4 au 15 septembre.

Jean-Jacques est ensuite arrêté à Mulhouse le 6 octobre et relâché après huit jours d'arrêt de rigueur à la base aérienne de Meyenheim où il est cassé de son grade de sergent. Liliane Hirtz se rappelle cette époque :

Je lis *Témoignage chrétien* et participe à des groupes de jeunes catholiques. Le départ en Algérie de rappelés proches de ma famille m'a sensibilisée à ce problème.



Liliane Hirtz en 1965

Ma prise de conscience se renforce en participant aux manifestations du groupe de l'ACNV de Mulhouse.

C'est à ce moment-là que je rencontre Jean-Jacques : nous nous trouvons dans le même panier à salade, passons un moment au poste de police puis avons été libérés en même temps...

Plus tard, en été 1962, nous sommes partis à Paris, et j'ai travaillé au secrétariat de l'ACNV à Vanves. Nos deux premiers enfants sont nés dans la clinique de la mère d'Yvon Bel, dans la banlieue parisienne, les deux derniers en Algérie où nous sommes allés travailler dans la coopération.

Les « Michel Hanniet » se livrent... et sont relâchés

Six personnes s'enchaînent, le 2 septembre 1961, place Bellecour à Lyon, à 18 heures. Au-dessus d'elles, une banderole indique : « Pour la paix, le jeune appelé Michel Hanniet, volontaire pour un service civil en Algérie, refuse le service armé. Nous nous constituons prisonniers avec lui. » Des tracts sont distribués et le journal de l'ACNV vendu. À 18 h 30, les gardiens de la paix emmènent les six au commissariat. Ils sont relâchés vers 22 h 30, les policiers affirmant qu'aucun individu du nom de Michel Hanniet n'est recherché... Les cinq faux « Hanniet » sont Jean-Jacques Hirtz, Jean Rogier, Robert Siméon, Yvon Bel et Victor Savary.

Seconde manifestation, place Bellecour, à Lyon. « En solidarité avec Michel Hanniet, pour un service civil en Algérie, nous faisons un quart d'heure de silence. » Le quart d'heure terminé, un vendeur du journal est appréhendé par un agent, ce qui donne lieu à une manifestation imprévue : vingt-deux personnes s'assoient par terre et sont embarquées dans un fourgon, puis mises à la disposition de la justice. Le lendemain, elles comparaissent devant le juge d'instruction qui les inculpe de « participation à attroupement » et d'« incitation de militaires à la désobéissance ». Puis on les relâche, sauf deux, Claude Voron et Michel Lefeuvre qui sont emprisonnés à Saint-Paul pendant quatre jours.

Josette Bel est venue participer à cette manifestation, et c'est sa première distribution de tracts. Elle vit sur le chantier depuis quelque temps, quand vers la mi-septembre Yvon et elle se déclarent fiancés. Leur histoire va se précipiter car « Élisabeth Boisgontier avait entrepris de montrer à Josette tous les dangers de ne pas être mariés face à l'administration pénitentiaire. Et, le soir des fiançailles, brusquement, nous avons décidé de nous marier », dira Yvon. Mariage à Meulan le 28 octobre 1961. Ils s'installent à Guéméné-Penfao (Loire-Atlantique) où Josette avait été nommée enseignante. Yvon, lui, s'emploie à animer une petite équipe de non-violents à Nantes pour préparer son arrestation future. Début 1962,

il reçoit et renvoie son ordre de route avec une lettre explicative. Nous ver-
rons plus loin son arrestation. Josette raconte :

En 1961, quand Yvon a pris la décision de ne pas participer à la guerre d'Algé-
rie, je ne l'ai suivi que parce qu'il m'a fait connaître l'ACNV. La proposition de rem-
placer le service militaire par un service civil en Algérie était nouvelle et paraissait
être la juste solution au problème de conscience qui se posait alors très fortement :
comment se désolidariser de ce qu'on n'approuve pas ? Comment ne pas tuer alors
que la France était en guerre ?

La rencontre avec Jo Pyronnet lors d'un chantier suivi d'une action d'enchaîne-
ment à Lyon, place Bellecour, a été déterminante : c'est là, me semble-
t-il, que j'ai compris qu'un refus pouvait devenir un combat, celui de « pionnier »
de la non-violence. Alors, pour la première fois, j'ai participé à une distribution de
tracts.

Quoique habitée par ces convictions, il ne m'était pas facile de convaincre les
autres, particulièrement ma famille. Pourtant, mon frère aîné était parti en Algérie
comme officier et, quand il venait en permission, il rêvait violemment la nuit, il se
levait, hurlait et réveillait toute la maison. J'avais 19 ans et je me souviens que le
matin personne n'osait poser la moindre question.

Quand j'annonce que je me mariais plus tôt que prévu parce que mon fiancé
refusait d'aller tuer en Algérie, qu'il irait en prison, que je devais me marier pour
avoir le droit de visite, ma mère m'a dit : « Ton frère y est bien allé ! » Toute la dis-
cussion s'est arrêtée là...

Au collège, je devais parfois faire face à des accusations de « désertion », de
« lâcheté », entendues dans la cour de récré alors que le principal et l'inspecteur aca-
démique ont exprimé leur « admiration ».



Six « Michel Hanniet » : Jean-Jacques Hirtz, le « vrai »,
Jean Rogier, Robert Siméon, Yvon Bel, Victor Savary

Ma belle-mère, sage-femme, partageait nos idées, signait des pétitions et accueillait chez elle des réfractaires de passage donnant des nouvelles de notre prisonnier. Dans sa clinique de la banlieue parisienne elle accouchait plusieurs « bébés de réfractaires » : le nôtre en premier.

J'étais très touchée par les lettres venant de différents pays qui expriment un soutien à cette action et par l'accueil à Marseille des amis de l'ACNV quand je venais, avec mon bébé dans les bras, pour le procès d'Yvon. L'échange de lettres avec lui était presque quotidien : je racontais le monde extérieur ; lui, disait la promiscuité, l'ascèse des cellules, la joie active des chantiers. Nous ne disions pas nos peurs. Sans doute n'en éprouvions-nous ni l'un ni l'autre.

Le 8 septembre, à Pont-de-Seine, a lieu un attentat manqué contre le général de Gaulle.

Jeûne à l'Unesco

Le 25 septembre 1961, à 10h30, une douzaine de personnes s'installent dans le hall de l'Unesco, à Paris. Il y a des réfractaires (Yvon Bel, Pierre Boisgontier, Michel Bourgeois, Michel Hanniet, Victor Savary, Robert Siméon et Claude Voron), des épouses de réfractaires (Anita Bernard, Nicole Cheyrouze), des volontaires au long cours (Erwan Chataigné et Antoine Robini), le pasteur Jean Lasserre et Joseph Pyronnet.

À cette occasion, un tract est distribué où on peut lire :

Les pourparlers sont encore interrompus. La tension monte, les haines s'exaspèrent. L'armée ne peut plus être l'instrument de la paix en Algérie. Les négociations doivent reprendre et aboutir. Chacun doit les préparer et les réaliser à son échelle. [...] Aujourd'hui, devant l'urgence de travailler plus directement pour la paix et pour faire appel à la conscience de tous, nous demandons asile à l'Unesco pour observer dans ses bâtiments un jeûne de trois jours :

- Pour lutter contre « l'incompréhension mutuelle des peuples » que l'Unesco dénonce comme la cause des guerres ;
- Pour bâtir cette « solidarité intellectuelle et morale » que l'Unesco déclare être le fondement de la paix ;
- Pour commencer, dès maintenant, une œuvre de réconciliation.

Nous sommes prêts à constituer en Algérie une brigade de la paix. Seul le patronage d'un organisme civil international ou interafricain peut nous assurer une indépendance suffisante pour être un trait d'union efficace entre les belligérants. Nous espérons vivement que le Conseil exécutif de l'Unesco voudra bien prendre une position de principe favorable à cette initiative.

Une dizaine de journalistes viennent pour faire des interviews, mais la direction de l'Unesco fait savoir qu'il est interdit de tenir une conférence de presse et demande aux jeûneurs de quitter les lieux, ce qu'ils refusent poliment. Grand embarras au palais. Finalement, la journée se passe dans le hall, sous l'œil peu aimable des gardiens qui interdisent l'accès aux toilettes.

De l'étranger arrivent des messages appuyant leur demande. Cependant, vers 22 heures, après une entrevue courtoise de Jo Pyronnet et du pasteur Lasserre avec la direction... les gardiens les expulsent.

La police parisienne les cueille discrètement à la sortie, et le jeûne se poursuit dans un commissariat du VII^e arrondissement, dans l'entassement de cellules minuscules où il est impossible de se tenir tous assis. Ils ne sont relâchés que le lendemain soir, vers 22 heures. Ils se regroupent alors dans un local prêté par les quakers et y passent la nuit et la dernière journée. Anita Bernard, dont c'est le premier jeûne, raconte :



Anita Bernard

Dans le contexte et si bien entourée par des personnes expérimentées, ce jeûne ne posait pas de problème particulier pour moi... jusqu'au moment où, au commissariat, j'ai été séparée des autres.

On menaçait de m'expulser de France, en me demandant, tout de même, la frontière de ma préférence. Je ne comprenais pas car, justement, avec André, on s'était mariés pour éviter ce genre de problème. On m'explique alors que ce mariage fait à Bruxelles (sans passer par l'ambassade française, puisque André était en situation irrégulière) n'avait pas été transcrit en France : les autorités françaises n'étaient donc pas informées.

J'étais contrariée pour le moins, mais, depuis mon arrivée en France, fin mars 1961, j'avais déjà vu du pays (Paris, Nancy, Bordeaux, Marseille, etc.), et quelques kilomètres de plus ne me faisaient pas peur. J'ai donc choisi la frontière belge en pensant revenir bientôt avec les papiers nécessaires.

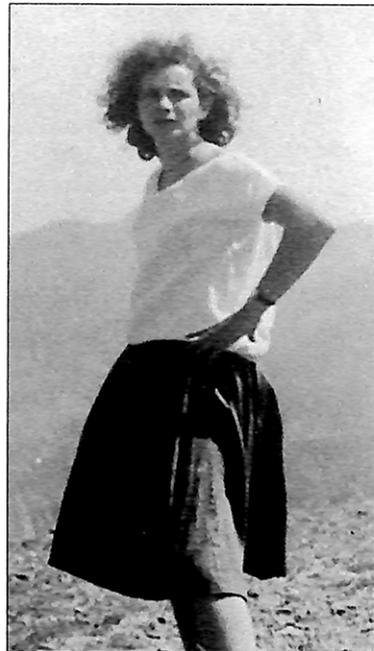
Finalement, on m'a ramenée dans la cellule où étaient les autres, et je n'ai plus entendu parler de rien, terminant ce jeûne collectivement chez les quakers. Par la suite, les papiers ont été régularisés, et c'est ainsi que nous possédons deux livrets de famille, un belge et un français, alors que peu de temps auparavant le mariage était bien le dernier de nos soucis.

Nicole et Henri se solidarisent avec l'action

Henri et Nicole Cheyrouze ont déjà eu des contacts avec l'ACNV. Ils ont participé respectivement aux jeûnes du 27 mars au 2 avril et à celui de l'Unesco, mais c'est par une lettre qu'ils expriment publiquement leur solidarité avec les autres réfractaires. Par ailleurs, Henri écrit, le 25 septembre 1961, de la maison d'arrêt de Fresnes, la lettre suivante au ministre des Armées :

Monsieur le ministre,

Depuis juillet 1959, date à laquelle je fus convoqué pour accomplir mon devoir « militaire », nous nous battons, ma femme et moi, pour qu'il soit autorisé aux objecteurs de conscience, et,



Nicole Cheyrouze

en l'occurrence, à moi, d'effectuer un service civil, en attendant d'abord que chaque jeune puisse choisir : service civil ou service militaire, et ensuite que le service militaire disparaisse complètement.

Condamné une première fois, en mars 1960, à dix-huit mois de prison, puis libéré (je n'avais effectué que six mois sur ces dix-huit mois) et réincarcéré quinze jours après, je fus à nouveau condamné en juillet 1960 à deux ans de prison.

[...]

Nous avons tenté de mobiliser, grâce à quelques petites campagnes de presse et aux démarches de certaines personnalités, l'opinion publique et certains organismes d'État autour du nom d'Henri Cheyrouze, en espérant qu'on voudrait plus voir le problème qu'il représentait que l'homme qu'il était. Cela ne s'est pas fait. Il est effectivement plus facile de dire : « Ayez pitié de ce pauvre gars qui crève de faim dans sa cellule... » que : « Autorisez tous les objecteurs de conscience à effectuer un service civil... » ; on sensibilise plus facilement l'opinion et en particulier les « bonnes âmes » sur une situation personnelle que sur un problème général. On ne voyait, ceux du moins qui acceptaient de voir quelque chose, qu'Henri Cheyrouze, sa femme, leur gosse et on oubliait les autres couples qui se trouvaient dans leur cas ou allaient s'y retrouver, et les raisons pour lesquelles tous acceptaient ces souffrances. Alors que nous pensions « service civil », on disait « pauvre Henri dans sa prison » ; c'était fabriquer une espèce de faux héros, et, comme nous haïssons le culte du héros, vrai ou faux, nous décidâmes de rester tranquilles un certain temps, attendant de trouver de nouvelles formes de combat. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes restés silencieux et discrets depuis novembre 1960 jusqu'à maintenant.

Au début de 1960, de jeunes gars et filles, sensibilisés aux problèmes de la non-violence par la guerre d'Algérie, aidés par des adultes mobilisés par la lutte contre les camps de concentration français, décidèrent non plus de réclamer un service civil, mais de le créer ; un pas de plus, un pas immense était ainsi fait. C'est de cette façon, schématisée, que naquirent l'Action civique non violente et ses chantiers de service civil.

Tout en sympathisant beaucoup avec eux, nous ne nous engageons pas formellement dans leur équipe, attendant « pour voir » ; de plus, après avoir mené, à notre niveau, un petit travail de pionniers dans une sorte de solitude, il nous devenait difficile de participer, tout de go, à une action d'équipe ; et pourtant nous sentions profondément en nous ce besoin du travail en commun.

Actuellement, leur équipe est solide, homogène, dynamique ; leur forme de combat (création et revendication allant de pair) est neuve et sur beaucoup de points efficace ; pas de culte du « martyr » chez eux, chacun se trouvant, à sa manière et selon ses moyens ou les circonstances, « dans le coup » ; un gars quitte le chantier pour la prison, sa femme continue la lutte, il revient de prison, il reprend le combat avec elle ; une fille part en prison, etc.

C'est dire si actuellement nous nous sentons, ma femme et moi, en communauté de cœur, d'idées, de situation avec eux. C'est pour cela que nous avons décidé de devenir membres de cette Action civique non violente ; acceptant naturellement et faisant nôtres pleinement les règles qui régissent cette communauté et en particulier le refus d'une solution individuelle à un problème qui se pose collectivement.

(Lettre publiée dans le journal de l'ACNV, n° 11)



Henri Cheyrouze

Les procès de septembre : René Nazon le 7, Jean Lagrave le 22.

Les non-violents montpelliérains observeront aujourd'hui mercredi un jeûne de solidarité

Treize participants de l'Action civique non-violente ont demandé asile à l'U.N.E.S.C.O. pour observer dans ses bâtiments un jeûne de trois jours.

Voici l'essentiel de la lettre qu'ils ont adressée au directeur général de cette institution le 25-9-61 :

« Conscients de notre responsabilité personnelle dans la guerre comme dans la paix, nous avons proposé au Gouvernement français d'accomplir en Algérie, avec tous ceux qui, par motif de conscience, refusent leur participation à la guerre, un service civil contrôlé par un organisme civil international. En attendant, nous avons travaillé sur des chantiers en France, au service des Nord-Africains ou des plus pauvres et organisé des chantiers de week-end et des cours du soir dans plusieurs villes.

En accord avec les principes exprimés dans l'acte constitutif de l'U.N.E.S.C.O., nous sommes persuadés que la paix ne peut pas se construire seulement sur les accords économiques et politiques entre gouvernements. Chaque citoyen doit négocier à son échelle en construisant une véritable solidarité entre les peuples. Pour gagner la paix, pour transformer des adversaires en amis et réduire les haines, il faut au moins autant de constance, de sens pratique, de courage et de générosité que pour faire la guerre.

Dans cet esprit, nous sommes prêts à former une brigade de la paix pour mettre à l'épreuve sur les lieux mêmes du conflit l'efficacité des méthodes et de l'esprit non-violent. Notre équipe voudrait être, en France, l'embryon de cette brigade internationale de la paix dont la création est envisagée par les plus hautes autorités morales du monde.

Nous espérons vivement que, lors de sa prochaine session, le Conseil exécutif de l'U. N. E. S. C. O. prendra une position de principe favorable à notre initiative et se déclarera prêt à prendre sous sa responsabilité un service civil ouvert en Algérie dans ces conditions ».

Plusieurs membres du Groupe Montpelliérain d'Action civique non-violente ont décidé de se solidariser avec ces manifestants par une journée de jeûne qui aura lieu le 27 septembre 1961.

Cette journée sera également employée par eux à des démarches auprès de différentes personnalités pour les alerter sur ce grave problème.

Pasteur E. BRAYAT,
Docteur WINTREBERT
Docteur GOUCET.

Le Midi libre du 27 septembre 1961

Eric s'autorise une permission

Le 8 septembre 1961 prend fin la première année de prison d'Eric Pot. On le ramène à la caserne et on lui représente l'habit militaire qu'il refuse. Éprouvant le besoin de souffler, il s'autorise une permission. Eric raconte :

Dans les locaux disciplinaires de la caserne, je trouve des militaires (appelés) sympas. Avec l'un d'entre eux, nous élaborons un plan d'évasion pour la nuit du week-end. Le copain fait faire une clé et, au jour « J », nous lions trois couvertures, nous traversons la cour déserte et nous escaladons le mur d'enceinte. Libre, je cavale jusqu'à la gare de Matabiau. En attendant le train pour Paris, je me cache jusqu'au départ dans les toilettes de la gare (au cas où la police militaire me rechercherait) et me voilà parti pour vingt-huit jours : au-delà de ce délai je serais devenu déserteur. Et c'est au cours de cette escapade qu'Irène et moi sommes devenus fiancés.

Le 10 octobre, Eric arrive sur le chantier de l'ACNV et, comptant y rester huit jours, il écrit à son capitaine, dès son arrivée, pour donner son adresse et annoncer son retour à la caserne pour le 16 octobre :

Plusieurs centaines de kilomètres me séparant de ceux qui me sont chers, j'ai ressenti l'impérieux désir de les revoir. M'accorder une permission était une chose impossible, j'ai résolu de la prendre. Je puis vous assurer que sous peu je me replacerai entre vos mains, n'ayant jamais eu l'intention d'échapper aux sanctions qu'entraîne mon attitude d'objecteur de conscience.

Cependant, il sera arrêté sur le chantier le 13 octobre 1961 et embarqué pour Toulouse. Il n'y a plus qu'à préparer le procès suivant. Se remémorant cette période, Irène raconte :

En tant que fille d'Henriette et de Philippe Vernier, pasteur à Maubeuge, j'ai trempé dans le pacifisme et l'idée de l'objection de conscience en général depuis toujours puisque mon père a fait cinq ans de prison pour cela pendant la période de 1933 à 1940.

J'étais moi-même impliquée dans des groupes de jeunes de ma paroisse, je participais à des chantiers de service civil. Ensuite, avec la guerre d'Algérie, j'ai eu peur lorsque mon père passait des clandestins, des insoumis ou des déserteurs à la frontière belge.



Irène et Eric Pot

Quand Eric a annoncé son refus de prendre l'habit militaire, je n'ai pas été étonnée, on était très amis et nous discussions beaucoup.

J'ai cependant connu des moments difficiles. À l'école où j'étais institutrice, certains considéraient Eric comme un planqué, un lâche, incapable de défendre son pays, contaminé par mon père... pendant que ses copains se faisaient tuer en Algérie.

Les visites à la prison n'étaient pas nombreuses vu la distance – j'étais à Maubeuge, Eric à Toulouse – et plutôt éprouvantes. Heureusement, on s'écrivait beaucoup, et j'ai l'impression que c'est lui qui m'a soutenue plus que l'inverse.

La manifestation des Algériens le 17 octobre à Paris

Avant cette date, à l'automne 1961, un bras de fer se livre entre l'État français et les indépendantistes algériens : l'enjeu, c'est d'apparaître en position de force lors des négociations finales entre les deux gouvernements. La fédération de France du FLN, pour montrer sa puissance, appelle les Algériens de la région parisienne à une manifestation pacifique contre le couvre-feu instauré par la préfecture de police dirigée par Maurice Papon, couvre-feu qui s'adresse exclusivement aux Français musulmans d'Algérie. Ce mardi, quarante mille personnes, femmes, hommes et enfants, sortent des taudis de Paris et des bidonvilles de la banlieue et se dirigent vers le centre de Paris. Cette démonstration sera vécue comme une provocation par la police, et une répression féroce y répondra : des centaines de morts, des gens

seront jetés dans la Seine. La police vivait une véritable psychose suite aux différents attentats que le FLN avait organisés contre les forces de l'ordre françaises. Pourtant, cet événement ne rencontrera quasiment aucun écho. Il faudra attendre plusieurs années avant de lire des témoignages à ce sujet, et ce n'est qu'en 2001 qu'une plaque sera apposée au pont Saint-Michel pour commémorer cette soirée sanglante.

Monique Hervo, que certains d'entre nous connaissent, travaille, à ce moment-là, avec le Service civil international. Elle écrira plus tard, dans *Chroniques du bidonville. Nanterre en guerre d'Algérie*, son journal d'août 1959 au 5 juillet 1962, édité au Seuil, Paris, 2001, 264 p., préface de François Maspero :

17 octobre [1961]

[...] 18h30. Je me trouve à La Folie. Je vois hommes, femmes et enfants partir en masse, comme si toutes les baraques s'embrasaien. Cependant, les familles sortent du bidonville sans affolement, les unes derrière les autres, d'un pas résolu. Les regards sont impressionnants, on y discerne l'appréhension. Je croise l'Homme Bon, abandonnant La Folie avec les siens au grand complet. Il pousse un landau où semblent sommeiller deux bambins. À ses côtés, sa femme tient dans ses bras un bébé, et les nombreux autres gosses se serrent contre leurs parents. [...]

Les habitants de La Folie s'en vont manifester contre le couvre-feu. Certes, chaque Algérienne, chaque Algérien, mesure la gravité de la situation. Qui ne redouterait une réaction, en prenant un tel risque, dans le climat qui règne déjà ? Mais ils n'en peuvent plus.

Le bidonville continue à déverser ses habitants. Des Algériens canalisent toute cette population en marche. [...]

Face à la rue de Chevreul, une des sorties du bidonville, des militants du FLN sont postés de chaque côté du trottoir. Les hommes passent devant cette haie de responsables qui les fouillent, un par un, vérifiant qu'aucun d'eux n'emporte un quelconque objet risquant de blesser un Français. Consigne stricte à toute la communauté : manifestation impérativement pacifique. « Les directives de la Fédération de France du FLN sont très autoritaires », me confie Mouhammad. [...]

Rond-point de La Défense, je regarde cette marée humaine qui débouche de partout. Des artères arrivent toujours plus de manifestants, venant de Courbevoie, Puteaux, La Garenne, Bezons, Colombes... Les hommes sont si serrés les uns contre les autres que j'ai l'impression d'une « forêt » en marche qui descend, sur toute sa largeur, l'avenue menant au pont de Neuilly. [...]

Ils sont des milliers et des milliers qui avancent, raides de détermination. Ils veulent faire savoir au peuple de Paris qu'ils conquerront, coûte que coûte, leur indépendance. [...]

Pas de Français parmi cette foule considérable qui défile. C'est la consigne donnée par les organisateurs. Manifestation exclusivement algérienne. [...] Seules, par-ci par-là, on peut apercevoir de rares Françaises mariées à des Algériens.

Noyée au milieu de ce peuple en marche vers son indépendance, ma participation reste pour moi un immense honneur que je dois aux militants de La Folie. [...]

Soudain, des coups de feu. La fusillade éclate entre le rond-point de La Défense et le pont de Neuilly, sur l'avenue du Général-de-Gaulle. Notre regroupement de mères et d'enfants se trouve alors, très exactement, à la hauteur de la rue Arago à Puteaux. La chaussée étant fortement en pente, je peux voir nettement, en

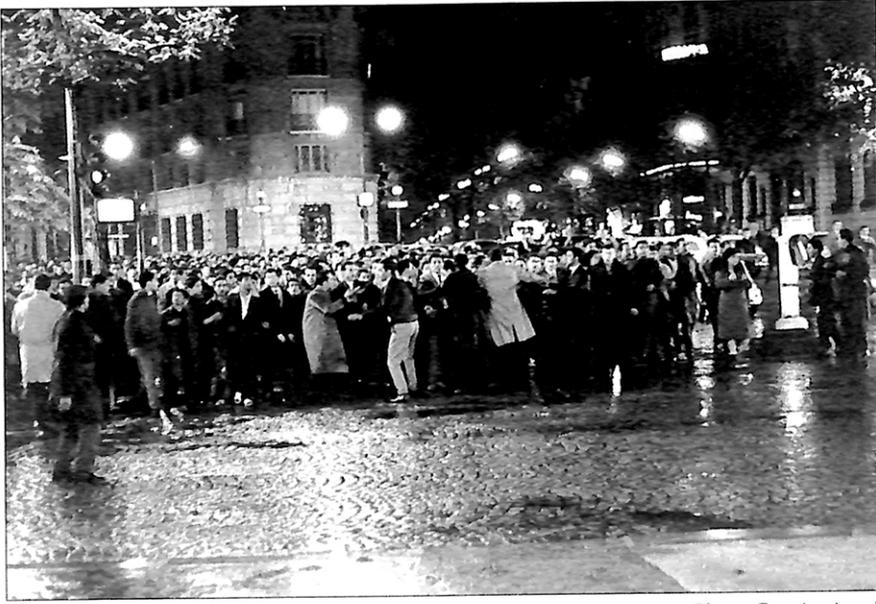


Photo Guy Aguiraud

contrebas, un barrage d'uniformes sombres de la police. [...] Des balles sont tirées en direction de notre cortège. Les tirs s'amplifient. Nous stoppent net. [...] Des corps d'Algériens s'effondrent. Nous sommes à une centaine de mètres du pont de Neuilly.

C'est la panique dans les rangs des femmes et des enfants. L'effroi. [...] Nous nous engouffrons dans l'une des rues perpendiculaires à l'avenue pour y chercher refuge. [...]

Combien de morts ? Combien d'Algériens balancés dans le fleuve, tout à côté ?

Dialogue avec les responsables algériens

Par l'intermédiaire des Algériens de Nanterre, témoins du jeûne des volontaires sur le bidonville en juin 1960 pour protester à la fois contre les attentats et contre l'internement des « suspects », le contact pouvait s'établir avec les responsables du FLN.

Le 25 octobre 1961, Jo Pyronnet s'adresse par écrit aux gens du Front en vue d'une manifestation pour le 1^{er} novembre. Il s'agit pour lui de protester contre les massacres récents d'Algériens. Cette manifestation, organisée par les « non-violents », qui assureraient le service d'ordre, se ferait avec la présence de seulement deux cents Algériens, et après avoir pris contact avec les syndicats français et les mouvements de jeunesse.

Les autorités algériennes déclinent l'invitation, non à cause des conditions posées, mais parce que la participation des Algériens à des manifestations organisées par des Français ne leur paraît pas souhaitable pour le moment.

Cet avis ne semble pourtant pas partagé par les Algériens de la base. Le refus du Front s'accompagnera cependant d'un intérêt certain

pour l'idée d'un service civil en Algérie, sous contrôle d'un organisme international ou interafricain. Le dialogue restera ouvert et positif.

Quatre Michel arrêtés

Un nouveau chantier est ouvert, le 3 octobre, à Oullins, dans la banlieue lyonnaise, avec douze volontaires et réfractaires. Il s'agit de la construction d'un foyer de jeunes travailleurs. Deux jours après, Michel Hanniet et Michel Bourgeois sont arrêtés sur ce chantier, avec deux volontaires, Jean Rogier et Claude Voron.

Didier Poiraud, qui a participé à la marche San Francisco-Moscou en juin, va bientôt renvoyer sa feuille de route, et rejoint le chantier. Il vient d'un milieu protestant, est étudiant aux Beaux-Arts à Angers, a connu l'ACNV lorsque Jo Pyronnet faisait des conférences pour chercher des volontaires contre les camps d'internement. Il avait aussi été impressionné par le blocage des trains de rappelés. Didier restera sur les chantiers jusqu'au début de l'année 1962.

Discussion dans un train

Michel Hanniet, arrêté le 5 octobre sur le chantier, est amené à Nancy pour la visite psychiatrique. Dans une lettre envoyée au secrétariat de Vanves, il parle de ce voyage. Des extraits de cette lettre sont publiés dans le journal n° 12 de l'ACNV (20 octobre 1961). À l'époque, ce texte ne contenait que les initiales de son auteur ainsi que celles des personnes citées. Cependant, pour rendre cette lecture plus facile et parce que le lecteur connaît maintenant les protagonistes, Michel a « corrigé » son texte :

J'ai été conduit à la caserne de Nancy après un voyage qui vaut la peine d'être relaté. Mon garde du corps (un brigadier sans armes) et moi avons pris le train à 16h15. Il y avait beaucoup de monde, peu de places assises. Pourtant, dans un compartiment où se trouvaient deux gendarmes, il y avait quatre places. Mon brigadier eut quelques réticences à cause de la nécessité pour lui de les saluer réglementairement. Mais je réussis à le convaincre, ou plutôt l'entraîner, car ces gendarmes m'attiraient et j'étais déçu de ne pas voyager menottes aux poignets entre deux de leurs collègues, car c'est le genre de chose qui m'eût fort amusé.

Bref, nous nous assimes à côté d'eux et, par un artifice (une question à mon brigadier), je fis connaître le motif de mon voyage aux gendarmes et aux autres voyageurs.

[...] Ma voisine (45 ans, 2 bacs, ayant habité au Maroc) se mêla vite à la conversation, pendant que mon brigadier restait bouche close. Un des deux gendarmes (G 1) était touchant de gentillesse, un père de famille, très doux, très compréhensif. L'autre était plus rude et un peu raciste (G 2).

G 1 connaissait l'ACNV, et il m'apprit qu'il avait eu un insoumis à chercher. Je posais des questions pour lui demander si c'était Claude Voron ou alors Robert Siméon dont je savais qu'ils étaient recherchés. Non, c'était un autre nom que cela, me dit G1. Michel Hanniet peut-être ? lui demandai-je alors. Oui, c'est ça, c'était ce nom-là, effectivement. Nous fîmes donc connaissance à retardement et cela mit G 2 de bonne humeur aussi, si bien qu'une discussion commune s'engagea.

G 1 : S'il n'y avait que des gens comme vous, il n'y aurait ni disputes ni guerres.

Moi : Oui, mais les gens comme nous on les met en prison. Alors, ça devrait vous révolter.

G 1 : Oui, mais... etc. (suite d'arguments classiques aisés à deviner).

Bien que détendu, l'entretien se situe toujours sur un ton sérieux. Et même grave, puisque je fis allusion à la répression de la manifestation pacifique des Algériens à Paris en date du 17 octobre, que je venais tout juste d'apprendre et qui m'avait fortement impressionné.

À Dijon, ma voisine descendit après m'avoir serré la main. Nous cessâmes de parler avec les gendarmes et échangeâmes journaux et cigarettes. On n'avait donné à mon brigadier ni repas froid ni argent pour en acheter. [...] Vers 20 heures, les gendarmes déballèrent leurs provisions et commencèrent à manger. Après cinq ou six minutes, G 1 demanda : « Vous ne mangez pas ? » Je lui expliquai qu'on ne nous avait rien donné. Il me pria donc d'accepter de partager son pain et sa boîte de thon. Il me donna même son unique œuf dur malgré mes protestations. En face de nous, il y avait, depuis peu, un jeune couple. Nous n'avions pas parlé. Le mari, qui était sorti, revient avec cinq bouteilles de bière et nous les donna avec autorité. À quelques-unes de nos paroles, la jeune femme devina qui j'étais. Elle connaissait Pierre Boisgontier ainsi que le Père Chauvat, dominicain à Nancy. Je n'eus donc pas à rééditer mon laïus.

Ils me dirent et dirent aux gendarmes que j'étais un précurseur, un pionnier, que c'était bien et indispensable qu'il y ait des gens comme nous qui revendiquent pour un service civil en y laissant un peu de leurs plumes. Bref, c'étaient des intellectuels, le mari surtout, et pensant que les gendarmes étaient mes gardes du corps (le mien dormait), ils essayèrent de les convaincre que nous n'étions pas des lâches, etc. À leur grande surprise, et un peu à la mienne, G 1 et G 2 leur répondirent de telle sorte qu'ils virent que G 2 était convaincu et G 1 quasi converti à cette nouvelle façon de considérer les objecteurs. Les marques de sympathie que me témoignèrent encore par la suite mes compagnons de voyage me portèrent à penser que derrière tout gendarme il y a un homme, tantôt un homme qui sommeille et tantôt un homme qui écoute.

Arrêtés, puis relâchés, puis...

À Bourg-en-Bresse, le 24 octobre 1961, Robert Siméon et quatre volontaires s'enchaînent à la grille du parc au centre de la ville. Une banderole indique : « Robert Siméon va en prison, volontaire pour un service civil en Algérie, il refuse le service armé, quatre hommes veulent partager son sort. »

Une foule peu nombreuse commence à s'intéresser à ces « enchaînés ». La presse est présente : *le Dauphiné libéré*, *le Progrès*, *la République nouvelle*. Les gens commencent à interroger le porte-parole des réfractaires et, très vite, cela prend la tournure d'une conférence de presse. Un des journalistes pose des questions et enregistre. Puis il s'adresse à des gens dans la foule.

L'enregistrement passera le soir sur Europe n° 1. Cependant, un car de police fait son apparition. Les agents n'avaient pas prévu les chaînes et doivent attendre l'arrivée d'un serrurier du service des pompiers pour embarquer les réfractaires.

Au commissariat, le porte-parole dit qu'ils ont comme seuls papiers d'identité l'ordre de route de Robert Siméon. La police les fait monter

dans un panier à salade et les dépose tous les cinq dans la nature en dehors de la circonscription. Puisqu'on n'a pas voulu d'eux la veille, les cinq « Robert Siméon » se présentent à la caserne de La Part-Dieu à Lyon où Robert était convoqué. Pas plus de chance... On leur fait savoir que, puisqu'ils sont cinq au lieu d'un, ils peuvent retourner vaquer à leurs occupations. Ils font une nouvelle tentative le 28 octobre. Cette fois, c'est à Marseille. Une vingtaine de manifestants se placent avec eux sous l'arc-de-triomphe de la porte d'Aix avec deux banderoles : « Réfractaires au service armé, volontaires pour un service civil en Algérie, Claude Voron et Robert Siméon se constituent prisonniers, par solidarité nous observons avec eux une demi-heure de silence » et « Service civil en Algérie, moyen de réconciliation ». Claude racontera plus tard :

Parmi les manifestants, on voyait avec plaisir des têtes nouvelles, en particulier des personnes de mon quartier... Au bout de vingt-cinq minutes, deux cars de police arrivèrent. Les agents nous demandèrent « si nous comptions rester longtemps ». « Encore cinq minutes », dit le porte-parole... La demi-heure terminée, nous avons fait les cent mètres qui nous séparaient de la gendarmerie... « Nous sommes deux réfractaires... »

– Ah ! les non-violents, mon adjudant !

– Foutez-les dehors ! un samedi soir... comme si on n'avait pas autre chose à faire !

– Je m'excuse, mais voici mon ordre de route qui m'indique qu'à partir du 25, je suis recherché. Regardez au moins si nous ne sommes pas recherchés...



Didier Poiraud, André Ruff, Claude Michel et Robert Siméon à Bourg-en Bresse

– Nous, on ne veut rien savoir, allez dehors! Et puis vous êtes non violents? Bon! soyez patients, quand le moment sera venu, on viendra vous chercher.

– Faites-nous au moins un papier, comme quoi nous nous sommes présentés.

– Rien à faire! Allez! Dehors!

Après avoir essayé pendant dix minutes de leur montrer qu'ils ne faisaient pas correctement leur métier, nous sommes partis, considérant que, puisqu'ils ne voulaient pas de nous, nous retournions faire du service civil. Ils ont dû pousser un soupir de soulagement : ils ont une peur bleue des non-violents, surtout un samedi soir; c'est beaucoup plus dangereux que les plastiqueurs... Le positif dans cette opération est surtout dans les contacts et les réunions d'information... Cette expérience d'action de solidarité par le groupe local est à reprendre, car c'est vraiment là son rôle : prendre en charge son réfractaire...

(Journal de l'ACNV, n° 12)

Finalement, c'est Claude Voron qui sera interpellé le premier sur le chantier suivant.

Les procès d'octobre : André Bernard le 25, et Christian Fiquet le 27.

Chantier à Carry-le-Rouet

Le nouveau chantier est installé depuis le 25 novembre 1961, aux environs de Marseille, et regroupe une quinzaine de volontaires, dont une bonne part de réfractaires ou de futurs réfractaires. Ils travaillent à bâtir des maisons familiales de vacances pour des ouvriers afin de leur procurer des maisons au bord de la mer pour un prix en rapport avec leur salaire. Deux nouveaux réfractaires rejoignent le chantier :

– Alain Larchier, de Lyon, étudiant en électronique à Grenoble ;

– Claude-Marcel Hladik, 25 ans, étudiant en biologie à la faculté de Paris.

L'interpellation de Claude Voron a lieu le 8 décembre. Celui-ci travaillait sur les chantiers depuis plusieurs mois et avait participé à des actions de solidarité dont plusieurs lui valurent la prison. On le met d'abord en cellule d'isolement à la caserne d'Aurelle, avant de l'envoyer à Bourges pour l'examen psychiatrique d'usage. Il est ensuite inculpé et transféré à la prison des Baumettes, à Marseille, le 6 janvier 1962. En voilà encore un en prison!

Le 22 novembre a lieu le procès de Carpentras où comparaissent Marie Faugeron, Simone Pacot, Jo Pyronnet et Jacques Tinel pour « incitation de militaire à la désobéissance ». Voir chapitre IX. Le dernier procès de 1961 sera celui d'un autre responsable de l'ACNV, Claude Michel, qui, le 6 décembre, devra répondre du renvoi de son livret militaire.

Et on recommence

Robert Siméon est toujours en liberté. Depuis le 6 juillet, il a vu partir successivement Gilbert Schmitz, Jean-Pierre Hémon, Michel Hanniet,

Michel Bourgeois et Claude Voron. Passant les fêtes à la communauté de l'Arche à Bollène, il apprend par hasard qu'un avis de recherche existe à son encontre. C'est pourquoi une nouvelle équipe se forme en pensant que, cette fois-ci, cela ne peut pas rater.

Enchaîné à quatre autres personnes qui désirent partager son sort, Robert Siméon se présente publiquement devant l'hôtel de ville de Bollène, le 29 décembre, tandis qu'un défilé d'une soixantaine d'amis portant banderoles vient stationner en silence pendant un quart d'heure. Les « cinq », qui sont sans papiers d'identité, entrent dans la



1961. Une dynamique bien enclenchée

gendarmerie; deux sont relâchés le soir même (Jo Pyronnet et Marie Faugeron). Les autres sont conduits à Carpentras pour interrogatoire. Après vingt-quatre heures, Robert Siméon est identifié et transféré à la prison d'Avignon. Il connaîtra également les Baumettes. Les autres sont relâchés sans avoir été identifiés, et nous n'en saurons pas plus : Robert ne se souvient plus de leur nom...

L'année 1961 se termine donc par l'arrestation de Robert, mais le chantier de Carry-le-Rouet continue...

PRISON des BAUMETTES - Hommes	
MARSEILLE - MAZARGUES	
NOM : <u>SIMEON</u>	Prénoms : <u>Robert</u>
Ecrouté le <u>18.10.1941</u>	Sous N° <u>133</u>
Né le <u>18.10.1941</u>	N° de cellule <u>133</u>
N° de compte : <u>25181</u>	Inculpation : <u>Insoumission</u>
	Condamnation :
	Libérable le

VI

1962

Le cessez-le-feu

L'année qui vient de passer a été le temps de négociations difficiles entre les indépendantistes algériens et le gouvernement français; les discussions ont été interrompues à plusieurs reprises. Il faudra attendre le début de 1962 pour que le général de Gaulle annonce que la cessation des hostilités est proche. Il y aura pourtant encore nombre de drames comme les plastiquages de l'OAS et la répression féroce de diverses manifestations, etc., avant que l'indépendance de l'Algérie soit enfin reconnue, officiellement, par la France, le 3 juillet 1962.

Pour l'Action civique non violente et pour certains réfractaires dont l'engagement premier avait été pris face à cette guerre coloniale, cette année 1962 est une période d'incertitude sur le chemin à prendre. Comment se déterminer? L'ACNV, qui ne veut pas abandonner ceux qui sont encore en prison (plusieurs procès sont prévus), se voit alors obligée de repenser sa stratégie; elle amorce une nouvelle orientation. Il faut ajouter que certains réfractaires qui ne s'opposaient *qu'à cette guerre coloniale* n'ont désormais plus envie de reprendre l'uniforme.

Par ailleurs, avec la grève de la faim de Louis Lecoin, la lutte s'oriente vers l'obtention d'un statut de l'objection de conscience, quel qu'en soit le motif. L'ACNV appuie ce combat et accueille des jeunes gens voulant bénéficier de la nouvelle législation. En attendant, les réfractaires de tout poil sont regroupés au camp de Mauzac à partir d'octobre (voir annexe à la fin du chapitre I et le chapitre X sur la détention).

Chantiers et arrestations, ça continue...

En ce début de janvier 1962, l'action se poursuit. Le chantier de Carry-le-Rouet (près de Marseille) avance. Les maisons de vacances s'élevèrent et seront prêtes pour Pâques malgré le petit nombre de

volontaires. Le 6 janvier, deux « présentations aux autorités » auront lieu simultanément à Paris et à Grenoble.

C'est au tour de Marcel...

À Paris, Marcel Hladik est accompagné par ses amis dans une manifestation-défilé. Pendant qu'il est à l'intérieur des locaux des défenseurs de l'ordre, une soixantaine de personnes attendent dehors en observant un quart d'heure de silence. Un officier qui a pris l'affaire en main affirme qu'à dater de l'ordre de route, bien qu'il soit impératif, un mois de délai est accordé aux jeunes appelés pour se rendre à leur caserne et que, seulement après, ils sont considérés comme insoumis. En conséquence de quoi il n'a pas à intervenir, aussi invite-t-il Marcel à se retirer. Celui-ci retourne donc sur le chantier de Carry-le-Rouet où il travaille depuis le 27 novembre 1961. C'est là qu'il est arrêté le 22 février suivant. Emprisonné à la caserne d'Aurelle, il écrit au sujet de jeunes appelés qu'il rencontre :

Ils n'ont pas eu la possibilité ou l'occasion de se joindre à nous, par manque d'éducation ou, quelquefois, seulement, faute d'être documentés sur les événements. Et, pourtant, ils sentent que nous sommes un appui pour eux; que nous marchons avec force dans une voie qui sera peut-être la leur; et ils espèrent en nous...
(Journal de l'ACNV, n° 14, juin 1962)

Marcel passe ensuite la visite psychiatrique de routine à Bourges, le 24 mars, et réintègre la prison de sa caserne le 28.

... et puis d'Alain

À Grenoble, quatre volontaires vont accompagner Alain Larchier : Jean Rogier, Erwan Chataigné, Didier Poiraud et François Ferry. Dans le journal de l'ACNV, n° 13, on peut lire un compte rendu d'un militant de cette ville :

La semaine de préparation fut comme toujours une veillée d'armes sans fébrilité, mais combien accaparante. Rien ne fut laissé au hasard et, le samedi 6 janvier 1962, à 17 heures, nos cinq amis eurent tôt fait de tendre une banderole au-dessus de leurs têtes et de s'enchaîner à un arbre. La mise en place avait demandé quelques secondes. On lisait sur la banderole : « Volontaire pour un service civil en Algérie, Réfractaire au service armé, Alain Larchier se met à la disposition des autorités. Quatre personnes demandent à partager son sort. »

En même temps, et à proximité, nous nous rassemblions à une trentaine pour observer un quart d'heure de silence, en déployant également des banderoles.



Marcel Hladik
en plein travail

Et tandis que les passants s'attroupaient, certains d'entre nous distribuèrent environ 5 000 tracts. Aucun policier en vue, la foule était plutôt sympathique. La tenue très digne de nos cinq amis inspirait le respect, et nul dans le public n'avait envie de sourire. Trois quarts d'heure s'écoulaient avant que les policiers n'interviennent et avec leur brusquerie habituelle arrachent les banderoles et libèrent les garçons qui furent aussitôt conduits au commissariat où, démunis de leurs papiers, ils se déclarent tous Alain Larchier. Celui-ci fut rapidement identifié et remis aux autorités militaires de Lyon.

Quant à ses camarades, ils furent présentés le lundi 8 janvier au juge d'instruction qui les inculpa d'outrage à magistrat et les fit déférer à la maison d'arrêt de Grenoble sous les dénominations de X 1, X 2, X 3 et X 5.

Ce jour, 7 février, n'étant pas tous identifiés, ils y sont encore. De plus, ils estiment que le chef d'inculpation retenu contre eux ne correspond pas à la réalité profonde de leur action. Ils désirent que leur geste prenne toute sa signification et que leur solidarité avec Alain Larchier soit pleinement reconnue. Ils demandent à être inculpés pour assistance à insoumis.

Quant à nous, pendant plus d'une semaine, nous avons eu les honneurs de la police qui s'est présentée à notre appartement

le samedi à minuit, en possession des photos des cinq garçons, pour nous demander leurs noms. Une autre fois, au cours d'un entretien, l'officier de police que nous connaissons nous dit : « Entre nous, dites-moi les noms, je ne le dirai pas à la police ! »

Enfin, un autre jour, je fus convoqué à la Sûreté où je fus reçu immédiatement par M. le Principal, avec lequel je dus m'entretenir deux heures durant pour m'entendre dire à plusieurs reprises : « Je m'excuse de vous faire violence ! » À l'issue de cet entretien, je sus que l'attitude de cinq hommes avait fait une profonde impression sur les chefs de la police et sur le juge chargé de leur cas. D'autre part, on imagine difficilement tout le remue-ménage que peut susciter une telle affaire dans toutes les préfectures du territoire.

Trois semaines se sont écoulées depuis l'arrestation de nos amis. C'est l'anniversaire de l'assassinat de Gandhi. Cette année, nous commémorerons cet anniversaire en organisant une journée de jeûne public dans le cadre de cette action. De nouveau, 5 000 tracts seront distribués, une permanence sera assurée de 9 heures à 21 heures dans un local de la Fédération protestante. À 12 h 30, une présence silencieuse d'un quart d'heure est prévue devant la prison. Cette fois, les forces de l'ordre sont en nombre et tentent de nous disperser, ce qui nous oblige à user de la tactique habituelle : nous nous asseyons par terre, et nous nous retrouvons tous peu de temps après au service anthropométrique de la Sûreté, ce qui nous permet une fois de plus de constater que nos contacts avec la police sont rarement inutiles : « Mais asseyez-vous donc, je vous en prie. » « Ce n'est pas douze, c'est deux mille qu'il faudrait que vous soyez », ce qui vaut à l'un de nous de répondre : « Ça viendra ! » À 14 heures, nous sommes tous relâchés.

GRENOBLE

CINQ « NON-VIOLENTS »

réfractaires au service armé s'enchaînent à un arbre

Grenoble, 7 janvier. — Cinq « non-violents », volontaires pour un service civil en Algérie et réfractaires au service armé, se sont enchaînés, menottes aux mains, à un arbre de la place Victor-Hugo, hier, vers 18 heures, à Grenoble, devant le monument élevé à la mémoire du docteur Valois. Lorsque des gardiens de la paix voulurent connaître leur identité ils déclarèrent tous se nommer Alain Larchier, du nom d'un insoumis lyonnais. Ils ont été emmenés au poste de police.

Le procureur de la république n'ayant pas accepté qu'on les présente au parquet sans connaître leur identité, les cinq « non-violents » demeurent gardés à vue.

Par contre, les « Alain Larchier » vont rester en prison pendant plusieurs mois en attente de leur procès.

Les procès de janvier : le 24, Éric Pot et Jean-Pierre Hémon ; Michel Hanniet le 26 ; Claude Barthaux, renvoyeur de livret, le 31.

Cette année 1962 débute par une recrudescence des attentats de l'OAS tant en Algérie qu'en métropole. L'ACNV va en faire les frais également : dans la nuit du 23 au 24 janvier 1962, une explosion a lieu au domicile de la responsable du groupe de Bordeaux, Marguerite Lavaud, qui ne fera que des dégâts matériels.

Cet acte suscite, le lendemain, devant sa maison, une manifestation de plus de trois cents cheminots (son mari travaille à la SNCF) qui viennent défiler, d'abord bruyamment, en criant : « OAS assassins ! », puis en silence, après que Marguerite Lavaud leur eut demandé que cette manifestation reste silencieuse. C'est le premier et unique attentat commis contre un membre de l'Action civique non violente. Un appel à la solidarité est lancé pour la remise en état de sa maison.

Des manifestations contre les attentats sont organisées par des groupes locaux de l'ACNV. À Montpellier, par exemple, après trois plastiquages, dont un à la préfecture. Les membres de l'ACNV et un groupe de jeunes sympathisants se retrouvent pour un jeûne commun au cours duquel est étudiée la possibilité de dépasser le stade de la manifestation de rue pour offrir une aide concrète aux victimes de la guerre d'Algérie, qu'il s'agisse des plastiqués ou des rapatriés d'Afrique du Nord. Un communiqué remis au *Midi libre* permet de faire connaître à un large public le sens de cette action.

UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE ACQUITTE À BORDEAUX

Bordeaux, 25 janvier. — Un membre de l'Action civique non violente, M. Jean-Pierre Hémon, vingt et un ans, cordonnier, qui était poursuivi pour ne pas avoir répondu à un appel sous les drapeaux, a été acquitté mercredi par le tribunal des forces armées de Bordeaux. M. Hémon ayant, depuis les faits, été réformé, le commissaire du gouvernement avait abandonné l'accusation.

A l'audience on remarquait la présence de Mme Lavaud, secrétaire de l'Action civique non violente, dont l'appartement avait été, quelques heures plus tôt, sérieusement endommagé par un engin explosif.

● UN NON-VIOLENT, Eric Pot, vingt-deux ans, déjà condamné pour refus d'obéissance, a comparu mercredi devant le tribunal des forces armées de Toulouse, qui l'a condamné à quinze mois de prison.

Le drame de Charonne

Les attentats de l'OAS contre les opposants à la guerre d'Algérie se multiplient et, en réaction, le 8 février 1962, une manifestation est organisée à Paris, par les principaux syndicats, le PC et le PSU. La police intervient avec une grande violence, provoquant la mort de huit manifestants dans l'entrée du métro Charonne.

C'est la stupeur en France. Maurice Duverger s'étonne, dans le journal *le Monde* :

C'est la première fois qu'un gouvernement fait tuer ceux qui soutiennent son action.

Une réunion de l'ACNV a lieu au secrétariat de Vanves avec une trentaine de personnes qui estiment qu'une réaction est nécessaire. Le projet est de prévenir tout risque d'exaspération de la violence qui conduirait inéluctablement à un début de guerre civile. L'idée d'une manifestation silencieuse s'impose. Lors d'une interview enregistrée il y a une bonne dizaine d'années, Jo Pyronnet raconte comment cela s'est passé le 11 février :

L'ACNV se mobilise alors pour contacter tous les groupements politiques et syndicaux qui réfléchissent également aux conditions d'une réaction. Il leur est proposé une manifestation silencieuse où les manifestants s'engagent à ne rien prendre pour se défendre, seul moyen de poser le problème avec force et ne pas risquer d'apporter de nouvelles occasions de violence. Il est proposé aux responsables de ces groupements de former une équipe qui serve de tampon entre la police et les manifestants, en un point précis, vu le faible nombre de volontaires non violents.

Une manifestation à la Bastille a été décidée et annoncée. Toute la journée, la radio répète toutes les heures que toute manifestation est rigoureusement interdite.

L'ACNV se charge alors de l'une des avenues menant à la Bastille. Ses membres ratissent l'avenue en se tenant par les coudes et, au fur et à mesure que les gens arrivent, ils leur passent la consigne : on y va en silence, si la police fonce, on s'assoit, on s'arrête bien avant d'arriver sur la place de sorte que la police ait bien le temps de nous voir et on envoie une délégation prévenir la police.

La manifestation s'est remarquablement passée avec environ 10 000 manifestants. Il y avait de la police partout, même sur les toits. Elle a duré une demi-heure, comme il avait été annoncé. Elle a été possible parce qu'il y avait une méthode donnée, ce qui est clair et rassurant.

Il en a été peu question dans les journaux mais la manifestation a été d'un poids décisif dans l'organisation des funérailles qui ont eu lieu deux jours après et ont réuni un million de personnes.

S'il n'y avait pas eu cette manifestation antérieure, il n'y aurait jamais eu tout ce monde aux funérailles (13 février). La police ne s'est pas montrée parce qu'elle avait compris que ce n'était pas le moment. C'est par le fait que malgré l'interdiction une manifestation s'était tenue, était restée parfaitement silencieuse et maîtrisée, que les gens ont eu le courage de venir. Je suis convaincu qu'avec le travail ainsi fait, à une trentaine, répercuté dans les villes de province, l'ACNV a pesé de façon déterminante pour aider les gens qui étaient pour la liberté des Algériens à ne pas employer les mêmes moyens que ceux d'en face et que c'est ça qui a sauvé la France d'un affrontement et de la guerre civile. J'ai été surpris par le fait que dans la foule, dans le peuple, il y ait de telles réserves de non-violence dès qu'on lui ouvre la porte, dès que les choses sont préparées et orientées vers la non-violence. Je considère qu'il y a des réserves pour un combat non violent et des énergies non violentes qui sont inouïes.

Signature des accords d'Évian le 18 mars 1962 et cessez-le-feu en Algérie le 19 mars.

L'incertitude

C'est un tournant pour l'Action civique non violente. La question se pose de savoir si elle va continuer à soutenir les réfractaires à la guerre d'Algérie ou les réfractaires à la guerre tout court. Les opérations d'enchaînement sont suspendues, celle d'Yvon Bel sera la dernière manifestation du genre. Yvon a déjà participé aux chantiers et s'est déclaré solidaire de Gilbert Schmitz et de Michel Hanniet. Le 23 mars 1962, devant le théâtre, place Graslin, à Nantes, au cours d'une manifestation, c'est à son tour de se constituer publiquement prisonnier, enchaîné à quatre autres camarades décidés à partager son sort. Pour cette raison, comme d'habitude, aucun n'a de papiers d'identité. Yvon raconte :

Arrivée de la police qui finit par couper les chaînes. Commissariat, puis départ tous les cinq pour la maison d'arrêt de Nantes. C'est l'apprentissage de la prison en groupe. Nous sommes tous les cinq dans une pièce assez grande. Les WC, à la turque, sont ouverts face à la porte pour la surveillance. Le plus dur pour moi, c'est de m'en servir, la première fois, devant tout le monde. Je crois bien que j'ai dû être le dernier à m'y résoudre... puis on s'habitue.

Dès le lendemain, le journal *Nantes-Éclair* titre en travers de sa dernière page : « Lequel est Bel ? » avec une grande photo. Heureusement, de bons Français patriotes de Guéméné-Penfao se précipitent à la gendarmerie pour désigner le coupable. Et la police descend dans la chambre de Josette. [...] Passage devant le juge d'instruction qui me fait la morale : mes camarades vont rester en prison à cause de moi. Pas un mot, je souris. Nous sommes inculpés « d'outrages à magistrat » pour ne rien dire, sinon « Je suis solidaire d'Yves Bel » quand on nous demande notre nom.

Les quatre autres sont Claude Michel, Claude Pustilnicov, André Ruff et Henri Bouteiller. Tous les cinq sont arrêtés et inculpés pour « manifestation non autorisée » et « outrages à magistrat ». Le 14 mai, ils sont jugés pour « manifestation non autorisée », condamnés à 100 F d'amende et relâchés le soir, même Yvon. Pour Marie-Claire Guiader, qui deviendra la compagne de Claude Voron, arrêté le 8 décembre de l'année précédente, c'est sa première manifestation. Elle raconte, dans le journal de l'ACNV, n° 14 de juin 1962 :

Une semaine avant le procès, nous essayons de sensibiliser le public nantais en faisant des distributions de tracts. Le texte présente le geste d'Yves Bel et les noms des trente signataires appartenant à divers milieux militants. Cette même semaine a lieu le cessez-le-feu, mais comme on le sait les esprits restent tendus. Comment va être acceptée la manifestation ? [...] Le jour du procès, nous distribuons 3000 tracts à la foule dont les réactions sont variées : stupeur, intérêt, mépris et même hostilité, mais personne ne reste indifférent. [...]

La voiture cellulaire amenant les garçons est à peine partie qu'à notre tour, nous occupons les marches du théâtre et déployons nos banderoles. Nous sommes une vingtaine, et le responsable annonce publiquement notre intention de faire un quart d'heure de silence en signe de solidarité pour les cinq « Yves Bel ». [...]

Quinze jours après la manifestation, deux du groupe reçoivent la visite de la police : le premier, à son lieu de travail qu'il doit quitter pour suivre les inspecteurs qui le retiennent toute la journée; puis chez moi où on perquisitionne. L'inspecteur, déçu de ne rien découvrir concernant l'identité des garçons, s'empare du fichier qu'il garde quelques jours, et me le rend lors d'un second entretien à l'hôtel de police. [...] Si le geste d'Yves Bel et de ses compagnons a touché la population nantaise, il a marqué profondément notre groupe. Nous avons compris que la manifestation avec ses suites avait été pour nous l'occasion de faire le grand pas hors de nous-mêmes.

Pendant le tour de table, lors de notre rencontre sur le Causse en 2003, Marie-Claire raconte le chemin qu'elle a suivi :

Au départ, la guerre, pour moi, c'était de l'autre côté de la Méditerranée, je n'avais ni frère ni cousins impliqués. Pendant la guerre 39-45, la famille avait assez payé, mon père, résistant, est mort en déportation, la guerre ce n'était plus mon affaire.

Un jour, avec des copains, dont Marcel Hladik, on m'a interpellée : toi, chrétienne, qu'est-ce que tu penses de la torture en Algérie? Torture? Je n'en pensais

Nantes-Éclair, 24 mars 1962

DES CINQ " NON VIOLENTS " ARRÊTÉS PLACE GRASLIN LEQUEL EST BEL, RÉFRACTAIRE A L'ARMÉE ?





Marie-Claire Guiader

rien. Puis, j'ai rencontré Jean Goss dans le groupe que je fréquentais à la « cabane » de Champigny-sur-Marne, et la réflexion sur la non-violence s'est infiltrée en moi. Un goutte à goutte qui m'a conduite à rencontrer le groupe des Amis de l'Arche à Nantes où j'étais enseignante.

Je me suis retrouvée à une réunion à la communauté de l'Arche à Bollène (Vaucluse) où se trouvaient des objecteurs. C'était le choc et le réveil. J'ai enfin entendu : guerre, Algérie, objecteur et aussi insoumis à une guerre précise, et la question sur la torture est revenue, et je me suis renseignée.

De retour à Nantes, j'ai rencontré Josette et Yvon Bel qui demandaient de l'aide pour son arrestation et pour son procès. Je m'engage dans cette action, puis fais connaissance avec Claude Voron pour continuer sur ce chemin avec lui.

Les procès en ce mois de mars : Georges Mailfert, renvoyeur de livret, le 16, et Claude Voron le 23.

Les jeûnes d'avril 1962

Les problèmes ne vont pas se résoudre d'un coup de baguette magique parce qu'il y a eu le cessez-le-feu. C'est pourquoi José Dillenseger ouvre un jeûne à Dijon, accompagné, entre autres, par Jo Pyronnet, Hamdani Lakehal-Ayat, Georges Abadia, Jacques Drouet et Antoine Robini. C'est un jeûne pour la réconciliation des deux peuples et un rappel pour dire que les réfractaires pensent toujours être plus utiles en effectuant un service civil en Algérie qu'en étant en prison. Il s'établit une chaîne de jeûne dans plusieurs villes. À Lyon, un appel est diffusé auquel s'associent une dizaine de mouvements. Pierre Souyris écrit dans le bulletin d'information de mai 1962 du groupe d'ACNV d'Aix-Marseille :

La participation au jeûne de Genève, voici quatre ans, m'a permis de mieux mesurer le chemin parcouru. Même en restant sur le plan des choses visibles (le plus accessoire en un sens peut-être), le bilan est très positif. Nous étions à la fin du jeûne une trentaine venus des quatre points cardinaux, dont un Algérien, quatre ou cinq « Pieds-Noirs », des métropolitains, des étrangers même ; un musulman, un israélite, des catholiques, des protestants, des incroyants, des non-violents (ou se disant tels) et des non non-violents...

Mais ce qu'il y a eu surtout de plus remarquable, ce sont les vingt-cinq villes qui, pour plusieurs journées, quelquefois même pour toute la durée du jeûne, se sont associées à nous.

Enfin, il y a eu des lettres nous apportant chaque jour la sympathie d'individus isolés ou de groupes : ordres religieux, mouvements d'action catholique, militants syndicalistes. Bref, on sentait que, depuis quatre ans, la non-violence avait fait un sérieux chemin !

Le 8 avril : le référendum, en métropole, sur les accords d'Évian obtient un oui massif. Les attentats et massacres des deux bords (OAS et FLN) ne cessent pas pour autant. Ce n'est qu'en juin qu'un accord est définitivement signé.

SIX NON-VIOLENTS JEUNENT A DIJON

« **P**OUR répondre à la haine par l'amour », six hommes de religions différentes ont entrepris, à Dijon, un jeûne de quinze jours.

Les six hommes qui veulent ainsi protester contre les violences et les effusions de sang inutiles, se sont installés samedi dernier dans une villa mise à leur disposition par un professeur, près de la Faculté des Sciences.

Le promoteur de cette idée est José Dillenseger, père de cinq enfants, mécanicien à la S.N.C.F. Ses cinq compagnons sont MM. Hamdani Laknal Ayat, artisan musulman; Georges Abadie, un israélite, chef comptable; Johanes Columbeau, un catholique venu spécialement de Marseille où il est pharmacien; Joseph Peyromet et Jacques Drouet, membre de « l'action civique non violente ». Un autre « non violent ».

Claude Michel, devait être là lui aussi, mais il est en prison.

Coupage de
Oise-Matin
du 11 avril 1962



Jeûne de Dijon

Les procès en avril : Michel Bourgeois le 5, Gilbert Schmitz ainsi que Michel Mainguy un « renvoyeur » le 6 ; les solidaires de « Jack Muir » le 11.

De passage à Paris, le 8 mai 1962, Jagannathan, disciple de Vinoba Bhavé, lui-même disciple de Gandhi, fait une conférence très écoutée sur la réforme agraire entreprise par Vinoba en Inde. Lui-même est responsable de cette réforme, appelée « boudhan » ou don de la terre, pour tout le district de Madras. Les idées et pratiques de Vinoba ont inspiré plus d'un « non-violent » en France... Le chantier à Carry-le-Rouet étant terminé à Pâques, deux nouveaux chantiers s'ouvrent à Marseille en mai : d'abord l'aménagement d'un club de jeunes et ensuite l'aménagement d'un centre d'accueil pour des rapatriés d'Algérie. Ce chantier se poursuit tout l'été. Jacques Drouet en assure la direction. Des amis, pendant leurs vacances, viennent renforcer l'équipe. Yvon Bel, qui avait été relâché le 14 mai, rejoint ce chantier le 28. Il y est arrêté le 8 juin et emmené à la caserne d'Aurelle à Marseille. Il raconte :



Josette Bel et sa fille Bernadette

Je commençais un peu à trouver le temps long. Josette est enceinte et j'ai cinq ans de prison à faire. [...] À l'extérieur, un vieil objecteur libertaire à la guerre de 14-18, Louis Lecoin, qui avait reçu du général de Gaulle l'assurance d'un statut pour les objecteurs, a entamé une grève de la faim. Le président de la République cède, le temps de prison est ramené à trois ans. En deux jours, j'ai déjà gagné deux ans, je me sens très efficace. En caserne, je suis seul dans la rangée de cellules, avec parfois de petits scorpions ou un rat. Ma cellule fait trois mètres de long sur un de large, avec une planche pour dormir et une couverture. Par contre, le plafond est au moins à quatre mètres. Mais les appelés qui m'enferment me laissent souvent le couloir à ciel ouvert. [...]

Une matinée, je suis tranquillement allongé dans mon couloir au soleil, arrive l'adjudant de semaine. Il me serre la main : « Félicitations, tu as une fille ! » Il s'en va et dit au sergent de semaine de venir me renfermer dans ma cellule. Bernadette est née, et elle m'attire déjà des ennuis ! Mais, dans ma cellule, je dois planer à hauteur du plafond tellement je suis émerveillé d'avoir fait une chose pareille : j'ai une fille ! [...] Au mois d'août, je quitte ma résidence de vacances pour la prison des Baumettes.

Trois procès ce mois de mai : le 8, Jacques Drouet, pour renvoi de son livret militaire, le 14, cinq « Yvon Bel » et, le 25, Alain Larchier, un réfractaire.

La grève de la faim de Louis Lecoin

C'est une histoire parallèle à celle de l'Action civique non violente. Pour en savoir plus, nous renvoyons le lecteur à la biographie que le « P'tit Louis » publiera pour dire son long parcours de militant pacifiste et anarchiste. Il s'agit du *Cours d'une vie*.

UNE MANIFESTATION SILENCIEUSE EN UNION AVEC LECOIN



Le Midi libre du 15 juin 1962

Ainsi, afin d'obtenir la libération de tous les emprisonnés qui refusent le service militaire pour quelque raison que ce soit, et après avoir eu des promesses gouvernementales, non tenues, Lecoin entreprend une grève de la faim à mort. Elle durera du 1^{er} au 22 juin 1962, date à laquelle il obtiendra des garanties. Mais de ces promesses à leur réalisation il s'écoulera encore un certain temps pendant lequel la pression sur le gouvernement est maintenue par tous.

La nouvelle orientation ?

Jo Pyronnet écrit dans le numéro 14 du journal de l'ACNV :

Nos réfractaires avaient adopté une attitude commune pour la durée de la guerre d'Algérie. Chacun peut et doit désormais reconsidérer le problème en toute liberté.

[...] Le réalisme civique nous interdit de demander et même de souhaiter dans l'immédiat la suppression de toute défense armée, sans avoir rien prévu pour la remplacer.

Dans la *Lettre*, n° 16 A du 17 avril 1962 et celle du début juin, n° 18, on constate d'abord que :



Le cessez-le-feu n'est pas la paix. Pour que la paix devienne effective, les moyens employés les mois passés restent toujours valables. Le service civil en Algérie nous apparaît plus que jamais une solution à tenter. Les emprisonnés eux-mêmes le disent,

et l'on se pose encore beaucoup de questions :

Où en est l'action pour un service civil en Algérie ? Quelle peut être son orientation depuis le cessez-le-feu ? Nous voudrions aujourd'hui faire le point avec vous.

L'ACNV, parce qu'elle se veut civique, et non seulement sur le plan de la morale individuelle, doit accrocher

son combat pour la paix sur un point précis posé à la conscience de tous, ou que tous ont la possibilité de voir ou de connaître : ainsi l'action contre les camps d'internement, ainsi l'action menée depuis deux ans pour un service civil en Algérie et qui voulait apporter une réponse positive aux problèmes d'un certain nombre de jeunes devant leur participation à la guerre d'Algérie.

Même si la guerre n'est pas terminée, elle a changé de sens, et les circonstances ne sont plus les mêmes. Une première étape est franchie depuis le cessez-le-feu dont il nous faut tenir compte. Nous avons donc décidé depuis un mois de suspendre les manifestations de solidarité avec les réfractaires parce qu'elles ne répondent plus aux besoins actuels. Et si de nouveaux réfractaires nous demandent aide et appui, nous nous contenterons de les accueillir sur le chantier si celui-ci peut être maintenu.

Nous nous considérons donc en fin d'action, du moins sous la forme qu'elle avait adoptée, mais nous restons toujours étroitement solidaires des jeunes avec lesquels nous nous étions engagés. Tant qu'ils sont en prison, nous ne pouvons nous considérer comme démobilisés. Pour les mois à venir, et tout spécialement le mois de juin, notre effort consistera à peser sur les milieux gouvernementaux pour qu'une solution la moins mauvaise possible leur soit offerte et leur permette de servir plus utilement qu'en prison.

Quelle peut être dans le contexte actuel cette solution ?

Soit la publication d'un statut de service civil promis pour les objecteurs par le général de Gaulle dès la fin de la guerre d'Algérie. Les réfractaires décidés pendant le temps de la guerre d'Algérie à refuser toute proposition de service civil fait ailleurs qu'en Algérie accepteraient maintenant un compromis, même si leur désir reste le même.

Soit toute autre formule d'attente : mise en libération conditionnelle en attendant la publication d'un statut ou bien contrat d'engagement pour une tâche civile en Algérie (un précédent juridique : les détenus de droit commun qui ont souscrit un engagement pour la guerre d'Indochine ont été libérés de leur peine et totalement blanchis). Pourquoi les détenus pour objection de conscience ne seraient-ils pas libérés de leur peine et du service militaire moyennant un engagement pour une tâche civile au service de l'exécutif algérien ?

Quelles sont les chances de succès ? Des promesses verbales ont été faites depuis plusieurs mois. Nous avons multiplié ces dernières semaines contacts et démarches dans les milieux officiels. D'autres mouvements également (Comité de défense pour les objecteurs, Secours populaire, Service civil international, Unef, etc.). Des ministres, des députés sont intéressés par la question. Nous sommes aussi sur la piste d'un projet de chantier en Algérie. Mais nous ne pouvons nous leurrer de trop d'espoir, nous sachant à la merci des fluctuations de ministères et des événements, lorsque nous avons appris la décision de Louis Lecoin.

Grève de la faim illimitée pour la libération des objecteurs de conscience

Louis Lecoin, directeur du journal *Liberté*, a consacré sa vie depuis des années à la défense des objecteurs de conscience. Il vient de commencer le 1^{er} juin une grève de la faim jusqu'à libération des objecteurs (*Liberté*, numéro de juin 1962, est en vente dans les kiosques et les gares). Nous ne pouvons que saluer sa courageuse action et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il aboutisse le plus rapidement possible. Il nous met à tous l'épée dans les reins. À l'appui de cette action, des démarches faites auprès des parlementaires ou des officiels dans chaque ville pourraient être d'une grande efficacité. Signataires, responsables, sympathisants, pourriez-vous consacrer un moment à ce travail ?

[...] Vous trouverez ci-joint le texte (vœux pour le statut) qui peut vous aider dans vos démarches et qu'il faut diffuser largement. Dans les villes où il y a des prisonniers, en particulier ceux qui sont connus par leurs procès (Claude Voron à

Marseille, Paul Grosz et Gilbert Schmitz à Mulhouse, etc.), il serait bon de poser le problème à partir d'eux dans textes et communiqués de presse.

L'affaire Lecoin retient donc l'attention. Nombre de personnes répondent à cet appel et entrent en action. Enfin, dans la *Lettre*, n° 19, du 10 octobre 1962, il est annoncé qu'il n'y a plus d'action centrale, que quelques volontaires sont partis faire un service civil en Algérie et qu'ils ne sont plus que trois au secrétariat. Chaque groupe doit prendre des initiatives, le secrétariat se limitera à coordonner, soutenir, communiquer les informations.

En juin, le 12, un seul procès pour quatre « Alain Larchier ».

Le 1^{er} juillet a lieu, en Algérie, le référendum sur l'indépendance, et cette indépendance est proclamée le 3 juillet. Le Gouvernement provisoire de la République algérienne s'installe à Alger. Mais les massacres continuent. Il y a d'abord des enlèvements et des assassinats d'Européens et de harkis, ensuite des combats fratricides pour éliminer le GPRA et pour installer Ben Bella à la tête du gouvernement. Le retour à l'ordre sera progressif durant l'automne 1962.

Un compromis

En juillet 1962, un compromis est proposé aux réfractaires en attendant la sortie du statut des objecteurs : libération immédiate sous réserve d'affectation acceptée dans un service non armé : santé ou intendance. Michel Hanniet raconte :

Je décide d'accepter provisoirement d'être versé dans le service de santé en attendant la mise en place d'un vrai service civil. Ce choix est le seul qui puisse être compris par mon entourage qui m'a soutenu, le seul qui soit bien en cohérence avec mon point de départ : un refus de porter les armes contre le peuple algérien. Je ressens toutefois l'impression de descendre d'un train avant son arrivée à destination, car depuis mon engagement initial je me rends bien compte que je suis devenu moi aussi objecteur de conscience à part entière, c'est-à-dire quelqu'un qui ne sera jamais prêt à abandonner son libre arbitre et à obéir à des ordres militaires en temps de guerre.

C'est donc avec cette image de moi que je me présente aux appelés et aux gradés de l'hôpital militaire de Grenoble où je consens à être affecté comme ambulancier sans que l'on m'envoie préalablement « faire mes classes » (selon l'expression consacrée).

J'ai effectué cette sorte de « service » de juillet 1962 à septembre 1963, où j'ai été « rendu à la vie civile ». Quelque temps plus tard, lorsque le statut des objecteurs de conscience a été voté, j'ai demandé à ce qu'à l'avenir il me soit appliqué, et ma demande a reçu une réponse favorable.

Alain Larchier accepte également d'être infirmier dans ces conditions.

Le 22 août, de Gaulle échappe à un attentat de l'OAS au Petit-Clamart.

Les groupes de l'ACNV restent vigilants et appuient la demande d'un statut pour mettre fin aux arrestations et emprisonnements à répétition. Voir ci-dessous un tract distribué à Nîmes :

★ ★ ★ ACTION CIVIQUE NON-VIOLENTE - NIMES ★ ★ ★

DES JEUNES

QUI NE DEMANDENT QU'A SERVIR

ont besoin de nous . . .

JEAN PEZET

de Castres, catholique, infirmier responsable des jeunes M.R.P. du Tarn est en prison depuis 17 mois pour avoir refusé le service militaire tant que durait la guerre d'Algérie.

MICHEL BOURGEOIS

du Havre, protestant, licencié en théologie, condamné à 6 mois de prison avec sursis, est quand même en prison pour un nouveau refus du service militaire.

Ils sont persuadés que la violence ne peut qu'attirer la violence, et ils seront jugés à nouveau . . . est-ce que cela va durer 5 ans ou même 3 ?

Dans les prisons de Toulouse, Lyon, Fresnes, Marseille, Aix-en-Provence, Rouen, Strasbourg, d'autres jeunes attendent, qui ne demandent qu'à servir

TOUS SONT VOLONTAIRES POUR UN SERVICE CIVIL

Ils ne condamnent pas l'armée, mais pensent qu'il y a place à côté d'elle pour de nouvelles formules de combat pour la paix, avec des moyens différents de ceux de l'armée.

Ils demandent un service civil ouvert à tous ceux qui croient que la violence et l'usage des armes ne sont jamais une vraie solution et qui sont prêts, comme les militaires, à faire le don de leur vie, MAIS, dans un travail de réconciliation et dans le respect rigoureux de l'autre, quel qu'il soit.

LA FIN DE LA GUERRE D'ALGERIE PERMET UN VRAI SERVICE DE PAIX NOUS NE POUVONS LAISSER GASPILLER CETTE CHANCE

Diverses personnalités officielles, le Général de Gaulle lui-même, ont promis à maintes reprises qu'un statut pour les objecteurs de conscience serait établi dès la fin de la guerre d'Algérie.

Sortira-t-il prochainement ?

CELA DEPEND DE NOUS. NOUS SOMMES RESPONSABLES DE LEUR SORT ET IL Y A URGENCE

Car LOUIS LECOIN, vieux lutteur, pour qu'enfin soit accordé ce qui lui fut promis, a commencé le 1^{er} juin une grève de la faim, jusqu'à la libération des objecteurs. Chaque jour accroît sa faiblesse et sa souffrance.

Nous devons multiplier les démarches auprès des pouvoirs publics et de nos représentants.

Dès à présent, nous vous demandons une chose — toute simple — : si vous êtes d'accord, répondez au sondage suivant en nous retournant, remplie, la partie détachable. Nous transmettrons le résultat aux parlementaires du département.

Je demande la mise en liberté provisoire de Jean PEZET, de Michel BOURGEOIS et de tous leurs camarades, et je suis partisan d'une loi donnant un statut aux objecteurs de conscience.

Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____

Adresse : _____ Signature : _____

à retourner à René CEBELIEU
26, Rue Henri-Espérandieu - NIMES

ou à Bernard de CAZENOVE
Quartier des Arènes - BOUILLARGUES

Quant à Claude Verrel...

C'est un ami de Pierre Boisgontier, sursitaire, il est maître auxiliaire de mathématiques à Bar-le-Duc. Dans une lettre, le 19 septembre 1962, il répond au directeur du recrutement, son sursis ayant expiré en juillet :

La guerre d'Algérie est symptomatique : sept ans et demi de guerre pour aboutir à ce qu'elle prétendait éviter : l'indépendance... Par ailleurs, à l'heure où la France est en train d'équiper son armée de bombes atomiques, et bientôt de fusées, en attendant des moyens de destruction plus puissants encore, je me refuse à être complice de ce que je considère comme un crime contre l'humanité. La seule fabrication de la bombe est un acte de guerre, car elle accroît la tension internationale et la menace atomique qui pèse sur le monde. C'est pourquoi je suis volontaire pour travailler, à mon échelle, à la réalisation d'un monde plus fraternel, et surtout plus pacifique.

Enfin, en tant que catholique, je considère que les commandements « Tu ne tueras point » et « Tu aimeras ton prochain » ne devraient pas souffrir d'exceptions.

(Journal de l'ACNV, n° 15, octobre 1962)

Le 28 septembre, la police vient à Vanves, au secrétariat, avec un avis de recherche concernant Claude; celui-ci se trouve justement là et se prépare à rejoindre le chantier de Marseille.

Dans l'une des pièces, un plaisantin a écrit au mur : « L'OAS vaincra », ce qui ne fait pas rire du tout le policier. Claude est emmené au camp de Frileuse, en Seine-et-Oise. Après diverses péripéties (une évasion après soixante jours de mise aux arrêts et un retour « volontaire » pour inculpation régulière), il se retrouve à Fresnes où il rencontre Jean Pezet.

Procès de septembre 1962 : Robert Siméon le 20, Jean Rogier le 24 pour renvoi de lioret militaire.

Le chemin de Jacques

En ce mois d'octobre 1962, le cheminement de Jacques Millet l'amène, après bien des détours, à Mauzac, du moins provisoirement. Il connaissait l'existence des tortures. Lorsqu'il avait été appelé à faire « les trois jours », il avait laissé entendre qu'il refuserait l'armée. Est-ce pour cela qu'il est appelé dans le Service de santé, le 2 janvier 1961 ? Il cède à des pressions familiales, arrive sur le lieu de son affectation algérienne, à Michelet, le 3 mars 1962. Là, il se met en tenue civile, est incarcéré et condamné, le 23 juin 1962, à un an de prison par le tribunal de Tizi-Ouzou. Comme il demande alors à faire un service civil, il est rapatrié et mis en prison en France. Jacques est athée, a des sympathies pour le Mouvement fédéraliste européen et les Citoyens du monde. Il connaît le journal *Liberté* de Louis Lecoin, mais pas l'ACNV dont il apprendra l'existence en arrivant à Mauzac après son deuxième procès qui a lieu à Lyon, le 18 juin 1963, où il est défendu par maître Gueugniaud.

De l'utilité du service civil

Dans un journal de l'Action civique non violente, on peut lire :

Des amis ou des membres de l'ACNV se trouvent maintenant en Algérie. Preuve, s'il en était besoin, que cette demande de service civil que nous avons faite sur tous les tons [...] correspondait à un désir sincère.

Claude Pustilnicov écrit :

En résumé, je suis instructeur dans un petit bled (10000 habitants). Au moins 600 enfants à scolariser et, actuellement, quatre instructeurs, quatre moniteurs, aucun instituteur. Et il y a encore trois hameaux de la commune qui sont sans école. D'après ce que j'ai reconstitué, après l'évacuation de l'armée française, l'ALN a pris possession pour quelques semaines des installations puis s'est aussi repliée dans les casernes, ce qui fait que tout est redevenu comme avant les événements car, ici, on ne parle que des événements, rarement de la guerre de libération. C'est-à-dire que les villageois sont à nouveau presque seuls devant leurs problèmes...



Claude Pustilnicov

(Journal de l'ACNV, n° 16, de janvier 1963)

Claude retrouve Nicole et Henri Cheyrouze qui sont en Algérie, choix d'Henri plutôt que de moisir en caserne. Paul Grosz a fait de même après une première période en prison.

Plusieurs procès en octobre : d'abord Alain Corbineau, le 10, pour renvoi de livret militaire; ensuite, le 17, Georges Humbert pour avoir refusé de reprendre le sien. Puis Jean Lagrave et Marcel Hladik, le 18, Didier Poiraud le 26, et Antoine Robini le 28. Le dernier procès de l'année sera celui d'Yvon Bel, le 8 novembre.

Plus de guerre, un statut ?

Décembre 1962, André Féret est libéré! Le ministère ayant considéré que son année de service militaire équivalait à une année de prison, il aura fait au total les trois années imposées par la législation du moment. Jean Lagrave et Christian Fiquet qui sont dans une situation analogue commencent à rêver de liberté... Ce n'est donc plus l'opposition à la guerre d'Algérie qui motive le refus des nouveaux réfractaires arrivant sur le chantier à Marseille. L'ACNV réaffirme sa position :

– Elle se doit d'accompagner jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à leur libération ou le vote du statut, tous ceux qui se sont engagés auparavant.

– En attendant ce statut, elle accepte aussi d'accompagner, mais différemment, ceux qui refusent l'armée et qui vont se retrouver au camp de Mauzac.

C'est dans cet esprit que l'action se poursuit, qu'elle prend un tournant et que notre histoire continue donc encore un peu.

En juillet 1962, Jean-François Besson, 23 ans, instituteur à Renaison dans la Loire, marié, membre des Équipes enseignantes, avait écrit au directeur du recrutement afin de l'informer de sa décision de renoncer à son sursis, ainsi que de sa volonté de servir son pays dans un organisme civil. En renvoyant sa feuille de route, le 2 novembre, il écrit de nouveau :

Au moment où nous envisageons très lucidement une force de frappe avec fusées et armements atomiques... la guerre devient de plus en plus, non pas une école d'héroïsme, mais le fait d'une peur et d'une démission collectives.

Je pense que nous ne pourrions sauver la jeunesse du désespoir représenté par la perspective d'un suicide mondial qu'en lui proposant à côté du service militaire, un service civil où elle emploierait toutes ses énergies à des actes vraiment positifs.

Je rejoins le chantier de l'Action civique non violente [à Marseille] qui me permettra de réaliser dès maintenant ce service.

(Journal de l'ACNV, n° 16, janvier 1963)

Philippe Girodet, étudiant de Saint-Étienne, rejoint l'ACNV le 18 novembre 1962 sur le chantier de Marseille et écrit au commandant de la base aérienne 125, à Istres :

Je suis pleinement conscient de la gravité de ma décision et accepte toutes les conséquences qu'entraîne mon acte. Toutefois, ne voulant pas présumer de mes forces dans le cas où mon sort serait la prison, je pose mon acte pour une durée minimum d'un an.

(Journal de l'ACNV, n° 16, janvier 1963)

Le 13 décembre 1962, Jean-François Besson et Philippe Girodet se constituent prisonniers à Roanne. Un groupe de soixante-dix personnes les accompagne en silence à la gendarmerie.

Mais les gendarmes ne veulent pas de ces étranges délinquants et les informent qu'aucun avis de recherche n'est encore lancé contre eux. Jean-François et Philippe travailleront alors sur un chantier de

MERCREDI SOIR, A ROANNE

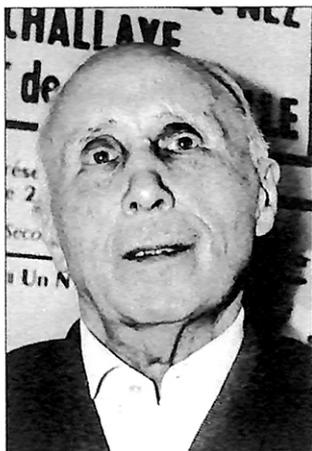
Espoir-Dépêche,
le 14 décembre 1962

M. LE PASTEUR LASSERRE
A TRAITÉ DE LA NON-VIOLENCE

Deux jeunes objecteurs de conscience ont voulu, hier
se constituer prisonniers à la gendarmerie

Notre-Dame-des-Sans-Abris, à Lyon, en attendant que les autorités viennent les arrêter. En effet, les gendarmes seront là le 2 février 1963. Philippe sera dirigé sur Montluc, tandis que Jean-François sera emmené au camp de Sathonay dans l'Ain.

Cette manifestation clôture l'année 1962. Il faudra encore bien des efforts pour arriver au but actuellement fixé : un statut. Tout le monde reste sur le pont.



Louis Lecoin avant la grève de la faim en juin 1962. Ci-contre, un mot envoyé par lui aux réfractaires

"Secours aux Objecteurs de Conscience"

20, RUE ALIBERT, PARIS-X - BOLLIVAR 41-44

COMITÉ DE PATRONAGE :

André BRESTON
Ch. Aug. BONTEMPS
Bernard BOUTIER
Albert CAMUS
Jean COCTEAU
Jean GONOD
LANZA DEL VASIO
Henri MONIER
Léon JORRES
Paul RASSIOTTE
Le marquis RICHIER
Robert TIENO

Ca 1^{er} février 1963

Mes chers camarades,

Vous ne doutez pas que je
dûe venir dans ma dernière
lettre. Tout de même je vous
adresse sous ce pli le premier
liberté que j'ai imprimé après
ma convalescence - le premier
après que nous ayons eu
connaissance du projet de statut
émanant du gouvernement. Vo-
yez toute la troisième page :
voilà présentation du dit projet
et ensuite nos propositions.

Bien amicalement à vous.

Louis Lecoin

VII

1963

Le dénouement

Malgré les promesses faites à Louis Lecoin, le statut n'est toujours pas là. Le Comité de secours aux objecteurs de conscience (CSOC) lance un appel pour que Louis ne soit pas contraint de recommencer sa grève de la faim (voir annexe, pp. 134-135). Après leurs procès, les réfractaires sont maintenant envoyés au camp de Mauzac, déjà présenté dans une annexe au chapitre I, et dont nous en reparlons plus longuement, dans le chapitre X sur la détention.

L'ACNV continue de soutenir tous ceux qui sont déjà engagés. Elle accueille même de nouveaux jeunes qui refusent l'armée tout court, mais sur les nouvelles bases fixées fin 1962. Dans le n° 16 du journal, daté de janvier 1963, paraît un article qui précise les conditions auxquelles les jeunes qui arrivent doivent souscrire s'ils désirent placer leur objection de conscience dans le cadre de l'ACNV, qu'ils soient en instance d'appel, sursitaires ou déjà incorporés.

La pression sur le gouvernement ne se relâche pas. Beaucoup d'actions et de manifestations sont organisées tant par les différents groupes de province que par les réfractaires eux-mêmes. Ensuite, se pose la question d'accepter le statut proposé, même s'il ne correspond pas complètement aux attentes des uns et des autres. Tous les réfractaires se rendent compte qu'ils doivent s'organiser pour le faire évoluer selon leurs souhaits.

Quelles seront maintenant les perspectives de l'ACNV, le combat engagé aux côtés des réfractaires à la guerre d'Algérie étant terminé? Certains des volontaires partent travailler en Algérie, soit sur des chantiers du Service civil international, soit comme enseignants. D'autres cherchent à mettre sur pied, en France, un centre de formation à la non-violence.

Ce début d'année apporte la confirmation d'une bonne nouvelle : la libération définitive de tous ceux qui ont fait leurs trois années (armée et/ou détention) nécessaires à la « satisfaction de la justice ». En effet, Christian Fiquet qui, comme André Féret, avait fait un an d'armée avant de formuler son refus, se voit libéré, le 31 janvier 1963 : deux ans de prison plus une année de service militaire. Peu après, le 5 février, Jean Lagrave est libéré dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons. Tony Orengo, ayant fait trois ans de prison sans jamais revêtir l'uniforme, est libéré lui aussi en janvier 1963. C'est ce même mois qu'André Bernard est également mis à la porte de l'armée, malgré son refus de signer sa réforme.

Antoine Robini, un des plus anciens volontaires de l'ACNV, part à ce moment en Algérie. Il écrit, le 25 janvier 1963, à un ami de Marseille :

Cher Paul,

Je suis à El Khemis, à 40 km de Tlemcen [...], à 1 000 mètres d'altitude. D'ici, on peut voir le village dans la vallée, un village de regroupement : murs de parpaings et toits de tôle ondulée, encore habités par des gens dont les villages ont été détruits parce que trop loin du fort et difficiles à contrôler. Dans un troisième village, se trouvent les gens pour qui nous travaillons, les plus malheureux, revenus du Maroc où ils étaient réfugiés. Ils ont construit hâtivement des huttes. [...] Une dizaine d'hommes de ce village travaillent avec nous. [...] Nous sommes une vingtaine, filles et garçons. [...] Le Service civil international fait du bon travail ici. Il y a une équipe sanitaire, docteurs et infirmières, qui travaillent sur une région peuplée de 35 000 habitants et une équipe enseignante. L'ambiance est sympathique, il est possible que je rempile quand mon engagement sera terminé.

Un seul procès en janvier, cette année, celui de Jean Pezet le 7.

Le cas de Jean-Jacques

Instituteur dans le Tarn-et-Garonne, Jean-Jacques Hetzel a l'intention de refuser le service militaire. Il passe par le chantier de Marseille, en septembre 1962, avant d'embarquer pour l'Algérie indépendante. Dans deux lettres il explique ses idées.

Aux parents de ses élèves :

Il nous arrive à nous autres enseignants de parler aux enfants, au cours de leçons de morale, de paix et de fraternité. Je pense qu'il est naturel que nous ne fassions pas pas que de le dire, mais que nous le mettions aussi en pratique...

Au ministre des Armées :

Je crois de mon devoir d'aller réaliser immédiatement le service civil que demandent mes camarades. Après avoir travaillé au service des rapatriés, je rejoins le chantier du Service civil international en Algérie. Je n'ai pas l'intention de me soustraire aux lois de mon pays, mais seulement d'appliquer par avance le statut attendu par les objecteurs de conscience. Au cas où une solution satisfaisante ne leur serait pas proposée avant la fin de l'année, je pense venir me mettre à votre disposition, monsieur le ministre, dès le début de l'année prochaine. [...]

Peu à peu, s'est imposé à moi un idéal de fraternité entre les hommes, de progrès social et moral, et a mûri la conception d'une vie consacrée au service de la vérité et de la justice.

C'est à ce titre que j'ai le souci, pendant la durée de mon service militaire, de me rendre utile à la société, non seulement à titre individuel, mais de façon que d'autres après moi puissent bénéficier d'un statut de l'objection de conscience leur permettant d'avoir un rôle constructif. Ni une solution individuelle ni une situation plus facile au sein du service militaire ne sauraient me convenir...

Je rejoins aussitôt un chantier d'urgence dont je vous communiquerai l'adresse dans quelques jours.

(Journal de l'Action civique non violente, n° 15, octobre 1962)

Le 13 janvier 1963, Jean-Jacques se constitue prisonnier dans une gendarmerie de Montauban. Cent cinquante personnes environ l'accompagnent et font avec lui une marche silencieuse de quinze minutes. Le tract distribué lance un appel de Jean-Jacques pour l'école et la population de Sidi-Larbi au service desquelles il a travaillé pendant deux mois, en Algérie : « La paix est notre affaire à tous. Aidez-nous à soulager leur détresse. »

Demande largement entendue : vêtements en grand nombre, médicaments, matériel scolaire, etc., sont expédiés en trente-cinq colis de 20 kg par le groupe de Montauban qui avait reçu 1 080 F. Jean-Jacques, réformé le 27 mars 1963, rentre dans sa famille et retrouve son métier d'instituteur. Il entreprend alors des démarches pour retourner comme enseignant en Kabylie.

Défilé silencieux des militants de « l'Action civique non violente » accompagnant l'instituteur-objeteur de conscience de Puyçornet : Jean-Jacques Hetzel, qui s'est constitué prisonnier

UNE manifestation silencieuse groupant un peu plus d'une centaine de participants, parmi lesquels de nombreux membres du corps enseignant et des représentants de partis politiques de gauche, de mouvements de jeunesse et de centrales syndicales, s'est déroulée dimanche, en fin de matinée, à Montauban, où Jean-Jacques Hetzel, le jeune instituteur objeteur de conscience de Puyçornet, recherché pour insoumission, s'est constitué prisonnier.

Jean-Jacques Hetzel, qui est marié et père de deux enfants, avait, à l'expiration de son sursis, le 4 septembre dernier, refusé de rejoindre le centre d'instruction du 8e R.I.P., en montrant sa désobéissance dans des lettres adressées, notamment, au colonel commandant ce régiment et au ministre des armées, par sa solidarité avec les autres objeteurs de conscience actuellement emprisonnés, et pour demander le vote d'urgence d'un statut des objeteurs de conscience, dont l'intervention avait été promise à Louis Lecoln, lors de sa grève de la faim.

Au sujet de ce statut, Jean-Jacques Hetzel écrivait, notamment, dans une lettre adressée aux parents, de ses élèves qu'il devait permettre aux objeteurs de conscience « de travailler pendant la durée du service militaire, sur un chantier d'urgence, à une œuvre utile : construction de maisons, écoles, routes, action sanitaire ou travail d'éducation ».

Il précisait, par ailleurs, que « ni une solution individuelle, ni une situation plus facile au sein du service militaire » ne saurait lui répondre et que « sa conviction profonde était inébranlable, que la paix entre les hommes ne peut se

Les animateurs locaux du Mouvement d'action civique non violente, affirmaient, d'ailleurs, hier matin, que saisis de ce problème, les deux députés de Tarn-et-Garonne, MM. Ver et Delmas, déposeraient prochainement, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une demande d'interpellation concernant le statut des objeteurs de conscience.

La manifestation en elle-même

s'est déroulée dans le calme le plus complet.

Regroupés sur les allées de Mortarieu, autour de Jean-Jacques Hetzel et de son épouse, qu'accompagnaient, notamment, des responsables nationaux de l'Action civique non violente, les manifestants se sont rendus, en cortège jusqu'à la caserne de gendarmerie, avenue Gambetta, où Jean-Jacques Hetzel s'est présenté seul pour se constituer prisonnier, avant d'être dirigé sur le quartier Doumer.



Daniel, Claude et les gendarmes

Daniel Beauvais renvoie sa feuille d'appel sous les drapeaux le 1^{er} mars 1963 et part travailler sur un chantier du Service civil. Le 27 avril 1963, il se présente à la gendarmerie de Colombes (banlieue parisienne). Voici des extraits d'un compte rendu fait par Claude Michel dans le n° 17 du journal de l'ACNV :

Il n'y avait pas loin d'un millier de personnes [...] pour accompagner Daniel Beauvais à la gendarmerie de Colombes. Des personnalités comme Théodore Monod, Louis Lecoin, Alfred Kastler, Daniel Parker, Claude Bourdet, Vladimir Jankélévitch, l'abbé Louis Rétif. Bien des gens connus à Colombes, M. Lachèvre, Louis Mousel, René Mérand. Des militants, des amis et des jeunes, beaucoup de jeunes. L'Union régionale parisienne CFTC avait informé par tracts qu'elle s'associait à la manifestation, la section du PSU de même. Une délégation de sept Anglais, dont deux responsables du comité des Cent [...]. Au cours de la marche, une halte a été faite pour [...] une collecte pour le chantier de El Khemis. En somme, une belle manifestation. Émouvante aussi, lorsque Daniel a disparu dans la gendarmerie

À cette occasion, beaucoup de personnes avaient fait part de leur soutien par écrit : Claude Autant-Lara, Paul Gauchard, Camille Drevet, Max-P. Fouchet, le Père Liégé, l'abbé Michonneau, Jacques Savary, l'abbé Pierre, etc.

Le 15 juin 1963, à Paris, de la Sorbonne à l'Assemblée nationale, un millier de personnes accompagnent Claude Bresson, qui va se présenter aux autorités. On remarque parmi la foule : L. Lecoin, G. Cesbron, R. Dauphin, les pasteurs Roser et Voge, le Père

Action Civique
Non Violente

POUR UN STATUT DE SERVICE CIVIL

Un jeune de Colombes Objecteur de conscience

Daniel BEAUVAIS, 19 ans, graveur, a renvoyé le 1^{er} mars sa feuille d'appel sous les drapeaux. Il écrit au Directeur du Centre de Recrutement :

« J'aimerais servir, mais je ne peux le faire dans le cadre de l'armée.

« Au moment où l'équilibre du monde tend à basculer dans une guerre atomique, la paix ne peut être construite que par des moyens pacifiques. »

Ce n'est pas un geste individuel. Daniel Beauvais se déclare solidaire de tous les objecteurs et de tous ceux qui veulent travailler pour la paix et refuser toute participation à la préparation de la guerre atomique.

Il se constitue prisonnier

Pour marquer sa volonté de servir, Daniel Beauvais est parti sur un chantier de travail bénévole pour les sans abris. Il revient se présenter aux autorités.

Son combat est le nôtre

Devant une force de frappe « capable de détruire en quelques secondes des milliers et des millions d'hommes », fabriquée en notre nom, avec notre argent et notre travail, sous prétexte de nous défendre et d'assurer le prestige de notre pays, nous ne pouvons rester muets.

Ouvriers, nous voulons travailler en paix et pour la paix.

Enseignants, nous voulons que les crédits de l'enseignement ne soient pas détournés sur Pierrelatte.

Contribuables, que notre argent ne fabrique pas la mort de nos enfants et la nôtre, mais contribue à la justice sociale et à l'aide aux peuples qui ont faim.

Les objecteurs de conscience qui vont en prison sont à la pointe de ce combat qui est le nôtre. Nous ne pouvons les laisser seuls.

Avec eux, nous réclamons UN STATUT DE SERVICE CIVIL SOUS CONTROLE D'UN ORGANISME CIVIL ET LE DROIT POUR TOUS DE TRAVAILLER À LA PAIX.

Vous êtes invité à accompagner Daniel Beauvais à la gendarmerie :

RASSEMBLEMENT ET MARCHÉ SILENCIEUSE
LE SAMEDI 27 AVRIL 1963

Rendez-vous : place de la Mairie, à COLOMBES, à 17 h. 30

Lelong. Après une allocution de René Dumont, le cortège se met en marche, accompagné de nombreux policiers qui enlèvent les banderoles au fur et à mesure qu'elles paraissent. Arrivé en vue du Palais-Bourbon, tout le monde observe un moment de silence tandis qu'une délégation porte une lettre collective au président de l'Assemblée nationale et accompagne Claude Bresson jusqu'au commissariat le plus proche. Il est laissé en liberté et part travailler dans l'Ariège.

Les procès de mai : celui d'Eric Pot (pour la troisième fois) le 8, et ensuite ceux de plusieurs renvoyeurs de livrets militaires, Pascal Gouget et Jean-Louis Gauthier le 20, Claude Michel le 28.

Un mauvais statut ?

Le 20 juin 1963, une lettre de Jo Pyronnet aux réfractaires de Mauzac résume tous les problèmes qui se posent alors :

Cher Marcel [Hladik],

J'ai reçu à Vanves ta longue lettre datée du 10 juin. Depuis, les événements ont évolué sérieusement. Il n'est pas question que Lecoin envisage pour le moment une [deuxième] grève de la faim. J'ai eu avec lui une longue conversation au téléphone mercredi. Après lecture des journaux et audition de la radio, Lecoin pense que le projet de statut est acceptable. Quand Peyrefitte déclare que tous les Français restent soumis aux obligations militaires, cela signifie seulement, dit Lecoin, que tous les jeunes devront passer par le bureau de recrutement. C'est là que les candidats pourront se présenter comme objecteurs et seront alors, après examen par une commission, orientés dans les services de la Protection civile sous contrôle du ministère de l'Intérieur. C'est en effet ce qui semble le plus probable mais, à vrai dire, rien n'est sûr. Ce qui est certain, c'est que Lecoin se juge pour l'instant satisfait, sinon absolument, du moins assez pour renoncer à sa grève de la faim.

Le conseil des ministres n'a examiné que « les grandes lignes ». Avant de le déposer devant la Chambre, il doit le revoir dans le détail, et cela pourrait bien demander une quinzaine de jours. Pratiquement, de délai en délai, cela pourrait fort bien être renvoyé une fois de plus à la prochaine session parlementaire. J'ai demandé à Lecoin s'il ne craignait pas cela. Il m'a répondu : « C'est possible, mais en tout cas, nous aurons fait tout notre possible pour l'empêcher. » Visiblement, il n'a pas l'intention de reprendre sa grève de la faim pour parer à ce risque avant le mois de juillet. Or, à ce moment-là, il sera trop tard pour faire quelque chose avant octobre. J'avoue d'ailleurs que, pour ma part, je me réjouis beaucoup de n'avoir plus la menace d'une grève de la faim de Lecoin suspendue sur notre tête, et je dis : « Ouf, on l'a échappé belle ! »

Le problème, c'est la nature du statut. Ce qui me paraît hautement probable, c'est en effet une affaire de protection civile sous contrôle du ministère de l'Intérieur. Cela se rattache à l'ensemble de l'organisation de la Défense. Voici comment cela se présente :

L'ordonnance du 7 janvier 1959 sur « l'organisation générale de la défense » prévoit un « service national » qui peut revêtir deux formes, d'une part le « service militaire », d'autre part « le service de défense ». Ainsi, dans chaque contingent, une partie pourra être déclarée inapte au service militaire et versée au service de défense, une autre partie sera versée au service de défense après avoir fait quelques mois de service militaire, enfin une autre partie sera affectée uniquement au service militaire.

La durée du « service national » est de 42 ans. Pour le « service de défense », comme pour le « service militaire », on prévoit d'abord un temps de service actif (actuellement 18 mois), ensuite les hommes sont versés dans la réserve qui peut d'ailleurs être coupée par des périodes de service actif. Mais le temps de « service militaire » (actif + réserve) sera limité à 17 ans, ce temps pouvant être prolongé pour certains officiers et sous-officiers.

Dans le « service de défense », il y aura :

– D'une part, des « corps de défense », par exemple unités sanitaires, unités de manutention, de transport, protection civile, etc. Ces corps seront constitués par des hommes affectés individuellement à ces tâches.

– D'autre part, des secteurs complets de l'activité civile qui pourront être affectés collectivement à ce « service de défense ». Le décret du 23 novembre 1962 précise que toutes les activités industrielles, commerciales et agricoles, et même les artisanats pourront être ainsi affectés collectivement au service de défense. Et la loi du 21 juillet 1962 prévoit que cette « réquisition peut s'appliquer au personnel féminin dans les mêmes conditions et avec les mêmes pénalités que pour le personnel masculin ». Dans ce but, les femmes, comme les hommes, seront soumises à déclaration, recensement, établissement d'une fiche avec indication de la situation professionnelle et familiale. Les femmes pourront même être appelées à des périodes d'instruction de trois jours par an.

Ce « service de défense » qui peut englober pratiquement toute l'activité de tous les hommes et de toutes les femmes du pays serait sans doute directement sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et, en même temps, plus ou moins directement sous contrôle militaire.

Il est précisé en effet que, « en cas de faute que l'autorité militaire reconnait d'une gravité particulière, les sanctions prévues par la discipline générale de l'armée peuvent être appliquées aux personnels servant sous statut de Défense ».

À propos des sanctions, le texte ajoute : « L'autorité militaire de rattachement, désignée par le ministre des Armées ou l'autorité déléguée, agit soit à la demande du directeur de l'administration ou du chef de l'entreprise ou de l'établissement employant les personnels en cause, soit même de sa propre initiative. La décision de sanction et la charge de son exécution appartiennent à l'autorité militaire de rattachement. »

Ayant ainsi militarisé tous les Français sans qu'ils disent « ouf », et même sans qu'ils s'en aperçoivent, nos chers gouvernants pourront faire grâce aux objecteurs de conscience de l'habit militaire. Lesdits objecteurs vont leur permettre de mettre au point pratiquement les institutions qui permettront de placer des civils sous contrôle militaire sans leur enlever leur qualité de civils. Ils seront les premiers civils militarisés grâce à un statut qui les présentera comme des « militaires civilisés ».

Je ne me fais donc aucune illusion sur le statut des « objecteurs ». Bien sûr, je suis décidé à me bagarrer avec vous jusqu'à sa sortie pour qu'il soit le moins mauvais possible. C'est pourquoi nous avons fait samedi à Paris une marche de la Sorbonne à l'Assemblée nationale. Dépôt de la lettre ci-jointe et enfin remise de Claude Besson aux autorités civiles, en l'espèce, le commissariat de la rue de Bourgogne qui a enregistré officiellement sa déclaration et l'a laissé en liberté. Dans le même sens, j'ai insisté auprès du pasteur Roser sur la nécessité de faire le maximum de publicité autour de l'expérience de Peyrebrune et du chantier SCI des objecteurs, lors de la déposition et de la discussion du statut à l'Assemblée nationale. Il serait aussi certainement très utile que vous repreniez à votre compte les points pratiques de la lettre ci-jointe au président de l'Assemblée nationale sous la forme qui vous paraîtra la meilleure, lettre à je ne sais qui, à communiquer aux journaux ou autres. Mais soyez sans illusion et sachez que le statut sera probablement moins civil que votre travail actuel.

Et pourtant je vous dis nettement : « Acceptez-le » ou plutôt : « Sachez que l'Action civique non violente ne patronnera pas un refus de ce statut ». Au pire,

ledit statut vous proposera la protection civile sous contrôle du ministre de l'Intérieur supervisée ou coordonnée avec l'autorité militaire. Je ne me vois guère soutenant des gars qui refusent la protection civile et attendent d'être appelés au service militaire pour se découvrir une vocation de service civil.

Par contre, je crois qu'on peut toujours demander la création d'un corps international de volontaires non violents, mis à la disposition d'une autorité internationale, ces volontaires étant dispensés de toute obligation militaire nationale. On peut aussi, à l'intérieur du statut des objecteurs, refuser telle tâche précise pour des raisons précises. Il faut aussi, et surtout, voir comment organiser la résistance à cette militarisation de la vie civile que représente la nouvelle organisation de la Défense. Il faut enfin voir comment organiser chez les militaires l'objection aux armes atomiques.

Si l'Action civique non violente se laissait embarquer dans le refus du statut, je suis convaincu que cela l'empêcherait pratiquement de s'engager efficacement et valablement dans la poursuite des objectifs précédents qui sont plus importants et plus nécessaires. C'est pourquoi, je le répète, l'ACNV n'organisera aucune action publique autour de ceux qui refuseraient le statut.

J'ajoute que si ceux qui refuseront le statut devaient garder la possibilité de la situation qui est la vôtre à l'heure actuelle, c'est-à-dire trois ans de prison dont deux à deux et demi pourraient être passés comme détenu sur un chantier SCI, je comprendrais très bien ceux qui préféreraient cette solution. Mais il n'est pas évident que cette possibilité soit maintenue, bien que le pasteur Roser ait bon espoir. Quoi qu'il en soit, je me réjouirai si le SCI reste en piste par ce biais-là, mais je n'engagerai aucune action publique qui pourrait faire croire que l'ACNV pousse au refus du statut.

Bien entendu, en cas de conflit, il est probable que nous aurions à refuser aussi bien le service militaire que le statut, mais cela ne pourrait être qu'en s'appuyant sur une proposition positive montrant notre façon de résoudre les conflits. Pour le moment, continuer à se battre pour un statut qui, en tant qu'institution et service national, ne pourra jamais être vraiment satisfaisant, c'est empêcher les gens de voir où est le vrai problème. Au moment où un compromis acceptable est offert à ceux qui légitimement refusent de tuer et d'apprendre à tuer, il est plus important de rechercher comment faire prendre conscience aux civils de leur responsabilité dans la guerre que de s'obstiner sur un point où le problème ne peut plus guère avancer pratiquement.

On ne pourra même plus dire que celui qui refuse de participer à la protection civile c'est un combattant de moins, service armé et protection civile seront en effet réellement des services distincts, même s'ils sont coordonnés. Mais, encore une fois, le vrai problème n'est plus là, il ne s'agit pas seulement de refuser d'être militaire, il s'agit surtout d'empêcher toute l'activité civile de fonctionner directement pour la guerre. Si nous ne soulevons pas ce problème, tous les efforts que nous avons faits sur le thème du service civil perdent leur sens.

Je vous invite tous à lire et à relire attentivement cette lettre. Ceux qui connaissent bien l'Action civique non violente pour l'avoir pratiquée et vécue longtemps sur les chantiers et dans l'action doivent pouvoir mieux saisir ma pensée et l'expliquer aux autres. Je ne prétends pas d'ailleurs vous l'imposer, mais chacun doit pouvoir admettre qu'elle s'explique et en saisir la logique.

J'aimerais avoir assez rapidement votre avis sur cette façon de voir. Si c'est nécessaire, je me pousserai jusqu'à vous rendre visite pour discuter la question avec vous. Mais cela ne pourra pas être avant la fin juillet. D'ailleurs, nous aurons peut-être d'ici là quelques éléments de plus pour le statut...

Il est effectivement allé rendre visite aux réfractaires qui travaillaient sur un chantier des environs de Mauzac. Claude Voron raconte :

Le soir, nous n'avions pas le droit de sortir du domaine ni d'accueillir des amis. Une nuit, Jo est entré clandestinement et nous avons fait une réunion « secrète » avec lui dans la sacristie du château pour avoir les dernières nouvelles et envisager les actions à venir. Las, le surveillant avait dû voir Jo faire le mur. Avertis par le guetteur qu'il arrivait, nous avons eu juste le temps de cacher Jo dans le confessionnal, mais le surveillant, malin, l'a quand même découvert.

Une lettre des témoins de Jéhovah

Nous publions ci-après une lettre adressée à Louis Lecoin par les témoins de Jéhovah au cours de l'été 1963. Cela n'est évidemment pas pour polémiquer ou pour porter atteinte à leur image d'aujourd'hui, mais plus simplement pour que chacun comprenne que les relations avec eux, en prison ou sur les chantiers, ont parfois été difficiles pendant cette période. Néanmoins, il s'en est trouvé quelques-uns parmi eux qui avaient une position moins dogmatique, une ouverture d'esprit et des notions de lutte collective.

Les témoins de Jéhovah détenus à Mauzac et à Monsac,
camp nord, Mauzac, Dordogne
à Monsieur Louis Lecoin, 20, rue Alibert, Paris X^e
Le 11 août 1963

Monsieur,

Eu égard à vos efforts pour l'adoption d'un éventuel Statut pour les OC, nous tenons à vous informer que nos convictions religieuses ne sont pas parallèles à vos convictions philosophiques.

À maintes et maintes reprises vous avez eu connaissance de la position des T. de J. sur le statut civil. Vous n'êtes pas sans ignorer que les T. de J. se bornent à réclamer l'exemption pure et simple de tout service civil et militaire. Nous ne pourrions jamais assumer devant Dieu la responsabilité de nous éloigner « volontairement » de notre ministère chrétien.

Aussi, nous vous informons que les T. de J. n'ont jamais été solidaires, et ne le seront jamais, des actions que vous pourriez entreprendre pour le statut, ces dernières n'étant rien d'autre qu'un obstacle infranchissable pour leur conscience chrétienne. Aussi nous vous serions infiniment reconnaissants, lorsque vous intervenez auprès du gouvernement, de le faire uniquement pour les O. de C. non violents, les T. de J. ne pouvant en aucun cas être à vos côtés dans cette lutte.

Il n'est pas nécessaire ici de faire de grandes théories pour étayer notre proposition ; cela a déjà été fait auprès de Monsieur Véran, lequel doit être encore en possession de lettres lui exposant les faits. En résumé, nous vous renvoyons aux paroles d'Everett Dean Martin : « La conscience ne peut être jugée... c'est à elle de juger. »

Nous pensons que vous voudrez bien respecter cette conscience chrétienne et ne pas l'amener devant un dilemme qui serait fâcheux pour vous et pour nous.

Vous remerciant à l'avance de votre compréhension,
Veuillez...

P.-S. Copie conforme adressée au gouvernement.

En attendant la sortie du statut des objecteurs, le compromis proposé par les autorités en juillet 1962 reste valable : libération immédiate sous réserve d'affectation acceptée dans un service non armé : santé ou intendance. Cette fois, c'est Robert Siméon qui, au grand soulagement

de sa famille et de sa petite amie d'alors, accepte d'être infirmier. Il est affecté au camp de Souge (près de Bordeaux). Lorsqu'il apprend, le 23 décembre 1963, par la radio, que le statut est voté, il fait tout de suite la demande pour en bénéficier et l'obtient.

Pendant l'été 1963, on verra encore quelques procès. En juin : Jean-François Besson et Philippe Girodet le 11, Gilbert Derras pour renvoi de lioret et Jacques Millet le 18. En août : Daniel Beauvais le 2.



Pierre Sommermeyer

Un retour d'exil contrarié

En octobre 1963, Pierre Sommermeyer, dont nous avons annoncé les raisons de son exil dans le chapitre V et dont le jugement par défaut a été prononcé le 18 juin 1963, décide de rentrer en France pour se faire arrêter publiquement dans le cadre de l'ACNV. Un ami vient le chercher en Allemagne, en voiture. Le contrôle à la frontière est lent, la réponse tarde à venir, et un CRS les laisse finalement passer. Mais la réponse arrive dix minutes plus tard, et Pierre se fait rattraper alors que lui et son ami s'étaient arrêtés pour pique-niquer. Il est amené à Fresnes où on le garde jusqu'au 21 janvier 1964 pour ensuite l'envoyer chez lui attendre une convocation pour Brignoles.

En cette fin d'année, il y a des réunions électorales auxquelles participent de nombreuses personnes de l'ACNV. Dans la *Lettre*, n° 20, on peut lire :

Nous avons eu des échos de Rouen, Montauban, Avignon, Toulouse, Nantes. Jean-Pierre Lanvin nous écrit de Lyon : [...] Pour ma part, j'ai eu l'occasion de tracer en trois minutes la situation des objecteurs de conscience dans une salle de 1 000 personnes, lors d'une réunion présidée par Edgar Faure. Comme l'orateur précédent avait vasouillé, j'ai eu le bénéfice de la sympathie et, surtout, on a senti que le sujet était devenu public : d'où applaudissements.

« Les objecteurs enfin libérés »

Titre d'une feuille recto/verso publiée par l'ACNV, début 1964, en guise de journal habituel, numéro 19, avec le texte suivant de Marie Faugeron :

Comme vous le savez, la loi « relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement » a été publiée au *Journal officiel* le 22 décembre 1963. Les objecteurs condamnés et regroupés au centre d'internement de Mauzac ont été libérés le 24 décembre 1963. Les objecteurs prévenus et demandant à bénéficier de la loi ont été libérés le 20 janvier et mis en permission en attendant que les applications pratiques du statut soient définies et qu'ils soient affectés à un service civil.

C'est pour nous tous une étape qui compte, même si elle ne représente qu'un très petit pas dans notre combat. Tous ceux qui, sous une forme ou une autre, ont donné



Jean-Pierre Lanvin,
Jean-Claude Rodet,
Bernard Clavel,
l'abbé Paul Clément,
le Père Alain Durand
et le pasteur Lasserre
font une démarche
à la préfecture du Rhône,
le 12 octobre 1963,
pour hâter la publication
du statut des objecteurs

d'eux-mêmes pour obtenir ce résultat s'en réjouiront avec nous. Nous avons pensé bon à cette occasion de faire imprimer à la place du journal deux « tirés à part ».

L'un, « Une arme de paix ou le statut des objecteurs de conscience », donne le texte de loi, ainsi qu'un mode d'emploi de ce texte pour les objecteurs et les réservistes.

L'autre, « Défense nationale à l'âge atomique ou l'heure du choix », n'est pas nouveau pour vous. Il reprend un article paru dans le n° 18 sous le titre « Alerte » et donne un résumé de l'essentiel des textes juridiques sur l'organisation actuelle du service de défense. Une dernière page, « Des armes et un combat nouveaux », apporte une contrepartie positive.

Ce sont deux documents de base faits pour servir à des informations éventuellement séparées. Il est indispensable de faire connaître autour de nous les dispositions légales qui y sont contenues, d'informer largement les mouvements, syndicats, des mesures concernant tous les travailleurs, de voir tous ceux qui seraient susceptibles d'être intéressés par le statut (jeunes, réservistes, éducateurs, mouvements de jeunes, paroisses, mouvements contre l'armement atomique, etc.). Vous pouvez nous commander l'un ou l'autre de ces documents.

La libération est immédiate pour ceux qui se trouvent au camp de Mauzac. Mais d'autres, comme Didier Poiraud, Claude Voron, Philippe Delord et Claude Verrel qui sont au fort du Hâ à Bordeaux, font un jeûne d'une semaine entre Noël et le jour de l'An 1963-1964 pour réclamer leur mise en liberté. Ils seront tous libres vers la mi-janvier, car tous les réfractaires prévenus qui demandent à bénéficier de la loi sont mis en permission en attendant que les applications pratiques du statut soient définies et qu'ils soient affectés à un service civil.

Est-ce la fin de l'ACNV ?

Ainsi est close définitivement la période pendant laquelle l'ACNV s'est d'abord engagée aux côtés des réfractaires à la guerre d'Algérie et ensuite aux côtés de ceux qui luttèrent pour un statut. Mais l'ACNV avait déjà posé des jalons pour réorienter sa lutte. Elle annonce de nouvelles perspectives en voulant créer un centre permanent de formation et d'action :

Vous savez que, depuis longtemps, nous étions à la recherche d'une maison dans la région lyonnaise pour ouvrir le centre communautaire de l'Action civique non violente. Heureusement pour nous, nous en avons trouvé une ces jours-ci alors

que nous avons dû quitter Vanves à la fin décembre [1963] et que nous nous sommes dispersés chez différents amis parisiens.

[...] Cependant, un grave problème financier se pose pour nous.

[...] Le prix d'achat dépasse la somme dont nous disposons et, compte tenu des aménagements nécessaires, il nous faudra trouver encore 20 000 F pour couvrir toutes les dépenses. Il nous a semblé que nous ne pouvions pas renoncer à ce projet pour une question financière.

[...] Tout cela est assez urgent car la maison que nous visons est très intéressante et risque d'être achetée très rapidement. Il nous manque au moins 5 000 F dès maintenant pour pouvoir signer l'acte de vente.

Nous nous excusons de demander encore de l'argent alors que, depuis tant d'années, l'action est si fidèlement soutenue. Et nous en profitons pour remercier profondément tous ceux grâce à qui la non-violence poursuit son chemin en France : par l'hospitalité aux volontaires, par de multiples responsabilités prises, par des dons incessants. À tous merci au nom de tous.

Claude Michel
(ACNV, « en guise de n° 19 »)

En mai 1964, paraît le n° 20 du journal de l'ACNV. On peut y lire les nouvelles orientations prises : désarmement général, refus de l'impôt, développement du centre de formation à Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Mais nous laissons le soin de raconter cette nouvelle étape à ceux qui y ont participé.

Pas de temps à perdre

Les réfractaires, de leur côté, ne perdent pas de temps. Ils créent, au printemps 1964, le SOC (Secrétariat des objecteurs de conscience, 3, impasse Chartière, Paris 5^e) qui noue des liens entre les anciens et les nouveaux afin de préciser concrètement aux autorités l'esprit dans lequel ils souhaitent accomplir un service civil. Ensemble, ils essaient d'adopter une attitude solidaire en face du texte de loi et des propositions officielles et d'établir un dialogue avec la Protection civile (ministère de l'Intérieur) qui a été choisie par le gouvernement pour les prendre en charge. À partir du 15 juillet 1964, ils seront regroupés à Brignoles (Var) pour former un corps de secouristes pompiers.

L'histoire des réfractaires à la guerre d'Algérie est bien finie. Quelques-uns d'entre eux termineront leur période à Brignoles. Les motivations des uns et des autres changent. Leur lutte est pourtant loin d'être terminée. Pour beaucoup, le statut obtenu est insatisfaisant. Certains veulent l'« améliorer » : il faudra encore plusieurs années de lutte pour que le service civil soit réellement effectué dans un cadre civil et non paramilitaire et qu'il soit accessible au plus grand nombre. D'autres considéreront ces différentes étapes comme un moindre mal qu'il faut accepter provisoirement en attendant la suppression de tout service obligatoire. Dans l'annexe « De Brignoles à nos jours », nous donnons un petit aperçu des autres étapes franchies avant l'abolition du service militaire obligatoire. Mais c'est une autre histoire...

Annexe

Tract du Comité de secours aux objecteurs de conscience (recto).

Le gouvernement respectera ses engagements

Les objecteurs de conscience obtiendront incessamment leur statut et Louis Lecoin ne sera pas contraint à recommencer la grève de la faim; ainsi le désirent ardemment ces personnalités qui viennent d'écrire, à ce propos, au Président de la République et au Premier Ministre; ainsi le souhaiteront de tout leur cœur, nous n'en doutons pas, ceux qui liront ce document. — **Le Comité de Secours aux Objecteurs de Conscience.**

Fin février 1963.

A Monsieur le Président de la République,
A Monsieur le Premier Ministre.

Messieurs,

Une dette à court terme a été contractée par le gouvernement français, voilà de longs mois déjà, qui reste toujours impayée malgré le caractère sacré qui l'entourait.

Qu'il s'écoule quelque temps encore et un engagement solennel, pris publiquement, n'aura pas été tenu.

En juin 1962, un homme se laissait mourir de faim pour attirer l'attention du monde — et la vôtre en particulier — sur le sort qui était jusqu'alors réservé aux objecteurs de conscience.

Certes, il ne suffit pas de faire courageusement la grève de la faim pour avoir raison envers et contre tous. Et le gouvernement avait le droit de ne pas entendre la protestation muette qui partait d'un lit d'hôpital.

Mais votre gouvernement ne fit pas la sourde oreille, il se montra humain — beaucoup d'entre nous disent même qu'il fut juste — en promettant formellement à Louis Lecoin qu'un projet de loi concernant le statut de l'objecteur de conscience serait soumis en juillet, en vue d'adoption, au vote du Parlement.

Effectivement, les députés ont été appelés à se prononcer sur ce sujet. Pressés d'aller aux champs, ils nous dépurent: ils remirent le débat et le vote à une date ultérieure.

L'affaire devait être évoquée à la session parlementaire suivante, et favorablement réglée. Il n'y eut pas, on sait pourquoi, de vraie réunion des Chambres en automne.

Et nous voici bientôt au printemps — ainsi tout l'hiver le Parlement aura siégé sans que le gouvernement ait paru penser à cet engagement qui nous intéresse tous à divers titres.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, ne laissez pas contester votre parole, nous vous le demandons respectueusement, instamment.

Pour en finir avec ce douloureux problème, faites déposer un projet de statut acceptable par les objecteurs, un projet qui ne les laisse à aucun prix sous le contrôle militaire.

Louis Lecoin ne doit pas avoir à recommencer un jeûne périlleux qui risquerait d'être mortel pour lui cette fois, même si vous l'abrégez vite par une décision heureuse. Prenez-la dès maintenant cette décision; tout de suite si possible; au plus tôt en tout cas. Elle vous honorera.

Après les Etats-Unis, après l'Angleterre, après l'Allemagne, donnez un statut valable aux objecteurs présentement prisonniers et à ceux qui, demain, se réclameront de la même idéologie. Ce n'est pas les approuver que ne vouloir pas les emprisonner. C'est, tout au plus, s'incliner devant une idée qui est héroïquement soutenue et mise en avant.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, nos civilités.

Celles et ceux qui ont signé

Le Père AVRIL; Marcel AYME; D'ASTIER DE LA VIGERIE; Colette AUDRY; prêtre Jean ANDRIEU; Jean AURENCHÉ; pasteur ATGER; Claude AVELINE; AULONG, secrétaire de la F.E.N.; professeur Jacqueline ANSART; P. ANSART, du C.N.R.S.; Père ALAIN; AUTANT-LARA.

Robert BARRAT; André BARSACQ; M^r BADENTER; Jacques BAR; pasteur BARBAROUX; Pierre André BEAUGE; M^r Théo BERNARD; Luc BERIMONT; Julien BERTHEAU; BERTHELOT, professeur à la Faculté de Paris; P.-V. BERTHIER; abbé BIARD; Dr BIOT; prêtre BEZIAF; Bernard BLIER; Marc-André

BLOCH, professeur à la Faculté de Caen; M^r André BLUMEL; André BOLL; M^r BOMPARD; Ch.-Aug. BONTEMPS; Roger BORDIER; Pierre BOST; Janine BOUIS-SOUNOUSE; Pierre BOUJUT; Claude BOURDET; pasteur BOUTTIER; Georges BRASSENS; Pierre BRASSEUR; pasteur BRUSTON; BUVAT, professeur à la



Annexe

Tract du Comité de secours aux objecteurs de conscience (verso).

Faculté de Paris; M^r Paul BOUCHET; prêtre BAULES; Dr Paul BALVET; Ingénieur Pierre BOISNIER; pasteur Pierre BOURGUET; Robert BURON.

André CAYATTE; CARTAN, professeur à la Faculté de Paris; Léo CAMPION; pasteur CAO; curé CARRIERE; professeur CASALIS; Jean CASSOU; J. CERF, professeur à la Faculté de Nancy; Gilbert CESSBRON; Félix CHALLAYE; professeur CHAUMARAT; Père CHIENU; curé Paul CLEMENT; Hélène COT; Pierre COT; Père COUESNONGLE; professeur CZARNECKI; Père CONGAR; professeur Henri COTTEZ; Mme CUMINAL, directrice d'école normale; Jean COCTEAU.

Roger DAUPHIN, directeur de « Faim et Soif »; Alexis DANAN; Jacques DEBU-BRIDE; R. DABER, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement; DELANGE, professeur à la Faculté de Paris; Jacques DEMY; Père DESKE; pasteur DERANDANT; DESCAMPS, secrétaire général de la C.F.T.C.; DESVALOIS, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs; André DIGNIMONT; J. DIXMIER, professeur à la Faculté de Paris; DHOMBRES, professeur à l'Université de Paris; Camille DREVEZ; vicaire DUMONT; Père DUGIMONT; abbé DONNINI; professeur DUVERT; M^r Marie DOURLAN-ROLLIER; Dr Colette DUPOIRON; René DUMONT.

EHNI, secrétaire général de la Fédération du Livre; ELLENBERGER, professeur à la Faculté de Paris; professeur Simone ENARD; prêtres Louis ESCODIE et Henri ESCANDE; Franck EMMA-NUEL.

Denis FORESTIER, président de la M.G.E.N.; Marie FAUGERON, secrétaire de l'A.C.N.V.; Dr Henri FABRE; professeur P. FLAMAND; Florent FELIS; M^r DE FELICE; Suzanne FLOU; Louis FOURNIER; Elise et C. FRINET; prêtre P. FRAPPAT; Joseph FOLLIET; Max-Pol FOUCHET.

GALTIER-BOISSIERE; J. GAUCHON; Robert GALLARD; Jérôme GAUTHIER; Lina GALLET; Yves GIBEAU; professeur Marc GENESTET; Daniel GUERIN; professeur GIOAN; Jean GOSS; aumônier GUGNOT; M^r GUEGNIAUD; prêtre Joseph GALINIER; Jean GUEHENNO.

Jean HAU, secrétaire national de Pax Christi; Guillaume HANOTEAU; professeur HOLLARD; Edmond HUMEAU; prêtre Hervé HOLMERE; Jacques HAUVILLE; Georges HOURDIN, directeur de « La Vie Catholique Illustrée ».

Roger IKOR; Daniel IVERNEL.

JANKLEVITCH, professeur à la Faculté de Paris; Claude JAMET; Père JOLIF; Robert JOSPIN; Maurice JOYEUX;

prêtre L. JOUFFROY; Charles-André JULIEN; Henri JEANSON.

Le Grand Rabbin KAPLAN; Ernest KAHANE, professeur à l'Université de Montpellier, secrétaire général de l'Union rationaliste; Jean-Pierre KAHANE, professeur à la Faculté de Paris; Germaine KERJEAN; KISCHKA; KIRRMANN, professeur à la Faculté de Paris; pasteur KETZCHMAR; professeur Alfred KASTLER.

Professeur A. LACASSAGNE; professeur Henri LAUGIER; Armand LANOUN; aumônier LABERTRUDE; Dr LAGROUA WEILL-HALLE; pasteur LAMBERT; Olivier LACOMBE, professeur à la Faculté de Paris; LACROIX, professeur à la Sorbonne; LANZA DEL VASTO; professeur Georges LASSERRE; pasteur Jean LASSERRE; Georges LAURE, secrétaire général de la F.E.N.; Marcel L'HERBIER; Père LEGER; Père A. LEGOUY; Père LELONG; Ph. L'HERITIER, professeur à la Faculté de Paris; Père LIEGE; Maurice LIME; André LORULOT, secrétaire général de la Libre Pensée; Pierre LOISELET; M^r DE LA PRADELLE; Père LEBRET; Marie LAFFRANQUE, du C.N.R.S.; LE BRUN, secrétaire de la C.G.T.

André MAUROIS; Clara MALRAUX; Simone MARTIN-CHAUFFIER; Louis MARTIN-CHAUFFIER; Gabriel MARCEL; Jacques MADAULE; Joseph MAJULT, directeur de l'Institut pédagogique; prêtre MALIGNON; abbé MARSTEAU; Pierre MARTIN; Dr Daniel MARTINET; abbé Roland MARTINET; H. MARESQUELLE, professeur à la Faculté de Strasbourg; M^r LE MEE; pasteur André MERCIER; Jean MERCURE; Jacques MITTERRAND; abbé MICHONNEAU; Roger MONCLIN; Pierre MONDY; Théodore MONOD; Yves MONTAND; Georges MONTARON, directeur de « Témoignage Chrétien »; Y. MALECOT, professeur à la Faculté de Lyon; pasteur MAURY; prêtre Pierre MATHIEU; pasteur Pedro MANUCCO; pasteur MASSIAS; prêtre P. MAUREL; Daniel MAYER; François MAURIAC.

Maurice NADAUD; Jacques NANTET; Georges NAVEL; Georges NEVEUX; M^r NEZ.

Jean PAULHAN; PARINAUD, directeur de « Arts »; Daniel PARKER; PARRAU, doyen de la Faculté des Sciences de Lille; Georges PASCAL, professeur à l'Université de Grenoble; prêtre François PAPURELLO; prêtre Gabriel PELOQUIN; Raymond PELLEGRIN; Père M. PENCHI-MAUD; François PERIER; Denis PERRIER-DAVILLE; Armand PIERHAL; Claudius PETIT; André PHILIP; pasteur Georges PLET; Frédéric POTTECHER; Henry POULAILLE; POZZO DI BORGIO;

Marcel PRENANT, professeur à la Faculté de Paris; Jacques PREVERT; J. PYRONNET, responsable national de l'A.C.N.V.; POUILLON, professeur à la Faculté de Lyon; abbé PIERRE.

Père REGAMEY; Serge REGGIANI; Jean-Pierre SERRE, professeur au Collège de France; André SAUGER; Catherine SAUVAGE; E. SCHATZMAN, professeur à la Faculté de Paris; Simone SIGONNET; Michel SIMON; Louis SIMON, président des « Amis de Han Ryner »; Manès SPERBER; Dr André SOUBIRAN; prêtre Rémi SOULES; Michel SOULIE; prêtre Jean SAUVOT; M. et Mme SOUTIF, professeurs à la Faculté de Grenoble; M^r Pierre STIBBE; prêtres Pierre SABLAYROLLES et Raymond SAHQUET; Jean SCHAEFFER, secrétaire de la C.G.T.; Charles SPAAK.

Laurent SCHWARTZ; Claire SAUNIER; Jean-Pierre SERRE, professeur au Collège de France; André SAUGER; Catherine SAUVAGE; E. SCHATZMAN, professeur à la Faculté de Paris; Simone SIGONNET; Michel SIMON; Louis SIMON, président des « Amis de Han Ryner »; Manès SPERBER; Dr André SOUBIRAN; prêtre Rémi SOULES; Michel SOULIE; prêtre Jean SAUVOT; M. et Mme SOUTIF, professeurs à la Faculté de Grenoble; M^r Pierre STIBBE; prêtres Pierre SABLAYROLLES et Raymond SAHQUET; Jean SCHAEFFER, secrétaire de la C.G.T.; Charles SPAAK.

Bâtonnier THORP; Henri TISOT; pasteur TOUILLE; Robert TOURLY; R. TRENO; Henry TORRES; Père Tournie; Germaine TILLON.

Maurice VAUSSARD, président de Pax Christi; prêtre VINCENTI; Anne VERNON; Guy VINATREL; Jean VILAR; Louis de VILLEFOSSE; Serge VITA; pasteur VOGE; prêtre René VEAUTE; Charles VILDRAG.

Pasteur Charles WESTPHAL; Jean WIENER.

POUR CONNAITRE

La suite des événements et la solution donnée au douloureux problème motivant le document ci-dessus, demandez, à votre librairie, « Liberté » paraissant le 1^{er} de chaque mois.

Ce tract est un supplément au numéro de « Liberté » du 1^{er} mars. Pour tous renseignements s'adresser à Louis Lecoin, 20, rue Alibert, Paris 10^e, BOL. 41-44.

Impimerie « E.P. »

232, rue de Charenton, Paris 12^e

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.



Annexe

Brignoles

Le regroupement à Brignoles de tous ceux qui ont demandé le statut a lieu le 15 juillet 1964 où ils forment le Groupement des secouristes-pompiers dans le cadre de la Protection civile. Les contacts que les objecteurs ont eus au printemps avec cette autorité laissent penser que les choses ne seront pas faciles. Mais les objecteurs sont de bonne volonté et organisés pour faire face aux nouvelles difficultés.

À leur arrivée sur les lieux, un ancien champ de tir que la forêt a envahi, c'est un campement : il n'y a ni eau ni électricité, il faut tout faire. Ouvrir les chemins, creuser les toilettes, organiser la cuisine. Il y a un certain enthousiasme. L'auto-organisation du camp fonctionne à merveille. Il y a une cuisine végétarienne et une autre carnée. Ils sont quasiment en autogestion pour l'économat.

Les nouveaux venus et les anciens taulards, épris du grand air retrouvé, sauront se faire apprécier sur le terrain par les pompiers locaux. Les grands incendies des massifs de la Sainte-Baume et des Maures les verront à l'œuvre efficacement. Secouristes les jours rouges sur la nationale 7, ils y auront aussi leur place.

Ils ont l'impression que les choses se passent plutôt bien malgré le manque de matériel adéquat et un encadrement qui n'était pas formé à ces tâches. Justement, les chefs, d'anciens officiers et sous-officiers des Groupes mobiles de sécurité (GMS) de retour d'Algérie, n'apprécient pas spécialement leurs façons de s'auto-gérer et de les appeler « monsieur ». Malgré l'estime interpersonnelle acquise sur le tas, cela va dégénérer. Leur situation est ambiguë : sont-ils civils ou militaires ? Un jeûne de onze jours est déclenché à ce sujet. À son issue, ils obtiennent satisfaction : ils ne seront pas soumis au règlement militaire. Ce sont des civils. Après la saison des feux, l'administration décide que les réfractaires construiront des bureaux en dur. Ensuite, l'encadrement veut aussi établir une clôture autour du camp qui déclenchera l'hostilité d'un grand nombre d'objecteurs. Un bras de fer se met en place avec pour résultat l'irruption des forces de l'ordre qui emmènent les récalcitrants à Uzès et les enferment dans le Palais épiscopal transformé à l'époque en caserne de CRS. Cela se passe le 16 octobre 1965. Il s'agissait pour les autorités de se débarrasser de gêneurs activistes dans un premier temps et d'empêcher une contamination du nouveau contingent annoncé. Mais cette contamination avait déjà eu lieu. À Uzès, un jeûne de dix-sept jours est déclenché. Début décembre, les objecteurs sont libérés et renvoyés dans leur foyer. Il n'y aura pas de sanctions. Le cadre étroit de la Protection civile éclate, et il faut trouver d'autres solutions.



Annexe

De Brignoles à nos jours

Pour que les objecteurs soient affectés à des organismes civils, des associations et des personnalités toujours engagées à leur côté cherchent avec eux à faire bouger les choses. Un compromis est trouvé : les objecteurs resteront à la Protection civile, mais pourront être détachés et mis à la disposition de Cotravaux ou de l'association Aide à toute détresse qui travaille au bidonville de Noisy-le-Grand. C'est Mme Anthonioz-de Gaulle, nièce du général de Gaulle, qui en est la présidente.

Mais la Protection civile va encore tenter de garder la main sur les nouvelles recrues, ce qui provoquera des conflits à chaque incorporation.

En octobre 1968, les autorités font passer les objecteurs sous le contrôle du ministère de la Santé qui tente de les affecter en priorité dans les hôpitaux. Cela ne se passe pas mieux, car ils ne veulent pas concurrencer les salariés. De plus, cette année, certains objecteurs vont contester la nature même de l'obligation d'un service civil, et plusieurs d'entre eux seront jugés par des tribunaux militaires pour désertion.

En 1972, ils sont affectés à l'Office national des forêts dépendant du ministère de l'Agriculture. La durée de service passe de 36 à 24 mois. Mais la fronde continue : le 6 mai, 200 objecteurs se rassemblent à Lyon et déclarent s'opposer à cette affectation autoritaire. Les agents de l'Office voient, de leur côté, dans ces affectations, un danger pour l'emploi.

Septembre 1972, la moitié du contingent refuse de rejoindre l'ONF. Les procès pour insoumission s'enchaînent. Simultanément, à cette époque, les nouveaux objecteurs inaugurent une nouvelle façon de demander le bénéfice du statut en envoyant à la commission juridictionnelle une demande signée individuellement mais identique pour tous : elle est photocopiée. Auparavant, chacun avait l'obligation de détailler ses convictions personnelles. Malgré une décision favorable aux objecteurs, il faudra trois ans pour que cette façon de faire ne pose plus de problème.

En ce qui concerne le choix des affectations, il faudra attendre plusieurs années pour que les pouvoirs publics cèdent et que chacun puisse choisir librement son association.

En 1983, une nouvelle loi permet l'obtention quasi automatique du statut et autorise la diffusion d'informations concernant l'objection de conscience. Depuis cette date, le nombre d'objecteurs en poste dans différentes associations n'a cessé d'augmenter pour atteindre le chiffre d'environ 13 000 pour 4 000 organismes d'accueil.

En 1991, le service civil passe de 2 ans à 20 mois. Cette durée diminuera encore grâce à 3 mois de congés sans solde pris en fin de période. Les objecteurs arriveront ainsi à ne faire que sept mois de plus que les militaires.

En 1997, nouveau tournant de l'objection de conscience : faute de pouvoir restreindre le nombre des objecteurs, l'État limitera le nombre d'organismes d'accueil en obligeant ces derniers à prendre en charge 75 % de la solde de l'objecteur (soit 1 700 francs par mois). Les places disponibles chuteront, et de nombreux objecteurs en recherche de poste se verront sans revenu ni protection sociale. Certains seront obligés de renoncer à leur statut.

Quelques progrès infimes viennent les rassurer : l'État décide de prendre en charge la sécurité sociale des objecteurs en recherche, puis plus tard, une circulaire de Martine Aubry affirmera que le temps de recherche est pris en compte dans la durée du service.

1997 voit aussi la professionnalisation de l'armée se mettre en place. Les jeunes gens ayant la chance d'être nés à partir de 1979 n'auront plus à répondre à des ordres stupides et à la discipline abrutissante des casernes. L'on voit apparaître le « rendez-vous citoyen » qui laissera la place à l'« appel à la préparation de la défense », et l'armée devient alors une entreprise qui embauche.

En 2002, la conscription a pris fin en France. Depuis la promulgation du statut des objecteurs de conscience en 1963, ce sont quelque 75 000 jeunes gens qui en ont bénéficié.



VIII

1961-1963

Les réfractaires devant les tribunaux

Nous récapitulons, dans ce chapitre, les procès des réfractaires de l'ACNV qui se sont tenus en 1961, 1962 et 1963. Nous vous rappelons que parmi les réfractaires qui avaient refusé d'aller en Algérie avant le début de cette action déclenchée à l'initiative de Pierre Boisgontier en septembre 1960, certains avaient déjà fait l'objet d'un procès : André Bernard, insoumis à l'étranger, avait été jugé par contumace. Henri Cheyrouze avait été condamné à deux ans, en juillet 1960. René Nazon avait eu aussi deux ans lors de son premier procès en 1959. Tony Orengo, « seulement » un an en mai 1960.

Le procès à Carpentras des responsables de l'ACNV et certains procès liés aux renvois de livret militaire seront traités dans les chapitres IX et XI.

La plupart des procès dont il est question ici se passent devant un tribunal permanent des forces armées (TPFA) avec son appareil de militaires galonnés et où chaque réfractaire comparaît, seul. Les peines prononcées vont du sursis pur et simple jusqu'au maximum qui est de trois ans ferme pour désertion et/ou refus d'obéissance. La sentence en elle-même n'a pas d'importance puisque, de toute façon, il faudra accomplir les cinq années (puis, après fin 1962, les trois années) réglementaires, mais elle reflète l'état d'esprit des tribunaux respectifs. La tenue des audiences est des plus variable : elles peuvent être bâclées en quelques minutes pendant lesquelles le prévenu n'a qu'à peine le temps de s'exprimer ou bien permettre l'instauration d'un dialogue avec une écoute attentive allant parfois jusqu'à la « compréhension » des juges.

Un certain nombre de procès vont se passer devant un tribunal correctionnel. C'est le cas, par exemple, quand des « enchaînés » sont

jugés ensemble, avec ou sans le « vrai » réfractaire, pour troubles sur la voie publique, manifestation interdite, etc. Dans tous les cas de figure, c'est un moment important pour faire connaître l'action. Jo Pyronnet écrit dans son livre, *Une nouvelle force de frappe*, page 145 :

Chaque fois, le problème est posé concrètement à un plus grand nombre. Il devient de plus en plus difficile à quiconque de condamner l'attitude des réfractaires. Les juges chargés de requérir contre nous reconnaissent la valeur de notre action et souhaitent publiquement une modification de la loi en notre faveur.

Chaque procès est l'occasion pour tous les participants : inculpés, juges, avocats, témoins et spectateurs, d'assumer publiquement leur responsabilité. Les personnalités les plus variées, prêtres, pasteurs, écrivains, professeurs, responsables jeunes, syndicalistes, officiers, etc., mêlent leur témoignage à celui des amis et camarades de l'inculpé.

Parfois, autour du procès, le secrétariat de l'ACNV, en collaboration avec le réfractaire et son entourage, prépare une plaquette dans laquelle est présenté son cas. Ces informations sont reprises par chaque groupe local qui se mobilise pour la diffusion auprès de différents mouvements, syndicats et personnalités. Ensuite, les sympathisants sont invités à assister au procès et à participer à la manifestation qui suit. Un soutien est souvent organisé dans d'autres villes. La presse locale est généralement présente. Certains quotidiens nationaux en parlent aussi. Quelquefois, de larges extraits du procès sont publiés dans des tirés à part ou dans la presse sympathisante. Toute cette agitation aide à faire connaître les cas similaires, anciens ou futurs. Pour soutenir les actions, les tribunaux, les avocats et les parents reçoivent un maximum de lettres de solidarité aux réfractaires. Si, pour certains procès, nous disposons d'une documentation riche et détaillée, pour d'autres, nous devons nous contenter de reproduire les quelques lignes retrouvées dans les colonnes du journal de l'ACNV. Comme précédemment, nous allons respecter l'ordre chronologique. Cependant, pour éviter trop de répétitions, nous avons regroupé les procès à la date de la première comparution.

1961

Dans le cadre de « notre histoire », **Pierre Boisgontier** est le premier réfractaire à être jugé. Ce sera à Metz le 9 mars. Auparavant, Pierre avait reçu une lettre d'un gradé lui adressant tous les papiers nécessaires à sa demande de réforme, et le priant de bien vouloir les signer. Pierre refuse, la seule chose qu'il revendique est le droit pour les jeunes Français d'accomplir, en lieu et place du service militaire, un service civil en Algérie. Dans le journal n° 10 de l'ACNV (juin 1961), nous pouvons lire :

Le président : Pourquoi n'avez-vous pas rejoint en Algérie des camarades objecteurs qui y servent ?

Pierre : À cause de témoignages très douloureux. Puis, j'avais l'idée d'un service civil en Algérie...

Le président : Vous admettez que ça puisse se faire sous l'uniforme ?

Pierre : L'uniforme couvre trop de choses... Plus utile sera un service de réconciliation. Ce n'est pas de pitié qu'ils ont besoin. Ils ont besoin de dévouement, certes, mais le service civil reprend ce qu'il y a de valable dans l'œuvre utile du parachutiste. Mais le geste du parachutiste n'est pas un geste d'appel à la paix !

Onze témoins viennent déposer successivement. Parmi eux, Jo Pyronnet, le pasteur Jean Lasserre, André Mandouze, professeur à Strasbourg et fondateur du journal *Témoignage chrétien*, le Père Chauvat, prieur des dominicains de Nancy, et Dominique Halévy, éditeur à Paris. On fait aussi lecture de témoignages écrits de camarades militaires, d'amis, d'enseignants et également de Germaine Tillion. Comme le fait remarquer M^e Stibbe, assurant la défense avec M^e Bouchet, le débat se déroule dans une atmosphère d'une « haute élévation ». Verdict : huit mois de prison.

Trois personnes renvoient leur livret militaire : Jean Delisle, Erwan Chataigné et Georges Mailfert.

Pierre sera libéré le 22 juin 1961 et réformé d'office. À la mi-août, Élisabeth et lui se retrouvent sur les chantiers avec les autres réfractaires et volontaires jusqu'à la fin de l'année. Ils partent ensuite pour le Maroc et, l'année suivante, ils seront en Algérie : Élisabeth enseigne et Pierre fait de l'animation rurale.

Eric Pot est jugé à Toulouse le 11 avril 1961 pour refus d'obéissance. Voici des extraits du compte rendu qu'en fait *la Dépêche* le lendemain :

Eric Pot comparait en habits civils. C'est un grand jeune homme dont le visage, encadré d'un collier de barbe, indique la fermeté et la bonté. Il appartient à une famille protestante très honorable de Maubeuge. Il a trois frères et deux sœurs. Son frère aîné s'est engagé pour la campagne d'Indochine où il s'est conduit en héros. Son frère cadet a devancé l'appel et combattu en Algérie. Lui ne veut pas se battre. Mais il ne fuit pas ses responsabilités dans la cité. [...]

Il a travaillé sur les chantiers internationaux. Il désire s'engager dans les rangs des missions chrétiennes



On peut reconnaître Simone Pacot et Philippe Vernier

en Afrique. C'est un garçon qui met en accord ses actes et ses convictions. [...] Le commissaire du gouvernement fit preuve de modération en ne demandant que le minimum de la peine : un an de prison. Les avocats de la défense, M^e de Félice, du barreau de Paris, et M^e Viala, du barreau de Toulouse, ne purent rien contre cette loi, même si celle-ci « ne fait aucune part à la conscience » en la matière.

Verdict : un an.

Le deuxième procès d'Eric a lieu le 24 janvier 1962, également à Toulouse. Il réitère sa volonté de travailler au sein d'un service civil. *Les Cahiers de la réconciliation*, n° 6, juin 1962, publie un compte rendu détaillé de ce procès avec les témoignages dont celui de Henriette Dubois-Vernier, future belle-mère d'Eric. Verdict : quinze mois.

Le troisième procès d'Eric a lieu le 8 mai 1963 à Bordeaux. Il est toujours défendu par M^e de Félice, du barreau de Paris. Viennent témoigner le professeur Ellul de la faculté de droit et les pasteurs Vernier et Lasserre. Verdict : neuf mois et envoyé à Mauzac.

André Féret, est jugé le 13 avril 1961 à Lille. Juste avant son arrestation, il avait écrit à son capitaine :

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les raisons qui m'empêchent d'accepter plus longtemps le service armé. Je me trouve à dater de ce jour à Rouen chez le pasteur de l'Église réformée de France. [...] J'avais déjà écrit à Valenciennes, mon centre mobilisateur, avant mon incorporation, en janvier 1959, pour demander un service civil de trois ans dans les pays de la Communauté, mes convictions m'interdisant de combattre en Algérie. Néanmoins, j'ai répondu à l'appel en novembre 1959, non sans être troublé par cette participation à une guerre que je désapprouve et contre laquelle ma conscience de chrétien s'insurge. Le service civil, même s'il doit durer des années, me paraît de plus en plus le seul véritable moyen de rétablir la paix entre les peuples. Je suis prêt à l'accomplir en Algérie, si mon pays m'y autorise et à condition qu'il soit placé sous le contrôle d'organismes civils.

Le tribunal a reçu de nombreux témoignages écrits. Non seulement de la part de l'Église réformée de France et d'autres protestants, mais également de députés, de la section de Rouen du PSU, des conseillers municipaux de Sotteville-lès-Rouen. Dans le n° 10 du journal de l'ACNV, on peut lire les lignes suivantes écrites par Pierre Hamel :

Ne suivant aucune pratique religieuse, n'appartenant à aucun parti politique, je conçois qu'André Féret ne veuille pas tuer [...]. Si tous les hommes respectaient leurs semblables dans le sens véritable de : « Aimez-vous les uns les autres », ce serait la suppression de ces stupides attentats, aucune guerre ne serait possible. Quel poids enlevé de nos épaules à nous, parents, quelle sécurité pour nos enfants.

André est défendu par M^e de Félice. Verdict : deux ans. À l'issue du procès, une manifestation de solidarité est organisée, à laquelle participent des membres du Comité de



André Féret

soutien de Rouen. Voici quelques extraits d'un article paru dans le journal de l'ACNV, n° 10, de juin 1961 :

Un comité de soutien pour un service civil en Algérie a été constitué par une quinzaine de personnes militant dans diverses organisations syndicales ou politiques de gauche. Les membres de ce comité, sans être d'accord avec la totalité des thèses de l'ACNV, veulent soutenir autant qu'il est possible l'action des jeunes emprisonnés et plus généralement sont convaincus que la paix est une valeur importante à défendre.

Depuis sa création, au mois d'octobre dernier, le comité a essayé d'alerter la population de l'agglomération rouennaise sur le problème des jeunes qui refusent de servir en Algérie et des objecteurs de conscience (visites, lettres circulaires, communiqués à la presse, tracts distribués dans la rue, manifestations silencieuses, conférence d'information).

Rouen a été plus particulièrement sensibilisé au problème à la suite de la décision de deux jeunes Rouennais de refuser de servir en Algérie. L'un d'entre eux a été réformé pour raison de santé, l'autre, André Féret, a été condamné à deux ans de prison. [...] Le comité s'était joint au déplacement d'une trentaine de membres de la Fraternité protestante de Rouen, pour assister aux débats et organiser une manifestation silencieuse à l'issue du procès. Des sympathisants de Lille, Tourcoing, Maubeuge et des volontaires de l'ACNV s'étaient également déplacés. L'assistance était en tout d'une centaine de personnes dont la moitié firent, après le verdict, un quart d'heure de silence, place de la Préfecture, sans autre incident que le ramassage des banderoles par la police.

Jean Pezet est jugé une première fois le 20 avril 1961 à Metz. Verdict : dix-huit mois. Il a raconté son arrestation et ce procès dans son livre déjà cité. Le deuxième procès de Jean a lieu, le 7 janvier 1963 à Paris.



Christiane et Jean Pezet

L'avocat, M^e Jacques Thery, du barreau de Paris, donne lecture de nombreux témoignages de soutien et de sympathie parmi lesquels ceux de Robert Buron, Édouard Rieunaud et Mgr Guerry qui déclare notamment qu'« il comprend les mobiles spirituels qui lui ont fait prendre une position délicate et souhaite que le statut des objecteurs de conscience puisse être voté par le parlement ». Trois témoins, deux prêtres et un responsable de l'Action civique non violente sont venus expliquer la position de Jean. Verdict : dix-huit mois et transfert à Mauzac. Une lettre de Lucien Pezet, le père de Jean, est publiée dans le journal de l'ACNV, n° 16, paru en janvier 1963 :

Depuis huit jours, nous travaillons d'arrache-pied jour et nuit : lettres aux ministres, aux députés. Les évêques et les curés sont servis. Les pasteurs le seront incessamment. De très nombreuses personnalités locales ou extra-locales ont été touchées, souvent par lettre personnelle à l'appui des circulaires. Les villes voisines ont également été servies. Il vous sera envoyé directement pour groupage et remis le moment venu à l'avocat nombre de lettres recommandées émanant de

groupements comme cheminots de Castres, membres du MRP, professeurs de l'enseignement secondaire, Syndicat national des instituteurs.

En outre, il est prévu, pour envoi direct au président du tribunal militaire, sept télégrammes de sections professionnelles (bois, métaux, bâtiment, textile, etc.) rédigés en commun par les dirigeants locaux des grandes centrales syndicales CGT, FO, CFTC.

Nous croyons avoir fait et continuons à faire tout le possible pour la notoriété de ce procès, non pas tellement pour Jean, puisque le verdict sévère ou indulgent n'empêchera pas son transfert à Mauzac, mais surtout pour que le statut tant attendu se fasse jour.

Christiane, fiancée et, plus tard, femme de Jean, raconte :

Au départ, c'était difficile. Dans ma famille, il y avait beaucoup de militaires. Auprès de mes collègues de travail, l'absence, parfois longue, entre deux courriers de Jean (pour cause de censure), les faisait plaisanter. Par la suite, grâce aux soutiens reçus de Marie Faugeron et de Marie Laffranque, les choses allaient mieux, et je participais activement à la préparation des procès et aux diverses manifestations de l'ACNV dans la région.

Tony Orengo, déjà condamné le 17 mai 1960 à un an, est jugé le même jour et par le même tribunal que Jean Pezet, le 20 avril 1961, à Metz.

Tony est équipier de la Cimade (organisme d'entraide œcuménique d'origine protestante) dans un foyer de jeunes Nord-Africains à Marseille. La presse locale a annoncé ce procès. Dans la petite salle du tribunal, on compte 50 à 60 personnes avec une forte proportion de jeunes. Après l'habituel interrogatoire d'identité et lecture de l'acte d'accusation, le président interroge Tony sur ses motivations. F. Andrieux assistait à l'audience. Nous extrayons de son compte rendu :

– Vous êtes protestant, de quelle obédience ?
 – Réformée.
 – Vous ne faites pas partie d'une secte ?
 – Non.
 – Pourquoi refusez-vous d'endosser l'uniforme de l'armée française ? Qu'avez-vous donc contre cet uniforme ? Est-ce le kaki ou le bleu ou les boutons dorés qui ne vous plaisent pas ? On ne vous demande que ce petit sacrifice, revêtir l'uniforme, et le Christ nous demande de faire des sacrifices...

Le président accuse Tony, en paraphrasant saint Paul, de refuser de faire le bien qu'il voudrait faire (alias être infirmier d'une unité aéroportée) pour faire le mal qu'il ne voudrait pas faire (alias refuser d'obéir à la loi française).

Tony répond calmement qu'il ne refuse pas de servir, qu'il demande un service civil et qu'il ne veut pas se battre à coups de versets bibliques.

Le premier témoin est Mme Peyron, de la Cimade. Elle montre qu'il ne s'agit pas là d'un acte irréfléchi, mais mûrement pensé... Son attitude doit être respectée puisqu'il ne peut pas faire autrement. Ensuite, le pasteur Jacques Beaumont parle aussi de Tony d'une manière très fraternelle, mettant en avant son



Tony Orengo

dévouement pendant son année de travail à Marseille. D'une manière très nette et très ferme, le pasteur affirme que dans ce monde qui n'est pas le Royaume, la Cimade a voulu soutenir ce témoignage vrai, espérant qu'Orengo pourra reprendre bientôt le service des hommes.

Le pasteur Boegner souligne que cela fait trente ans que des demandes sont faites aux gouvernements successifs pour résoudre le problème de l'objection de conscience, comme cela a pu se faire dans bien d'autres pays.

M^e Jean-Jacques de Félice pense que la notion de service militaire n'est pas une institution immuable. L'histoire est pleine de refus et de défis en face de l'État (de Gaulle en 1940). Il faut des hommes qui désobéissent par motif de conscience...

Verdict : deux ans.

André Bernard, déjà condamné par contumace, est jugé le 24 mai 1961 à Bordeaux. Ce procès a été annoncé (exprès ?) à la dernière minute, et le temps manque pour bien le préparer. Maître Touzet tente de faire renvoyer l'affaire, mais le tribunal semble avoir des consignes précises. Plusieurs témoins sollicités n'ont pu se déplacer. André devra répondre de son « insoumission en temps de paix ». Verdict : un an avec sursis. Il sort libre du tribunal, mais est attendu par les militaires qui le ramènent à la caserne. Huit volontaires s'installent devant la prison pour un jeûne : arrestation, vérification d'identité ; ils sont relâchés. Un groupe de jeunes essaie de créer un incident, mais s'en retourne après une conversation... amicale.

Le deuxième procès d'André a lieu, au même endroit, le 25 octobre 1961. Le président fait état de nombreuses lettres en faveur de l'accusé. Puis c'est le tour des témoins : René Bovard (journaliste suisse), Aristide Lapeyre (militant de Bordeaux de la Fédération anarchiste), Jacques Drouet et Simone Pacot (tous les deux de l'ACNV), et Maurice Urbain, directeur d'une maison de retraite en Belgique. André est défendu par M^e Touzet (Bordeaux) et M^e Bécourt (Paris). Verdict : dix-huit mois de prison avec confusion des peines.

Marc Bouscasse de La Rochelle renvoie son livret militaire.

Paul Grosz comparaît, le 15 juin 1961, à Metz. Encore un procès qui a été annoncé à la dernière minute. D'une lettre écrite à son bureau de recrutement nous tirons les citations suivantes :

Quoi qu'il arrive, je refuserai les armes et l'uniforme, car il m'est impossible de me porter plus longtemps coupable ou complice de ce qui se fait en Algérie. Depuis six ans, j'en porte la responsabilité en tant que citoyen, depuis six ans, par mon silence, j'y apporte ma contribution. Le moment est venu de dénoncer ce qui me paraît comme une injustice, un reniement de la dignité et de la liberté, et par là même, une violation des principes républicains et des droits de l'homme. Voilà la justification de mon geste.

[...] J'aurais pu m'expatrier, rejoindre à l'étranger un réseau de soutien ou d'aide au FLN, mais je fais partie d'une communauté. [...] Si j'ai quitté les rangs, je n'ai pas

quitté le terrain. En attendant l'institution officielle d'un service civil, je reste engagé dans cette forme d'action que j'estime la seule compatible avec ma conscience.

(Tiré de sa plaquette « Au service de la paix »)

Plusieurs de ses amis, de milieux divers, viennent témoigner : Pierre Kasser et Robert Mousset, du PSU de Mulhouse, Jacques Lendle, délégué CFTC, et Michel Lefeuvre, représentant les volontaires. Également des témoignages écrits émanent de certaines « personnalités ». Un futur réfractaire assiste au procès, c'est Michel Hanniet. Pendant le délibéré, le public reste debout et silencieux. Verdict : dix-huit mois.

À l'occasion du procès de Paul, Georges Abadia, Georges Humbert et René Bernadat renvoient leur livret militaire.

Le Monde du 15 juin 1961

Pour refus d'obéissance

UN « NON-VIOLENT » COMPARAIT JEUDI DEVANT LES JUGES MILITAIRES DE METZ

(De notre correspond. particulier.)

Metz, 14 juin. — Jeudi 15 juin, devant le tribunal des forces armées de la 6^e région, à Metz, sera appelé le procès de M. Paul Grosz, monteur électricien à Thann, en Alsace, arrêté le 22 février dernier à Marseille sur un chantier de l'Action civique non violente.

Comme MM. Boisgontier, Jean Pezet, Tony Orenco, précédemment jugés par le même tribunal, M. Paul Grosz était volontaire pour un service civil en Algérie, mais il refusa de porter l'uniforme.

Après le procès, une manifestation silencieuse de solidarité est prévue par les amis de l'accusé.

D'autre part, trois non-violents de Paris et de Grenoble ont renvoyé leur livret militaire afin d'éviter les mêmes poursuites s'ils étaient appelés.

René Nazon comparait le 7 septembre 1961, à Marseille. De la plaquette éditée après ce procès, nous tirons les citations suivantes :

René Nazon apparaît à l'audience comme un garçon très paisible, timide et scrupuleux.

Le président : Vous êtes orphelin, deuxième enfant d'une famille de cinq, apprenti peintre. Il n'y a aucune critique sur votre moralité dans le dossier, rien de fâcheux en ce qui vous concerne... Vous avez subi des tests psychiatriques : les examens n'ont révélé aucune anomalie. Nous avons étudié les faits qui vous sont reprochés et non le principe du refus d'obéissance en général, le tribunal n'est pas une tribune... Vous basez votre refus sur un principe personnel, et le débat va porter sur vos motifs. Expliquez comment vous avez été conduit à adopter cette attitude.

René : Dans ma jeunesse, j'ai lu l'Évangile, le Sermon sur la montagne, les Béatitudes. Je me suis dit que, comme chrétien, il était très difficile d'accepter la violence, elle est contraire aux principes évangéliques. Par la suite, j'ai lu Gandhi et j'y ai trouvé une réponse aux questions du monde actuel.

Le président : Vous faites partie d'un mouvement. Comment avez-vous été contacté et y avez-vous adhéré ?

René : J'ai appris son action contre la bombe atomique et contre les camps. J'ai adhéré pour lui manifester mon plein accord.

Le président : Avez-vous reçu des directives à propos de l'affaire algérienne ?

René : Non, le mouvement ne donne pas de directives.

Après avoir témoigné de son attachement à l'ACNV, il a dû craindre qu'on rende ses amis responsables d'un refus dont il a pris la responsabilité seul. Peu fait pour

répondre du tac au tac à un président qui parle assez vivement, il sera par la suite assez silencieux.

Six témoins sont prévus mais seulement quatre entendus : Pierre Souyris, professeur de lettres, Paul Sempé, capitaine au long cours, Georges Baudonnel, compagnon de l'Arche, et Victor Savary. Michel Lefeuvre et Claude Voron, eux, sont en garde à vue à Lyon, suite à la manifestation de solidarité avec Michel Hanniet.

Pierre Souyris a connu René un peu par hasard, par l'intermédiaire d'un autre prisonnier à qui il rendait visite :

J'avais moi-même des préventions très fortes contre l'objection de conscience en général. J'avoue ne pas être moi-même objecteur de conscience, pour plusieurs raisons, la meilleure étant que je suis un enfant d'Algérie, depuis des générations, un Français d'Algérie [...]. Peu à peu, il m'a éclairé sur ce que lui-même, ainsi qu'un certain nombre d'autres, demandaient ; aller en Algérie faire la paix sans les armes. Je suis allé moi-même là-bas plusieurs fois depuis le début de la guerre, torturé par l'aggravation constante du drame algérien, j'étais arrivé à la conclusion qu'en dehors de ce que pouvaient faire les SAS [Section d'administration spécialisée : unité de l'armée française dispensant un enseignement et des soins médicaux gratuits] – hommes remarquables –, il fallait quelque chose de nouveau, des hommes nouveaux.

Paul Sempé :

René Nazon m'a paru très frappé par les contradictions qui existent entre les principes que prétendent défendre les gouvernements et les moyens qu'ils emploient pour défendre ces principes [...]. Ces moyens peuvent aujourd'hui conduire à la destruction de tout ce que l'on veut défendre [...] de notre civilisation. Il est normal qu'on se pose des questions [...]. On commence à sentir que ce service civil doit venir.

Victor Savary :

J'ai remarqué qu'il était solitaire et parce que solitaire il a réfléchi [...]. Son acte provient du plus profond de lui-même. Il n'a pas été influencé de l'extérieur, il n'est pas l'instrument de propagande ; il affirme sa liberté, même en prison. On pourrait se dire qu'il cherche à garder un aspect de pureté, mais il est toujours tourné vers les autres hommes [...]. On le sent ouvert [...], il a travaillé avec l'abbé Pierre.

Réquisitoire du procureur :

Si je requiers aujourd'hui contre lui, ce n'est pas pour faire l'apologie de la violence, car je suis un passionné de la non-violence, dans la mesure où cette non-violence conduit à un résultat positif, orchestré, organisé par un gouvernement qui est là et qui nous conduit pour élaborer des lois auxquelles nous devons obéir. En France, le devoir du citoyen résulte de la loi du 31 mars 1928 : « Tout citoyen français apte doit faire le service militaire. » Nazon ne peut donc échapper à la règle.

Ce qu'il demande, c'est un service de son choix [...], il veut servir quand et où il veut. Si vous approuvez le point de vue de Nazon, vous combattez le principe de la société organisée. Il y a des objecteurs de conscience qui sont de bonne foi, sans doute, mais si vous faisiez preuve de faiblesse aujourd'hui, beaucoup s'en prévaudraient pour ne pas faire de service militaire. Je demande donc le maximum de la peine : deux ans de prison.

ORIGINAIRE DE LODEVÈ (HÉRAULT)**Un objecteur de conscience
est condamné pour la seconde fois
à deux ans de prison**

Marseille. — Le tribunal permanent des Forces Armées de Marseille a condamné hier matin, pour refus d'obéissance, un objecteur de conscience, René Nazon, 25 ans, à la peine de 2 ans de prison.

Originaire de Lodève, le jeune homme, qui appartient à la Ligue d'Action Civique de la Non-Violence, avait déjà, lors de son incorporation, à la fin de l'année 1959, refusé de revêtir l'uniforme. Il avait été condamné, par le tribunal militaire, à deux ans de prison. Ayant purgé sa peine, il persista, le 7 mars dernier, à ne pas vouloir endosser la tenue militaire.

C'est ce qui l'a amené hier matin à comparaître à nouveau devant ses juges.

Le procès s'est déroulé en présence d'une cinquantaine de personnes membres de la Ligue d'Action Civique. Au cours des débats, l'accusé a indiqué qu'il ne voulait pas servir dans le corps de santé, comme on le lui avait proposé, car sa tâche aurait consisté à remettre sur pied des militaires blessés pour les renvoyer ensuite au feu.

Le Midi libre,
vendredi 8 septembre 1961

Extrait de la plaidoirie de M^e Gasparri :

Nazon pense qu'en la période dramatique que nous traversons, il y a mieux à faire que d'accepter le service militaire. Il pense qu'il est sûrement plus efficace de permettre aux jeunes d'apporter, en Algérie, leur esprit de service, mais d'une autre manière. C'est ce qui me plaît en lui et c'est pourquoi j'ai accepté, non de le défendre, car son acte n'a pas besoin qu'on le défende, mais de l'assister. J'espère [...] que votre jugement portera témoignage qu'il n'est pas possible de continuer à ignorer un problème qui devient général, puisqu'il est admis par d'autres nations que la France.

Jean Lagrave est jugé à Toulouse le 22 septembre 1961. Dans *la Dépêche du Midi*, on peut lire :

Ce qui n'était qu'un problème individuel va peut-être devenir un problème social. Traumatisés par le dernier carnage, angoissés par la perspective du prochain, des hommes de tous rangs bravent l'ordre social au nom des valeurs bafouées qui, justement, prétendent fonder cet ordre. L'Angleterre envoie en prison ses philosophes qui manifestent contre la guerre atomique. La France condamne ses objecteurs de conscience qui, devant l'absurdité de la tragédie algérienne, refusent de servir.

Des tracts, distribués hier devant le tribunal militaire de Toulouse par des membres de l'Action civique non violente, rappelaient la liste qui s'allonge de ceux qui, soucieux de ne pas transiger avec leur idéal, n'ont pas craint d'en-courir les foudres de la loi et, pour avoir refusé de porter les armes pendant quelques mois en Algérie, croupissent, depuis plusieurs années, au fond d'une cellule [...].

Jean Lagrave



Profondément déchiré à l'idée d'être entraîné dans l'inexorable cycle de la violence, à transgresser l'idéal humain de fraternité et de charité qu'il s'était forgé, il prit bientôt la grave décision de refuser de servir. Au terme de la permission qui avait normalement précédé son départ en AFN, il ne rejoignit pas son corps, mais un chantier de l'Action civique non violente ouvert en Seine-et-Oise. [...]

C'est donc sous la double inculpation de désertion et de refus d'obéissance qu'il comparait [...]. M^r Gambier de La Forterie, du barreau de Paris, qui le défendait avec talent, lança un appel à la clémence des juges [...].

Avant de clore les débats, le président demande à Lagrave s'il accepterait de servir comme infirmier. Le jeune homme refusa, se déclarant, par contre, volontaire pour assumer en Algérie un service civil.

Verdict : dix-huit mois.

Deux des témoins, Marc Joubert et Claude Barthaux, renvoient leur livret militaire.

A TOULOUSE

Un « non violent » est condamné pour avoir refusé de servir en Algérie

Toulouse. .. Le tribunal militaire permanent des forces armées de Toulouse a condamné à 18 mois de prison un jeune soldat, Jean Lagrave, technicien chimiste, âgé de 22 ans, qui était écroué depuis le mois de février dernier, à la prison St-Michel de Toulouse, pour avoir refusé de prendre les armes en Algérie.

Servant à Montauban, il n'avait pas rejoint son unité à l'issue d'une permission qui devait précéder son départ pour l'Algérie. Il avait écrit au Président de la République et à son chef de corps « qu'il ne voulait pas aller tuer ses frères ».

A l'audience, hier, il a encore déclaré : « Je ne peux pas participer à une guerre. Ma décision est fondée sur le respect du droit de l'homme et des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Je suis un non violent et j'ai la certitude de l'inutilité de la guerre d'Algérie ».

Le Midi libre, 23 septembre 1961

Le 18 octobre 1962, dans la ville de Marseille, aura lieu le deuxième procès de Jean. Verdict : deux ans et transfert à Mauzac.

Christian Fiquet est présenté devant le tribunal militaire de Bône, en Algérie, le 27 octobre 1961. Sa femme, Françoise, a pu faire le déplacement. Elle est accueillie chez des quakers, visiteurs de prison. Pierre Souyris, militant de l'ACNV d'Aix-en-Provence, et André Cortès d'Alger sont là pour témoigner. La défense est assurée par M^e Yana, bâtonnier à Bône.

Le réquisitoire du commissaire du gouvernement est sévère mais ne demande toutefois qu'un an de prison. Cependant, Christian est condamné à trois ans d'un seul coup. Après sa condamnation, Christian écrit :



Françoise et Christian Fiquet

Les lettres des amis qui réagissent (à la condamnation) m'ont amené à réfléchir à la lumière de ce que je connais de Gandhi, lui que j'essaie de considérer comme un modèle quant à l'action. Je relis une de ses déclarations du procès de 1921 : « Je suis ici pour réclamer et pour accepter joyeusement la peine la plus sévère qui puisse être infligée pour ce qui est selon la loi un crime délibéré et qui me paraît à moi le premier devoir d'un citoyen. La seule chose que vous puissiez faire, juge, c'est de démissionner,

ou de m'infliger la peine la plus sévère si vous croyez que le système et la loi que vous administrez sont bons pour le peuple. »

C'est dans cet esprit – si tant est que je sois capable de le posséder à fond – que, de tout cœur et sans forfanterie, j'ai essayé de me présenter au tribunal. Je sais qu'il est impossible qu'un autre pense d'avance et à ma place de cette façon, mais cette façon de penser, c'est notre force, et, de plus, je pense que la petite « mise en scène » que nous faisons avant d'être arrêtés : détruire nos identités pour n'en avoir qu'une même, est plus qu'un symbole.

(Journal de l'ACNV, n° 12)

1962

Les procès « militaires » de cette année ont, évidemment, beaucoup de ressemblance avec ceux de l'année précédente. Mais il y a aussi quelques procès qui se déroulent devant un tribunal correctionnel, avec plusieurs accusés dans le boxe : treize solidaires de Jack Muir, les cinq « Yves Bel » et les quatre « Alain Larchier ».

Jean-Pierre Hémon, bien que réformé, comparaît, le 24 janvier 1962, devant le tribunal militaire de Bordeaux pour « insoumission à la loi sur le recrutement ». À l'issue de l'audience, il est acquitté.

Michel Hanniet est jugé à Lyon, le 26 janvier 1962. Dix témoins parlent en sa faveur devant une salle pleine et un tribunal attentif. Michel est calme et souriant. M^e Bouchet du barreau de Lyon le défend. Verdict : deux ans.

Claude Voron passe devant le tribunal de Marseille le 23 mars. Il déclare à cette occasion :

Les grands problèmes de l'heure, guerre, faim, aide aux pays sous-développés, peuvent être résolus par le service civil. (Journal de l'ACNV, n° 14, juin 1962)

Sept témoins sont cités : Jacques Boulon, astronome, J.-P. Maindive, étudiant, le Père Tayeau, le pasteur Blanchet, l'abbé Gentil, Jacques Drouet, volontaire sur les chantiers, et Johannès Columbeau, pharmacien. Ils affirment tous leur solidarité avec l'inculpé. M^e Germaine Poinot-

Chapuis fait ressortir les risques du service civil et le courage dont l'accusé est prêt à faire preuve

Verdict : deux ans. Il est transféré à l'Étape le 14 mai, puis ira rejoindre ses camarades à Mauzac.

Pascal Gouget et Jean-Louis Gauthier renvoient leur livret militaire.

Michel Bourgeois comparaît à Paris, le 5 avril 1962. Le procès se déroule devant une salle comble. Beaucoup ne pourront pas entrer. La qualité et le nombre des témoins y sont pour quelque chose. Ils peuvent s'exprimer longuement. Le président fait lecture de lettres reçues : celle du pasteur Jacques Beaumont, secrétaire général de la Cimade, que nous citons :



Michel Bourgeois

Je ne puis me présenter aujourd'hui à cette barre pour apporter à Michel Bourgeois l'assurance de ma solidarité, car je me trouve retenu à la porte du dernier camp d'internement pour suspects algériens, m'efforçant de leur apporter concrètement un signe de solidarité en ces derniers jours d'une étape qui, d'une guerre absurde, les fait passer à une paix que nous souhaitons tous constructive. Ces barbelés qui, malheureusement, ne sont pas les derniers en France et qui s'ouvrent aujourd'hui pour certains me font peut-être mieux comprendre l'attitude de Michel Bourgeois, son refus de la violence et de la guerre, le témoignage qu'il veut donner de sa foi et de son engagement dans ce monde. Je dis bien : dans ce monde. Cela peut paraître étrange, mais un objecteur de conscience ne se réfugie pas dans un autre monde. Il signifie au contraire, par cette attitude, qu'il vit et tient à vivre ici-bas.

(Cahiers de la réconciliation, n° 6, juin 1962)

Son avocat, M^e Jean-Jacques de Félice, commence ainsi :

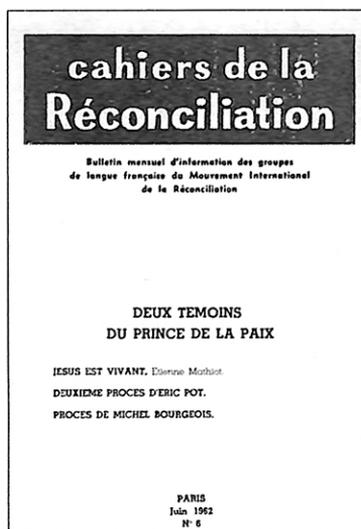
Messieurs, ce débat pourrait presque se clore sans qu'une plaidoirie soit prononcée. Ce que cet homme, ces témoins, sont venus dire à vos consciences, il était important que vous l'entendiez. Et je sais que vous l'avez entendu. [...] Ce qui importait, c'est le dialogue que nous avons noué avec vous. Michel Bourgeois voulait que sa position soit comprise de ses juges.

*(Cahiers de la réconciliation
n° 6, juin 1962)*

Le réquisitoire, très modéré, demandait huit mois de prison au minimum. Verdict : six mois avec sursis.

Ce verdict a stupéfié tout le monde : était-il le signe qu'un « statut » était imminent, et que les juges voulaient que Michel Bourgeois puisse en bénéficier ? ou bien manifestait-il simplement que ces juges-là étaient gênés, ou irrités, d'avoir à punir un tel homme ? Nous ne savons encore.

*(Cahiers de la réconciliation,
n° 6, juin 1962)*



Michel prend d'abord un mois de repos et revient, le 9 mai, se livrer à l'autorité militaire qui le recherche. Mais l'Église réformée de France, qui a entrepris des démarches pour lui obtenir un sursis jusqu'à la mise en vigueur d'un éventuel statut, lui demande d'attendre la réponse desdites autorités. Cette demande étant rejetée, Michel Bourgeois, accompagné par une délégation de cette Église, se rend à sa caserne, à Versailles, où il est écroué, le 14 mai.

Gilbert Schmitz est à Landau, en Allemagne, pour son procès prévu le 6 avril 1962. Il avait rejoint l'Action civique non violente après six mois passés sous les drapeaux. Des amis de Mulhouse sont venus assister à l'audience. Parmi les témoins, signalons le Père Nicolas Wendling, le Père Congar, le pasteur Fischer, Jean-Jacques Hirtz et Michel Lefeuvre, permanent de l'ACNV. L'accusé, quoique fatigué, reste particulièrement ferme et inébranlable. M^e Hoffet, de Strasbourg, assure une chaleureuse défense. Verdict : dix-huit mois. Gilbert est transféré à Mauzac, le 28 octobre 1962, d'où il sera libéré le 8 février 1963.

Enfin le procès des solidaires de Jack Muir

Le 11 avril 1962, à la X^e chambre correctionnelle de Paris, a lieu le procès des solidaires de Jack Muir et des deux femmes qui distribuaient des tracts. Ils sont inculpés de « participation à manifestation non déclarée ».

Le pasteur Roser, le Père Régamey et Gilbert Cesbron, témoins, évoquent tour à tour ce qu'est pour eux la non-violence et, devant une salle d'audience bondée et attentive, M^e Paul Baudet sait chaleureusement défendre la position des inculpés et les moyens qu'ils ont utilisés dans leur action. Verdict : 300 NF d'amende à chacun, sauf à Jo Pyronnet, qui n'a que 200 NF d'amende. Fin juin, chaque condamné reçoit un avertissement d'avoir à payer sans retard la somme de 2551 NF, solidairement avec les autres condamnés.

Yvon Bel, avant d'avoir droit à un procès, seul, devant un tribunal militaire, passe en correctionnelle le 14 mai 1962, à Nantes. Il est accompagné de ses quatre solidaires emprisonnés depuis le 23 mars. Un tribunal attentif, mais rigoureux, rejette l'inculpation d'« outrage à magistrat » pour ne retenir que celle de « manifestation non autorisée » : « Le mobile était empreint de noblesse et de générosité, mais nous sommes là pour faire respecter la loi. » Les autres inculpés sont Claude Michel, Henri Bouteiller, Claude Pustilnicov et André Ruff. Parmi les témoins : un secrétaire à la section Métaux CFTC, un aumônier de l'ACO et Jacques Drouet. M^e Gisèle Luneau ayant merveilleusement expliqué l'attitude des accusés, le tribunal condamne chacun à 100 NF d'amende et les met en liberté le soir même.

Comme l'armée ne l'attend pas à la sortie du tribunal, Yvon rentre chez lui, puis rejoint le chantier de l'ACNV à Marseille. La guerre d'Algérie est finie, et même si son refus de faire cette guerre était grand, il n'envisage pas de rejoindre l'armée maintenant : il a découvert la puissance des actions non violentes et il a trop de copains en prison pour les laisser tomber. C'est ainsi qu'il se fait arrêter sur le chantier au début du mois de juin et se retrouve de nouveau devant les juges, mais cette fois ce sera un tribunal militaire. Cela se passera le 8 novembre à Marseille. D'une lettre d'un certain Michel, publiée dans le n° 16 du journal de l'ACNV, nous tirons un passage :

Yvon apparaît, un peu pâle et amaigri, mais toujours aussi doux, souriant et détendu. Exposé des faits avec beaucoup de compréhension de la part du président. [...] Parmi les témoins Simone Pacot, si humaine et attachante, très écoutée par tout le tribunal. Réquisitoire modéré. M^e Vidal-Naquet assure la défense bien comme il faut. Verdict : dix-huit mois d'emprisonnement ; pour Marseille ce n'est pas mal.

Et Yvon se retrouve à Mauzac. Dans la *Lettre* n° 20 de l'ACNV, on peut lire :

Merci à tous ceux qui ont écrit à l'occasion de ce procès. L'avocat d'Yvon nous a dit avoir été retourné par le nombre de lettres qu'il a reçues et qui l'ont poussé à approfondir cette affaire.

Yvon lui-même raconte, des années après, à propos de son procès :

Le président lit le rapport du psy qui peut se résumer ainsi : « Sourit tout le temps, ce qui prouve qu'il est sûr d'avoir raison. » Malheureusement, quand le président me demande les raisons de mon refus, je bafouille maladroitement que c'est contre la bombe nucléaire. La guerre d'Algérie étant finie, on ne pouvait plus dire qu'on refusait de la faire et j'avais accepté cette idée que me soufflait l'ACNV. Mais comme elle n'était pas de moi, je ne la sentais pas vraiment. [...]

Ce n'est que longtemps après que j'ai su que la vraie raison de mon refus, c'était de sortir de prison mes copains non violents et les autres objecteurs en étant avec eux et ainsi d'enfoncer le clou pour avoir un jour un statut pour ceux qui viendraient plus tard.

Alain Larchier est devant le tribunal militaire de Lyon, le 25 mai 1962. Nous n'avons pas d'information sur ce procès. Nous savons seulement qu'il est condamné à deux ans et que, l'été suivant, il acceptera d'être infirmier dans l'armée en attendant le statut. Nous avons, par contre, un peu plus d'informations sur le procès de ceux qui s'étaient solidarisés avec lui lors de son arrestation et qui ont passé cinq mois en détention avant d'être convoqués devant un tribunal correctionnel.

Le procès des quatre « Alain Larchier »

C'est à Grenoble, le 12 juin, qu'a lieu le procès des quatre « Alain Larchier » : Jean Rogier, Erwan Chataigné, François Ferry et Didier Poiraud.

Parmi les témoins, deux volontaires de l'ACNV : Jean-Pierre Lanvin et Victor Savary, ce dernier avait déjà endossé d'autres identités. Tour à tour, quatre avocats expliquent les causes des attitudes des inculpés : M^{rs} Abécassis, Courrégé, Mathieu et Ferrère.

Verdict : 20 NF d'amende et dix jours de prison avec sursis. Jean Rogier, qui avait renvoyé son livret militaire, se voit infliger, en plus, trois mois de prison avec sursis. Ils sont libres, sauf Didier Poiraud contre lequel avait été délivré un mandat d'arrêt pour insoumission, alors qu'il était en prison. Jean Rogier, qui a refusé de payer l'amende, est arrêté et incarcéré à Montpellier, le 7 août 1963, pour vingt jours.

Robert Siméon affronte le tribunal militaire à Marseille le 20 septembre 1962. Public peu nombreux, à cause de la rentrée des classes. Parmi les témoins, André Ruff, Jacques Langhart et Yvonne Désiré suppléent à la brièveté de Robert, cependant ferme et digne. M^e Gasparri parle de l'efficacité de la non-violence et demande au tribunal, « non l'indulgence, mais la conciliation dans son mandat : la loi établie et le fait qu'elle soit moribonde... ». Verdict : dix-huit mois. Robert est transféré à Mauzac peu après.

André Ruff et Gilbert Derras renvoient leur livret militaire.

Marcel Hladik est convoqué le 18 octobre 1962 à Marseille pour être jugé. M^e Delaby et M^e Germaine Poinot-Chapuis déploient tout leur art pour montrer la signification de ce « refus » et sa valeur positive. Mais le tribunal est de pierre, ou plutôt de papier : la loi écrite est sa seule vérité. Verdict : deux ans, et Mauzac dans la foulée.

Didier Poiraud se présente le 26 octobre 1962, à Lyon devant ses juges. Trois témoins viennent apporter de nombreux éléments à la justice, notamment sur le problème du chrétien devant les armes de destruction massive. M^e Gueugniaud, du barreau de Lyon, fait une plaidoirie franche et directe dont voici un extrait :

Poiraud interprète l'Évangile à sa façon. L'analyse de l'Évangile est aussi délicate que celle d'une Constitution que les uns disent violée et les autres non. Poiraud vous déclare : « Je ne peux pas faire la guerre, parce que je suis sûr qu'il est possible de l'éviter. Vous ne croyez pas à la non-violence ? Gandhi a cependant libéré l'Inde avec cette non-violence. D'autres ont moins bien réussi. Lecoïn, à deux doigts de la mort, a renoncé à la grève de la faim parce qu'on lui avait promis un statut des objecteurs de conscience, statut qui sera peut-être voté un jour. »

(Tiré d'une coupure de presse d'un journal non identifié)

Didier déclare, entre autres, qu'il ne croit pas à la force des baïonnettes. Le réquisitoire est théâtral et démesurément long. Le tribunal est

très ouvert et essaie vraiment de comprendre. Verdict : un an et transfert à Mauzac en décembre. Mais Didier, après diverses péripéties, ne sera définitivement acquitté que le 26 octobre 1967 (*sic*) devant le tribunal militaire de Bordeaux, défendu par M^e Touzet.

1963

Année charnière qui ne verra à proprement parler plus de procès contre des réfractaires opposés à la guerre d'Algérie (à part les deux procès à répétition de Jean Pezet et d'Eric Pot). Maintenant, l'objectif, c'est d'obtenir un statut. Pour en bénéficier, des nouveaux se présentent, mais nous nous éloignons de l'objectif premier de notre livre. Nous ne mentionnerons avant de clore ce chapitre que les procès de ceux qui sont alors suffisamment connus de nous.

Claude Verrel comparait le 21 février 1963 devant un public jeune et un tribunal intéressé. Il expose pendant vingt bonnes minutes les raisons profondes de son geste :

Pour moi, les commandements de Dieu n'admettent aucune restriction. Le cinquième « Tu ne tueras point » ne doit pas faire exception, dit-il, et il ajoute : À l'heure où l'armée s'oriente vers l'utilisation d'armes de destruction massive, je n'accepte pas d'être participant du plus grand crime de notre siècle contre l'humanité et désire servir mon pays avec des moyens pacifiques dans le cadre d'un service civil.

(Journal de l'ACNV, n° 17, mars 1963)

Trois camarades de faculté témoignent ainsi que deux prêtres et Jean Rogier. La défense est assurée par M^e Stibbe. Verdict : un an, et transfert à Mauzac.

Philippe Delord est jugé le 8 mars 1963, par le tribunal militaire de Marseille, défendu par M^e Layec, il est condamné à un an et se retrouve à Mauzac.

Jean-François Besson et **Philippe Girodet** sont jugés à Lyon le 11 juin 1963. Trois pasteurs assistent Philippe : MM. Hornus, Lasserre et Theis, tandis que pour Jean-François, c'est le chanoine Peloux, le professeur Pierre et Jean-Pierre Lanvin qui témoignent. M^e Gueugniaud et M^e Bouchet défendent nos amis. Verdict : 18 mois de prison à chacun de ces mauvais citoyens. Allez ! à Mauzac.

Jean-Pierre Lanvin renvoie également son livret.



Claude Verrel

Jacques Millet apprendra l'existence de l'ACNV en arrivant à Mauzac après son deuxième procès qui a lieu à Lyon le 18 juin 1963, où il est défendu par M^e Gueugniaud. Verdict : un an.

Daniel Beauvais est jugé, le 2 août, à Paris. Malgré de nombreux témoignages et une belle plaidoirie de M^e J.-C. Fouque, la peine reste au tarif habituel : dix-huit mois de prison. Envoyé à Mauzac.

Jack Muir, Victor Savary et **Jean-Jacques Hetzel** seront réformés sans être passés devant un tribunal militaire.

Jean-Jacques Hirtz, rappelé pour une période supplémentaire, cassé de son grade de sergent, est relâché après huit jours d'arrêts de rigueur. Sans procès.

Henri Cheyrouze a été jugé deux fois avant de connaître l'ACNV.

Pierre Sommermeyer, après quelques semaines passées à Fresnes, puis chez lui, est convoqué à Brignoles. Sans procès.

Claude Bresson, après s'être constitué prisonnier, est laissé en liberté.

L'année 1963 se terminera avec le vote du statut.

IX

Carpentras : la solidarité en procès

Araison de la lettre des jeunes envoyée au président de la République, de l'« Appel » (voir les annexes au chapitre IV) et de tracts diffusés par l'ACNV, Joseph Pyronnet, Jacques Tinel, Marie Faugeron et Simone Pacot sont convoqués devant le tribunal correctionnel de Carpentras pour infraction aux dispositions de l'article 91, alinéa 2, de l'ordonnance du 22 septembre 1960 relative au recrutement de l'armée. Ce texte réprime l'incitation ou provocation de militaires à l'insoumission, laquelle est punie d'un emprisonnement de un an à cinq ans et d'une amende de 200 à 100 000 francs. Joseph Pyronnet est, en outre, poursuivi pour avoir renvoyé son livret militaire.

Le procès a lieu le 22 novembre 1961 devant un tribunal présidé par M. Roger Blum et une assistance d'environ deux cents personnes venues de toute la France. Selon Michel Legris (*le Monde* du 24 novembre 1961), « le procès, grâce à la qualité des témoignages et à l'objectivité du président, a été finalement celui de l'objection de conscience ».

Page 4 — LE MONDE — 24 novembre 1961 —

AU PROCÈS DES NON-VIOLENTS

**Le procureur de la République met l'accent sur
« la respectabilité des sentiments des prévenus »**

De notre envoyé spécial MICHEL LEGRIS

À l'ouverture de l'audience, le président prie les témoins de s'en tenir aux faits et aux témoignages de moralité afin d'éviter de prolonger inutilement les débats. En fait, il ne veut surtout pas de considérations politiques, qu'il interrompt dès que les témoins s'y aventurent.

Il procède rapidement à l'interrogatoire des inculpés dès lors qu'il sont « des non-violents, donc des hommes véridiques et courageux », qu'ils reconnaissent la matérialité des faits qui leur sont reprochés, ce qui lui simplifie la tâche.

Déconvenue : les inculpés protestent, ils sont « responsables mais non coupables » dès lors, explique Jo, que le mot « incitation » suppose une violence, une contrainte physique ou morale tout à fait contraire à leurs principes. Leur action est un appel à la conscience et une participation à la désobéissance des jeunes, non une incitation. Jacques Tinel précise, pour sa part, que le rôle du professeur qu'il est consiste parfois à apprendre à ses élèves à « désobéir de façon intelligente », ce qui est fort mal reçu.

Le défilé des témoins montre comment l'action a mis en valeur l'aspect positif et constructif de la désobéissance des jeunes en réalisant avec eux le service civil.

Le tribunal entend successivement Jean Lagrave, détenu à Toulouse, René Nazon, détenu à Marseille, André Bernard, détenu à Bordeaux, Bernard Roulet, professeur, Jean-Marie Domenach, directeur de la revue *Esprit*, Hamdani Lakehal-Ayat, Algérien, Claude Voron, Didier Poiraud et Robert Siméon, réfractaires encore en liberté, le pasteur Trocmé, Jacques Audic, lieutenant de vaisseau, le Père Cortade, René Heurtier, médecin aspirant, René Figuières, infirmier parachutiste, Mme Hovelague, Jean-Pierre Hémon, Jack Muir et Pierre Boisgontier, réfractaires réformés, Bernard de Cazenove, représentant les signataires de l'Appel, ayant reçu un volumineux courrier de témoignages, et Élie Bosc, menuisier à Marseille.

Les trois premiers à témoigner ont été extraits de leur prison :

– Jean Lagrave a été soldat pendant onze mois et n'a pas rejoint la caserne lorsqu'il a reçu l'ordre de partir en Algérie, ne voulant pas participer à cette guerre et à ses horreurs. Il s'est mis en relation avec l'ACNV après avoir considéré que l'exil qu'il avait envisagé n'était pas une solution.

– René Nazon avait déjà refusé l'uniforme. Ayant purgé une première peine de deux ans, c'est peu avant sa première sortie de prison qu'il fait réellement connaissance avec l'ACNV.

– André Bernard, insoumis, se trouvait à l'étranger depuis environ quatre années lorsqu'il entend parler de l'ACNV. Il rentre alors en France pour se joindre à son action.

Plusieurs réfractaires se rencontrent pour la première fois. Ainsi, Jean Lagrave et André Bernard font connaissance, une nuit, dans une cellule

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

de l'Arrond^t de **CARPENTRAS** Dép^t. de **VAUCLUSE**

CITATION A PREVENU h

L'an mil neuf cent soixante et Un Le Dix Neuf Septembre

A la requête de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance, lequel fait élection de domicile en son Parquet à **CARPENTRAS** Poursuites et diligences de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du Département de la Seine, séant à Paris, qui fait élection de domicile en son Parquet, au Palais de Justice à Paris,

J'ai, **Jacques GRADWOHL** Huissier de Justice Audiencier
audit Tribunal demeurant à Paris, Bureau des Huissiers Audienciers Correctionnels, au Palais de Justice soussigné, cité :

M. TINEL Jacques, professeur, 35 ans,

19 bis rue de la Marne LE PERREUX (Seine)

A comparaître en personne, le **VINGT DEUX NOVEMBRE 1961**

à **9** heures, (Chambre) à l'audience et par devant
Messieurs les Présidents et Juges composant le Tribunal de Police Correctionnelle
séant à **CARPENTRAS** Département de **VAUCLUSE**

Pour répondre et procéder sur et aux fins d'une procédure de laquelle il résulte :

D'avoir ensemble et de concert avec PYRONNET Joseph et FAGOT Simone, sur le territoire français, courant 1959, en tous cas depuis temps non prescrit. 1^o/ par quelques moyens que ce soit, provoqué à l'insoumission ou au renvoi de leur livret militaire, ou de leur fascicule de mobilisation les hommes appelés ou rappelés sous les drapeaux, que cette provocation ait été ou suivie d'effet. 2^o/ Dans les mêmes circonstances de temps et de lieux par des manoeuvres coupables empêché ou retardé, le départ de jeunes soldats.

ART. 235 C.P. 91 de la loi du 31 mars 1928 Modifié par la loi du 8 Juillet 1933 1934.

Et en outre répondre aux conclusions qui seront prises contre **lui** par Monsieur le Procureur de la République d'après l'instruction à l'audience, et je lui ai, en parlant comme il est dit au procès-verbal rédigé sur l'original du présent exploit, laissé copie, conformément à la Loi.

COUT : Un nouveau franc vingt-cinq centimes.

Il a été employé pour la copie du présent une feuille de papier de la dimension du timbre à 2 N. F. 50.

de condamné à mort : une cellule « désaffectée », ouverte sur des barreaux de chaque côté, sur deux autres cellules où pouvaient se tenir des gardiens.

Quelques citations des témoins

Jean-Marie Domenach :

Bernanos dit que ce qui sauve une nation de la honte des tyrannies, c'est une certaine proportion d'hommes libres. Je regarde les accusés comme des hommes libres.

Hamdani Lakehal-Ayat :

La présente action en faveur des objecteurs de conscience me regardant moins directement [que l'action contre les camps d'internement administratif], j'ai demandé à me retirer pour réfléchir, aussi pour me rapprocher de mes anciens amis et prêcher parmi eux la non-violence dont je sais qu'elle pourrait délivrer mon malheureux pays comme elle a délivré les Indes sous la conduite de Gandhi.

Claude Voron :

Chacun se défile comme il peut devant la loi. Les non-violents seuls m'ont dit : « Prends la responsabilité de ton acte : va aux gendarmes, nous t'accompagnons. »

Le pasteur Trocmé se réclame des pasteurs Vernier et Lerch qui approuvent les inculpés et des pasteurs Lasserre et Blanchet, comme lui signataires de l'Appel :

Je crois que nous pouvons considérer les inculpés comme des prophètes d'un avenir tout proche qui va nous tomber dessus et voilà pourquoi nous sommes là, associés avec les inculpés, pour demander que justice soit faite au sens le plus élevé de ce terme.

Le Père Cortade :

J'ai connu les prévenus en septembre 1960. Nous, prêtres, rencontrons de nombreux jeunes gens qui revenaient d'Algérie, démolis. Au cours d'une réunion à laquelle j'ai participé avec les accusés, j'ai rencontré des jeunes gens qui, appelés au service militaire, cherchaient une solution au niveau de leur conscience. Ils se demandaient s'il n'existait pas la possibilité d'une troisième voie entre les deux qui s'offraient à eux : le départ pour l'étranger et l'entrée dans un réseau d'aide au FLN. Les responsables de l'Action civique non violente étaient hostiles à ces deux voies mais étaient prêts à leur offrir la troisième qu'ils cherchaient. Elle consistait à proposer au gouvernement l'institution d'un service civil. Cet appel n'a pas reçu d'écho auprès des autorités.

Jack Muir :

Je ne voulais pas combattre des gens dont la cause me paraissait plus juste que la nôtre...

Ce qui provoque la vive réaction du président du tribunal qui rétorque que cette attitude serait de la trahison.

Pierre Boisgontier :

Vous voulez peut-être me faire dire que j'ai subi incitation ou pression de la part des inculpés, eh bien moi je vous dis : l'incitation, c'est moi qui l'ai faite ! et la pression aussi sur Jo, dès que j'ai pu mettre la main sur lui, et avec quelle insistance, quel acharnement ! car il n'était pas facile le gars ! il n'était pas pressé ! il avait autre chose à faire, il avait déjà sur les bras l'affaire des camps d'assignation ! et moi : « Alors, vous n'allez rien faire pour nous ? Vous allez faire comme les autres qui veulent la paix en Algérie, disent-ils, et qui ne font rien ! et nous laissent partir, nous les jeunes, pour l'Afrique où ils ne vont pas ! »

Quand la parole est donnée aux inculpés, Joseph Pyronnet dégage les points essentiels du sujet avec force et relève, notamment :

Je pense avoir suffisamment démontré par cette longue suite de témoignages divers que nous n'avons incité ni provoqué personne, exercé sur personne pression et moins encore contrainte. Mais ce n'est pas assez : il faut ajouter que j'ai été moi-même contraint à m'occuper du désarroi de la jeunesse française pendant la guerre d'Algérie, contraint non pas tant par l'insistance de tel ou tel de ces garçons et de leur anxieuse attente que par la logique née de la non-violence [...].

[Nous refusons] de ne rien faire, de manquer à notre vocation de non-violents connus pour parler et agir au nom de la conscience, d'avoir à la fin des comptes à rendre à ces jeunes gens soumis à toutes sortes de pressions et d'incitations, à toutes sortes de menaces et de contraintes, qui posent à leurs aînés une question urgente et vitale, d'avoir à leur rendre compte parce que tenant la réponse nous aurions refusé de la leur donner, et cette réponse c'est : « Suivez votre conscience », et c'est de leur fournir les moyens de le faire et c'est encore de nous compromettre avec eux.

Le procureur de la République, tout en rappelant les termes de la loi, souligne la respectabilité et la loyauté des prévenus. Laissant le tribunal à son cas de conscience, il termine en souhaitant « qu'un jour

Le tribunal de Carpentras a rendu son jugement dans l'affaire des non-violents

Carpentras (C. P.). — Le 22 novembre, comparaissaient devant le tribunal de Carpentras quatre accusés, tous membres de l'Action civique, des non-violents, affiliés à la secte des Compagnons de l'Arche. C'était M. Joseph Pyronnet, ancien professeur de philosophie à Montpellier et animateur du mouvement ; M. Tinel Jacques, professeur ; Marie Fougeron, secrétaire générale nationale du mouvement et Simone Pacot, avocate au barreau de Casablanca.

La Cour présidée par M. Blum, président du tribunal de grande instance a rendu hier son jugement condamnant Pyronnet à 10 mois de prison, Tinel à 8 mois, Marie Fougeron à 6 mois, Simone Pacot à 6 mois de la même peine. Le tribunal accorde cependant le bénéfice du sursis aux quatre accusés.

Un second chef d'accusation avait été retenu contre Pyronnet pour son retour au centre de mobilisation de son livret militaire. Il récolte 8 mois de prison avec sursis, confusion de la peine précédente.

Coupure de presse retrouvée
sans référence

prochain, l'humanité prenne conscience de sa vocation et dépasse le problème qui nous a retenus aujourd'hui ».

C'est enfin le tour des avocats. Maître Gasparri souligne l'existence dans d'autres pays de diverses formes de service civil. Il pense qu'en de tels procès où les accusés et les témoins ne cachent rien, ne craignent rien, l'avocat n'a pas de place sinon comme un témoin de plus.

Maître Bouchet, après quatre heures d'audience, force encore l'attention et conclut en ces termes :

La violence sera-t-elle toujours la grande accoucheuse de l'Histoire ? Même de grands capitaines, même de grands politiques, à la conclusion de leur carrière, en sont venus à reconnaître l'échec de leurs méthodes : « Il y a deux forces dans le monde, dit Napoléon, celle de l'épée et celle de l'esprit. La force de l'esprit finira toujours par vaincre la force de l'épée » ; et Lyautey : « Rien de véritable ne se fonde sur la force » ; et Clemenceau (qui n'était pas un agneau bêlant et n'avait pas de faible pour le froc) : « Si les chrétiens avaient une goutte de sang de saint François, le monde serait changé. »

Par jugement du 13 décembre 1961, le tribunal a condamné Joseph Pyronnet à dix mois d'emprisonnement avec sursis, Jacques Tinel à huit mois avec sursis, Simone Pacot et Marie Faugeron à six mois chacune avec sursis, Jo écopant en outre, pour le renvoi de son livret militaire, d'une peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis, se confondant avec la première.

À cette fin, après avoir relevé que

l'apologie d'actes d'insoumission et le soutien apporté à leurs auteurs peuvent à eux seuls présenter le caractère de provocation à commettre des actes semblables,

le tribunal a constaté

que les écrits dont il s'agit, imprimés en grand nombre au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1960, et largement diffusés à la même époque, loin d'exprimer de simples opinions sur la nature des combats qui se déroulent en Algérie et sur les problèmes de conscience qu'ils sont susceptibles de poser, procèdent tous de la volonté [...] de préconiser, d'organiser et de favoriser la résistance aux obligations qu'imposent les lois sur le service militaire ; que cela est si vrai que les effets de la campagne de tracts ne se sont pas fait attendre, que dans les jours et les semaines qui ont suivi son ouverture, de nombreux jeunes gens ont été condamnés pour insoumission à des peines élevées d'emprisonnement,

reconnaissant toutefois aux intéressés de larges circonstances atténuantes.

Le procureur de la République et le tribunal avaient ainsi déjoué les prévisions de Robert Tréno qui, dans *le Canard enchaîné* (« Quatre criminels »), avait imaginé le réquisitoire du ministère public, lequel

appelait les juges à infliger « à ces tristes sires le maximum de la peine », en suite de quoi « à écrire au garde des Sceaux pour demander qu'on leur refuse dans leur prison le bénéfice du régime politique. Ils risqueraient, en effet, d'y contaminer les héros de l'un ou l'autre bord. Les retombées de la non-violence étant plus dangereuses encore que celles de la bombe atomique », afin que grâce à un jugement historique la non-violence ne passe pas...

L'ACNV, pour sa part, a interprété le jugement comme « une incitation à persévérer ». Ce qu'ils ont tous fait.

Pour des refus multiples, Jo est arrêté

Jo Pyronnet est arrêté, le 8 février 1963, à son domicile de Bollène et conduit à la prison d'Avignon pour vingt jours de contrainte par corps. Comme les policiers le prient courtoisement de les suivre, il leur demande d'abord de remarquer qu'il s'agit bien de contrainte en lui passant les menottes. Il les suit ensuite sans difficulté. Voici le communiqué de presse :

Condamné en décembre 1961 à Carpentras à dix mois de prison avec sursis pour incitation de militaires à la désobéissance et renvoi de livret militaire, il avait refusé de payer les frais de son procès. Dès les premières sommations, il écrivait au percepteur qu'il ne croyait pas pouvoir renier son action en acceptant de payer. Objectant d'ailleurs maintenant à la force de frappe, il poursuit cette action de solidarité avec les volontaires pour un service civil, réfractaires au service armé, et réclame avec eux le droit pour tout homme de refuser sa collaboration à la force de frappe et de faire de son argent, de son travail et de sa vie une contribution à la paix et non à la guerre.

De son côté, Jacques Tinel avait, dès le 12 mars 1962, été radié des listes électorales suite à sa condamnation de 1961 (voir annexe ci-après).

Pour écrire ce chapitre, différentes sources ont été utilisées : *Technique de la non-violence*, Lanza del Vasto (Folio/essais) ; les journaux de l'ACNV (n° 12, 13 et 17) ; *le Monde* du 24 novembre 1961 et *le Canard enchaîné*, coupure sans date.

Le procès de Carpentras

Quatre criminels

par R. TRENO.

CE mercredi 22 novembre s'ouvre à Carpentras le procès de quatre dangereux individus, les nommés Joseph Pyronnet, Marie Faugeron, Simone Picot et Jacques Tinel, membres responsables de l'"Action civique non violente", inculpés d'"incitation de militaires à la désobéissance". Toujours à la pointe de l'information, le "Canard" a pu se procurer une copie du réquisitoire qui sera prononcé par le ministère public. Voici ce document :

Coupure du *Canard enchaîné*, sans date

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



VILLE DU PERREUX-SUR-MARNE

Le Perreux-sur-Marne, le 12 Mars 1962

GP/LB

Monsieur TINEL Jacques Georges
19 bis, rue de la Marne
LE PERREUX S/ MARNE

Monsieur,

L'Institut National de la Statistique de Paris vient de m'inviter à procéder à votre radiation de la liste électorale politique en application des dispositions de l'article 8 du décret réglementaire de 1852.

Tous renseignements utiles vous seront donnés, le cas échéant, au bureau des Elections de la Mairie (guichet N° 3).

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,
Pour le Maire
L'Adjoint,

[Signature]

X

La détention

Dans ce chapitre, nous racontons les différentes formes de détention et les conditions qui s'y rattachent. Grosso modo, il y eut quatre sortes d'emprisonnement : en caserne (salle de police ou cellule), en maison d'arrêt ou en centrale et, condition exceptionnelle, l'Étape, que quelques-uns ont connue pendant un temps assez court. La quatrième forme de détention fut le camp de Mauzac. Les témoignages publiés à l'époque, les commentaires d'aujourd'hui et les souvenirs toujours vifs vont se croiser ici et décrire les différentes facettes de cet enfermement.

La prison militaire

La conséquence du refus, quelles qu'en soient les formes ou les motivations, c'est l'enfermement en caserne. L'insoumis, le déserteur ou l'appelé qui refuse de partir en Algérie est, dès son arrestation par les gendarmes, remis à l'autorité militaire et placé sous le coup des sanctions disciplinaires propres à l'armée. Ce sont les fameux 60 jours dont 15 : autrement dit, le soldat purgera 15 jours de cellule et 45 jours de salle de police à la caserne. S'il est gradé, il subira les « arrêts de rigueur », avant qu'une décision soit prise à son encontre.

Ce premier contact avec la prison militaire est, pour beaucoup, le moment le plus éprouvant. Dans la pratique, compte tenu du caractère particulier du motif de la sanction, ce sera un peu n'importe quoi, et surtout de l'imprévisible, au bon plaisir des autorités. Claude Voron, Robert Siméon, Christian Fiquet et quelques autres ont particulièrement connu cet arbitraire en restant en cellule bien plus longtemps que ne le prévoyait le règlement : de plus, on les a souvent trimballés de caserne en caserne avec, à chaque fois, une présentation, par trois fois, des effets militaires.

Ce scénario se concluait par trois refus successifs. Jean Lagrave parle de son premier contact avec la prison :

Arrêté le 18 janvier 1961, avec Christian et quelques X, je suis soumis dès le premier jour à une séance « sportive » de la part d'un gendarme qui a « officié » près des « Viêts » et qui se promet de me faire parler; un capitaine, beaucoup plus civilisé, m'épargnera cette démonstration désagréable.

Heureusement, et précisément puisqu'il s'agit d'arbitraire, on peut tomber sur des gradés « qui comprennent » et sur des appelés, chargés de la garde, qui se montrent chaleureux et offrent des cigarettes, un repas amélioré et quelquefois un courrier en cachette, tout cela pour compenser ces désagréments. Reste qu'il faut tenir et ne pas craquer.

Un détail à noter, particulièrement pénible, même s'il semble anodin, c'est que le règlement prévoit qu'on nous retire lacets de chaussures et ceinture et qu'on nous passe la « boule à zéro ».

Jean Pezet, dans son livre (pp. 91-92), nous raconte un échange avec un soldat de la caserne :

« C'est beau votre idéal. Je n'aurais jamais eu le courage de vous suivre.

– Ce n'est pas du courage lorsque la conviction est si forte qu'on ne peut agir autrement. Le courage, pour moi, ça serait d'aller tuer en Algérie, de faire le contraire de ma pensée. [...]

– Tu es fiancé, toi ?

– Oui.

– Tu ne penses pas que c'est égoïste de s'engager pour des années de prison lorsqu'une femme nous attend ? On peut disposer de soi-même, mais le peut-on de ceux qui nous aiment ?

– Je connais ma fiancée depuis l'âge de dix ans, et donc bien avant d'avoir songé à l'objection. J'ai pensé qu'on pourrait faire mission à deux. [...]

– Vous avez du cran, les objecteurs. S'il y a une guerre demain en France, tu passes au poteau...

– C'est possible. »

Justement, lors de la tentative de putsch à Alger en avril 1961, certains se sont sentis bien désemparés derrière les barreaux. À un autre moment trouble, un réfractaire se trouvant en prison à la caserne s'entend dire par un colonel : « Si nous [les paras] prenons le pouvoir, tu seras le premier à être fusillé. » Heureusement, il n'en a rien été; juste un sale moment à passer, le train-train quotidien reprenant le dessus.

Pierre Martin, un des « sept André Bernard » qui a déjà connu l'expérience de la prison quelque vingt années plus tôt, écrit à propos des conditions de détention de Pierre Boisgontier :

La prison, cette délivrance !

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, des hommes aspirent à voir une porte de prison se refermer derrière eux, aspirent à ce moment où ils se trouveront parmi des voleurs et des assassins, sous la contrainte des gardiens. Ils y aspirent comme à une délivrance.

Ce sont les jeunes Français qui, ayant refusé de porter le costume militaire, sont jetés dans une cellule pénitentiaire de l'armée. Ils y sont soumis à l'arbitraire le plus pur, au secret le plus strict, afin qu'ils pâtissent plus sûrement des brimades, des tortures morales et des chantages par lesquels on espère les briser.

Aucun membre de leur famille, aucun avocat, aucun juge d'instruction ne peut les voir ou correspondre avec eux pendant cette période où ils sont rayés du monde des vivants.

Voilà un homme que l'on enferme dans un local glacé, sans vitres, que l'on nourrit à peine, qui se couche sur un bat-flanc avec une vieille couverture en guise de literie. Jour après jour, ses tortionnaires viennent juger de sa faiblesse : « Avoue que tu es un lâche. Avoue que tu es un traître ! Mais reconnais-le donc, imbécile ! Après, tu pourras voir ta femme !... Tu pourras aussi assister à la messe, puisque tu as l'air de tant y tenir ! »

Pour Pierre Boisgontier, cela a duré vingt-quatre jours, avant que la prison de Metz l'accueille comme un havre où l'on mange, où l'on peut dormir, où l'on peut se laver, et où parents et avocats peuvent venir vous visiter.

C'est une pratique courante. Lorsque je suis passé par les mêmes péripéties, on avait même poussé le machiavélisme jusqu'à supprimer toute aération en obturant les orifices avec une couverture. Jean Giono avait alors lancé sa célèbre invective : « La schlague nazie est moins hypocrite que la couverture avec laquelle on étouffe les objecteurs de conscience. »

Si vous consultez un juriste au sujet de cette situation intolérable, il vous répond, impuissant : « Que sa famille demande son inculpation, afin qu'un juge d'instruction prenne connaissance de son cas, et qu'il retombe dans le circuit légal. »

C'est donc une mère ou une épouse qui va prier le juge d'instruction de faire mettre en prison l'être qui lui est cher, afin de lui éviter cet excès de souffrances !

C'est donc l'administration pénitentiaire qui va leur redonner des droits, à ces numéros matricules !

Quelle sublime ironie !

(Journal de l'ACNV, n° 9, mars 1961)

Et voici ce que raconte Gilbert Schmitz dans une lettre datée du 28 septembre 1961 :

Sans aucun plaisir, j'ai retrouvé ma cellule du 12^e cuir, à Tübingen, où je devais passer une nuit plutôt agitée car, peu de temps après que je l'eus regagnée, je la voyais envahie par un lieutenant (l'officier de permanence), deux sergents-chefs (dont l'un était le chef de poste) et un margis [maréchal des logis], qui m'apportèrent mon uniforme militaire en me sommant de le revêtir. Devant mon refus, ils s'employèrent à me déshabiller de force en me brutalisant. Malgré ma grande envie, je ne me suis pas défendu par la violence, mais je leur ai opposé une résistance farouche. Le lieutenant et le margis me tordaient les bras à me faire crier de douleur, tandis que l'autre chef tentait de m'étrangler et que le chef de poste essayait de me dépouiller de mes vêtements civils. Sentant que j'allais bientôt tomber dans les pommes par l'étranglement, j'ai réclamé en criant qu'on vienne voir ce qui se passait. Aussitôt, tous les « tôleards » rappliquèrent en masse et firent irruption dans la cellule. Leur présence ne sembla tout d'abord nullement intimider mes assaillants qui continuèrent de plus belle. Mais, voyant que je n'arrivais presque plus à respirer, un « tôleard » demande à ce qu'on arrête la « boucherie », se déclarant prêt à témoigner de ce qu'il avait vu. On tente de les expulser des lieux, mais ils revinrent aussitôt et, à contrecœur, mes « bourreaux » abandonnèrent la partie et me laissèrent seul, les vêtements en désordre, reprendre un rythme de respiration que je ne devais retrouver que beaucoup plus tard.

J'eus beaucoup de mal à m'endormir et je n'y parvins qu'aux premières lueurs de l'aube, mais pour être réveillé, peu de temps après, car on était venu me chercher pour m'emmener à Reutlingen, au 73^e RA, où j'avais, à une époque, vaillamment défendu l'armée française. Là, un adjudant tenta, lui aussi, mais tout seul, le pauvre, de me déshabiller de force, mais sans grande conviction, et, après ses premières tentatives, voyant ses chances de succès très minimes, bien vite, il laissa tomber.

L'après-midi du même jour, c'est-à-dire lundi, deuxième round du combat qui avait débuté la veille au soir, où, là encore, par mes adversaires j'eus les bras tordus et faillis succomber par étranglement, mais il s'agissait cette fois-ci de me raser le crâne, et moi, je n'en avais nulle envie. On me porta littéralement chez le coiffeur (un civil allemand), mais pour me faire tenir assis sur le siège, ce fut une autre histoire. Participaient à « l'épopée » : un adjudant-chef, un adjudant et deux deuxièmes pompes à qui on avait donné l'ordre de me maîtriser (deux gars de la garde). N'y parvenant pas, on alla chercher du renfort en la personne d'un capitaine qui, à lui seul, valait bien deux bonshommes. En effet, il devait bien peser pas loin de 120 kg. Forts de cette aide nouvelle, ils arrivèrent enfin à me maintenir immobile, tandis que le coiffeur jouait de la tondeuse à qui mieux mieux. Bien entendu, toujours pas de de ma part aucune brutalité ni violence, mais une résistance passive et pacifique, tandis qu'eux semblaient avoir une prédilection pour l'étranglement qui est préférable aux coups, car ne laissant pas de traces visibles. Mais heureusement, depuis, je n'ai plus eu à subir d'autres brutalités.

(Journal de l'ACNV, n° 11)

Pour d'autres réfractaires, les conditions de détention sont moins dures, et certains peuvent même se considérer comme en « manifestation permanente » : en effet, leur présence intrigue les nouveaux appelés à chaque relève de la garde qui ne comprennent pas la présence de ces civils en salle de police : le détenu est obligé, tous les matins, de donner sa « conférence de presse » explicative. La caserne est ainsi rapidement informée que la désobéissance militaire est possible.

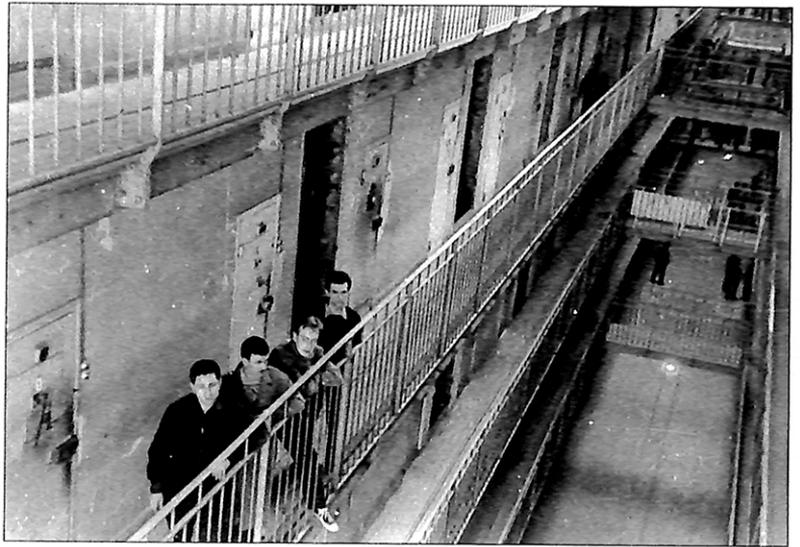
Ces événements ne sont que les préliminaires avant d'intégrer la maison d'arrêt : en effet, l'Administration pénitentiaire avait contrat avec l'armée pour prendre en charge les détenus militaires.

La maison d'arrêt

Avant d'être incarcéré dans une maison d'arrêt, il y a l'épisode du transfèrement. Il se fait par train, en compartiment réservé : huit places pour deux gendarmes et un détenu menotté. Dans le couloir, les gens vous regardent d'un air étrange. Là aussi les contacts avec la maréchaussée sont divers : agressifs ou faits de compréhension, on a vu un gendarme partager son repas avec le prisonnier qu'il convoyait.

Par rapport à la prison en caserne, le stade de l'incarcération en maison d'arrêt est vécu avec un soulagement relatif, puisque l'inculpation de refus d'obéissance, de désertion ou d'insoumission va déboucher sur un procès. Durant cette période, chaque réfractaire risquait cinq ans de prison au maximum, étant entendu qu'il serait condamné par tranches successives d'une à deux années. Ce n'est plus l'arbitraire de la caserne : on est reconnu, on sait ce qui nous attend, le procès va nous donner

À Fresnes,
début 1962 :
deux militants
algériens,
Henri Cheyrouze,
Michel Bourgeois



l'occasion d'être de nouveau l'acteur de notre vie. Attention quand même, la prison préventive (c'est ainsi que l'on nomme la période précédant le procès et pendant laquelle a lieu l'instruction du dossier) peut durer des mois qui sont autant de mois d'incertitude...

Il est certain que d'être en prison pour une cause que l'on a choisie est plus facilement supportable que d'y être en tant que délinquant contraint et forcé. Cependant, les obligations sont les mêmes, et elles sont dures. La privation de liberté, en prison, c'est soit la solitude de la cellule, soit la promiscuité constante.

Il faut maîtriser et gérer au mieux la solitude des longues journées de cellule, sinon c'est la déprime assurée : tuer le temps est une expression qui prend ici tout son sens. Compte tenu des circonstances, chacun tentera de trouver une occupation. Michel Lefeuvre, à la Santé, sculptera des petits personnages dans des boulettes de mie de pain ; Claude Voron et Yvon Bel mettront en pratique les techniques de relaxation apprises sur les chantiers ou à l'Arche, d'autres se réfugient dans la prière ou dans la lecture de la Bible. La lecture en général et l'écriture remplissent les heures. Certains réfractaires continuent ou reprennent leurs études, d'autres demandent un travail utile, à l'infirmerie, à l'entretien, à la bibliothèque, etc., et l'obtiennent.

Une des occupations, apanage des « vrais » détenus, c'est le tatouage (Christian Fiquet, pour rendre service, est devenu un spécialiste, il donne sa recette : du noir de fumée, obtenu en brûlant du chiffon sous le cul d'une gamelle en alu, mélangé à de la pâte de savon qu'on frotte sur un dessin piqué avec une aiguille sur la peau jusqu'à ce que le sang perle).

La promiscuité des cellules à deux ou à trois codétenus est vécue difficilement. Côté hygiène et intimité, il faut quelques jours pour s'habituer si tant est qu'on s'y habitue. Au hasard des prisons, on cohabite

avec des criminels, des escrocs rompus à la vie carcérale, des petits délinquants qui se demandent ce qui leur arrive. De notre côté, il faut expliquer pourquoi on est là et s'attendre à des réactions parfois hostiles, parfois compatissantes, mais toujours marquées d'une évidente incompréhension. En tout cas, il importe d'emblée de se faire respecter... Et puis, parfois, bonne pioche, on trouve quelqu'un à qui parler, quelqu'un à écouter, la vie devient vivable... Parfois, on se retrouve en dortoir et, là, c'est carrément invivable. L'entassement, le bruit continu, la lumière en permanence, etc.

L'enfermement collectif provoque des bagarres souvent violentes. On est confrontés à des malades privés de soins. Il y a les sordides parloirs où cinq taulards à la fois essaient de communiquer avec une vingtaine de visiteurs au travers de deux grilles distantes de deux mètres et entre lesquelles circule un maton. C'est à celui qui criera le plus fort pour tenter de se faire entendre. Par ailleurs, les relations avec les matons ne sont pas toujours faciles, elles ne peuvent être naturelles.

Il y a quelquefois le prévôt (détenu investi de certains pouvoirs et garant de la discipline générale dans la cour) qui distribue le courrier, qui donne et ramasse immédiatement après usage les lames de rasoir, qui surveille la distribution du café, qui prend les commandes de « cantine »

et donc avec qui on a intérêt à être en bons termes.

Il y a le courrier qui est lu et parfois censuré avant qu'il ne nous parvienne, ou qui nous est communiqué longtemps après son arrivée.

À ce propos, M^e de Félice fit une démarche auprès du ministère de la Justice pour une correspondance plus libre : il lui fut répondu qu'il était interdit de parler de problèmes sociaux et politiques.

À d'autres moments, les informations passent, et les nouvelles des autres réfractaires arrivent à leur destinataire sans encombre.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction de l'Administration Pénitentiaire
4 Place Vendôme PARIS

Bureau de l'Application des Peines

Paris, le 9 mars 1962

REP. P. 32
GV/SF

Maitre,

Par lettre en date du 13 février 1962 vous avez bien voulu appeler mon attention sur une requête présentée par vos clients POT, FEZET, FERET, ORENGO, qui sollicitent d'être autorisés à traiter dans leur correspondance avec leur famille de problèmes sociaux et politiques.

J'ai le regret de vous faire connaître que, quelle que soit la catégorie pénale des détenus intéressés, aucune dérogation ne peut être apportée aux dispositions de l'article D.415 du code de procédure pénale aux termes desquelles les lettres "ne doivent traiter que des objets relatifs aux affaires de famille ou aux intérêts privés qui concernent personnellement les correspondants et ne comporter aucune mention d'ordre politique".

Veuillez agréer, Maitre l'assurance de ma considération distinguée

LE PROCUREUR GENERAL
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Me J.J. DE FELICE
Avocat à la Cour d'Appel de Paris

par des responsabilités, qui par son travail, qui par sa famille, que je rends grâce à Dieu de ma liberté. Évidemment, quand j'ai pris la décision de mettre en accord ce que m'indiquait ma conscience et ce que je faisais, j'ai dû rompre avec mon travail, j'ai dû préparer mes parents et lutter contre leurs réticences ; mais, tout de même, j'ai pu changer le cours de ma vie sans provoquer des dégâts autour de moi.

Dans une autre lettre, non datée, Claude écrit encore :

Tout d'abord, il ne faut pas avoir de complexe parce qu'on est au beau soleil et l'autre en prison. La prison est une solution claire et par certains côtés plus facile que la position de ceux qui, à l'extérieur, essaient de mettre en accord leurs pensées et leurs actes, surtout dans le climat de haine et de violence qui se prépare. Quant à moi, quand j'écoute toutes les souffrances que cette guerre d'Algérie a engendrées – et je suis bien placé pour continuer mon information là-dessus, je suis avec un instituteur qui a fait deux ans chez les paras en Algérie et deux ans de prison à Alger – je trouve que ma position n'est pas si inconfortable que cela ; pour essayer de remonter cet enchaînement de violences, la prison, c'est bien doux.

En prison, mimétisme ou osmose, on adopte les comportements des « vrais » détenus (marcher de long en large pendant des heures n'est pas très naturel), on fabrique des jeux de cartes avec les enveloppes de nos lettres, on participe au passage du « yo-yo » de cellule en cellule, on va à la messe comme tout le monde pour profiter d'une heure de sortie, même si, comme aux Baumettes, la messe est suivie dans un petit boxe individuel. Pendant cette période, et généralement à son début, se place l'épisode de l'examen psychiatrique. André Féret, à ce sujet, faisait une remarque judicieuse, à peine ironique : on peut être psychiquement malade, voire carrément fou, et être bon pour le service armé ; par contre, c'est interdit pour être objecteur ! Claude Voron et Robert Siméon racontent :

Après notre inculpation, nous sommes passés comme la plupart d'entre nous en psychiatrie. Nous avons eu droit au grand cirque : menottes aux poignets, entre deux gendarmes dans un compartiment réservé, nous avons été conduits de Marseille à Bourges. Là, le psychiatre, plus « fêlé » que nous, ou pour nous déstabiliser, en nous posant ses questions, tuait les mouches avec un élastique !

Tony Orengo se souvient comment il a fait le mur, à l'envers :

En décembre 1959, j'étais à l'hôpital Sédillot à Nancy pour les habituelles vérifications de mon état mental. Il faut dire que pour les autorités militaires le fait de refuser de porter le glorieux uniforme de l'armée prouvait un dérangement mental ! [...] J'étais objecteur depuis deux mois, et une de mes amies qui travaillait comme moi à la Cimade à Marseille avait l'occasion de venir en Lorraine ; elle m'a donc proposé de venir me voir à l'hôpital.

Pour faire les choses correctement, j'ai voulu demander une autorisation au colonel, mais il n'y a rien eu à faire ! Déduction, comme les visites étaient rares et que je ne voulais pas loucher celle-là, j'ai décidé de faire le mur. Le principe n'était pas difficile : il suffisait de s'habiller en civil et de sortir par la grande porte le dimanche matin comme si on était visiteur d'un malade. J'ai donc recherché parmi les amis et les malades militaires des habits civils, ce qui s'est fait sans trop de mal, puis j'ai

demandé conseil à des habitués : parce que si la sortie était assez facile, la rentrée l'était moins ! Si le dimanche matin les portes étaient ouvertes elles étaient fermées le soir !

Bien conseillé, je sors donc en civil avec mon amie par la grande porte en passant devant le planton d'un air décontracté... mais il n'y avait que l'air ! Et nous voilà en ville où nous passons la journée, glaciale entre parenthèses, en visites à des amis, repas, resto, cinéma, etc. Un petit détail quand même : mon amie était la fille d'un amiral qui plus est encore en exercice ! Je préfère ne pas penser à ce qui aurait pu se passer si nous avions été surpris par le planton !

La journée passée, suivant les conseils, nous voilà arrivés en taxi dans la rue qui longeait le fond du parc de l'hôpital ; nous nous disons au revoir et je dis au chauffeur d'avancer un peu pour que je sois juste à l'endroit où le mur et la grille sont « aménagés » pour un passage aisé ; le chauffeur me dit que d'habitude ce n'est pas là qu'il laisse les clients ; mais moi, sûr des renseignements des amis, j'insiste et je suis mon chemin... et me fais copieusement enguirlander par un brave homme qui en a marre de ces gens qui passent dans son jardin, etc., qu'il va finir par prévenir l'hôpital, etc., et qui finit par me dire par où passer pour regagner l'hôpital, ma chambre et mon lit ! Le taxi avait eu raison, c'était plus haut !

La journée volée s'était bien passée, la rentrée aussi, même si l'infirmier m'avait demandé sans insister. Mais, par contre, j'ai su plus tard que ce cher amiral avait été très choqué par l'aventure !

Malades mentaux ou forcément anormaux, les objecteurs ? Il ne semble pas qu'à l'armée il y ait eu une politique bien coordonnée. Plusieurs possibilités sont envisageables où l'arbitraire joue son rôle. Soit il faut se débarrasser de ce gêneur, de ce mauvais exemple en le déclarant... infantile, paranoïaque, etc., il est alors à réformer ; soit, au contraire, il faut répondre par une sanction exemplaire à cet acte d'insoumission et, dans ce cas, le sujet est reconnu parfaitement sain et responsable.

Enfin, il serait vain de cacher que certains d'entre nous n'ont pas supporté les conditions de détention, la réforme devenant alors une issue à une situation intenable.

Après le procès, plus de suspense, plus d'incertitude, mais la condition de condamné. Si d'aventure l'acquittement était prononcé, l'infortuné retournait à la case départ ; sort qui est également réservé à celui qui finit sa première peine.

Cette fois, ce n'est plus complètement l'arbitraire qui est en jeu mais simplement le hasard, pour ne pas dire la chance : on purge son temps dans une maison d'arrêt classique, celle-là même où on a fait sa préventive. On peut y bénéficier du régime politique (ou régime « A ») qui ouvre le droit à un traitement plus favorable (voir annexe p. 179). L'Administration pénitentiaire (le pouvoir) reconnaissait par là notre spécificité (la guerre d'Algérie était terminée depuis mars 1962).

Quelques chanceux à l'Étape

Pendant le premier semestre 1962, cinq réfractaires, qui ont la chance de dépendre alors de la circonscription administrative pénitentiaire de

Marseille (René Nazon, Claude Voron, Christian Fiquet, André Bernard et Jean Lagrave) sont mutés à l'Étape. Situation plutôt agréable pour Christian qui échappe ainsi aux conditions particulièrement difficiles d'une prison algérienne. L'Étape est un centre de semi-liberté où des détenus en fin de longues peines tentent une réinsertion par le travail, la vie collective, les loisirs, etc. Le transfèrement vers l'Étape ne se fait plus dans les conditions précédentes, mais en camionnette et sans menottes.

L'Étape est un vaste domaine sans clôture, sans barreaux, sans barbelés, sans matons et... en pleine Provence. Nous y cohabitons avec plusieurs dizaines de détenus de droit commun (braqueurs, maque-reaux, escrocs, affaires de mœurs, meurtriers divers) et des témoins de Jéhovah. Pour des raisons de sécurité et d'anonymat, tous les détenus choisissent un prénom d'emprunt.

Confectionner des boucles de chaussures ou de ceintures, ensacher des « cadeaux Bonux », monter des rampes d'éclairage néon, etc., tout cela payé aux pièces sans réelles contraintes d'horaire. Ainsi, avec un peu d'habitude, on arrive à faire sa semaine en trois jours. Certains pensionnaires assurent les travaux de maintenance : chauffeur, cuisinier, factotum, agriculteur (tâche qui échouera à Claude) et même contre-maître pour l'atelier.

Pour ceux qui ont de la famille proche ou des amis, les visites sont autorisées le dimanche après accord avec la direction.

Anita Bernard raconte :

Au printemps 1962, je quitte Bordeaux pour Aix-en-Provence où je suis accueillie par Marie-Louise Mégemont, membre du groupe local de l'ACNV. C'est par leur intermédiaire que je trouve un travail comme employée de maison chez un médecin à Marseille, nourrie et logée.

Tous les dimanches matin, je « monte » à l'Étape, pour y passer la journée, en prenant un car sur la Canebière comme beaucoup d'autres personnes; il n'y avait pas autant de voitures particulières que maintenant. Ce n'est pas un car spécial mais une ligne régulière qui passe sur la route départementale et qui s'arrête à l'embranchement du chemin allant à « la ferme ». Une camionnette « maison » y vient chercher les visiteurs pour faire le court trajet restant. J'apporte avec moi de quoi améliorer l'ordinaire (café, fromages, fruits, chocolat, boissons) que les cinq se partagent ensemble le soir même avec un autre détenu, de droit commun, qui est devenu notre ami. À cette époque, seuls André et Christian Fiquet ont des compagnes. René Nazon, Jean Lagrave et Claude Voron sont célibataires. Beaucoup d'amis de l'ACNV viennent y passer quelques heures. Parmi ces personnes, il y a Marie-Claire Guiader de Nantes qui trouve un charme fou à Claude Voron. Ils ne tarderont pas à faire route ensemble jusqu'au décès de Marie-Claire en 2004.

Françoise Fiquet, qui habite et travaille dans la région parisienne, prend de grandes vacances durant cet été 1962 et s'installe chez des amis de l'ACNV dans la région. Elle a son permis de conduire et trouve quelqu'un qui lui prête une voiture. Je fais donc quelques voyages avec elle : cela devenait pour moi aussi des vacances. Dans cette prison sans murs, les couples ont à leur disposition des « chambres d'amour » (sans parler du grand terrain boisé aux alentours plein de senteurs provençales). C'est ainsi que, en 1963, vont naître deux « bébés de réfractaires ».

Les réfractaires quitteront, peu à peu, l'Étape. René Nazon est libéré en juillet 1962 après avoir accompli les trois ans, maximum requis depuis la dernière décision gouvernementale.

André Bernard, ayant lui aussi purgé sa peine, quitte l'Étape le 7 novembre et se retrouve dans une caserne de Marseille. Il n'y aura pas d'autre procès pour lui puisqu'il est réformé : « Petit déséquilibre psychique, instable et idéaliste ». Devant son refus de signer sa libération, le major lui hurle : « On vous fout à la porte ! » Il sera « radié des cadres ». C'est en janvier 1963, après vingt et un mois de prison. Il peut ainsi rejoindre Anita qui est alors dans la région parisienne depuis fin 1962, et tous les deux vont passer quelques semaines chez Josette Bel et sa fille Bernadette dans l'attente de l'accouchement d'Anita qui aura lieu dans la clinique de la mère d'Yvon où plusieurs « bébés de réfractaires » sont nés.

Les autres vont se retrouver, à partir de l'automne 1962, au camp de Mauzac où tous les réfractaires sont regroupés.

Mauzac

Tous ceux qui n'ont pas encore fait leurs trois années obligatoires (armée et/ou détention) se retrouvent donc ensemble. Dans une annexe au chapitre I, nous avons déjà fait l'historique de cet endroit, mais nous vous donnons ci-après quelques informations supplémentaires sur la façon dont s'est déroulé ce « séjour » qui va se prolonger plus d'une année; cette prolongation dans l'attente du statut va provoquer des réactions fortes et diverses de la part des détenus, « en camp ». Robert Siméon écrit, le 25 octobre 1962 :

Nous voici à Mauzac, petit village entre Bergerac et Villeneuve-sur-Lot où je suis arrivé vendredi dernier avec Eric Pot, venant de Toulouse. Nous avons été surpris de voir que ce n'est qu'un camp pénitentiaire avec miradors, barbelés, surveillants et claustration dans des limites plus grandes que d'habitude. Nous nous attendions à trouver un camp délabré que nous serions chargés de mettre à neuf dans le cadre d'un service civil, mais il n'en est pas question. Nous sommes et restons des prisonniers. Nous apprenons, encore une fois, qu'il ne faut pas se fier aux informations généreuses pourtant largement répandues par la radio, les journaux, etc. Un pas est quand même franchi puisque le gouvernement veut bien nous distinguer des autres prisonniers. Le fait d'être réunis, tous ensemble, d'occuper complètement un camp comme celui-ci donne un certain poids à notre catégorie. Mais j'ai l'impression qu'il faudra attendre encore longtemps avant que le statut passe, peut-être six mois, ou plus...

(Extrait de la *Lettre*, n° 20 de l'ACNV)

Oui, Robert avait raison. En effet, comme nous l'avons déjà raconté dans le chapitre VII, le statut ne verra le jour qu'en décembre 1963. S'installe alors à Mauzac un va-et-vient : les « anciens » n'ayant pas fait les trois ans nécessaires sont « libérés » pour entrer dans le cycle caserne-prison-procès-Mauzac. Afin de rompre cette monotonie, parfois, un réfractaire sortant de Mauzac, pour rejoindre sa caserne à Bordeaux,

s'accorde quelques jours de vacances... Et des « nouveaux » arrivent : parmi eux, Philippe Delord. Il est issu d'une famille de missionnaires protestants; enfant, il songeait au commandement « Tu ne tueras point » et se demandait comment les adultes faisaient pour enfreindre cette parole connue (son père était infirmier pendant son service militaire). Il lui est difficile cependant de prendre une décision ferme de manière anticipée. C'est donc au dernier moment qu'il décide de ne pas se mettre en situation « d'avoir à tuer ».

Il rédige une lettre à son commandant pour dire son refus de porter l'uniforme. Philippe avait cependant été incorporé le 1^{er} novembre 1962 malgré son objection, mais il ne connaît pas encore l'ACNV. Le n° 16 du journal de l'ACNV, paru en janvier 1963, signale son arrestation sans qu'on sache encore s'il va accepter de se joindre aux réfractaires « non violents ». Il sera condamné, prendra le chemin de Mauzac et découvrira les « anciens » qui commencent à trouver le temps long. Certes, les conditions de détention sont bien meilleures qu'en caserne ou en maison d'arrêt, mais le travail utile promis par le ministre de la Justice se fait attendre.

Claude Voron raconte aujourd'hui :

Pour moi, le temps passé au camp de Mauzac fut le plus dur de ma détention. Certes, nous étions ensemble, et l'ambiance était bonne entre nous; dans la journée, nous pouvions circuler librement à l'intérieur du camp, faire un peu de sport. Mais je supportais difficilement ces barbelés et ces miradors de sinistre mémoire. D'être toujours les uns avec les autres, sans pouvoir s'isoler, m'était pénible également; curieusement, j'ai mieux supporté la vie en cellule, seul.

Les réfractaires s'impatientent

Et ils décident de commencer un jeûne. Claude Voron, Jean Pezet, Marcel Hladik, Robert Siméon, Didier Poiraud, Yvon Bel et Claude Verrel écrivent le 26 mars 1963 au président de la République, ainsi qu'au Premier ministre :

Depuis le mois d'octobre 1962, nous sommes regroupés à Mauzac, dans l'attente du statut instituant le service civil. De plus, ce que nous pensions être un essai de service civil devait être effectué sous la forme de travaux divers utiles à une commune de Dordogne, dans le cadre de la législation pénitentiaire appliquée aux détenus employés sur des chantiers extérieurs.

Le Service civil international, habilité à mettre en œuvre ce chantier, n'a pu encore l'ouvrir, malgré toute sa bonne volonté.

Nous voudrions, face à ces conditions, rappeler la sincérité de notre désir de servir et de participer à la vie de la communauté nationale. Dans cet esprit, nous jeûnerons pendant quinze jours, du 30 mars au 14 avril.

Nous interromprons ce jeûne au cas où nous irions sur le chantier entre-temps, afin de réserver nos forces pour le travail. Ce jeûne, ayant lieu à la suite de l'action entreprise au cours de l'actuelle Semaine mondiale contre la faim, va lui-même dans la direction de l'aide aux pays déshérités. Car le problème de la paix auquel nous avons voulu nous consacrer par notre position d'objecteurs de conscience englobe plus que

le désarmement atomique et classique : il est lié à l'existence de nations riches à côté de nations démunies. M. U Thant [secrétaire général de l'Onu] définissait cette situation comme étant « la plus explosive » dans le monde actuel. La solution de ce problème passe par la générosité, le don de soi. Un homme sur trois, dans le monde, a faim, nous dit-on ; et nous sommes ici, condamnés à l'inaction, alors qu'il nous serait possible d'aller rejoindre les équipes qui, au Sénégal doivent constituer un Corps français des volontaires de la paix.



Les travaux à Pressignac...

Une modification de la législation serait nécessaire, nous dit-on encore, et nous savons que beaucoup d'efforts sont faits dans ce sens. Mais la possibilité déjà offerte à certains militaires d'être affectés à la Coopération ne peut-elle pas s'étendre aux objecteurs de conscience et leur permettre de se consacrer à ces travaux si féconds ?

Avec notre espoir et notre confiance, nous vous exprimons, M. le président de la République, M. le Premier ministre, nos sentiments de profond respect.

Cette action collective porte ses fruits. Au bout de onze jours, le jeûne est interrompu suite aux promesses du préfet venu lui-même pour demander aux jeûneurs de le cesser. Le chantier s'ouvre le 8 avril sous la casquette étoilée de l'Administration pénitentiaire. Toujours rattachés au camp principal de Mauzac pour l'intendance, les réfractaires logent dans les locaux inoccupés d'une colonie de vacances, prisonniers sur parole, aucun contact avec la population. Cotravaux et le Service civil international sont maîtres d'œuvre. Avec les pierres récupérées dans les ruines des maisons du village de Pressignac, détruit le 21 juin 1944 par l'armée allemande, ils construisent un foyer rural.

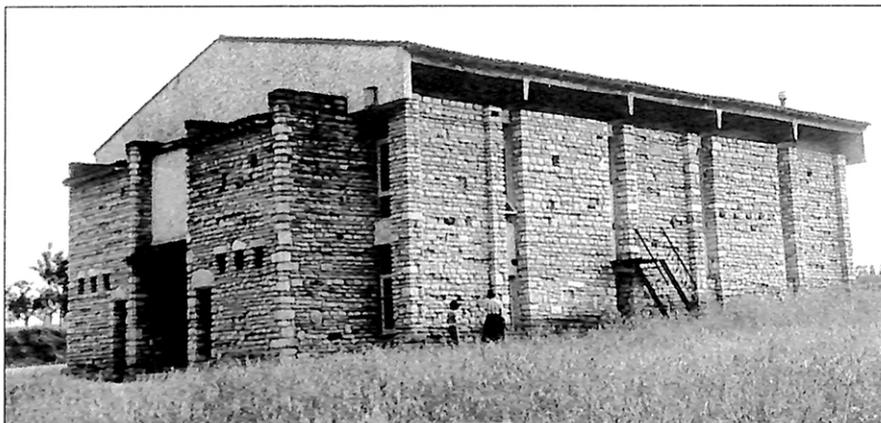
Malgré l'emploi de l'explosif pour ôter certains rochers récalcitrants des fondations, c'est une œuvre pacifique et hautement symbolique par la provenance des pierres utilisées. Le béton de sous-œuvre et le mortier y sont gâchés à la main, vu l'abondance de bras : c'est moins cher et aussi rapide que de louer une grosse bétonnière. Et puis il y a l'enthousiasme et la vigueur qui ont été contenus pendant ces longs mois dans l'ombre et l'inaction forcée. Le gardien-chef du camp annexe, un brave homme au bord de la retraite, se souvient du métier de sa jeunesse. Il prend personnellement l'initiative d'enseigner à quelques-uns la taille du calcaire dur de Dordogne. Les autres maçonnet sous la

direction des volontaires bénévoles du Service civil international. Ce grand bâtiment sera terminé. Par contre, vingt ans plus tard, on pouvait encore voir, au fond du terrain, les bordures de pierres façonnées pour le stade non construit.

Certains témoins de Jéhovah, nettement plus nombreux que les réfractaires « non violents », y participent également. Concernant ce chantier, nous avons trouvé l'information suivante dans le journal n° 18 de l'ACNV (octobre 1963). C'est Marcel Hladik qui écrit :

Le travail avance d'un bon rythme. Pas spécialement rapide car dans le bâtiment on ne fait rien de bon en se précipitant un peu trop. Bientôt, nous coulerons la dalle séparant les salles du rez-de-chaussée de l'étage supérieur. Les murs déjà dressés donnent une petite idée de ce que va être le bâtiment dans son ensemble. La concurrence est sérieuse entre les équipes de maçons. Et il faut dire que les panneaux de pierres assemblées « avec goût » (selon les directives de Monsieur l'architecte) ont très belle allure. Eric vient après tout le monde pour redresser les murs et faire la finition. Jean fait du boisage avec moi. Bonne ambiance dans l'ensemble. Les « témoins » réagissent de mieux en mieux et voient d'un très bon œil le boulot prendre belle allure.

D'autres chantiers seront ouverts dans la région pendant ces mois et donneront ainsi l'occasion à de nombreux « nouveaux » de faire connaissance avec l'ACNV et de se former pour la suite du combat. La détention à Mauzac se termine en décembre 1963, après le vote du statut (voir chapitre VII). Rendez-vous est donné en l'an 2000 (voir annexe p. 182).



... le bâtiment terminé

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction de l'Administration Pénitentiaire

Régime pénitentiaire des détenus de la "catégorie A"

Les détenus de la "catégorie A" comprennent les prévenus et les condamnés à une peine privative de liberté, incarcérés pour des faits en relation avec les événements d'Algérie, sans aucune distinction selon la nature de l'infraction reprochée aux intéressés, non plus que selon l'origine ethnique ou l'appartenance politique ou religieuse de ceux-ci.

La circulaire en date du 19 novembre 1961 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a rappelé et précisé le régime pénitentiaire auquel doivent être soumis ces détenus, de telle sorte que l'harmonisation aussi complète que possible du régime puisse être réalisée dans l'ensemble des prisons.

Indépendamment des prescriptions d'ordre général et des instructions antérieures qui sont et demeurent en vigueur dans la mesure où elles ne sont pas contraires à ladite circulaire, et sous réserve de l'application des dispositions du Code de procédure pénale sur le maintien de la discipline et sur les droits conférés à l'autorité judiciaire en ce qui concerne les prévenus, les règles suivantes doivent, en conséquence, être observées, sans qu'il puisse y être apporté de dérogation ou d'aménagement pour tenir compte de circonstances locales autrement que par une décision prise à la Chancellerie.

1° Dispense de travail.

Les condamnés de la "catégorie A" ne sont pas astreints au travail.

2° Séparation et regroupement.

Les condamnés qui ne seront pas transférés dans les camps pénitentiaires et les prévenus de la catégorie A sont regroupés, dans toute la mesure possible, et compte tenu notamment des nécessités des informations judiciaires, dans des établissements où ils sont séparés des détenus des autres catégories.

3° Porte-paroles.

Là où l'usage s'en est établi, les chefs d'établissements continuent à accorder audience aux porte-paroles des détenus, sauf abus de la part de ceux-ci.

4° Culte.

Des facilités sont données pour la pratique du culte et des prières en commun, chaque fois que des locaux peuvent être affectés à cet usage et selon la disposition de ceux-ci.

5° Enseignement.

L'enseignement scolaire est organisé et dispensé, soit par des détenus pourvus des capacités suffisantes et agréés par le chef de l'établissement, soit par des personnes du dehors agréées par le Préfet.

6° Journaux.

Les détenus ont la possibilité de s'abonner aux quotidiens d'information parisiens et algériens à la seule exception des journaux « L'Humanité » et « Libération ».

Ils peuvent aussi recevoir les périodiques selon la liste arrêtée par le Ministre de la Justice.

7° Utilisation des postes à transistors.

Les détenus peuvent utiliser, soit dans leur cellule, soit dans les locaux de détention en commun, des appareils de radio individuels dits à transistors, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour leurs voisins ni pour le personnel, non plus qu'aucune perturbation pour le service.

Lesdits appareils peuvent être vendus en cantine accidentelle, achetés au dehors pour le compte des intéressés ou acceptés à leur intention par le chef de l'établissement.

8° Réception de livres.

Les détenus peuvent se procurer à leurs frais ou se faire envoyer du dehors les livres de leur choix, pourvu qu'il s'agisse d'ouvrages édités en France et n'ayant pas fait l'objet de mesures de saisie ou d'interdiction.

9° Correspondance des condamnés.

Les chefs d'établissements appliquent les dispositions du second alinéa de l'article D. 414 du Code de procédure pénale qui leur permet d'autoriser l'échange régulier de correspondance avec des personnes autres que celles énumérées au premier alinéa dudit article (conjoint, proches parents, tuteur et autres titulaires de permis permanent de visite) même si ces personnes sont incarcérées dans un autre établissement.

10° Durée des visites.

La durée des parloirs est d'une demi-heure au minimum, mais, partout où le nombre des visiteurs le permet, elle est d'une heure.

A l'égard des personnes habitant au loin et n'utilisant pas habituellement leur faculté de visite, le parloir a une durée double et une seconde visite peut avoir lieu dans un délai de trois jours.

11° Réception et utilisation des fonds provenant de l'extérieur.

Indépendamment des subsides envoyés de l'extérieur dans les conditions visées aux articles D. 326, D. 329, et D. 422 du Code de procédure pénale, des sommes d'argent peuvent être adressées par le Comité international de la Croix-Rouge au compte postal des chefs d'établissements pénitentiaires à l'intention des détenus de la "catégorie A".

Selon la demande de l'organisme qui verse les fonds, ces sommes sont réparties également entre les pécules disponibles de chacun des intéressés ou, après avoir été inscrites au "compte de dépôt", affectées à des achats destinés à l'ensemble des détenus (équipement sportif ou scolaire, disques, distribution de denrées, etc.).

12° Possession d'objets personnels ou collectifs.

Les détenus peuvent conserver en leur possession, sur autorisation du chef d'établissement, des objets personnels non susceptibles de compromettre la sécurité, tels que montres, stylos et rasoirs électriques.

Ils peuvent utiliser également des réchauds à alcool solidifié, des machines à écrire et des électrophones.

13° Habillement.

Les condamnés de la "catégorie A" quand ils sont astreints au port de la tenue seront dotés, dès que l'état des commandes ou des fabrications le permettra, d'une tenue différente de celle des condamnés de droit commun.

14° Activités sportives et récréatives.

Dans toute la mesure où la disposition des locaux le permet et où les effectifs sont suffisants, la pratique de l'éducation physique et sportive est facilitée et des séances de cinéma sont organisées avec participation des intéressés aux frais.

15° Achats.

Les cantines des prisons doivent être largement approvisionnées et comporter, notamment à l'égard des musulmans, les produits d'usage courant en Afrique du Nord.

Sur autorisation du chef d'établissement, un membre de son personnel est chargé d'effectuer à l'extérieur, pour le compte des détenus, l'achat des objets ou des denrées qui ne sont pas vendus en cantine et dont l'entrée en détention ne présente pas d'inconvénient.

16° Colis.

Compte tenu des dispositions du paragraphe précédent, les envois de livres, de disques et de linges de corps sont seuls autorisés.

~~Toutefois, un colis de vivres de cinq kilogrammes au maximum est accepté après contrôle, à l'occasion de la fin de l'année et du 14 juillet, ainsi qu'à l'occasion de deux fêtes religieuses par an selon la confession des destinataires (ainsi Pâques et Pentecôte, ou l'Aïd et l'Achoura).~~

17° Alimentation.

Le régime alimentaire est amélioré sur les points suivants : la ration de viande est portée à 450 grammes par semaine et celle de matières grasses à 1.500 grammes par mois.

Pour le surplus, les instructions de la circulaire du 26 octobre 1960, qui prévoient une adaptation de la nourriture aux habitudes ethniques et religieuses, demeurent valables et doivent être strictement observées.

18° Communications avec le Comité international de la Croix-Rouge.

Les détenus de la "catégorie A" peuvent correspondre sous pli fermé, non seulement avec les autorités administratives et judiciaires françaises, mais également avec les représentants du Comité international de la Croix-Rouge.

Annexe

Robert Siméon possédait le livre de chant du Service civil international. Il s'en servait comme agenda lorsqu'il était en prison. Sur une page, on retrouve la confirmation de ce qu'il nous a raconté lors de notre réunion sur le Causse : en novembre 1962, parmi ceux qui se sont retrouvés à Mauzac, quelques-uns se donnèrent rendez-vous le 1^{er} juillet en l'an 2000, en Andorre, devant la Poste. À la date prévue, Robert s'y est retrouvé... tout seul. La plupart des compagnons avaient complètement oublié, les autres se sont trompés et de date et de lieu.



S. C. I 77 BA Jean Javrus
C. L. Chy Seim

[PER 68-25]

ANDORRE - 1^{er} juillet, an 2000
à 12 heures

INTRODUCTION TO THIRD EDITION
Devant la poste

Like smiles and children, music is international. It binds people together in a common fellowship of joy. It helps us to understand and appreciate cultures not our own. This songbook is designed as a tool of peace to take its place beside the pick and shovel in the efforts "building peace through small international groups working, living and learning together."

Since the first edition, letters from many countries have told how useful this little book has been and have suggested songs to be included. To choose from among these suggestions and all the beautiful songs in the world, we have worked with many individuals and organizations.

Like songs, the work camp movement has helped to bind people together. The volunteers come from many countries to do a job that urgently needs doing. After World War II, volunteers reconstructed houses in Lapland, cleared rubble in Germany, built a playground in London. Now, work camps are helping to construct international children's communities, working beside refugees in building homes, organizing playgrounds or clinics under local guidance. There are work camps in some twenty countries. All this work is done in a spirit of good will and friendship. In a work camp, volunteers from many countries and walks of life come together to live cooperatively, work hard each day, show through their work and life together that neither class, country, creed nor color need separate man from man. International voluntary work camps are demonstration that people CAN live together in peace and good will.

We have tried to select those folk songs of universal value which are not only popular among volunteers of the international work camp movement, but which will be enjoyed by folk of good will wherever they may be. We hope this little songbook will help us to discover again the common joy which binds us together.

Patricia Dunham Hunt

MAUZAC - 20 novembre 1962

Kuma Echa

Y. Scheinberg

PALESTINIAN DANCE TUNE

S. L. Postolowsky

XI

Les renvois du livret militaire

Dans l'Appel publié à l'automne 1960 (voir p. 67), l'ACNV indique différentes actions concrètes pour appuyer ceux qui demandent un service civil en Algérie. Parmi celles-ci, elle propose :

– Vous tous qui, comme nous, êtes responsables de tous ces jeunes, aidez-les, manifestez votre solidarité avec eux.

– Soutenez-les par des renvois, groupés s'il se peut, de livrets militaires ou de décorations, par des lettres aux autorités locales ou gouvernementales et aux journaux.

Dans la *Lettre*, n° 7, on peut lire :

[Les renvoyeurs] précisent que s'ils étaient placés dans la même situation, rappelés sous les drapeaux par exemple, ils n'auraient pas une attitude différente et que, conscients du fait que les jeunes du contingent agissent en leur nom, ils ne peuvent attendre cet éventuel rappel et renvoient dès maintenant leurs papiers militaires.

Un renvoi de livret militaire est un véritable « parrainage » lorsqu'il est effectué lors d'un procès. Le procès en question peut être celui d'un réfractaire ou d'un autre renvoyeur. Il peut aussi se référer à plusieurs motifs. Dans le n° 16 du journal de l'ACNV, à quelqu'un qui demande :

Mon livret militaire me « brûle les doigts » et je ne sais pas comment le renvoyer, à quel moment. À l'occasion d'un procès ou pour protester contre l'armement atomique ?

Il est répondu :

Le renvoyer pour protester contre l'armement atomique. Mais cela n'empêche nullement de le renvoyer à l'occasion d'un procès.

Un renvoi groupé peut être efficace pour attirer l'attention sur un procès. Ces renvois provoquent à leur tour d'autres procès et amplifient l'écho. Le verdict va du sursis à l'amende, et parfois même jusqu'à la privation des droits civiques. Ceux qui refusent de payer l'amende sont emprisonnés. Il est aussi arrivé que le procureur de la République, insatisfait du verdict, fasse appel et donne ainsi à l'ACNV une occasion supplémentaire pour faire connaître ses actions. Nous présentons ci-après quelques-uns de ces renvois.

Pour protester contre le transfert de Christian Fiquet en Algérie, ils étaient huit à renvoyer leur livret militaire (voir p. 74). D'une lettre écrite au ministre des Armées par l'une de ces personnes nous citons :

Un service civil réalisé en Algérie par ceux qui refusent la guerre, dans le cadre d'un organisme civil international ou de la communauté, constituerait un pas réel vers la paix. Il serait aussi pour tous ceux qui, au nom de leur conscience, croient devoir refuser leur participation à la guerre, une occasion de servir efficacement. C'est pourquoi je me déclare entièrement solidaire de l'acte de Christian Fiquet et suis prêt à en répondre devant la justice.

L'attitude de ces jeunes qui font connaître publiquement et à l'avance leur décision aux autorités civiles et militaires ne relève en aucune façon de la discipline militaire ; que leur inculpation régulière soit retardée des semaines et des mois pour permettre à l'appareil militaire de les retenir dans les locaux disciplinaires de l'armée et d'exercer sur eux des pressions indignes et incontrôlables est un scandale et une illégalité. Pour protester contre cet abus de pouvoir, pour affirmer ma solidarité avec tous ces jeunes dont on retarde l'inculpation régulière [...], je me fais un devoir de vous renvoyer mes papiers militaires. (Plaquette Christian Fiquet)

Alain Corbineau

Le 16 janvier 1961, Alain Corbineau avait été arrêté par solidarité avec Jean Lagrave et Christian Fiquet sur le chantier de Gagny et avait passé un mois à la prison de Pontoise. Le 30 septembre 1961, il regagne Paris en auto-stop. La police de la route traquant alors l'OAS lui demande ses papiers et lui apprend – ô surprise ! – qu'il est condamné par défaut à quatre mois de prison ferme et recherché pour renvoi de son livret militaire. En effet, pour protester contre le transfert de Christian en Algérie, il avait, à cette occasion, renvoyé son livret et n'avait jamais eu de nouvelles de cet acte par la suite. Laissé en liberté, il est prié de se présenter au tribunal d'Aix-en-Provence à la date du 10 octobre 1962.

Il est brillamment défendu par M^e Gasparri. Après un court délibéré, le tribunal rend sa sentence : un mois de prison avec sursis, 200 NF d'amende. On peut lire dans les attendus : « Qu'au surplus, l'idée par lui défendue paraît avoir triomphé même auprès du gouvernement, qui a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi relatif au statut des objecteurs de conscience. »

Jacques Drouet

Le 8 mai 1962, à la XIV^e chambre correctionnelle de Paris, Jacques Drouet, qui est volontaire sur les chantiers depuis le début et qui a

endossé l'identité de plusieurs X, affronte un tribunal particulièrement hostile qui l'accuse de lâcheté. Malgré l'excellente défense des témoins, le pasteur Roser, l'abbé Bonnechère et de Georges Abadia, ainsi que de M^e Déodato, Jacques est condamné, à huitaine, à un an de prison avec sursis, 500 NF d'amende et cinq ans de privation de ses droits civiques.

Claude Michel et Pierre Souyris

Claude est jugé à Carpentras le 6 décembre 1961. Le juge, qui est le même qu'au procès des « quatre » du 22 novembre, est peu disposé à réentendre les thèmes de l'action, et il faut à Claude beaucoup de calme et de fermeté pour exposer les motifs de son acte. Les témoins présents, n'ayant pas été cités légalement, se voient refuser la parole.

Le verdict est rendu le 13 décembre : six mois avec sursis. Mais, parce que Claude refuse d'accepter un nouveau livret militaire, il se retrouve, le 28 mai 1963, encore une fois devant le tribunal d'Aix-en-Provence, après deux renvois (les 19 février et le 19 mars). Impossibilité de s'exprimer, ni pour l'accusé ni pour les témoins. Le tribunal récuse ceux-ci qu'il faisait pourtant venir de loin pour la troisième fois. Il faut toute l'insistance de M^e Poinot pour que le président consente à entendre au moins l'abbé Clément, de Lyon, et Pierre Souyris, membre de l'ACNV. Ce dernier, avec une fermeté et une conviction que rien ne peut interrompre, donne un témoignage qui rattrape tout le reste et annonce finalement qu'il renvoie lui-même son livret en signe de solidarité. Plaidoiries de M^e Poinot et de M^e Gasparri du barreau de Marseille. Le verdict est rendu le 11 juin : 8000 NF d'amende, en guise, signalent les attendus, de « contribution civile aux charges de la nation ». En dernière minute, l'ACNV apprend que le parquet a fait appel : jugement le 22 octobre. Faisant référence à ce procès, Pierre Souyris, le nouveau renvoyeur, déclare :

Monsieur le ministre,

Le 28 mai dernier, à Aix-en-Provence, passait en jugement, pour renvoi de livret militaire et refus d'en accepter un nouveau, Claude Michel.

Ce jeune homme, qui se porte volontaire pour un service civil de paix, estime qu'en conscience il ne lui est plus possible de participer à une défense nationale qui prétend de plus en plus ouvertement se fonder, par sa « force de frappe », sur l'étermination massive et le suicide collectif.

Appelé, en tant que son ami, à témoigner en sa faveur, il m'est apparu avec évidence que le meilleur témoignage que je pourrais – publiquement – rendre à sa moralité serait de faire comme lui, en m'exposant aux mêmes sanctions. Il va sans dire que son geste n'a fait que hâter pour moi une décision qui de plus en plus me semblait s'imposer. [...]

J'ai donc l'honneur de vous faire parvenir, en même temps que ma démission d'officier, mon livret militaire et mon fascicule de mobilisation.

Jean Delisle, Erwan Chataigné et Georges Mailfert renvoyèrent leur livret lors du procès de Pierre Boisgontier. Georges Abadia, Georges Humbert et René Bernadat renvoyèrent le leur lors du procès de Paul Grosz.

Georges Mailfert

Prêtre de la Mission de France à Nancy, il a connu Pierre Boisgontier de 1955 à 1958. Il est jugé à Laon le 16 mars 1962 :

C'est pour servir le pays que, par le renvoi de mon livret militaire, j'ai voulu exprimer en tant que prêtre à la fois la réalité et l'importance des questions morales auxquelles les jeunes étaient affrontés dans cette guerre, ainsi que la responsabilité des adultes à leur égard. (Journal de l'ACNV, n° 14, juin 1962)

M^e Bernardin situe l'obéissance par rapport à la conscience et à l'État. Verdict : trois mois avec sursis.

Georges Humbert

Réserviste, marié, âgé de 33 ans, employé chez Vilmorin, il a renvoyé son livret à l'occasion du procès de Paul Grosz ; inculpé de « s'être mis volontairement dans l'impossibilité de présenter son fascicule de mobilisation », il est jugé pour cela une première fois à Corbeil le 8 novembre 1961.

Le commissaire du gouvernement réclame six mois de prison. M^e Bécourt, dans sa plaidoirie, cite les lettres de ceux qui comme Georges ont renvoyé leur livret et invite le tribunal à penser que sa décision fera jurisprudence. Le jugement est rendu à huitaine : le tribunal a tenu compte de ce que le prévenu a reconnu les faits, de ce qu'il a agi de la sorte par solidarité avec les jeunes qui demandent un service civil en Algérie, enfin de ce que les renseignements pris sur lui sont excellents, et le condamne à 600 NF d'amende.

(Journal de l'ACNV, n° 12)

Comme il refuse de reprendre son fascicule de mobilisation, Georges se retrouve encore une fois à la barre, le 17 octobre 1962 :

Devant un tribunal attentif, il a pu exprimer le sens de son geste, souligné d'autre part par ses témoins : Daniel Parker et le docteur Jean Marchal. Son défenseur, M^e Courrégé, a mis en valeur l'évolution de la loi marquée par la possibilité d'un service civil à la suite du jeûne de Louis Lecoin en juin dernier. Georges Humbert a été condamné à 600 NF d'amende, confondus avec la peine précédente.

Mais le procureur n'est pas d'accord, et un nouveau procès a lieu le 20 février 1963. Verdict : 6 mois de prison avec sursis et confirmation de l'amende. Georges refuse de payer, il est arrêté le 4 mars pour purger quarante jours de contrainte par corps et conduit à la prison de Corbeil.

Le groupe de Paris lance un appel financier aux sympathisants locaux pour que puisse être versée à sa femme, qui a un enfant et en attend un deuxième, une somme équivalente à son salaire pendant le temps de son emprisonnement : 1 518,80 NF

sont ainsi collectés, sur lesquels 800 NF sont versés à la famille de Georges, et le reste gardé comme fonds de secours pour un cas analogue.

Le 20 mars, Georges Humbert commence en prison un jeûne de quinze jours, pour qu'apparaisse une solution au problème du statut et à celui, bien plus grave encore, de la faim dans le monde.

(Journal de l'ACNV, n° 16 et 17, janvier et mars 1963)

PARCE QU'ILS ONT RENVOYÉ LEUR LIVRET MILITAIRE

Un médecin et un ingénieur

membres de la Ligue des non violents

ont comparu devant le Tribunal

Le jugement sera rendu lundi prochain

Montpellier. — Deux Montpelliérains, prévenus de renvoi de leur livret militaire, ont comparu, hier matin, devant le Tribunal de grande instance. Il s'agit de MM. Jean-Louis Gauthier, âgé de 33 ans, contrôleur à la Protection des végétaux, domicilié cité des Brusses, et Pascal Goujet, 36 ans, docteur en médecine, demeurant 11, rue du Grand-Saint-Jean.

Les faits

L'un et l'autre ont renvoyé leur livret militaire par solidarité avec Claude Voron, cité devant le Tribunal militaire le 23 mars 1962, pour avoir demandé à accomplir un service civil à la place du service militaire ; condamné à deux ans de prison, Claude Voron est toujours détenu à Mauzac.

En outre, ils veulent affirmer ainsi leur certitude qu'un engagement actif dans des actes de paix et de service est indispensable pour écarter la menace des conflits armés et pour créer les conditions d'une paix véritable.

Pour l'un et l'autre, comme pour leur camarade Claude Voron, la menace que fait peser sur chacun de nous l'armement nucléaire a été un élément de leur décision.

Ils pensent qu'il est possible à des personnes de philosophie ou de religion différentes (Claude Voron est catholique, Jean-Louis Gauthier protestant, Pascal Goujet incroyant) de se mettre d'accord pour une action commune en faveur de la paix.

Les deux inculpés, qui se disent membres actifs de l'action civique des Non-Violents de la région de Montpellier, avaient choisi, pour assurer leur défense, Me Jacques Lafont, du barreau de Montpellier.

De très nombreux amis de MM. Gauthier et Goujet se trouvaient dans la salle d'audience au moment où s'ouvrent les débats qui sont présidés par M. Giami, vice-président du Tribunal de grande instance. Le siège du ministère public est occupé par M. de Capelle, procureur de la République. M. Poudavigne officie en qualité de greffier.

La personnalité des inculpés

Le docteur Goujet, humaniste, a fait un acte pleinement réfléchi. Il a voulu se solidariser avec les jeunes qui demandent un service civil à la place du service militaire. Il pense qu'en certains cas, les exigences de la conscience sont impérieuses.

M. Gauthier, témoin du drame du Vercors dans son enfance et de celui d'Algérie comme officier de réserve, par un long cheminement spirituel, basé sur sa foi chrétienne et son éducation protestante, en est arrivé aux mêmes positions.

Des témoins de qualité viennent à la barre affirmer la valeur professionnelle, morale, humaine, des deux inculpés.

M. Lavy insiste sur la bonté conciliatrice de M. Gauthier. Le pasteur Chapal parle de sa famille accueillante, de ses engagements pour soulager les malheureux, de tous les débats de conscience que pose le service militaire obligatoire, de l'évolution qui s'est manifestée dans l'Eglise à cet égard.

Le pasteur Exbrayat souligne la transparence de ces deux hommes. Il est avec eux dirigeant de l'Action civique non-violente et revendique sa part de responsabilité.

De même M. de Cazenove vient parler de l'A.C.N.V. et de la solidarité qu'elle a voulu créer entre les aînés et les jeunes, portant tout le fardeau d'une guerre. C'est cette solidarité que confirme Jean Lagraye, objecteur de conscience, qui vient de faire plusieurs années de prison.

Le professeur Kahane a eu le docteur Goujet comme étudiant « exceptionnel ». Leur vocation scientifique les met au service de la vie.

Le père Cardonnel, dominicain, vient compléter cette étonnante

brochette d'hommes, partis d'horizons très différents et se rejoignant dans la non-violence, pour répondre à un impératif de conscience humaine.

...Mais il faut appliquer la loi

Dans son réquisitoire, modéré de ton, le procureur de la République se situe sur ces mêmes hauteurs. Et citant la Bible, le Pape, Voltaire, Socrate... il exprime son accord pour la défense de la paix. Mais la loi du 31 mars 1928 existe encore ! Il faut l'appliquer avec la plus grande modération, assortie de sursis.

L'avocat, Me Lafont, dans une plaidoirie fougueuse, rend hommage au Tribunal pour son objectivité et insiste sur la nécessité de modifier la loi. En des circonstances exceptionnelles, il est bon de désobéir à telle loi mauvaise, comme l'a fait le général de Gaulle en juin 40, et avant lui, Zola, Antigone, etc.

Il rappelle que le projet d'un statut est présenté à l'actuelle session du Parlement par le chef du gouvernement lui-même.

L'affaire est mise en délibéré.

Le jugement sera rendu à huitaine.

Verdict : huit jours de prison avec sursis.

Coupure du *Midi libre*
du 21 mai 1963

Parmi d'autres renvois à caractère moins collectif qui eurent lieu, citons ceux de :

Claude Barthaux

Son procès a lieu le 31 janvier 1962 à Corbeil (Essonne). L'accusé explique son cheminement, des FFI à 18 ans au Service civil international, et sa rencontre avec Jean Lagrave. Joseph Pyronnet, témoin, appuie Claude en mettant en valeur le réalisme de Jean Lagrave. De son côté, Colette Poullain, autre témoin, parle du sens de la communauté et du service. Le procureur réclame l'application stricte de la loi. M^e Gambier de La Forterie fait remarquer l'ancienneté de cette loi et son évolution souhaitable, en s'appuyant sur les récentes introductions du service civil en Guadeloupe et en Guyane. Verdict : 600 NF d'amende.

Marc Joubert

Il comparaît devant le tribunal de Bourg-en-Bresse le 21 février 1962. Le journal de l'ACNV, n^o 11, publie la lettre accompagnant son renvoi :

Monsieur le ministre,

Le 16 janvier dernier, je me trouvais sur le chantier de service civil ouvert par l'ACNV à Gagny aux côtés de Jean Lagrave, parachutiste à Montauban depuis janvier 1960, de Christian Fiquet, mobilisé dans l'armée blindée à Trèves depuis septembre 1959, et d'un autre militaire, lorsque les gendarmes les arrêtaient.

Les ayant connus suffisamment, je puis témoigner de leur courage et de leur ardeur à servir généreusement pour une œuvre de paix. Je l'ai d'ailleurs manifesté publiquement en déposant au procès de Jean Lagrave, le 22 septembre 1961, devant le tribunal militaire de Toulouse. Ma solidarité avec ce réfractaire, comme avec ceux qui ont adopté la même attitude, demeure entière. Jean Lagrave ayant été condamné à dix-huit mois de prison, j'estime de mon devoir et conforme à l'honneur de vous remettre ci-joint mon livret militaire, livret que je ne consentirai à reprendre que lorsqu'aura été institué dans notre pays le service civil qu'il a réclamé ainsi que plusieurs autres conscrits ayant écrit comme lui à monsieur le président de la République.

Je vous demande en outre, monsieur le ministre, de me faire inculper et condamner conformément à la loi dont l'application a été requise contre lui.

Je crois qu'il n'est pas indispensable de vous exposer à nouveau les considérations maintes fois développées, tant par les principaux responsables de notre action que par les jeunes eux-mêmes sur la nécessité de combler une lacune de notre législation alors que la guerre d'Algérie provoque chez ceux-ci un drame de conscience plus douloureux qu'ailleurs.

Je me permets seulement de préciser, monsieur le ministre, qu'en adoptant dans les circonstances actuelles une telle attitude, j'ai le sentiment de servir au moins autant mon pays et encore mieux la paix que lorsque je suis entré à une autre époque dans la Résistance.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

L'abbé Clément, curé à Lyon, le pasteur Lasserre, secrétaire du Mouvement international de la réconciliation, le colonel Alban Vistel, compagnon de la Libération, ainsi que Bernard de Cazenove, militant de l'ACNV de Nîmes, témoignent en faveur de Marc Joubert et de son désir d'être solidaire des jeunes volontaires-réfractaires. M^e Bernardin, du barreau de Lyon, défend chaleureusement son client qui est condamné à huit jours de prison avec sursis.

N° 1063
de la nomenclature générale.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

LIVRET INDIVIDUEL.

CLASSE **57**.....

NOM :

PRÉNOMS :

RECOMMANDATION IMPORTANTE.

Il est formellement interdit aux réservistes, se rendant à l'étranger, de communiquer le présent livret individuel, ainsi que le fascicule de mobilisation qui y est inséré, aux autorités étrangères.

Ces deux pièces ne doivent être communiquées que sur réquisition des autorités militaires, judiciaires ou civiles françaises.

J. H. 432100.

Michel Mainguy

Le 6 avril 1962, à Paris, Michel Mainguy, étudiant, est jugé pour le renvoi de son livret militaire. Il est défendu par M^e Pierre Stibbe qui insère le geste de Michel dans la demande qui est faite pour un service civil. Verdict : trois mois de prison avec sursis, 100 NF d'amende et un an de privation de ses droits civiques.

Le refus des amendes

Nous terminons ce chapitre avec quelques explications données par Jo Pyronnet concernant le refus de payer des frais de jugement ou les amendes. Dans le journal de l'ACNV, n° 14, juin 1962, on peut lire sa lettre au percepteur :

Monsieur le percepteur,

Votre dernier avertissement avant poursuites concernant les frais de jugement du 13 décembre 1961, soit au total 548,44 NF, m'est parvenu voici quelques jours. J'ai le regret de vous informer que je n'ai pas l'intention de payer cette somme et que toutes les sommations à venir resteront sans réponse.

J'ai été inculpé et jugé pour une activité dans laquelle je me suis engagé pour répondre aux exigences de ma conscience d'homme, de citoyen et de chrétien. En conséquence, je ne me sens pas le droit de payer les frais d'un procès qui met en cause la valeur même de cette action car ce serait une façon de la condamner et de la renier. De mon plein gré, je ne ferai rien dans ce sens-là.

Comme je ne désire pas vous compliquer votre tâche, je me tiens à votre disposition pour toute sanction relevant de la « contrainte par corps ». Cette sanction, à la différence des condamnations pécuniaires, ne comporte de ma part aucune participation volontaire ayant le sens d'une réparation, d'une compensation ou d'une composition. En effet, loin d'accepter de réparer et de compenser mon action, ou de composer avec ceux qui la condamnent, je crois de mon devoir de continuer et de développer cette action.

Soyez assuré, monsieur le percepteur, qu'il ne s'agit là ni de provocation ni d'obstination inconsidérée, j'ai longuement réfléchi à la question.

XII

Quelques protagonistes

Cette liste est incomplète, hétérogène, parce que chacun a répondu de façon très diversifiée à notre enquête. Des compagnons et des compagnes sont morts, d'autres n'ont pas souhaité s'exprimer, d'autres n'ont pas été retrouvés...

Abadia, Georges

Natifs d'Algérie, ses parents s'installent en région parisienne où il est né le 20 août 1927, à Vert-le-Petit (Seine-et-Oise). Son père, grand mutilé de 1914-1918, fait toute sa carrière de fonctionnaire au ministère de la Guerre. Cet attachement à l'Algérie sera la raison d'un va-et-vient entre ces deux berceaux tantôt pour des affectations administratives, tantôt pour fuir les persécutions durant 1939-1940. De sorte que ses études seront imprégnées très fortement des évolutions et des attitudes algériennes vis-à-vis de la métropole et de l'inverse, vivant en réel les effets du colonialisme, de son caractère profondément injuste et dominateur. Ce sentiment sera accentué lors de son appel sous les drapeaux en 1947 à Madagascar (rébellion malgache) le rangeant définitivement dans un anticolonialisme plus moral que politique. Sa rencontre avec Jo Pyronnet et Lanza del Vasto lui offre l'opportunité d'une action vive, ardente et sans violence. Son engagement est d'abord limité, lors des manifestations antinucléaires (Marcoule) puis plus résolu contre la guerre d'Algérie dont

il approuvait totalement le désir d'indépendance. Il fait partie des Trente contre les camps d'internement et s'engage à plein temps dans le soutien des réfractaires. Il renvoie son livret militaire. À la fin de la guerre, il participe au service du développement de l'agriculture en Afrique du Nord. L'expérience vécue de la non-violence restera sa ligne conductrice lorsqu'il sera appelé à diriger une entreprise, défi qui nécessite un effort de chaque jour, une attention de chaque situation, mais à terme apporte une satisfaction incomparable.

Baudonnel, Cécile (puis Amégni-nou)

Née le 19 août 1936 à Épinal, elle a une enfance rurale entre ses parents et ses trois frères et sœurs. Après le baccalauréat, elle s'engage dans la communauté de l'Arche qu'elle fréquentera de 1955 à 1964. Elle sera pratiquement de toutes les actions de l'ACNV dès l'automne 1959. Le 15 décembre 1960, elle est arrêtée avec les « Jack Muir » et purge trois semaines de prison préventive à la Petite-Roquette. On la retrouve cantinière sur les divers chantiers.

De 1965 à 1974, elle part vivre au Sénégal puis au Togo où elle épouse Robert Amégninou.

Bel, Yvon et Josette

Yvon est né le 9 avril 1940 à Meulan d'un père chef de chantier EDF (décédé) et d'une mère sage-femme. Petite-bourgeoisie catholique et bien-pensante, son frère est ancien para et sous-lieutenant en Algérie. Dès juillet 1961, il adhère à l'ACNV, découvre l'Arche et pratique le yoga. D'août 1961 à juin 1962, il participe à toutes les manifestations et aux chantiers de l'ACNV jusqu'à son arrestation. Entre-temps, il se marie avec Josette. Il sera définitivement libéré en mars 1965. Après la guerre et des études de kinésithérapie, il ouvre un cabinet et enseigne le yoga. Engagement religieux dans sa paroisse catholique. Avec Josette, ils auront six enfants; après leur séparation, Yvon se remarie et adoptera deux autres enfants. Josette est née le 24 septembre 1939 à Bordeaux. Père agriculteur, antimilitariste et antireligieux, décédé quand elle avait 5 ans. Sa mère, couturière, fait alors baptiser les enfants. Elle obtient son bac puis devient professeur de collègue après l'École normale. Travaille dans les équipes enseignantes de sa paroisse catholique. Sensibilisée par la guerre d'Algérie d'où son frère revient traumatisé, c'est Yvon qui lui fait connaître l'ACNV. Josette, entre autres engagements, milite à ATTAC.

Bernadat, René et Marcelle

René naît à Villefranche-sur-Saône le 9 novembre 1912, dans une famille bourgeoise de Vichy (père commerçant). Il est décédé en 1977. Marié à Marie-Marcelle Ponthenier (famille d'ouvriers). Commerçant itinérant à travers la France. Dans les années 1950, les Bernadat s'installent à Grenoble où ils seront propriétaires successivement de deux magasins de vêtements. C'est à cette période que René et Marcelle découvrent avec enthousiasme l'Arche, Lanza del Vasto et la non-violence. Ils participent à diverses interventions à Marcoule, aux manifestations grenobloises contre la torture et la guerre d'Algérie. Ils stockent et distribuent *Pacification en Algérie ou mensonge et violence* de Lanza del Vasto, *la Question*

d'Henri Alleg, interdits de distribution par le gouvernement d'alors, ce qui leur vaudra de nombreuses « visites » des Renseignements généraux. René renverra son livret militaire lors du procès de Paul Grosz. À la fin de la guerre d'Algérie, ils luttent pour l'abandon du projet de camp militaire au Larzac. Après la mort de René, Marcelle devient responsable du groupe non violent de Grenoble et s'engage au sein du mouvement Foi et lumière en faveur des handicapés mentaux.

Bernard, André et Anita

André est né le 11 avril 1937 en Haute-Savoie. Père douanier, libre-penseur, engagé dans la Résistance (FFI); mère au foyer, croyante. Études secondaires, puis CAP d'électricien. Lectures classiques et militantes; fréquente dès 14 ans le groupe anarchiste de Bordeaux. Il décide très tôt qu'il refusera l'uniforme (il a le souvenir d'atrocités commises par les soldats allemands et de son village incendié). Dès octobre 1956, il choisit l'exil en Suisse, découvre dans le mouvement anarchiste un courant partisan de la non-violence; rencontre Lanza del Vasto à Genève en 1958. Après une brève participation au réseau Jeune Résistance et un séjour en Belgique, il prend contact avec l'ACNV et rentre en France avec Anita. À sa sortie de prison, il devient correcteur d'imprimerie. André milite toujours dans le mouvement anarchiste. Anita Ljungqvist est née le 4 septembre 1939 en Suède. Père chauffeur, mère couturière, milieu protestant peu politisé. D'abord employée de bureau, elle prend sa retraite comme comptable. Anita et André se sont rencontrés sur un chantier du Service civil international en Suisse où Anita découvre, en bloc, toutes les idées qui l'animeront par la suite. Un fils naîtra. Ensemble, ils participeront à la création de la revue *Anarchisme et Non-Violence*.

Besson, Jean-François

(1939-1998) Cet instituteur de l'enseignement laïc, condamné en juin 1963, a fait partie des objecteurs regroupés à Mauzac. Après 1968, il a contribué à la mise en place du Secrétariat de coordination de l'action non violente, puis a fondé en 1971 le mensuel *Combat non violent*. Pendant une demi-douzaine

d'années, il organise les premières sessions de jeunes autour de la non-violence et de la défense du Larzac dans la vieille ferme des Circauds, à Oyé, en Saône-et-Loire. *Combat non violent* deviendra hebdomadaire en 1976, mais sa fusion avec *la Gueule ouverte* conduira vite à sa disparition.

Boisgontier, Pierre et Élisabeth

Pierre est né le 25 août 1934 dans le Jura. Son père était ingénieur agronome et sa mère brodeuse dans une maison de haute couture parisienne. Très marqué par la guerre dont il a des souvenirs précis : père officier tué au combat, grand-père insoumis en 1917, oncle et tante déportés, mère active dans la résistance ; c'est naturellement qu'il aura la haine de la guerre. Militant à la Jec puis à l'Unef, il rencontre Élisabeth qui avait déjà participé aux manifs de l'ACNV contre les camps d'assignation à résidence. Pierre fut le premier réfractaire à prendre contact avec l'ACNV et à amener cette dernière à s'engager dans le soutien aux jeunes qui refusaient cette guerre. Il propose l'idée d'un service civil en Algérie. Il sera réformé ; libéré en juin 1961, il travaillera à plein temps à l'ACNV jusqu'en décembre 1961. En juillet 1962, départ pour le Maroc puis, en janvier 1963, pour l'Algérie, où Élisabeth est enseignante et Pierre animateur rural... Le combat continuera par un engagement politique à gauche. Élisabeth Janssem est née le 23 janvier 1939 à Colmar dans un milieu catholique, plutôt de gauche. Le père, capitaine de réserve, journaliste, puis professeur d'histoire et géographie. Élisabeth est diplômée de Sciences-po, actuellement retraitée de l'Éducation nationale. Elle s'est engagée dans les années 60 dans la lutte pour le droit à la contraception et à l'avortement ainsi que dans différents mouvements (Fen, Mutuelle générale de l'Éducation nationale). Pierre et Élisabeth auront un enfant puis se sépareront.

Bourgeois, Michel

Né en 1935 ; étudiant en théologie à la faculté de Paris, marié et père de famille, il a 26 ans quand il reçoit sa feuille de route en été 1961. Il rejoint les chantiers de l'ACNV. Le 5 octobre 1961, il est arrêté sur un chantier de la

banlieue lyonnaise en compagnie de Michel Hanniet et de deux volontaires. Toujours engagé dans l'esprit du renouveau charismatique et dans l'œcuménisme, il y a aujourd'hui encore des responsabilités.

Châtaigné, Erwan (Yves) et Yvonne

Erwan, aujourd'hui décédé, renvoie son livret militaire le 9 mars 1961 lors du procès de Pierre Boisgontier. Le 25 septembre 1961, il participe au jeûne de l'Unesco. Le 6 janvier 1962, il est l'un des cinq « Alain Larchier » arrêtés à Grenoble. Erwan et Yvonne, compagnons de l'Arche tous les deux, soutiennent ainsi diverses actions de l'ACNV.

Cheyrouze, Henri et Nicole

Henri est né en janvier 1935. La famille compte neuf frères et sœurs. Il accompagne son père dans des réunions politiques et distribue *l'Action française*. Sa scolarité, « chez les curés », est mouvementée. Il se détache du milieu politique familial, découvre la Jc, puis la CGT et le PCF. Il entre à la Route (louveteaux, scouts routiers). Nicole, née en février 1934, est ouvrière, milite à la CGT. À partir d'août 1957, ils feront chemin ensemble jusqu'à la mort d'Henri en juillet 2004. Les guerres colonialistes les révoltent. Ils se documentent beaucoup, participent aux manifestations et meetings. Henri devient journaliste à *la Vie populaire*, bimensuel du Mouvement de libération ouvrière. Anticolonialiste, en été 1959, il refusera le service militaire et connaîtra le cercle infernal caserne-jeunes-prison-procès. Il enchaînera trois grèves de la faim successives. Quelques amis constituent un comité de soutien ; Louis Lecoin lui apporte son appui. Ils vont bientôt se sentir un peu moins seuls, les refus de partir en Algérie se multiplient, et, en 1961, ils pensent que l'ACNV a une position intéressante et ils la rejoignent. En prison, Henri est en contact permanent avec les Algériens du FLN où il découvre l'importance de leur organisation. Quand, en mai 1962, à la fin de sa deuxième peine, il sort de prison, le couple, avec l'aide d'amis, prendra le chemin de la Suisse : ils estiment pouvoir être plus utiles en liberté. Aussitôt l'indépendance de l'Algérie déclarée, ils s'y rendent pour participer

à la reconstruction du pays et à la formation des jeunes. Les idées marxistes d'Henri s'affirmeront davantage avec sa maturité politique et militante. Pour faciliter leur intégration, ils deviendront Hocine et Nadia et prendront la nationalité algérienne. Ils ont trois enfants.

Delord, Philippe

Philippe est né le 14 septembre 1939 à Lambaréné au Gabon où ses parents étaient missionnaires protestants. Retour en France en 1947. La fratrie compte deux filles, infirmières, qui participent à l'œuvre de Danilo Dolci puis partent en 1962 en Algérie avec la Cimade. Scolarisé en pension. Sa vie se déroule en dehors des réalités politiques et c'est en fonction uniquement de son engagement religieux (« Tu ne tueras point ») qu'il se décide, le moment venu, à l'objection de conscience. Au camp de Mauzac, il fait la connaissance de ceux qui avaient commencé à travailler sur le chantier du SCI de Pressignac. Marié en décembre 1965, il part avec son épouse travailler dans un kibboutz en Israël puis en Algérie, elle comme infirmière responsable d'un dispensaire et lui comme conseiller agricole au service de la population. Son activité professionnelle et ses loisirs se confondront tout le temps avec ses engagements sociaux et religieux.

Drouet, Jacques

Fut un des Trente contre les camps d'internement. Ensuite il participe aux chantiers et aux opérations d'enchaînement de plusieurs X, séjourne en prison en tant que solidaire ; il renvoie son livret militaire pour protester contre le transfèrement de Christian Fiquet en Algérie. En 1963, il travaille en Algérie.

Exbrayat, Ildebert

(1912-2002) Dès 1936, alors qu'il est étudiant en théologie, il se décide à ne pas prendre les armes. Il est versé dans le service sanitaire en 1939. Pasteur en Aveyron en 1942, il aide au sauvetage des juifs traqués et des STO réfractaires. Renvoie son livret militaire en 1957 en demandant que la France octroie un statut en faveur des objecteurs de conscience, par un service civil. Procès en correctionnel à Montpellier en 1959, condamné à huit jours de prison avec sursis. Participe dès sa

création en 1960 aux activités du groupe de l'Action civique non violente à Montpellier dont il est un des animateurs.

Faugeron, Marie

Elle est aujourd'hui décédée. Son parcours se confond avec celui de l'ACNV dont elle était un des piliers et dont elle assurait ce qu'on pourrait appeler la logistique. Elle est en particulier aux côtés de Jo Pyronnet, Simone Pacot et Jacques Tinel, inculpée à Carpentras d'incitation de militaires à la désobéissance. Un sens de l'humour vif, gai et précis était une de ses armes naturelles dans l'action.

Féret, André

Protestant, ouvrier du bâtiment à Rouen, chef de troupe des Éclaireurs unionistes. Il a répondu à l'appel sous les drapeaux en novembre 1959 après avoir vainement demandé à faire un service civil. Après réflexion, il décide de rejoindre l'ACNV et en informe son commandant. Après son arrestation, il est transféré à Casabianda, en Corse. Il sera libéré en décembre 1962 ayant accompli les trois ans de service effectif imposés par la législation du moment.

Ferrand, Philippe

Né le 17 août 1937 à Gaillard en Haute-Savoie dans une famille de commerçants, devient compagnon de l'Arche en 1957. Il fait partie du groupe des Trente et participe à de nombreuses manifestations. Il reste compagnon de l'Arche, mais dans le Finistère où il est diacre permanent au service de la paix dans divers mouvements non violents et écolos.

Fiquet, Christian et Françoise

Christian est né le 1^{er} septembre 1939 à Gennevilliers (Seine) dans une famille ouvrière de condition modeste, il est catholique pratiquant. Son père, mobilisé en 1939, ne reviendra en France qu'en 1947. Un de ses frères, instituteur, est sous-lieutenant en Algérie. Environnement catholique bien-pensant, c'est-à-dire plutôt de droite et pour la guerre. Il fréquente un cercle d'amis très soudé et de longue date... dont Françoise. Après son bac mathématique et technique, il

s'inscrit en fac de sciences en attendant son appel sous les drapeaux; déjà décidé à faire « quelque chose » pour l'Algérie, il fréquentera un « comité de paix » regroupant des étudiants. Ses lectures sont classiques, et Emmanuel Mounier l'influence réellement. Ses loisirs dans le scoutisme le portent à ses premiers engagements (encadrement de jeunes, alphabétisation, Pax Christi). Militaire en Allemagne comme instructeur, il est cependant décidé à ne pas aller combattre en Algérie. C'est Françoise (ils se marient le 15 juin 1960) et un prêtre de son entourage qui, préoccupés, ont recherché un soutien. L'ACNV s'est imposée d'évidence. Cinq enfants naîtront. Christian aura une carrière de physicien au Carbone Lorraine. Il militera dans divers domaines, d'abord comme éducateur de rue bénévole, puis syndicaliste à la CFDT en 1968.

Gaschard, Bernard

Né le 9 juin 1932 à Cambremer dans le Calvados, son père, ancien gendarme, est un paysan antireligieux et communiste. Après le certificat d'études à l'âge de 13 ans, il devient agriculteur, s'engage politiquement avec les communistes et s'insurge contre les guerres de Corée et d'Indochine. Pour fuir la vie avec ses parents, il s'engage à 18 ans pour l'Indochine avec le secret espoir de passer du côté du Viêt-minh. Ayant vu toutes les atrocités de la guerre, il devient non violent et retourne à la vie civile en 1953. Il fit partie des Trente contre les camps d'internement et sera de toutes les actions de l'ACNV. Il renvoie son livret militaire pour protester contre le transfert de Christian Fiquet en Algérie. Fin 1954, il entre à la communauté de l'Arche qu'il quittera au bout de huit ans pour rechercher une non-violence plus active. Depuis, il continue sa vie de militant actif (Amnesty International, Confédération paysanne, etc.).

Gauthier, Jean-Louis

Né en 1930. Ingénieur agronome de Montpellier. Protestant, visiteur de prison, aide aux prostituées; pour avoir renvoyé son livret militaire le 23 mars 1962 en solidarité avec Claude Voron, il est condamné à huit jours de prison

avec sursis par le tribunal de Montpellier. A participé activement au groupe de l'ACNV de sa ville. Décédé en 1998.

Gouget, Pascal

Pascal est né le 16 septembre 1925 à Chartres. Père grand invalide de guerre, libre-penseur, espérantiste. De son éducation sans religion il a gardé un athéisme sans problème. Il s'est posé la question de l'objection de conscience sans avoir à y répondre du fait de l'exemption de sa classe d'âge du service militaire. Déplorant les guerres coloniales, il était cependant plus préoccupé par la menace de la guerre nucléaire. C'est en mai 1960 qu'il apprend l'existence de l'ACNV et se rend à un rassemblement de protestation contre les assignations à résidence. À partir de cette date, on le verra participer à toutes les actions du groupe de Montpellier; en particulier, il renverra son livret militaire pour soutenir Claude Voron. À la fin de la guerre d'Algérie, il continuera à militer au sein de l'ACNV puis au Mouvement contre l'armement atomique et au Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté jusqu'en 1971. Passe les vingt années suivantes à Nîmes, médecin biologiste hospitalo-universitaire.

Grosz, Paul

Né le 6 juin 1940 à Pfstatt dans le Haut-Rhin. Son père est athée et anarchiste, sa mère témoin de Jéhovah. De condition modeste : père maçon, mère sans profession. Avec un CAP de monteur-électricien, il entre dans la vie active à 17 ans. Il partage ses loisirs entre la lecture, la musique et le sport. Politiquement, il s'engage dans l'Union de la gauche socialiste. Paul se dit marqué par l'arrivée de de Gaulle au pouvoir en 1958, par la guerre d'Algérie (un de ses frères y est militaire) et par les arrestations des Algériens de France. En 1959 et 1960, il participe au SCI dont des militants lui feront connaître l'ACNV. Il rejoint le chantier en cours en attendant son arrestation. À la fin de sa première peine, en juin 1962, il quitte la caserne pour aller en Algérie (en passant par la Suisse), où il pense être plus utile qu'en prison. Par la suite, il suit des cours du soir, entre à l'université et devient enseignant. Il est engagé dans

des mouvements de protection de l'environnement. Marié en 1963, il aura trois enfants.

Hanniet, Michel

Michel est né le 17 janvier 1941 à Crépy-en-Valois d'un père libre-penseur, ouvrier jardinier puis aiguilleur à la SNCF, et d'une mère catholique pratiquante, sans profession. Études en internat à l'École normale de Beauvais. La guerre d'Algérie fait souvent l'objet de discussions et de critiques au sein de l'internat et avec les profs. Michel lit *la Question* de Henri Alleg et *le Déserteur* de Maurienne, alors interdits. En 1958 et 1959, chantiers de service civil et auberges de jeunesse; en 1960, il voyage au Maroc dans l'idée d'y rencontrer des membres du FLN pour un projet de coopération : sans succès. Au cours de l'année scolaire 1960-1961, il est prof d'anglais et prend la décision de refuser l'obligation militaire. Il est séduit par la cohérence des thèses de l'ACNV et le caractère concret, collectif et laïque de son action. Par la suite, sa réintégration dans l'Éducation nationale sera difficile. En 1964, il accueille un enfant algérien qui pourra faire ses études de kinésithérapie en France. Jusqu'en 1973, il militera dans diverses associations : Mouvement contre l'armement atomique, Mouvement international de la réconciliation, Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté. À partir de 1974, il s'installera en Bourgogne pour contribuer avec Jean-François Besson à l'essor du mensuel *Combat non violent* et du centre de rencontres des Circauds où des jeunes s'initieront aux techniques de l'action non violente.

Hirtz, Jean-Jacques et Liliane

Jean-Jacques est né le 16 octobre 1935 à Mulhouse. Milieu ouvrier. CAP de monteur-électricien. Engagement syndical à la CFTC. Ayant accompli son service militaire en Algérie (29 mois à Blida), il n'est donc pas réfractaire. Cependant, il soutient Paul Grosz et Gilbert Schmitz en participant aux manifestations de Mulhouse. Le 6 septembre 1961, il refuse de répondre à une convocation pour une période militaire et vient sur le chantier de Nancy en faire l'équivalent. Arrêté pendant quelques jours, il sera cassé de son grade de sergent. Liliane est née le

3 janvier 1938 à Colmar dans un milieu catholique centriste. Jardinière d'enfants. Elle participe aux manifestations de l'ACNV où elle rencontre Jean-Jacques; ils se marient et auront quatre enfants. De 1967 à 1974, ils vivront en Algérie où Jean-Jacques travaille comme ingénieur électro-technique à Électricité et Gaz d'Algérie.

Hladik, Claude-Marcel

Né en 1936, à Paris, il s'orientait d'abord vers une carrière technique (ébénisterie) en raison de ses origines modestes. C'est dans le cadre d'études universitaires, reprises par la suite, qu'il perçoit les problèmes que pose la guerre d'Algérie. Les discussions sur la non-violence l'amènent à prendre contact avec l'ACNV et au refus de l'uniforme comme seule option éthique pour ne pas participer à un système qui reproduit celui de la France occupée à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Après ses études de biologie, ce réfractaire consacre la plus grande partie de sa vie de chercheur scientifique aux adaptations à l'alimentation dont dépend l'équilibre de l'humanité – des problèmes qui étaient également débattus dans les cercles de non violents. Mais les bases théoriques de l'alimentation doivent d'abord être comprises par ses recherches sur les primates non humains (les singes), et c'est pourquoi il consacre plusieurs dizaines d'années à l'observation de l'alimentation des primates sauvages dans les forêts tropicales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. Une définition précise du régime alimentaire de chaque espèce, fonction du milieu et des adaptations physiologiques, permet de comprendre les voies de l'évolution qui aboutissent aux hominidés, puis à l'homme actuel. Dans le cadre des derniers travaux que Marcel Hladik publie avec ses collègues du CNRS, la notion d'éthique, interprétée en fonction de l'évolution et de la coopération entre les êtres vivants, est perçue comme une dimension essentielle. Marcel est coauteur de *l'Odyssée du vivant*.

Humbert, Georges

Né le 21 mai 1928 à Massy (Essonne) au sein d'une famille ouvrière. Employé de l'ambassade des États-Unis à Paris. A suivi une formation d'ouvrier

charpentier en raison de ses sympathies pour l'Arche et a pratiqué ce métier durant quelques années. Fut un des Trente et un des douze « Jack Muir ». Il renvoya son livret militaire lors du procès de Paul Grosz. Par la suite, il a travaillé dans un château-hôtel géré par une communauté quaker.

Joubert, Marc

Inspecteur de banque. Engagé dans la Résistance et ayant vécu avec un jugement critique la présence coloniale et militaire en Indochine de 1952 à 1954, il est préparé à ressentir de l'aversion pour le fait colonial. Sans vouloir sortir de la légalité pour soutenir la lutte d'indépendance ni combattre contre l'armée française, il cherche à intervenir. Il rencontre l'ACNV en avril 1960 lors d'une manifestation contre les camps. Il signe en octobre 1960 l'Appel lancé à cette date. En janvier 1961, il est sur le chantier de Gagny et renvoie son livret militaire en solidarité avec Jean Lagrave.

Laffranque, Marie

Née le 28 novembre 1921 à Saint-Marcet, Haute-Garonne, elle vit à Toulouse depuis 1925. Dans sa famille, il y eut des bergers, des paysans et des ouvriers pauvres des trois zones linguistiques du Sud-Ouest. Quelques soldats de métier à chaque génération, dont celle de « la guerre d'Algérie ». Deux proches épousent, sur place, des « Françaises d'Algérie ». Parents athées et enseignants agissant sans étiquette (ils avaient 21 et 22 ans en 1914). Athée elle-même. Licences de philo et d'espagnol. Elle est chercheuse au CNRS. Elle se forge une opinion socio-politique au fil des événements publics, notamment au contact des réfugiés espagnols. Elle cherche en permanence comment réduire l'exploitation de l'homme par l'homme. De marxistes dissidents en variantes libertaires, sans oublier certains groupes chrétiens, elle découvre l'action de Gandhi, puis l'ACNV où elle peut s'engager pleinement dans un soutien actif aux réfractaires, tant français qu'espagnols. Après le statut, elle continue aux côtés des objecteurs qui luttent pour son amélioration et de ceux qui veulent la suppression totale du service obligatoire, qu'il soit militaire ou civil.

Lagrange Jean

Né le 7 mai 1939, Jean est originaire de Chartres. Ses parents sont catholiques. Son père est employé des PTT et syndiqué à FO. Fait une école de chimie et entre rapidement dans la vie active. Il fréquente les auberges de jeunesse et, à l'occasion, on le verra distribuer des tracts avec le PCF contre la guerre d'Algérie. Il a peu de souvenirs de la guerre d'Indochine mais des événements comme la campagne de Suez, le détournement de l'avion de Ben Bella ou la prise du pouvoir par de Gaulle en mai 1958 l'ont marqué. En janvier 1960, il est affecté au 9^e régiment de chasseurs parachutistes de Montauban. Un article dans la presse locale lui fait connaître l'action de Pierre Boisgontier. C'est le point de départ pour lui d'un cheminement qui se terminera quelques mois plus tard par son arrestation avec Christian Fiquet sur le chantier de Gagny. Technicien, puis ingénieur chimiste, marié et père de deux enfants puis divorcé. Longtemps privé du droit de vote, il a aussi eu des difficultés à être embauché dans certaines entreprises. Il s'est vu signifier l'interdiction d'être délégué du personnel en 1965 chez Astra-Calvé, et interdit de séjour dans tous les établissements du CEA alors qu'il s'occupait du traitement des eaux en municipalité ou en entreprise. Délégué syndical CFDT pendant quinze ans, militant du Service civil international, du Mouvement contre l'armement atomique, puis d'ATTAC, sans parti politique mais votant à gauche.

Lanvin, Jean-Pierre

Né en mai 1924 dans la famille des chocolatiers de Dijon, il prépare l'école coloniale. L'hiver 1944-1945 il combat dans l'est de la France où il est blessé. Son frère aîné lui donne *le Pèlerinage aux sources* de Lanza del Vasto. Jean-Pierre fera sa connaissance. Il refuse de prendre les importantes responsabilités industrielles qui lui étaient destinées, devient simple représentant en chocolat pour pouvoir se consacrer à ce qui lui paraissait essentiel : la non-violence active. Il se marie début 1950 et aura quatre enfants. Son « baptême non violent » s'est fait lors d'un jeûne à Clichy en 1957. Par la suite, il sera un des Trente

et accompagnera les réfractaires tout au long du conflit algérien. Il renvoie son livret militaire à l'occasion du procès de Jean-François Besson, en juin 1963. La lutte continue au Larzac, puis contre l'armement atomique avec l'équipe du Groupe d'action et de résistance à la militarisation (GARM). Il racontera dans son livre, *À Dieu vat*, bien d'autres actions auxquelles il participe. Cet ouvrage fut publié, après sa mort en 1997, par Christiane Lasserre devenue sa compagne en 1980.

Lefeuvre, Michel

Né le 14 juin 1928 à Vanves (Hauts-de-Seine). Il fait connaissance avec l'ACNV à Grésieux-la-Varenne lors de la préparation de l'action des Trente. Il ne peut pas se dégager de ses obligations professionnelles tout de suite, mais son « baptême » non violent change complètement sa vie et, quelques mois plus tard, il abandonne le métier de graphiste et devient un des piliers de l'ACNV : sa maison accueille non seulement le secrétariat mais héberge aussi, successivement, de nombreux réfractaires et volontaires en panne de logement ; lui-même participe aux chantiers et aux opérations d'enchaînement de plusieurs réfractaires, séjourne en prison en tant que solidaire ; il fabrique le journal. La fréquentation de Jo Pyronnet, de Jean-Pierre Lanvin, de Pierre Souyris et de bien d'autres l'aide à forger sa vocation : l'Arche et la vie communautaire. La nouvelle définition de cette communauté n'est pas pour lui déplaire : il ne s'agit plus d'un ou de plusieurs lieux de vie en commun, mais d'un esprit commun qui anime des personnes vivant soit isolément ou en famille, soit dans des maisons communes. Cela n'exige plus de vœux mais un engagement contenu dans une charte. C'est à l'Arche qu'il rencontre Nicole qui auparavant a travaillé au secrétariat des objecteurs (Soc) à sa création en 1964. Ils ont quatre enfants.

Mailfert, Georges

Prêtre ouvrier de la Mission de France, il obtient de Rome son retour à l'état laïc, c'est un renvoyeur de livret ; il est né le 13 mai 1931. Participant à l'Action civique non violente et aux chantiers du Service civil (Clichy). C'est égale-

ment un des Trente. Par la suite, il a des engagements syndicaux et politiques et, aujourd'hui, dans la vie associative.

Martin, Pierre

Né en 1912, décédé en 1998, Pierre est issu d'une famille de commerçants de Chartres. En octobre 1937, il opte pour l'objection de conscience à l'expiration de son sursis : il est alors étudiant en droit. Soutien de Jean Giono. Empri-sonné à Clairvaux, il raconte son expérience dans son livre *Candide face au Moloch*. En 1948, responsable d'un chantier en Algérie, il écrit *En Kabylie, dans les tranchées de la paix*. En 1959, après des études de sociologie, il s'installe au Sénégal et épouse Jacqueline Dumeste. Il participe, en 1960, à la lutte contre la première bombe atomique française dans le Sahara algérien. En 1961, il est un des sept « André Bernard » et, l'année suivante, il soutient Louis Lecoin lors de sa grève de la faim ; il accompagnera le combat des objecteurs et les luttes du Larzac, se voulant toujours un citoyen du monde...

Michel, Claude

Dit « le Caribou ». Il est né le 16 mars 1932 dans la région parisienne de parents non croyants vendeurs de bonneterie sur les marchés. Déjà vers l'âge de 12 ans, il ressent « une impossibilité massive à jouer le jeu commun » et se met « en quête du sens ». L'école ne l'intéresse pas, il veut aller dans le monde des adultes et entre comme apprenti chez un joaillier en attendant son service militaire. Il s'est un moment posé la question de l'objection de conscience, mais fait son service en Allemagne. En 1954, une photo de Lanza del Vasto et un entre-filet dans un journal l'interpellent. Après beaucoup de lectures, de méditation, d'hésitations, Claude prend contact avec l'Arche, en 1955. Ce premier séjour n'allait pas durer puisqu'il y avait la guerre d'Algérie. Différentes classes avaient déjà été rappelées. Claude fait une demande de mutation pour le service de santé, acceptant ainsi l'uniforme mais pas les armes. Le 18 juin 1956, il est pourtant mobilisé chez les Chasseurs alpins et envoyé en Algérie. Il réussit cependant, grâce à son colonel qui avait connu Lanza, à

être affecté à l'infirmier du bataillon. Claude est libéré en décembre 1956. Il entre à l'Arche et participe aux actions contre la bombe, puis rejoint Jo Pyronnet qui allait commencer une campagne de désobéissance civile. Il fut un des Trente. Il devient l'un des responsables de l'ACNV et particulièrement de l'organisation des chantiers. Il renvoie son livret militaire pour protester contre le transfert de Christian Fiquet en Algérie. Après le vote du statut, il est parmi ceux qui créent le centre communautaire de formation à la non-violence à Saint-Didier-au-Mont-d'Or en 1964. C'est là qu'il rencontre sa future épouse. En 1971 Claude devient assistant à la faculté catholique de Lyon. Ils ont un fils et la vie des deux Claude sera ensuite surtout consacrée à l'éducation de nombreux enfants, parfois handicapés, de nationalités différentes, adoptés ou « parrainés ». Après avoir contracté une pleurésie et une double pneumonie, il meurt le 11 novembre 2002. Il a écrit un livre, *la Quête du sens*.

Millet, Jacques

Jacques est né le 4 juillet 1939 à Lyon où ses parents sont chirurgiens-dentistes; son père est politiquement « très à droite ». Après un bac mathématiques élémentaires, il fait un an de droit. Il aime le cinéma, a des lectures nombreuses et variées. Jacques est athée. Dans son milieu familial, il n'y eut que très peu de réactions face aux guerres d'Indochine et d'Algérie; les récits d'exactions commises à l'encontre des civils, et surtout la torture, l'amènent rapidement à la décision de ne pas participer à une guerre et à se déclarer objecteur. Sous la pression familiale, il part cependant sur son lieu d'affectation en Algérie où il décidera un refus d'obéissance en 1962. Il ne connaîtra l'ACNV qu'à Mauzac. Il sera définitivement libéré, le 24 décembre 1963, après le vote du statut et trois ans moins quelques jours d'armée et de prison. Après sa libération, il passe trois années d'errance en Europe et en Afrique du Nord, sur divers chantiers avec le SCI, et six mois comme instituteur remplaçant en Algérie. Puis, mariage avec Marie-Claire en 1967 et naissance de deux filles. Travail sans grand intérêt, « par hasard », dans l'ob-

jet publicitaire jusqu'à une retraite très attendue à la fin décembre 2000.

Nazon, René

Né le 4 mai 1936 au Caylar (Hérault) dans une famille de catholiques pratiquants de condition modeste. Fréquent le SCI et l'association Emmaüs. Après une formation de peintre en bâtiment, il entre comme moine dans une abbaye cistercienne. Il se souvient que, vers l'âge de 7 ou 8 ans, son père, son oncle ou des gens qui avaient fait la guerre de 1914 parlaient de l'incompétence des officiers supérieurs et aussi de la gabegie qui se passait sur le front. Sa mère et ses tantes parlaient de leur frère mort sur le front comme d'un homme écoeuré par ce qu'il vivait et de la bêtise des généraux. Mais c'est au catéchisme qu'il a eu la révélation en écoutant le Sermon sur la montagne et les Béatitudes. À 19 ans, il avait un copain allemand dont le père fut tué sur le front de Normandie. « Nous décidâmes, dit-il, de refuser de faire le service militaire, lui en Allemagne, moi en France. Lorsque j'ai fait part de mon intention d'être objecteur à des prêtres ou à des moines de ma connaissance, je me suis fait copieusement engueuler même par ceux que je croyais être des copains. » Il refuse donc de revêtir l'uniforme. Incarcéré aux Baumettes, il se retrouve avec les soldats du Parti communiste qui refusèrent de partir pour l'Algérie. En sortant de prison, il travaille dans le bâtiment comme peintre. « Je me suis toujours intéressé et je me sens encore concerné par le mouvement libertaire, mais c'est à la CFDT que je me suis épanoui. Je crois que pour moi, qui ne suis qu'un type de base, le syndicalisme a été une bonne école de formation. » Marié avec Louisette, un enfant.

Orengo, Antoine

« Tony » est né à Menton le 18 décembre 1937, de mère suisse, d'origine bourgeoise et protestante, et de père catholique, plutôt de droite et d'origine paysanne. Une de ses sœurs, enseignante et mariée à un Algérien, a fait trois mois de prison pour avoir aidé des militants indépendantistes. Après un brevet technique de radio-électricité, il entre dans la vie active comme bénévole à la Cimade. Il lit tout ce qui

lui tombe sous la main, fait du scoutisme chez les éclaireurs unionistes, fréquente les frères de Taizé. Engagé dans le protestantisme, il connaît les pasteurs Roser, Lasserre et Vernier. Il sait ce qu'est la torture, et c'est donc tout naturellement qu'il deviendra objecteur de conscience. Il est arrêté le 4 novembre 1959 à la caserne pour refus de porter l'uniforme. Il sera libéré le 18 janvier 1963 ayant accompli ses trois années de détention. C'est aussi tout naturellement qu'il pérennisera son engagement à la Cimade.

Pacot, Simone

Simone est née le 14 novembre 1924 au Maroc d'une famille catholique non pratiquante. Tout en exerçant son métier d'avocate, elle essaie de vivre sa foi dans l'esprit des Béatitudes et œuvre dans une équipe à la réconciliation entre chrétiens, juifs et musulmans. Compagne de l'Arche, elle fut l'une des chevilles ouvrières de l'Action civique non violente et l'une des quatre inculpés du procès de Carpentras. Depuis 1987, elle anime des sessions sur la guérison intérieure, avec l'équipe de l'association Bethasda. Le premier tome de son *Évangélisation des profondeurs* a connu un grand succès et a été traduit en plusieurs langues.

Pezet, Jean et Christiane

Jean est né le 22 septembre 1939 à Castres. Sa mère est institutrice. Son père, artisan, a créé l'Action catholique de la jeunesse française dans cette ville dès 1935, il est aussi secrétaire de la section locale du Parti démocrate populaire (disciple d'Albert de Mun, Marc Sangnier et Francisque Gay), lecteur et propagateur de *Témoignage chrétien*. L'intransigeance de son père contre la guerre d'Algérie et l'expérience de son grand-père en 14-18 ouvrent la voie à son propre engagement dans l'objection de conscience. Après le lycée, il passe un diplôme d'aide-soignant. Très solitaire, ses loisirs se limitent à la lecture : il n'a pas d'amis si ce n'est sa « petite fiancée », dès l'âge de 10 ans, qui deviendra son épouse. Le massacre de Sétif, la torture de Djamil Boupacha le marquent profondément. À 21 ans, Jean résilie son sursis. Il racontera son parcours dans son livre intitulé *Tu ne tueras pas*.

C'est en prison qu'il aura connaissance de l'Action civique non violente. Après sa détention, il a fallu un certain temps pour renouer avec un engagement qui fut essentiellement religieux et humanitaire : fondation du nouveau charismatique à Castres en 1973, accueil de SDF, convoi de la paix en Yougoslavie en 1991 et 1992. Il est correspondant de *la Croix du Midi* pour des sujets touchant à la paix. Jean écrit : « L'idéal de mes 20 ans a du plomb dans l'aile : désenchanté du politique magouilleur, fiévreux de pouvoir et de violence ; en partie déçu par la lenteur de l'Église vers la non-violence évangélique (bien qu'il y ait des ouvertures). Mais il m'est toujours impossible de tuer ou de laisser tuer, d'où mon cri ininterrompu contre la guerre et sa préparation, comme au premier jour de mon objection : si c'était à refaire, je retournerais en prison. » Il se marie avec Christiane, sa copine d'enfance, qui est née le 20 mai 1941 à Castres dans une famille d'artisans. Elle est éducatrice spécialisée, et l'a toujours soutenu. Ils ont cinq enfants.

Poiraud, Didier

Didier est né le 6 février 1937 à Saint-Martin-de-Ré. Père artisan maçon mobilisé en 1939, prisonnier et évadé d'Allemagne. Mère lingère-brodeuse. Il a de bonnes relations familiales avant l'insoumission, houleuses ensuite. Après le bac, il étudie durant trois années aux Beaux-Arts d'Angers, CAFAS en 1961. Il s'adonne à la peinture, lit *le Monde*, *Réforme* et *Témoignage chrétien*. Il est sensibilisé par la guerre d'Indochine et impressionné par le blocage des trains des rappelés pour l'Algérie. Il fait connaissance de l'ACNV par l'intermédiaire de Jo Pyronnet en 1959 lorsque celui-ci fait des tournées de conférence pour rechercher des volontaires contre les camps. En 1961, il rejoint les réfractaires sur les chantiers et fut l'un des cinq « Alain Larchier » ; il se retrouvera à Mauzac après sa propre condamnation et ensuite à Brignoles comme pompier forestier. Après sa libération, il passera un CAP de peintre en bâtiment ; il est marié, sans autres engagements. Pas de regrets.

Pot, Eric et Irène

Eric est né le 25 août 1940 à Hautmont dans le Nord dans une famille ouvrière, protestante et communiste, engagée dans des mouvements de jeunesse. Il passe le BEPC et entre à 16 ans dans la vie active pour devenir maçon, fréquente l'Église réformée de Maubeuge et fait du scoutisme. Ayant un frère aîné engagé volontaire, il entend parler de la guerre d'Indochine et il connaît le FLN et le MNA qui sont très actifs dans les quartiers de sa ville. Il connaît également des objecteurs de conscience. En septembre 1960, Eric est incorporé à la caserne de Castres où il refuse l'uniforme. Les réactions de sa famille sont très mitigées alors qu'il a un soutien très actif dans sa paroisse. Condamné trois fois à la prison, il sera libéré en septembre 1963 en bénéficiant des dispositions de de Gaulle. Le statut sera voté trois mois après. Dans la continuité de son engagement, avec Irène, son épouse, ils travailleront 18 mois au Maroc et deux ans au Zaïre avec l'association Eirene. Eric retrouvera par la suite son métier de maçon. Irène, institutrice, est née le 15 octobre 1939 en Belgique. Ils ont cinq enfants. Le père d'Irène est le pasteur Vernier qui fut également objecteur de conscience.

Pyronnet, Joseph et Christiane

Professeur de philosophie au collège du Vigan près de Montpellier, marié, père de six enfants, catholique. Il s'engagera à fond contre les camps d'internement pour les Algériens « suspects » (action des Trente) et abandonnera son enseignement professionnel. La communauté de l'Arche, dont il deviendra compagnon par la suite, sera un refuge pour lui et sa famille. Il sera ordonné prêtre à la mort de Christiane, son épouse. Jo fut le stratège principal des actions non violentes et un des quatre inculpés du procès de Carpentras. Il a lui aussi renvoyé son livret militaire pour protester contre le transfert de Christian Fiquet en Algérie.

Ressouches, Anne-Marie

Née le 30 mai 1933 à Paris. Milieu familial très catholique, plutôt à droite. Père dans les assurances, mère au foyer. D'abord sténodactylo puis secrétaire, devient éducatrice spécialisée. Travaille au secrétariat de l'ACNV de Vanves où

elle est plus particulièrement chargée des contacts avec la presse et du suivi des procès.

Robini, Antoine

Né le 1^{er} mars 1923 à Nice. Après le CEP et un apprentissage de mécano, il s'engage dans la marine où il reste cinq ans dont deux années de guerre. Antoine connaît l'ACNV par la presse et, en 1960, il quitte son travail pour s'y engager. Il est des Trente volontaires contre les camps d'assignation à résidence. Il poursuit son engagement avec les réfractaires, renvoie son livret militaire lors du transfert de Christian Fiquet. Il sera condamné à deux mois de prison avec sursis. Enfin, après la signature des accords d'Évian, il part en Algérie pour un service civil.

Rogier, Jean

Né à Nantes en 1934, neuvième d'une famille de treize enfants. Son père et son grand-père ont connu respectivement deux et trois guerres et sont tous les deux ingénieurs sous-marinières. Il devance l'appel en 1953 afin de se libérer au plus vite de ses obligations militaires. Une année à Chambéry comme chasseur alpin, une année en Tunisie après le désastre de Diên-Biên-Phu. Cette dernière année est l'occasion d'une prise de conscience dans un bataillon encadré par des anciens du Vietnam. Il est démobilisé, puis rappelé pour quelques mois. Son projet initial reprend ses droits : l'École des sciences géographiques et la pratique du métier de topographe. Mais la situation en Algérie s'aggrave. En décembre 1959, à 25 ans, suite à la rencontre de Jo Pyronnet et de Lanza del Vasto, Jean demande sa mise en disponibilité provisoire à son employeur et s'engage avec les Trente, puis dans l'action de soutien aux réfractaires. Renvoi du livret militaire. Participation aux chantiers et aux opérations d'enchaînement de plusieurs réfractaires. Ces actions l'amèneront à séjourner cinq mois à la prison Saint-Joseph de Grenoble. Jugement : deux mois avec sursis. Un sixième mois à la prison de Montpellier pour refus de régler les frais de justice. Entre-temps, rencontre avec Maryvonne Biord qui elle aussi a laissé temporairement son travail pour participer à l'action non violente. Engagement

dans la communauté de l'Arche. Mariage avec Maryvonne. Naissance de deux garçons. Puis décision de quitter la communauté : aux yeux du couple, le fossé est grand entre les ambitions déclarées et la réalité. Ils s'installent dans le Lot. Jean est éducateur et Maryvonne secrétaire, dans un IME-CAT accueillant des déficients mentaux. Les deux garçons ont maintenant deux sœurs. En 1997, la famille vit un drame, Aleth, la cadette met fin à ses jours. Douleur. La vie reprendra le dessus mais autrement. Retraité en 1996, Jean s'intéresse au patrimoine mondial des moulins et aux énergies propres et durables. Il fonde une association « La Planète des moulins ».

Ruff, André

Vers 19 ans, il adhère au PSU où il rencontre Pierre Boisgontier. Incorporé en novembre 1958, il distribue des tracts contre la guerre d'Algérie. Le PSU pensait qu'il fallait négocier l'indépendance avec le GPRA dont le représentant était Ferhat Abbas. Après vingt mois d'armée, André s'abonne au journal de l'ACNV et en adopte les positions. À sa libération de l'armée, il rejoint le chantier où travaillait Pierre Boisgontier en mars 1961. Il renvoie son livret militaire lors du procès de Robert Siméon. Après de nombreux stages à l'Arche, sans devenir compagnon, il s'engage finalement dans la vie communautaire d'un monastère orthodoxe, puis se marie, a deux enfants ; séparé de son épouse, il retourne vivre dans le monastère.

Savary, Victor

Né le 26 août 1937 à Cahors dans une famille de la bourgeoisie intellectuelle. Ses parents sont pacifistes, mondialistes et athées. Après le bac, il suit des études de mathématiques à Grenoble. Résolument anticolonialiste et, comme son entourage, radicalement contre les guerres de Corée, d'Indochine et d'Algérie, il suit les événements (la torture, les camps) avec attention en participant aux actions de l'Unef, puis en militant dans le syndicalisme d'enseignants. Il participe à de nombreux chantiers du SCI et, finalement, résilie son sursis et rejoint l'ACNV à Gagny le 1^{er} décembre 1961. Il est réformé et libéré, mais continue sa participation

aux actions. Par la suite, il reprendra ses études et deviendra maître auxiliaire, deux ans en Algérie, puis en France. Marié, père de trois enfants, il participe aux activités de sa paroisse protestante et aux mouvements écologiques et non violents.

Siméon, Robert

Né le 18 octobre 1941 à Paris. Ses père et mère de milieu populaire très modeste, et même pauvre, sont tous deux athées. Père, chauffeur-livreur, proche du parti communiste, mère brocheuse puis au foyer, adhérente au PC et à l'Union des femmes françaises. Son père a fait son service militaire en Algérie, puis a été rappelé en 1939, puis fait prisonnier en 1940, il s'est évadé assez vite, et a vécu clandestinement à Paris, avec des faux papiers, jusqu'à la Libération. Robert fait un apprentissage de typographe, puis CAP. Lectures : *Liberté, le Canard enchaîné, Vivre en harmonie*. Après 1960, il part au gré des circonstances sur des chantiers du Service civil international, à la rencontre de jeunes pacifistes d'Europe. Aucun engagement formel, surtout pas religieux, ni politique. Après avoir rencontré Louis Lecoin qui lui fait connaître Michel Lefeuvre et l'ACNV, il rejoint les chantiers. Il est arrêté à Bollène et inculpé pour refus d'obéissance. Libéré en septembre 1963, il accepte de reprendre l'uniforme en refusant le port des armes. Affecté comme infirmier, il est démobilisé le 10 mars 1964. Retour à la vie civile, mariage, trois enfants et adoption d'un quatrième. En 1967, formation de berger pour partir vivre à la campagne (au bon moment pour être au début de l'affaire du Larzac dès 1970). En 1980, divorce et installation à Millau comme plombier. Divers engagements politiques (PSU), syndical (CFDT) et social (LDH, amitiés franco-vietnamiennes).

Sommermeyer, Pierre

Né le 17 avril 1942 à Nice, ses parents, apatrides, ont quitté l'Allemagne en 1933 et ont été cachés pendant la guerre au Chambon-sur-Lignon par les pasteurs Trocmé et Theis. Après le certificat d'études, il passe un CAP d'horticulteur. Il fréquente divers mouvements (SCI, Auberges de jeunesse, Eirene). Résolument anticolonialiste et

« pauvres contre riches », sa culture familiale le détermine. Il observe les premières manifestations de l'ACNV à Paris. Peu enclin à goûter de la prison, il s'exile en Allemagne, puis au Maroc. Condamné par défaut. En octobre 1963, décidé à rentrer et à se faire arrêter publiquement, il passe la frontière allemande où il est intercepté et incarcéré à Fresnes. Il sera libéré le 21 janvier 1964 et rejoindra les autres réfractaires à Brignoles, sans pour autant adhérer à l'idée de service civil obligatoire. Marié, deux enfants, divorcé, puis concubinage et un troisième enfant. Il pratiquera divers métiers (jardinier, menuisier, webmestre). Son militantisme se traduira essentiellement par sa participation à *Anarchisme et Non-Violence*, revue qui paraîtra de 1964 à 1974, puis dans le mouvement libertaire.

Tinel, Jacques et Émilienne

Jacques est né en septembre 1925 dans une famille catholique mais abandonne la pratique religieuse. Après l'École normale et l'ENSET, il est prof de technique de 1948 à 1960 et occupe divers postes en France. Dès 1957, il « met le doigt dans l'engrenage » en s'engageant dans l'action contre les centres de rétention administrative avec l'ACNV (il est l'un des Trente et est responsable du groupe parisien pour l'organisation des manifs). En novembre 1961, il comparait devant le tribunal de Carpentras pour incitation de militaires à la désobéissance où il sera condamné à une amende, une peine avec sursis et à la privation de ses droits civiques. En 1962, il reprend sa vie « normale ». Il va sans dire qu'Émilienne, institutrice, avec qui Jacques est marié depuis 1947, l'accompagnera tout au long de son engagement. Ils ont eu cinq enfants à charge.

Verrel, Claude

Il est né le 15 août 1938 dans le Calvados. Père employé à la SNCF, mère au foyer. Après un bac de math, il obtient une licence de sciences et sera maître-auxiliaire. Ses loisirs : lectures, relations amicales sont celles d'un étudiant Jec, Unef, sympathisant PSU. Marqué par les événements (guerre 39-45, Indochine, Algérie, tortures,

mai 1958), il pense possibles et souhaitables une indépendance des colonies et une coopération avec la France. Fauté d'avoir préparé son départ en Algérie sur un chantier du SCI, après l'indépendance, il se retrouve insoumis et prend contact avec l'ACNV à Vanves où il est arrêté le 29 septembre 1962. Ce n'est qu'au début 1964 qu'il pourra bénéficier du statut d'objecteur récemment voté. Technicien au CNRS, il occupe ensuite un emploi de chimiste assumant également des responsabilités syndicales à la CFDT, puis se retrouve au chômage en fin de carrière. Marié, puis divorcé, il n'a pas d'enfant. Il a toujours milité au SCI dont il fut membre du comité national. Membre, et fondateur, du Bureau européen de l'objection de conscience, il reste très impliqué dans ce domaine.

Voron, Claude et Marie-Claire

Né le 20 juillet 1938 à Marseille dans une famille ouvrière. Après un bac et une licence de physique, il entre au CNRS (observatoire de Marseille). Il a peu de loisirs mais est passionné de lecture. Un livre de Bernanos, *la France contre les robots*, sera le déclencheur de son cheminement vers l'objection. Il est engagé dans l'action catholique, le mouvement étudiant et des chantiers internationaux de jeunes. Politiquement, il sera marqué par tout le contexte de l'époque (guerres coloniales, la bombe, mai 1958 avec l'avènement de de Gaulle, etc.). Pas contre l'armée, il fait une préparation militaire supérieure. Il découvre les non-violents à l'occasion d'une manifestation contre les camps d'assignation à résidence et, en janvier 1961, il s'engage dans l'action. Il démissionne du CNRS, résilie son sursis et, d'avril à décembre, il est de toutes les actions. Arrêté début décembre 1961. Le statut des objecteurs est voté, et Claude est définitivement libéré le 17 janvier 1964. Les retrouvailles avec la famille et la société en général sont difficiles. Mariage en septembre 1964 avec Marie-Claire Guiader, née le 12 octobre 1936 à Paris dans une famille catholique. Père syndicaliste et résistant, mort en déportation. Mère au foyer. Études de dessin d'art. Elle découvre l'ACNV à Nantes lors de l'arrestation d'Yvon Bel. Claude et Marie-Claire auront trois filles.

Claude reprendra un travail de professeur de physique à Quimper. Par la suite, ils s'engagent tous les deux à la communauté de l'Arche, puis participent à la lutte des paysans du Lar-

zac où ils s'installent. Des études de théologie vont faire de Claude un aumônier catholique au CHU de Montpellier. Marie-Claire est décédée en 2004.

Déjà condamné à un an
de prison en 1960

DEVANT LE TRIBUNAL
MILITAIRE DE METZ

AU TRIBUNAL DES FORCES ARMÉES DE BORDEAUX

Neuf mois de prison

Le problème de la non-violence
évoqué à l'Union Rationaliste

APRÈS AVOIR RÉCLAMÉ EN VAIN
LA CRÉATION D'UN SERVICE CIVIL EN ALGÉRIE

Un « non violent »
est condamné
pour avoir refusé
de servir en Algérie

Un groupe
de non-violents
occupent
le grand hall
de l'U.N.E.S.C.O.

Le tribunal de Carpentras
a rendu son jugement
dans l'affaire des non-violents

Une centaine de non-violents
ont manifesté en silence
devant la préfecture

Le tribunal militaire lui inflige
quinze mois d'emprisonnement

Peine maximum
au tribunal militaire de Lille

Ce jugement provoque
une manifestation "non violente"

XIII

Engagements tenus

Lors de la rencontre sur le Causse noir, les présents, après de nombreuses discussions collectives, en petits groupes ou en tête à tête, s'étaient engagés sur quatre projets. Nous nous proposons de nous donner les moyens de « raconter notre histoire » puisque, jusqu'alors, personne n'avait fait correctement ce travail : nous allions écrire **un livre**, faire **un film**, créer **un site Internet** et puis, peut-être, tenter d'aller plus loin... par **une action** en Palestine. Nous avons tenu nos engagements.

Le film

Comme un seul homme *Réfractaires à la guerre d'Algérie de 1959 à 1963*

Réfractaires, insoumis, déserteurs, désobéissants, lorsque j'appris par Jean Lagrave, l'un d'entre eux, qu'ils allaient se retrouver en juin 2003 pour rassembler la mémoire vive de leur opposition et de leur résistance à la guerre d'Algérie, il m'apparut évident que l'occasion devait être saisie de donner corps et voix à ces combattants de la non-violence, anticolonialistes convaincus, alors même que leur histoire, dure et courageuse, avait été, comme tant d'autres, passée sous silence. Décision fut prise de réaliser, en même temps que le livre, un documentaire.

Après de nombreux entretiens avec les protagonistes de cette lutte, *Comme un seul homme* est le titre qui s'imposa pour un film qui ne prétend pas à la recherche historique sur le refus de la guerre d'Algérie, mais qui se présente comme le témoignage polyphonique de plusieurs d'entre eux et de leur engagement commun.

Comme un seul homme désigne d'abord le geste, si poétique et politique à la fois, de ceux qui accompagnaient le réfractaire au moment de son arrestation en opposant à la force publique la puissance et la joie de son identité portée à plusieurs, la rendant ainsi incontrôlable.

« Je me révolte, donc nous sommes. » Avec cette solidarité dans l'action, ce qui frappe dans les témoignages est aussi l'évidence, à leurs yeux indiscutable, de leur engagement. D'un même mouvement pur et radical, le jugement crée la responsabilité d'agir, et c'est là aussi, *Comme un seul homme*, que les réfractaires se sont dressés contre l'impensable indignité de se soumettre et l'infamie qu'on ait envisagé qu'ils puissent participer d'une manière ou d'une autre au massacre.

Comme un seul homme insiste sur le désir d'unité, de cohérence, de fidélité, sur lequel on ne peut céder impunément, et qui explique l'exposition publique de leur conviction tout comme l'engagement physique de la liberté. Pas d'échappatoire ni d'évasion possibles dans l'obligation d'être soi.

Comme un seul homme touche aussi à la dure solitude de l'insoumission, de la désobéissance, de la désertion, de la détention, de la décision de dire non. Pourtant, aussi particulière fut-elle, l'expérience de ces réfractaires atteint l'universel. Elle enseigne que l'homme ne se mesure jamais qu'à l'absolu qui ne compose pas avec le mépris, la haine, la violence, la bêtise, l'inhumanité de nos sociétés et de nos États cultivant petitesse et fausse grandeur. C'est cette philosophie et cette actualité de la désobéissance civile que le film voudrait contribuer à diffuser.

Comme un seul homme a été réalisé dans une durée de 56 minutes, produit par Michel Garnier, avec le soutien du Fonds associatif Non-Violence XXI et d'une souscription. Il devrait être disponible en cassettes ou DVD début 2006. L'information en sera donnée sur le site <http://www.refractairesnonviolentsalgerie1959a63.org>

François Chouquet, le réalisateur

Le site sur Internet

<http://www.refractairesnonviolentsalgerie1959a63.org>

Il avait été décidé lors de la réunion sur le Causse, pour donner rapidement vie à notre projet, de créer un site sur Internet afin de mettre en ligne, sans plus attendre, les informations que nous avons en notre possession. Je m'étais proposé comme webmestre pour réaliser et gérer ce site.

Depuis septembre 2003, date de sa création, ce site est visité par une moyenne d'une centaine de visiteurs chaque jour. L'essentiel de la

documentation mise en ligne est iconographique. On y trouve aussi un certain nombre de reproductions de coupures de presse. Les archives des uns et des autres ont été mises à contribution. Pendant la rédaction du présent ouvrage, le site a été mis en sommeil. Depuis la publication de notre livre, il est devenu l'endroit où la presque totalité de la documentation utilisée sera mise à la disposition des internautes, curieux, chercheurs et spécialistes de cette période. La part iconographique sera plus importante que dans cet ouvrage et les documents également plus nombreux.

La possibilité d'entrer en correspondance électronique avec le web-mestre existe qui permettra alors de contacter tel ou tel des participants.

Pierre Sommermeyer

L'action *Chantier d'Anata en Cisjordanie*

Sur le Causse, nous avons manifesté notre soutien aux refuzniks israéliens refusant de servir en territoires occupés. Certains d'entre nous ont alors souhaité de s'impliquer plus directement dans cette résistance.

« C'est ainsi que du 19 avril au 4 mai 2005, la participation de huit d'entre nous à la reconstruction d'une maison détruite quatre fois par les autorités israéliennes [...] a été dans la droite ligne de notre action d'alors. Reconstruire des maisons détruites par l'armée israélienne est pour l'ICAHAD (Israeli Committee Against House Demolition) et pour ceux, Israéliens, Palestiniens et étrangers qui participent à ces reconstructions, une action politique de contestation de l'occupation israélienne. »

À en croire les médias occidentaux, un processus de paix serait en route. Mais « ce qui nous a le plus choqués et révoltés, c'est que le gouvernement d'Israël semble profiter de ce que la communauté internationale croit que le processus de paix s'est remis en route pour poursuivre sa politique d'enfermement et d'étouffement des Palestiniens. [...]

« Signes d'espérance, nous avons rencontré des gens remarquables, des réalisations exceptionnelles, tant du côté israélien que du côté palestinien. [...]

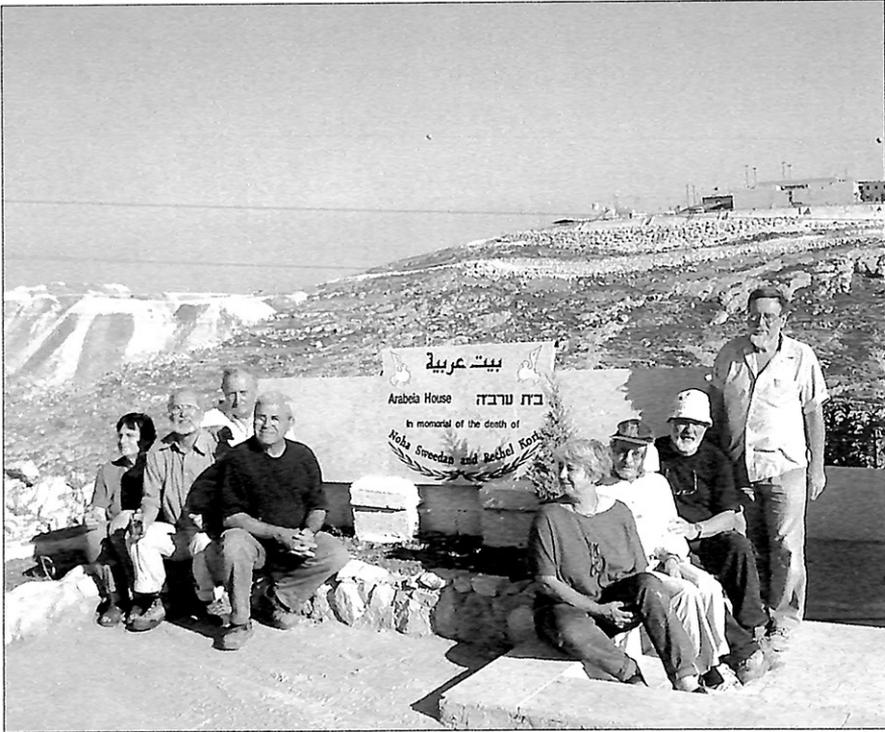
« Nous avons aussi participé à une manifestation dans le village de Bil'in, à l'ouest de Ramallah, qui résiste [...] à la construction du Mur qui va les séparer de leurs terres. Manifestation unitaire et non violente de mouvements palestiniens, israéliens et des manifestants

étrangers. L'accueil [...] fut musclé, grenades assourdissantes, tir de balles en caoutchouc, gaz lacrymogènes. Les médias israéliens en ont un peu parlé. [...]

« Les pacifistes israéliens n'arrivent pas à se faire entendre par leurs compatriotes et n'espèrent que dans la pression internationale. Ils comptent sur nous, et les Palestiniens également, pour faire connaître la réalité de leur situation. »

Extrait de « Chantier en Palestine »,
Gardarem lo Larzac, n° 264, juillet-août, 2005.

Ont participé à cette action, de gauche à droite sur la photo :
Irène Pot, Claude Pustilnicov, Tony Orengo, Robert Siméon,
Geneviève Coudrais, Claude Voron, Jean Lagrave et Eric Pot



Devant le monument dédié à Noha Sweden,
jeune femme palestinienne écrasée sous une maison en destruction,
et à Rachel Kori, jeune femme américaine non violente
écrasée par un bulldozer

Postface

La mémoire des émotions

Que savons-nous de notre histoire ? Rien ou presque. Pourquoi ? Parce qu'elle ne nous est jamais donnée à voir qu'à travers une représentation que l'on façonne au gré d'un message intentionnellement tronqué. Parce qu'elle réfère à un passé encore présent pour beaucoup d'entre nous, la guerre d'Algérie garde, à bien des égards, encore ses mystères. Les voiles sur ces « événements » ne se soulèvent finalement que lorsque les langues de nos parents se délient. Mais il faut du temps, beaucoup de temps pour qu'ils nous livrent, lorsqu'ils le font, leur version de l'histoire : non celle du politicien, de l'historien ou du journaliste mais celle plus vibrante, ardente et éprouvante de celui qu'elle a transcendé et souvent meurtri. Et c'est cette émotion qu'ils parviennent à cristalliser dans des mots qui jaillissent parfois au détour d'un repas de famille...

C'est en apprenant que mon compagnon Luc Fiquet avait été conçu, en 1962, lors d'une « visite de Françoise à la prison où se trouvait Christian », qu'un de ces fameux voiles, qui obscurcissent notre quête identitaire, s'est ainsi levé. L'anecdote, racontée par Christian, son père, se voulait amusante et légère. Elle sema un trouble certain que personne, malgré les rires, ne parvint tout à fait à cacher. Je me souviens. J'imagine au début de son récit mon beau-père, cet « homme a priori sans histoire » sous les traits d'un malfrat incarcéré suite à un braquage qui aurait mal tourné. Et, peu à peu, je découvre, après bien plus d'une décennie de côtoiement, que c'est son refus de faire la guerre d'Algérie qui lui a valu, « mais c'était autrefois », de passer plusieurs années en prison. Je suis alors submergée d'une fierté qui vient se conjuguer à l'amour filial que je porte à Françoise et Christian. L'émotion est grande. J'en garde encore un goût de miel dans la bouche...

Jusqu'alors, j'avais pensé que le seul point commun qui liait nos parents respectifs, les uns algériens et les autres français, était plutôt dans l'obstination de nos pères à ne pas vouloir conduire de voiture : rompant ainsi avec une représentation traditionnelle des rôles sociaux et permettant, de fait, à nos mères de se mouvoir seules, et donc de relativement « s'affranchir », en passant leur permis, bien avant l'heure.

Il y avait pourtant autre chose : leur rapport singulier à l'Algérie comme à la France. Enfant, quelques rares bribes d'histoires m'ont permis de comprendre que mes parents, militants FLN, s'étaient à leur niveau engagés dans cette quête de l'indépendance. J'ai mille fois frêmi à la pensée que mon père avait échappé à la mort : une fois, à la sortie d'un cinéma, alors qu'il s'est trouvé dans la ligne de mire d'un défenseur armé de l'Algérie française ; une autre fois, un 17 octobre 1961, lorsque revêtu de son seul costume noir selon les injonctions du FLN, il est allé rejoindre les quarante mille « Français musulmans d'Algérie » pour une marche macabre. Vivre en France, se battre pour la décolonisation de l'Algérie, travailler en France après l'indépendance, passer ses vacances au pays, etc.

Ce rapport presque schizophrène se traduit pour moi par une double appartenance identitaire. Pour être née après 1962, j'ai eu droit, en effet, à deux cartes d'identité. Ce qui me permet officiellement d'être algérienne en Algérie et française en France. Ce n'est pas le cas de mes grandes sœurs qui, nées avant 62, sont elles « seulement algériennes ». Entre l'Algérie et la France, il ne semble pas y avoir d'autre alternative que celle d'avoir à choisir son camp. C'est dans cette conception binaire que j'ai longtemps évolué. Je sais depuis que l'encre et l'eau se mélangent. Aucune situation n'est si dramatiquement basique.

Ma rencontre avec les réfractaires en est une magnifique illustration. D'autant qu'après cette révélation familiale, l'occasion m'a été offerte d'accompagner leurs retrouvailles dans une bergerie sur le Causse noir face au Larzac. Là encore, l'émotion est intense. Je la respire. Je la palpe. Je la partage. Elle m'assaille délicieusement tant ces retrouvailles sont empreintes d'une humilité sans faille : aucun ne se prend pour un héros. Pourtant, à bien des égards, ils le sont.

À ce stade, c'est la sociologue que je suis qui est interpellée. Qui sont donc ces réfractaires ? Comment le sont-ils devenus ? Et pourquoi ont-ils fait ce choix, presque insolite, de s'engager sur une autre voie au risque d'y perdre parfois beaucoup : une famille ou des amis qui ne « comprennent pas et qui se sentent trahis » ; une certaine image sociale du patriote honorable ; une ou plusieurs années de jeunesse perdues derrière des barreaux ; et jusqu'à sa vie.

Ce qui m'impressionne, *a posteriori*, c'est l'hétérogénéité sexuelle de l'assemblée. Dans l'instant, le piège est grand pourtant d'assimiler les réfractaires à la gent masculine. Je ne manquerai pas d'y tomber dans

une prise de parole en omettant de mentionner le rôle joué par Françoise dans les péripéties passées de Christian. J'en éprouve encore aujourd'hui un petit sentiment confus. Les réfractaires ne sont pas seulement des hommes. Comme elles et ils le racontent : « Les femmes étaient là aussi... » Pas seulement « solidaires », elles auraient fait les mêmes choix et connu le même sort si elles avaient été appelées sous les drapeaux. J'en suis convaincue.

Mais ce sont les hommes qui doivent aller faire cette guerre que paradoxalement on ne nomme pas. Ils sont jeunes, autour de 20 ans. Voici déjà un point commun. En existe-t-il d'autres ?

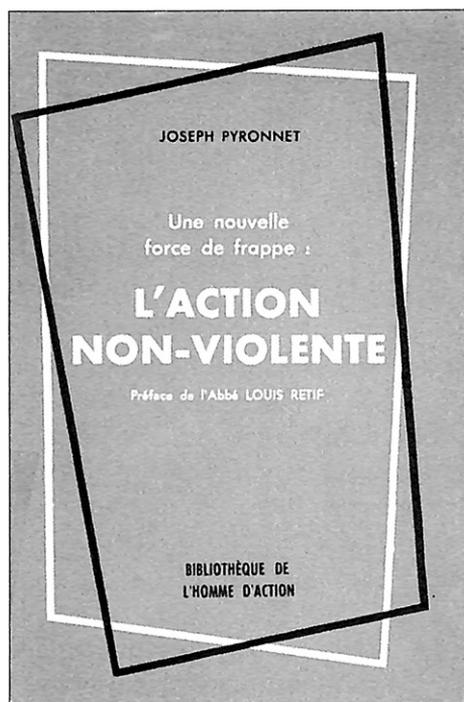
L'appartenance religieuse ? Leur relation particulière à l'Arche ou/et à l'Action civique non violente pourrait, en effet, nous faire penser que les réfractaires sont tous des croyants portés par le respect des commandements bibliques, notamment le fameux « Tu ne tueras point ». Si c'est le cas pour certains, d'autres sont athées.

L'origine sociale ? Mais là encore, les milieux sont divers et variés. Les mères sont : agricultrice, sage-femme, mère au foyer, couturière, brodeuse, missionnaire protestante, commerçante, enseignante, chirurgien-dentiste, institutrice, lingère-brodeuse, brocheuse, etc. Les pères sont : fonctionnaire, agriculteur, chef de chantier à EDF, douanier, chauffeur, ingénieur agronome, capitaine dans l'armée, journaliste, missionnaire protestant, ouvrier du bâtiment, commerçant, gendarme, ouvrier jardinier, aiguilleur à la SNCF, inspecteur de banque, enseignant, employé des PTT, chocolatier, chirurgien-dentiste, artisan, pasteur, employé d'assurance, chauffeur livreur, employé de la SNCF, etc. Longue énumération pour dire combien, là encore, il est difficile de leur trouver un point commun.

Le niveau d'études ? Hétérogène. L'engagement syndical ? Hétéroclite. L'adhésion politique ? Composite.

Je fais donc fi de cette tentative de typification pour émettre l'hypothèse que ce qui les rassemble, c'est justement ce qui les distingue des autres : un niveau de conscience acquis peut-être, dans leur enfance, par l'expérience traumatisante de la guerre. Cette sublime et si rare conscience du juste qui les a portés à oser dire « non ». Je ne crois pas avoir jamais leur courage. À ma fille Nour qui me demandait ce que l'on ferait s'il y avait la guerre en France, j'avoue avoir répondu : « On vend tout et on se tire. » C'est pour elle que je garderai précieusement ces mémoires de réfractaires. Pour qu'à leur lecture, elle puisse s'approprier une part des émotions transmises. Car l'émotion se définit comme étant le mouvement d'un corps collectif pouvant dégénérer en troubles. Et le trouble impulse la vie...

Djaouidah Séhili



Une nouvelle édition
complètement remaniée est en cours

Bibliographie succincte et documents

- ALLEG, Henri, *la Question*, éditions de Minuit, 1961.
- AUVRAY, Michel, *Objecteurs, insoumis, déserteurs, histoire des réfractaires en France*, Stock, 1983, 274 p.
- BOLLARDIÈRE, Jacques de, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, éditions Bouchène, 1972, 2003, 162 p.
- BRACCO, Hélène, *Pour avoir dit non, actes de refus dans la guerre d'Algérie, 1954-1962* Paris-Méditerranée, 2003, 336 p.
- CHARBY, Jacques, *les Porteurs d'espoir, les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre d'Algérie : les acteurs parlent*, La Découverte, 2004, 300 p.
- COLLECTIF, *l'Algérie, nous y étions, témoignages et récits d'anciens combattants*, Paris, éditions du Réveil des combattants (Graphein), 2001, 232 p.
- COLLECTIF (dirigé par Jean-Charles Jauffret), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, éditions Autrement, 2003, 574 p.
- HARBI, Mohammed, *La guerre commence en Algérie*, éditions Complexe, Bruxelles, 1984, 210 p.
- HARBI, Mohammed, STORA, Benjamin, *la Guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Robert Laffont, 2004, 728 p.
- HERVO, Monique, *Chroniques du bidonville. Nanterre en guerre d'Algérie* (journal d'août 1959 au 5 juillet 1962), Le Seuil, Paris, 2001, 264 p., préface de François Maspero.
- HLADIK, Claude-Marcel (avec Annette, Jean et Marie Hladik), *l'Odyssée du vivant*, Ellipses, Paris, 2002, 128 p.
- LANVIN, Jean-Pierre, *À Dieu vat*, Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits, Lyon, 1999, 392 p.
- LECOIN, Louis, *le Cours d'une vie*, supplément au journal *Liberté*, 1965, 348 p.
- LEVINE, Michel, *les Ratonnades d'octobre*, Ramsay, 1985, 312 p.
- LIECHTI, Alban, *le Refus*, Le Temps des cerises, Pantin, 2005, 264 p.
- MARTIN, Pierre, *Candide face au Moloch*, Utovie, 1983, 304 p.
- MARTIN, Pierre, *En Kabylie, dans les tranchées de la paix*, Beyrouth, 1953, 286 p.
- MAURIENNE (Jean-Louis Hurst), *le Déserteur*, éditions de Minuit, 1960.
- MICHEL, Claude, *la Quête du sens* (chez l'auteur, 8, bd de l'Europe, 69600 Oullins), 1972, 192 p.

- PEZET, Jean, *Tu ne tueras pas*, Témoignage (chez l'auteur, Rascas, 81100 Castres), 1994, 196 p.
- PYRONNET, Joseph, *Une nouvelle force de frappe : l'action non violente*, Paris, éditions Témoignage chrétien, 1965, 172 p. (*Épuisé, une nouvelle édition complètement remaniée est en cours*).
- VASTO, Lanza del, *Pacification en Algérie ou mensonge et violence*, Bollène, 1960, 140 p.
- VASTO, Lanza del, *le Pèlerinage aux sources*, Denoël, 1943 (plusieurs éditions).
- VASTO, Lanza del, *Technique de la non-violence*, Denoël, 1971, 246 p.

Journaux et revues cités :

Action française, Anarchisme et Non-Violence, le Bien public, les Cahiers de la réconciliation, le Canard enchaîné, Coexistence, Combat, Combat non violent, la Croix du Midi, le Dauphiné libéré, la Dépêche du Midi, Espoir-Dépêche, Esprit, l'Express, la Flamme, France-Observateur, la Gueule ouverte, l'Humanité, le Journal officiel, Libération, Liberté, le Midi libre, le Monde, Nancy étudiant, Nantes-Éclair, Oise-Matin, Panorama chrétien, le Progrès, Réforme, la République nouvelle, Sud-Ouest, Témoignage chrétien, Témoignages et Documents, Tribune socialiste, Vérité Liberté, la Vie populaire, Vivre en harmonie.

Documents cités :

Journal de l'ACNV, *Lettre* de l'ACNV et diverses circulaires et plaquettes diffusées par l'Action civique non violente.

Jacques Tinel, *Depuis six ans que la guerre dure...* (brochure, 24 p.).

Le Manifeste du peuple algérien,
 Le Manifeste des 121,
 « Le dossier Jean Muller », publié par *Témoignage chrétien*,
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen,
Déclaration universelle des droits de l'homme.

André Gazut, *Pacification en Algérie*, film.

Index

- ABADIA, Georges, 4, 45, 50, 64, 78, 84, 112-113, 146, 185-186, 191
ABBAS, Ferhat, 21, 202
ABÉCASSIS, avocat, 154
ACTION FRANÇAISE (journal), 193
AGADIR (Maroc), 54
AGUIRAUD, Guy, 4, 38, 61, 98
AIDE À TOUTE DÉTRESSE (association), 137
AIX-EN-PROVENCE, 59, 76-78, 80-81, 112, 149, 174, 184-185
ALGER, 13, 21-22, 80, 117, 149, 166, 172
ALIBERT, rue, 130
ALLEG, Henri, 192, 196
AMNESTY INTERNATIONAL, 195
ANARCHISME ET NON-VIOLENCE (revue), 192, 203
ANDRIEUX, F., 144
ANGERS, 80, 99, 200
ANGOULÊME, 56
ANNECY, 37
ANTHONIOZ-DE GAULLE, Mme, 137
APPEL, Y, 48, 67-68, 157-158, 160, 183, 197
ARMÉE DE LIBÉRATION NATIONALE (ALN), 120
ARTENAY, 7
ATTAC, 192, 197
AUBRY, Martine, 137
AUDÉOUD, caserne, 76
AUDIC, Jacques, 158
AUDIN, Maurice, 21
AURELLE, caserne, 76, 102, 106, 114
AUTANT-LARA, Claude, 126
AVIGNON, 104, 131, 163
BAR-LE-DUC, 119
BARRAT, Robert, 22, 32, 43
BARTHAX, Claude, 83, 108, 149, 188
BAUDET, Paul, avocat, 152
BAUDONNEL, Georges, 147
BAUDONNEL-AMÉGNINOU, Cécile, 4, 57, 64-65, 191-192
BAUMETTES, prison des, 82, 102, 104, 114, 171-172, 199
BEAUJON, hôpital, 37
BEAUMONT, Jacques, pasteur, 144, 151
BEAUVAIS, 196
BEAUVAIS, Daniel, 126, 131, 156
BEAUVAU, place, 32
BÉCOURT, Daniel, avocat, 145, 186
BEL, Josette, 4, 86, 90-91, 110, 112, 114, 175, 192
BEL, Yvon, 4, 35, 79, 86, 88, 90-92, 110-112, 114, 120, 150, 152-153, 169, 175-176, 192, 203
BELLECOUR, place, 90-91
BEN BELLA, Mohammed, 117, 197
BERGERAC, 14, 175
BERNADAT, René et Marcelle PONTHENIER, 146, 186, 192

- BERNANOS, Georges, 160, 203
 BERNARD, André, 4, 60, 77-82, 84, 93, 102, 124, 139, 145, 158, 166, 171, 174-175, 192, 198
 BERNARD, Anita (LJUNGQVIST), 4, 77-78, 80-82, 92-93, 174-175, 192
 BERNARDIN, avocat, 186, 189
 BESSON, Jean-François, 121-122, 131, 155, 192, 196, 198
 BETHASDA, association, 200
 BHAVÉ, Vinoba, 79, 114
 BIEN PUBLIC, LE (journal), 36
 BIL'IN (Palestine), 207
 BIOD, Maryvonne, 201
 BLANCHET, pasteur, 150, 160
 BLIDA (Algérie), 196
 BLUM, Robert, 157
 BOEGNER, pasteur, 145
 BOISGONTIER, Élisabeth, voir JANSEM Élisabeth
 BOISGONTIER, Pierre, 4, 22, 47, 51, 53-58, 60, 62, 66, 71, 79-80, 86, 89, 92, 100, 119, 139-141, 146, 158, 161, 166-167, 186, 193, 197, 202
 BOLLARDIÈRE, Jacques de, 21
 BOLLÈNE, 27, 44-45, 80, 103, 112, 163, 202
 BÔNE (Algérie), 149, 171
 BONNECHÈRE, abbé, 185
 BORDEAUX, 82, 85, 93, 108, 131-132, 142, 145, 150, 155, 158, 171, 174-175, 192
 BOSCH, Élie, 158
 BOU, juge d'instruction, 80
 BOUCHET, avocat, 141, 150, 155, 162
 BOUDHAN (don de la terre), 114
 BOULON, Jacques, 150
 BOUPACHA, Djamilia, 200
 BOURDET, Claude, 22, 126
 BOURG-EN-BRESSE, 100-101, 171, 188
 BOURGEOIS, Michel, 87, 92, 99, 103, 114, 118, 151-152, 169, 171, 193
 BOURGES, 102, 106, 172
 BOUSCASSE, Marc, 145
 BOUTELLER, Henri, 110, 152
 BOVARD, René, 145
 BRACCO, Hélène, 19
 BRESSON, Claude, 126-128, 156
 BRIGNOLES, 14, 24, 131, 133, 136-138, 156, 200, 202
 BRIVE-LA-GAILLARDE, 58
 BRUXELLES, 60, 77-78, 93
 BUREAU EUROPÉEN DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE (BEOC), 203
 BURON, Robert, 143
 CAEN, 37
 CAHORS, 202
 CAIRE, LE, 21
 CAMBOUT, prison de, 60
 CAMBREMER, 195
 CANARD ENCHAÎNÉ, LE (hebdomadaire), 21, 81, 162-163, 202
 CANET, LE (bidonville), 80-81
 CARPENTRAS, 73, 102, 104, 139, 157, 163, 185, 194, 200-201, 203
 CARRY-LE-ROUET, 85, 102, 104-106, 114
 CASABIANDA, prison de, 194
 CASSOU, Jean, 68
 CASTRES, 144, 200-201
 CATEL, Francis, 37
 CAUSSE NOIR, 9, 15, 40, 47-48, 111, 182, 205-207, 210
 CAVALERIE, LA, 44-45
 CAYLAR, LE, 199
 CAZENOVE, Bernard de, 118, 158, 188-189
 CENT, comité des, 126
 CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE SUR LA PAIX ET LES CONFLITS (CDRPC, Lyon), 4
 CÉRÉSOLE, Pierre, 24
 CESBRON, Gilbert, 126, 152
 CHALLE, général, 80
 CHAMBÉRY, 37, 80, 201
 CHAMBON-SUR-LIGNON, LE, 80, 89, 202
 CHAMPIGNY-SUR-MARNE, 112
 CHAMPS-ÉLYSÉES, 37, 55
 CHARBY, Jacques, 22
 CHARONNE, 108
 CHARTIÈRE, impasse, 133
 CHARTRES, 195, 197-198
 CHATAIGNÉ, Erwan (Yves), 92, 106, 141, 153, 186, 193
 CHATAIGNÉ, Yvonne, 193
 CHAUVAT, Père dominicain, 100, 141
 CHENAY-GAGNY, 60-61, 64, 66, 74, 78, 83, 184, 189, 197, 202
 CHERCHE-MIDI, prison du, 14
 CHEYROUZE, Henri, 59, 79, 93-94, 120, 139, 156, 169, 193
 CHEYROUZE, Nicole, 4, 92-93, 120, 193
 CHOUQUET, François, 206
 CIMADE, la, 53, 144-145, 151, 171-172, 194, 199, 200
 CIRCAUDS, ferme des, 193, 196
 CITOYENS DU MONDE, mouvement des, 119
 CLAIRVAUX, prison de, 198
 CLAVEL, Bernard, 132
 CLEMENCEAU, Georges, 162
 CLÉMENT, Paul, abbé, 132, 185, 189

- CLICHY, 28, 197-198
 CLUNY, thermes de, jardin de, 63
 COEXISTENCE (revue belge), 25
 COLMAR, 193, 196
 COLOMBES, 126
 COLUMEAU, Johannès, 113, 150
 COMBAT (quotidien), 50
 COMBAT NONVIOLENT (journal), 192-193, 196
 COMITÉ DE SECOURS AUX OBJECTEURS DE
 CONSCIENCE (CSOC), 116, 122-123,
 135
 COMPIÈGNE, 86
 CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE
 DU TRAVAIL (CFDT), 195, 197, 199, 202-
 203
 CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAIL-
 LEURS CHRÉTIENS (CFTC), 126, 144, 146,
 152, 196
 CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT),
 44, 144, 193
 CONFÉDÉRATION PAYSANNE, 195
 CONFÉRENCE DE PRESSE, 55, 71
 CONGAR, Père, 152
 CORBEIL, 186, 188
 CORBINEAU, Alain, 74, 120, 184
 CORTADE, Père, 158, 160
 CORTÈS, André, 149
 COTRAVAUX, 137, 177
 COUDRAIS, Geneviève, 4, 208
 COURRÉGÉ, avocat, 154, 186
 COURTOIS, Christian, 45
 CRÉPY-EN-VALOIS, 196
 CROIX DU MIDI, LA (journal), 200
 CROIX-ROUGE, la, 70
 CROUZET, Michel, 22
- DAUPHIN, R., 126
 DAUPHINÉ LIBÉRÉ, LE (quotidien), 100
 DÉFENSE DES LIBERTÉS ET DE LA PAIX, 28, 46
 DELABY, avocat, 154
 DELISLE, Jean, 141, 186
 DELON, André, 44
 DELORD, Philippe, 4, 132, 155, 176, 194
 DÉODATO, avocat, 185
 DÉPÊCHE, LA, ou LA DÉPÊCHE DU MIDI,
 (quotidien), 141, 148
 DERRAS, Gilbert, 131, 154
 DERUY, Gérard, 44
 DÉSIRÉ, Yvonne, 154
 DIÊN-BIÊN-PHU, 20, 201
 DI GIACOMO, Robert, 45, 74
 DIJON, 37, 55, 100, 112-113, 197
 DILLENSEGER, José, 112-113
 DOLCI, Danilo, 42, 194
- DOMENACH, Jean-Marie, 22, 32, 68, 158, 160
 DREVET, Camille, 126
 DROUET, Jacques, 45, 51, 61, 64-65, 74,
 78-79, 112-114, 145, 150, 152, 184-185,
 194
 DUMESTE-MARTIN, Jacqueline, 4, 198
 DUMONT, René, 22, 127
 DUPLÉIX, caserne, 65
 DUPONT, André (dit « Aguigui »), 45
 DURAND, Alain, Père, 132
 DUVERGER, Maurice, 109
- ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE (ÉRF), 142,
 152, 201
 EIRENE, 89, 201-202
 EL KHEMIS (Algérie), 124, 126
 ELLUL, Jacques, 142
 EMMAÛS, communauté d', 53, 86, 199
 ÉPINAL, 191
 ENGAGEMENT DES JEUNES, 48, 69-70
 ESNES (Verdun), 24
 ESPOIR-DÉPÊCHE (journal), 121
 ESPRIT (revue), 68, 72, 158
 ÉTAPE, l', 59, 76, 151, 165, 173-175
 ÉVIAN, 14, 77, 80, 84-85, 110, 112, 201
 EXBRAYAT, pasteur, 95, 188, 194
 EXPRESS, l' (hebdomadaire), 21
- FAUGERON, Marie, 2, 50, 52, 64, 66, 102,
 104, 131, 144, 157, 162, 194
 FAURE, Edgar, 131
 FÉDÉRATION ANARCHISTE, 145
 FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (Fen),
 193
 FÉDÉRATION PROTESTANTE, 107
 FÉLICE, Jean-Jacques de, avocat, 8, 142,
 145, 151, 170
 FÉRET, André, 4, 60, 81, 120, 124, 142-143
 170, 172, 194
 FERRAND, Philippe, 4, 45, 194
 FERRÈRE, avocat, 154
 FERRY, François, 106, 153
 FIGUIÈRES, René, 158
 FIQUET, Christian, 4, 66, 74, 102, 120, 124,
 149-150, 165-166, 169, 171, 174, 184, 189,
 194-195, 197, 199, 201, 209, 211
 FIQUET, Françoise, 4, 66, 74, 149-150, 174,
 194-195, 209, 211
 FIQUET, Luc, 209
 FISCHER, pasteur, 152
 FLAMME, LA (journal), 83
 FOLIE, LA (bidonville de), 97
 FORCE OUVRIÈRE (Fo), 144, 197
 FOUCHET, Max-P., 126

- FOUQUE, J.-C., avocat, 156
FRANCE-OBSERVATEUR (hebdomadaire), 21, 86
FRATERS, Erica, 5
FRÉJUS, 89
FRESNES, prison de, 59, 93, 119, 131, 156, 169
FRILEUSE, camp de, 119
FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE (FLN), 19, 20-21, 26, 39, 48, 55, 59, 68-69, 86, 96-98, 112, 145, 160, 171, 193, 196, 201, 210
GAGNY, 60-61, 64, 66, 74, 78, 83, 184, 189, 197, 202
GAILLARD, 194
GALEY, Émile, 71
GAMBIER DE LA FORTERIE, avocat, 83, 149, 188
GANDHI, 24, 27, 28, 65, 85, 107, 114, 146, 150, 154, 160, 197
GARDAREM LO LARZAC (journal), 208
GARNIER, Michel, 206
GASCHARD, Bernard, 4, 28, 45, 64, 74-75, 77, 195
GASPARRI, avocat, 148, 154, 162, 184-185
GAUCHARD, Paul, 126
GAULLE, général de, 14, 21-22, 26, 80, 92, 105, 114, 116-117, 137, 145, 195, 197, 201, 203
GAUTHIER, Jean-Louis, 127, 151, 187, 195
GAZUT, André, 53, 206
GENÈVE, 22, 28, 60, 77, 112, 192
GENNEVILLIERS, 194
GENTIL, abbé, 150
GIONO, Jean, 167, 198
GIRODET, Philippe, 4, 121-122, 131, 155
GOBIN, Jean-Claude, 64
GOSS, Jean, 112
GOUGET, Pascal, 4, 37, 95, 127, 151, 187, 195
GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE (GPRA), 21, 77, 84, 117, 202
GRASLIN, place, 110
GRENOBLE, 22, 28-29, 37, 50-51, 62, 75, 78, 102, 106-107, 117, 146, 153, 192-193, 201-202
GRÉSIEUX-LA-VARENNE, 30, 198
GROSZ, Jeannine, 75
GROSZ, Paul, 4, 56, 62-64, 71, 74-76, 85, 87, 89, 117, 120, 145-146, 186, 192, 195-197
GROUPE D'ACTION ET DE RÉSISTANCE À LA MILITARISATION (GARM), 198
GROUPEMENT DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS, 652*, 14
GROUPES MOBILES DE SÉCURITÉ (GMS), 136
GUÉMÉNÉ-PENFAO, 90, 110
GUERRY, monseigneur, 143
GUEUGNIAUD, avocat, 119, 154-156
GUEULE OUVERTE, LA (journal), 193
GUIADER, Marie-Claire (VORON), 4, 110-112, 174, 203
GURS, camp de, 14
HÂ, fort du, 82, 132
HALÉVY, Dominique, 141
HALLIEZ, Michel, 37
HAMEL, Pierre, 142
HANNIET, Michel, 4, 86, 88-92, 99, 102, 108, 110, 117, 146-147, 150, 171, 193, 196
HAUMONT, 201
HAVRE, LE, 84
HÉMON, Roger, 45
HÉMON, Jean-Pierre, 56, 64-65, 71, 78, 81, 84-85, 102, 108, 150, 158
HÉLAN, Guy, 44
HERVO, Monique, 79, 97
HÉTIER, Jo, 45
HETZEL, Jean-Jacques, 124-125, 156
HEURTIER, René, 158
HIRTZ, Jean-Jacques, 4, 75, 89-91, 152, 156, 196
HIRTZ, Liliane, 4, 89-90, 196
HLADIK, Claude-Marcel, 4, 102, 106, 111, 120, 127, 154, 176, 178, 196
HOFFET, avocat, 152
HORNUS, pasteur, 155
HOVELAQUE, Mme, 158
HUMANITÉ, L' (quotidien), 34
HUMBERT, Georges, 4, 45, 64, 120, 126, 146, 186-187, 196
INTERNATIONALE DES RÉSISTANTS À LA GUERRE (IRG), 18, 25
ISTRES, 121
JAGANNATHAN (disciple de Vinoba), 114
JALONS pour la formation de groupes d'action civique non violente, 27, 42
JAMES, William, 24
JANKÉLÉVITCH, Vladimir, 126
JANSEM, Élisabeth (BOISGONTIER), 4, 47, 51, 53-55, 77, 86, 90, 141, 193
JEANSON, Francis (réseau), 21, 22, 48
JÉHOVAH, témoins de, 10, 14, 18, 130, 174, 178, 195
JEUNE RÉSISTANCE, 19, 22, 25-26, 192

- JEUNES S'OFFRENT pour un service civil, DES, 56, 62, 70
 JEUNESSE ÉTUDIANTE CHRÉTIENNE (Jec), 54, 86, 193, 203
 JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (Joc), 193
 JOUBERT, Marc, 4, 110, 149, 188-189, 197
 JOUHAUD, général, 80
 JOURNAL OFFICIEL, 131
- KASSER, Pierre, 146
 KASTLER, Alfred, 126
 KING, Martin Luther, 42
- LACHÈVRE, M., 126
 LAFFRANQUE, Marie, 4, 82, 144, 197
 LAFON, avocat, 187
 LAGRAVE, Jean, 4, 64, 66, 74, 76, 82, 94, 120, 124, 148-149, 158, 166, 174, 178, 184, 188-189, 197, 205, 208
 LAKEHAL-AYAT, Hamdani, 32, 45, 112-113, 158, 160
 LALANDE, Louis, 22
 LALINDE, 14
 LAMBARÉNE (Gabon), 194
 LANDAU (Allemagne), 88, 152
 LANDY, rue du, 28
 LANGHART, Jacques, 154
 LANVIN, Jean-Pierre, 45, 131-132, 154-155, 171, 197-198
 LAON, 186
 LAPEYRE, Aristide, 145
 LARCHIER, Alain, 102, 106-108, 114, 117, 150, 153, 193, 200
 LARZAC, 9, 22, 29, 35, 65, 192-193, 198, 202, 204, 210
 LASSERRE, Christiane, 4, 198
 LASSERRE, Jean, pasteur, 24, 60, 92, 132, 141-142, 155, 160, 171, 189, 200
 LAVAUD, Marguerite, 108
 LAYEC, avocat, 155
 LECOIN, Louis, 13-14, 18, 86, 105, 114-117, 119, 122-123, 126-127, 130, 154, 186, 193, 198, 202
 LEFEUVRE, Michel, 4, 50, 64, 75-77, 90, 146-147, 152, 169, 198, 202
 LEFEUVRE, Nicole, 198
 LEGRIS, Michel, 157
 LELONG, Père, 127
 LENDLE, Jacques, 146
 LEPÈRE, Alain, 41, 66
 LERCH, pasteur, 160
 LETTRE au président de la République, 48, 68-69, 157
 LIBÉRATION (quotidien), 84
- LIBERTÉ (journal), 14, 86, 116, 119, 202
 LIECHTI, Alban, 19
 LIÉGÉ, Père, 126
 LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH), 202
 LILLE, 65, 142, 143
 LUNEAU, Gisèle, avocate, 152
 LYAUTEY, maréchal, 162
 LYON, 31, 37, 80, 90-91, 101-102, 107, 112, 119, 122, 131, 137, 147, 150, 153-156, 171, 185, 189, 199
- MADAULE, Jacques, 32
 MADRAS, 114
 MADRID, 74
 MAILFERT, Georges, 4, 45, 112, 141, 186, 198
 MAINDIVE, J.-P., 150
 MAINGUY, Michel, 114, 190
 MALINGES, Robert, 45
 MANDOUZE, André, 141
 MANIFESTE DES 121, le, 22, 48
 MANS, Le, 37
 MARCHAL, docteur, Jean, 186
 MARCOULE, 22, 28, 191-192
 MAREUIL, Arnaud de, 45
 MARIN, Roland, 27, 42
 MARROU, Henri, 22
 MARSEILLE, 37, 74-78, 80-82, 85, 92-93, 101-102, 105, 112, 114, 117, 119-121, 124, 144-146, 149-150, 153-155, 158, 171-175, 185, 203
 MARTIN, Pierre, 78-79, 166, 198
 MASPERO, François, 97
 MASSU, général, 21
 MASSY, 196
 MATABIAU, 95
 MATHIEU, avocat, 154
 MAUBEUGE, 59, 78, 96, 141, 143, 201
 MAURES, massif des, 136
 MAURIENNE, 196
 MAUZAC, camp de, 9, 14-15, 105, 119-120, 123, 127, 129-132, 142-144, 149, 151-156, 165, 175-178, 182, 187, 192, 194, 199-200
 MÉGEMONT, Marie-Louise, 174
 MELUN, 40
 MENTON, 199
 MÉRAND, René, 126
 MESSALI HADJ, Ahmad, 19, 20
 METZ, 60, 62, 140, 143-146, 167
 MEULAN, 90, 192
 MEYENHEIM, 89
 MICHEL, Claude, 29, 45, 50-51, 55-56, 60, 64, 74, 78-79, 101-102, 110, 113, 126-127, 133, 152, 171, 185, 198

- MICHEL, Claude (épouse de Claude MICHEL), 4, 199
 MICHELET (Algérie), 119
 MICHELET, Edmond, 14
 MICHONNEAU, abbé, 126
 MIDI LIBRE, LE (quotidien), 57, 62, 95, 108, 115, 148-149, 187-188
 MILLAU, 9, 37, 44-45, 85, 202
 MILLET, Jacques, 4, 119, 131, 156, 199
 MOLLET, Guy, 21, 26
 MONDE, LE (quotidien), 20, 33, 72, 109, 146, 157, 163, 200
 MONOD, Théodore, 8, 126
 MONSAC, 130
 MONSARRAT, Joseph, 45
 MONTAGNE, Robert, 20
 MONTAUBAN, 66, 74, 125, 131, 149, 189, 197
 MONTLUC, prison de, 122, 171
 MONTPELLIER, 28, 29, 37, 44, 108, 154, 187, 194-195, 201, 204
 MORAEI, Pierre, 45
 MOREAU, Jean-Bernard, 59
 MOUNIER, Emmanuel, 24, 195
 MOUNIER, Paulette, 22, 32
 MOURMELON, caserne de, 54, 58, 62
 MOUSEL, Louis, 126
 MOUSSALI, Jean-Marie, 45
 MOUSSET, Robert, 146
 MOUVEMENT CONTRE L'ARMEMENT ATOMIQUE (MCAA), 195-197
 MOUVEMENT DE LA PAIX, 43
 MOUVEMENT DE LIBÉRATION OUVRIÈRE (MLO), 59, 193
 MOUVEMENT FÉDÉRALISTE EUROPÉEN, 119
 MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA RÉCONCILIATION (MIR), 18, 24-25, 189, 196
 MOUVEMENT NATIONAL ALGÉRIEN (MNA), 14, 201
 MOUVEMENT POUR LE DÉARMEMENT, LA PAIX ET LA LIBERTÉ (MDPL), 195-196
 MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE (MRP), 144
 MUIR, Jack, 56, 61, 63-65, 71, 114, 150, 152, 156, 158, 160, 191, 197
 MULHOUSE, 80, 86-90, 117, 146, 152, 196
 MULLER, Jean, 21
 MUN, Albert de, 200
 MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (MGEN), 193
 MUTZIG, 76
 NANCY, 53, 60, 76, 89, 93, 99, 100, 141, 171-172, 186, 196
 NANCY ÉTUDIANT (journal), 53
 NANGIS, 78, 80
 NANTERRE (bidonville), 37-39, 56, 79, 97-98
 NANTES, 90, 110, 112, 131, 152, 174, 201, 203
 NANTES-ÉCLAIR (journal), 110-111
 NAPOLEON, 162
 NAZON, René, 4, 59, 76-80, 86, 94, 139, 146-148, 158, 174-175, 199
 NEVEU, Jean, 45
 NICE, 37, 201-202
 NÎMES, 118, 189, 195
 NIORT, 20
 NOISY-LE-GRAND, 137
 NORMAND, Alain, 53-54
 NORMANIA (paquebot), 84
 OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF), 137
 OISE-MATIN (journal), 113
 ORAN (Algérie), 20
 ORENGO, Tony, 4, 60, 81, 124, 139, 144-146, 170, 172, 199-200, 208
 ORGANISATION DE L'ARMÉE SECRÈTE (OAS), 74, 80, 105, 108, 112, 117, 119, 171, 184
 ORGANISATION DES NATIONS UNIES (Onu), 24, 177
 ORGANISATION SPÉCIALE, 20
 OULLINS, 99, 171
 OUST (Ariège), 24
 OYÉ (Saône-et-Loire), 193
 PACOT, Simone, 50, 102, 141, 145, 153, 157, 162, 194, 200
 PAGAT, Maurice, 21, 54, 66
 PANIJEL, Jacques, 23
 PANORAMA CHRÉTIEN (journal), 60
 PAPON, Maurice, 34, 37, 96
 PARIS, 14, 22, 24-25, 28, 31-33, 37, 54-55, 58, 63, 65, 80, 82-83, 86-87, 90, 92-93, 95-97, 100, 102, 106, 108, 114, 126, 128, 130, 133, 141-143, 145-146, 149, 151-152, 156, 171, 184, 186, 190, 193, 196, 201-203
 PARKER, Daniel, 126, 186
 PARODI, Pierre, 28
 PART-DIEU, LA, caserne de, 101
 PARTI COMMUNISTE (PC), 19, 54, 108, 193, 197, 199, 202
 PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ (PSU), 54, 84, 108, 126, 142, 146, 202-203
 PAU, 53
 PAX CHRISTI, 43, 194
 PELoux, chanoine, 155
 PÉRIGUEUX, 14
 PERREUX-SUR-MARNE, LE, 164
 PETIT-CLAMART, LE, 117

- PETIT-COLOMBE, LE, 39
 PETITE-ROQUETTE, LA (prison), 64, 191
 PEYREBRUNE, 128
 PEYREFITTE, Alain, 127
 PEYRON, Mme, 144
 PEZET, Christiane, 4, 143-144, 200
 PEZET, Jean, 4, 60, 81, 118-119, 124, 143-144, 146, 155, 166, 170, 176, 200
 PEZET, Lucien, 143
 PFASTATT, 195
 PHILIP, André, 23
 PIÉJUS, Anne-Marie, 64-65, 79
 PIERRE, abbé, 126, 147
 PIERRE, professeur, 155
 PLANÈTE DES MOULINS (association), 202
 POINOT-CHAPUIS, Germaine, avocate, 150, 154, 185
 POIRAUD, Didier, 4, 84, 99-101, 106, 120, 132, 153-155, 158, 176, 200
 POITIERS, 84-85
 PONT-D'AIN, 30
 PONT-DE-SEINE, 92
 PONTOISE, 74, 184
 POT, Eric, 4, 59-60, 81, 83, 95-96, 108, 127, 141-142, 155, 170-171, 175, 178, 201, 208
 POT, Irène (VERNIER), 4, 96, 141, 201, 208
 POUILLON, Jean, 23
 POUILLAIN, Colette, 188
 POUVOIRS SPÉCIAUX, pleins pouvoirs, 8, 20, 26, 37
 PRESSIGNAC, 177, 194
 PRINCIPES DE BASE, 43
 PROCHE-ORIENT, 12
 PROGRÈS, LE (quotidien), 100
 PROTECTION CIVILE, 14, 127, 133, 136-137
 PUSTILNICOV, Claude, 4, 79, 110, 120, 152, 208
 PYRONNET, Christiane, 28-29, 80, 201
 PYRONNET, Joseph (dit Jo), 4, 13, 28-29, 38, 40, 44-45, 48, 50, 53, 55-56, 58, 61, 63-65, 70, 74, 78-80, 91-92, 98-99, 102-104, 109, 112-113, 115, 127, 129-130, 140-141, 152, 157-158, 161-163, 188, 190-191, 194, 198-201
 QUIMPER, 204
 RAMALLAH (Palestine), 207
 RÉCONCILIATION, cahiers de la, 142, 151
 RÉFORME (journal), 50, 200
 REFUZNIKS, 12, 15, 207
 RÉGAMEY, Père, 152
 RENAISON, 121
 RÉPUBLIQUE NOUVELLE, LA (quotidien), 100
 RESSOUCHES, Anne-Marie, 4, 50-52, 201
 RÉTIF, Louis, abbé, 39, 126
 REUTLINGEN (Allemagne), 168
 RICGEUR, Paul, 8, 23
 RIEUNAUD, Édouard, 143
 RIFFAUD, Madeleine, 34
 ROANNE, 121
 ROBINI, Antoine, 4, 45, 51, 63, 74, 80, 92, 112, 120, 124, 201
 ROCHELLE, LA, 145
 RODET, Jean-Claude, 132
 ROGIER, Jean, 4, 45, 51, 64, 74, 78, 80, 90-91, 99, 106, 119, 126, 153-155, 201
 ROME, 198
 ROSER, Henri, pasteur, 24, 32, 60, 68, 126, 128-129, 152, 185, 200
 ROUEN, 60, 84, 131, 142-143, 194
 ROULET, Bernard, 158
 ROUZET, Alain, 71
 ROY, Claude, 23
 RUFF, André, 4, 101, 110, 152, 154, 202
 SAHARA, 22, 198
 SAINT-BARTHÉLEMY, bidonville de, 75-76
 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR, 133, 199
 SAINT-ÉTIENNE, 37, 121
 SAINT-JOSEPH, prison, 201
 SAINT-MARCET, 197
 SAINT-MARTIN-DE-RÉ, 200
 SAINT-MICHEL, pont, 97
 SAINT-MICHEL, maison d'arrêt, 82
 SAINT-PAUL, prison de, 90
 SAINTE-BAUME, 136
 SAINTE-MARTHE, gendarmerie de, 76
 SALAN, général, 80
 SAN FRANCISCO-MOSCOU, marche, 84-85, 99
 SANGNIER, Marc, 200
 SANTÉ, prison de la, 14, 64-65, 76, 169
 SARTRE, Jean-Paul, 8, 23
 SATHONAY, camp de, 122
 SAVARY, Jacques, 126
 SAVARY, Victor, 4, 56, 60, 62, 64, 71, 74-76, 90-92, 147, 154, 156, 202
 SCHAERBEEK (Belgique), 78
 SCHMITZ, Gilbert, 86-89, 102, 110, 114, 117, 152, 167, 196
 SCHWARTZ, Laurent, 23, 55
 SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, 19, 116
 SECRÉTARIAT DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE, (SOC), 133, 198
 SECTION D'ADMINISTRATION SPÉCIALISÉE (SAS), 147
 SÉDILLOT, hôpital militaire, 60, 172

- SÉHILI, Djaouida, 211
 SEMPÉ, Paul, 147
 SERVICE CIVIL INTERNATIONAL (SCI), 18, 24, 53, 62, 70, 78, 85-86, 89, 97, 116, 123-124, 126, 128-129, 176-178, 182, 188, 192, 194-195, 197-199, 202-203
 SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE (STO), 194
 SÉTIF, massacre de, 19, 200
 SHANTI SENA (armée de la paix indienne), 85
 SIDI-LARBI (Algérie), 125
 SIMÉON, Robert, 4, 86, 88, 90-92, 99-104, 119, 130, 154, 158, 165, 171-172, 175-176, 182, 202, 208
 SOMMERMEYER, Pierre, 4, 89, 131, 156, 202, 207
 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, 142
 SOUGE, camp de, 131
 SOUTHAMPTON (Angleterre), 84
 SOUYRIS, Pierre, 112, 147, 149, 185, 198
 STIBBE, Pierre, avocat, 23, 141, 155, 190
 STRASBOURG, 141, 152
 SUD-OUEST (quotidien), 125
 SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS (SNI), 144

 TAIZÉ, communauté de, 200
 TAYEAU, Père, 150
 TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN (hebdomadaire), 21, 50, 53, 86, 89, 141, 200
 TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS (journal), 21, 54-55, 66
 TERRASSON, 56, 58, 60
 THANN, 62, 86, 146
 THANT, U, 177
 THAKAR, Vimala, 85
 THEIS, pasteur, 89, 155, 202
 THERY, Jacques, avocat, 143
 THIBAUD, Paul, 23
 THOL, camp de, 30-31
 THOMAS, Édith, 23
 TILLION, Germaine, 32, 141
 TINEL, Émilienne, 4, 38, 64, 65, 203
 TINEL, Jacques, 4, 38, 45, 64-65, 69, 102, 157-158, 162-164, 194, 203
 TIZI-OUZOU (Algérie), 119
 TLEMCEN (Algérie), 124
 TOUL, 53
 TOULOUSE, 37, 74, 82-83, 96, 131, 141-142, 148, 158, 175, 189, 197
 TOURCOING, 143
 TOUZET, Michel, avocat, 145, 155
 TRÉNO, Robert, 162
 TRENTE, les, 28, 30, 32, 35, 37, 45, 64-65, 191, 193-195, 197-199, 201, 203

 TRÈVES (Allemagne), 66, 74, 189
 TRIBUNE SOCIALISTE (journal), 50
 TROCMÉ, André, pasteur, 24, 43, 89, 158, 160, 202
 TRONEL, Jacky, 14
 TÜBINGEN (Allemagne), 167

 UNEF, l', 22, 53-54, 62, 116, 193, 202-203
 UNESCO, l', 24, 70, 92-93, 193
 UNION DE LA GAUCHE SOCIALISTE (UGS), 43, 62, 195
 UNION DES FEMMES FRANÇAISES, 202
 UNION PACIFISTE DE FRANCE (UPF), 4, 25
 URBAIN, Maurice, 145
 UZÈS, 136

 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY, 86
 VALENCIENNES, 142
 VAN LIERDE, Jean, 25
 VANVES, 50-51, 64, 66, 80, 86, 90, 99, 109, 119, 127, 133, 198, 201
 VASTO, Lanza del, 18, 27-29, 36, 40, 43-44, 50, 65, 77, 163, 191-192, 197-198, 201
 VENDÔME, place, 52-53
 VÉRAN, Émile, 130
 VERCORS, 23
 VERDUN, 24
 VÉRITÉ LIBERTÉ (journal), 22-23
 VERNIER, François, 29, 44-45
 VERNIER, Henriette (DUBOIS), 96, 142
 VERNIER, Philippe, pasteur, 44, 60, 78, 96, 141-142, 160, 200-201
 VERREL, Claude, 4, 119, 126, 132, 155, 176, 203
 VERSAILLES, 85, 152
 VERT-LE-PETIT, 191
 VIALA, avocat, 142
 VICHY, 192
 VIDAL-NAQUET, Pierre, avocat, 23, 153
 VIENOT, Andrée-Pierre, 23
 VIE POPULAIRE, LA (journal), 59, 193
 VIÈT-MINH, 195
 VIGAN, LE, 201
 VILLEDIEU, LA (Creuse), 21
 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, 192
 VILLENEUVE-SUR-LOT, 175
 VINCENNES, 31, 32, 40, 76
 VISTEL, Alban, 189
 VIVRE EN HARMONIE, revue, 202
 VOGÉ, pasteur, 23, 68, 126
 VORON, Claude, 4, 77, 86, 88, 90, 92, 99-103, 110, 112, 116, 129, 132, 147, 150, 158, 160, 165, 169, 171-172, 174, 176, 187, 195, 203-204, 208

VORON, Marie-Claire, voir GUIADER, Marie-
Claire

YANA, avocat, 149

WENDLING, Nicolas, Père, 152

ZARUDIANSKY, Alain, 54-55, 71

WINTREBERT, Daniel, 29, 37, 45, 95

ZELLER, général, 80



